

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Le siècle du sucre à Saint-Martin français

Denise Parisis et Henri Parisis

Numéro 99-100-101-102, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043725ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043725ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

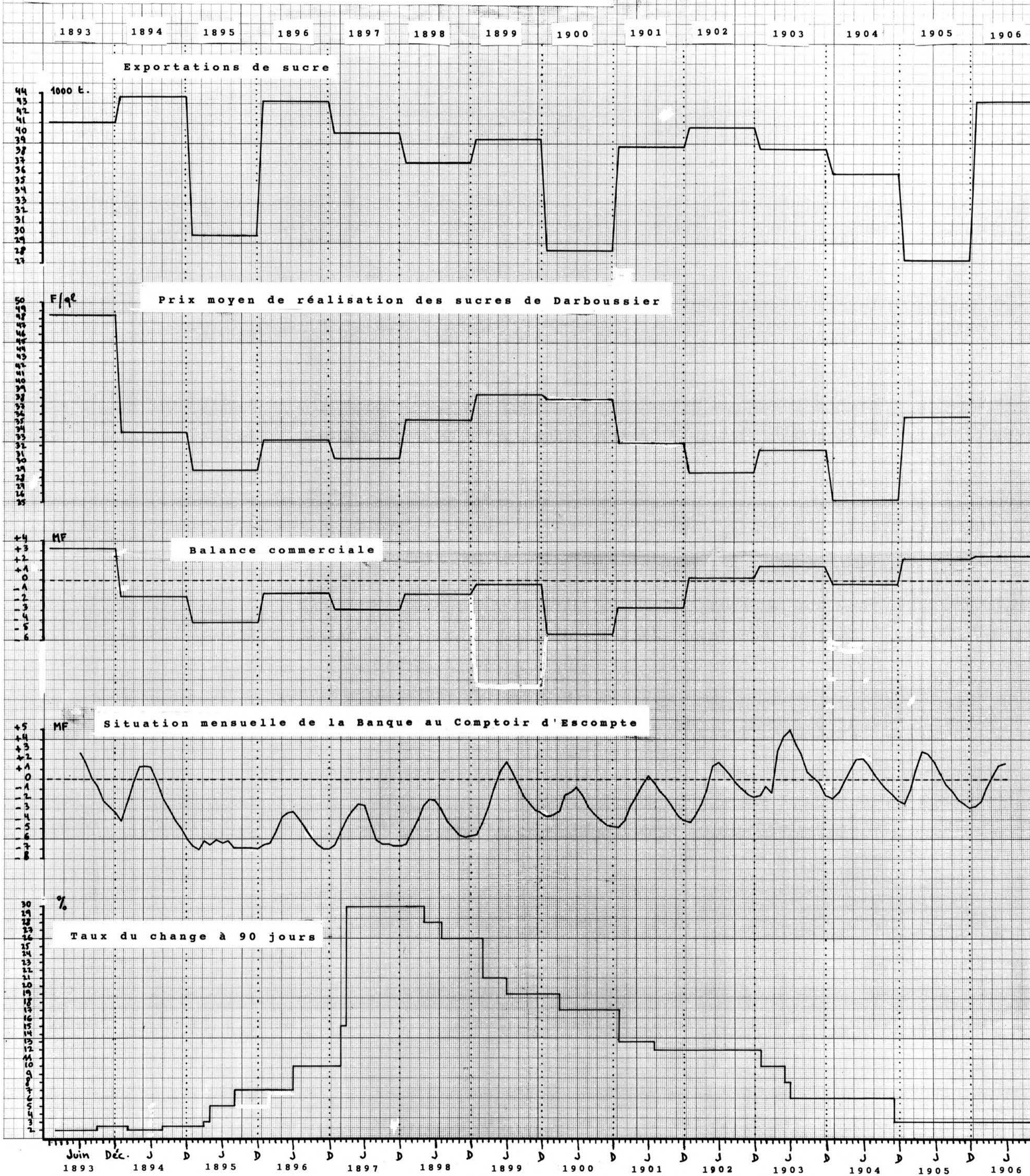
2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parisis, D. & Parisis, H. (1994). Le siècle du sucre à Saint-Martin français. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (99-100-101-102), 3–208. <https://doi.org/10.7202/1043725ar>

LA CRISE DE CHANGE EN GUADELOUPE: LES DONNEES DE BASE



Le siècle du sucre à Saint-Martin français

par

Denise et Henri
Parisis

L'étude d'une habitation-sucrerie, sous l'angle de l'archéologie industrielle, comporte deux volets : d'une part l'observation et la description des bâtiments, des ruines et des machines, d'autre part, la recherche, en archives, de tous les renseignements permettant de retracer le passé de cette habitation et de retrouver ses propriétaires successifs. Ces deux aspects se complètent ; l'étude sur le terrain comble des lacunes de l'histoire et les documents éclairent la signification de bâtiments souvent en ruines.

Ce travail, effectué dans la partie française de Saint-Martin, a rencontré des circonstances favorables exceptionnelles : l'exiguïté du territoire permettait de rechercher toutes les sucreries et de les étudier ; la longue somnolence économique et la baisse de population entre 1850 et 1950 avaient permis aux ruines de subsister, oubliées dans des zones incultes (mais la situation change très vite maintenant !). D'autre part, il n'y eut jamais plus de deux études notariales simultanément et les minutes nous en sont parvenues à peu près complètes, ce qui a permis une étude exhaustive à partir de 1775 et pendant plus d'un siècle. Enfin, pour la période 1763-1776, le commandant Augustin Descoudrelles a laissé de nombreux rapports et un recensement nominal des habitants et de leurs propriétés, en y ajoutant des détails biographiques.

Tous les historiens s'accordent à fixer le début de l'essor économique de la partie française aux années qui suivirent immédiatement le traité de Paris, en 1763. La France récupéra encore une fois ce territoire, mais la situation économique des territoires environnant Saint-Martin avait changé. Alors que depuis le début de la colonisation, tout essai de mise en valeur avait rapidement avorté, les conditions se trouvèrent enfin réunies pour que se développât la culture de la canne à sucre, dans des proportions qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui.

Ces études ont été effectuées au sein du Groupe de Recherche en Archéologie Industrielle de l'Académie Antilles-Guyane. Il a conduit à la rédaction de monographies relatives à chaque sucrerie. Cette étude, austère à première vue, a permis de faire revivre toute une époque oubliée, le « temps de la canne à sucre à Saint-Martin ». Il restait à rédiger ces trouvailles sous une forme plus synthétique, permettant de partager nos connaissances avec tous les amis de l'île. Cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour sans les encouragements de Roland Richardson, président de l'Association culturelle et historique de Saint-Martin. Dès le début, il a mis à notre service sa grande connaissance de l'île et de ses habitants. Puis, il a suivi pas à pas notre travail et a été notre plus ardent supporter. Des remerciements semblent bien insuffisants pour lui exprimer notre gratitude. Et comment oublier l'aide d'Eric Dubois-Millot ? Son goût de la randonnée pédestre, joint à sa curiosité historique et à son sens aigu de l'observation, ont fait de lui un « dénicheur de sucreries » hors pair.

Notre reconnaissance va également à tous les Saint-Martinois qui nous ont reçus et aidés, et qui nous ont fait aimer leur île. Nos remerciements affectueux sont destinés à toute l'équipe de Moto Caraïbes, qui a assuré nos séjours et nos moyens de déplacement à Saint-Martin.

Nous avons beaucoup mis à contribution les Archives Départementales de la Guadeloupe et ce livre ne serait pas paru sans les encouragements de son Directeur, M. J.-P. Hervieu. Un grand merci, donc.

Enfin, il reste à citer madame Danièle Bégot, maître de conférences d'Histoire Contemporaine à l'Académie Antilles-Guyane, qui a été, tout au long de ce travail, notre directeur d'études, notre guide, notre correcteur, mais surtout notre amie. Plutôt que de la remercier, nous préférons souhaiter que continue cette collaboration si agréable.

Puisse cet ouvrage faire retrouver au lecteur une partie du plaisir que nous avons eu à l'écrire.

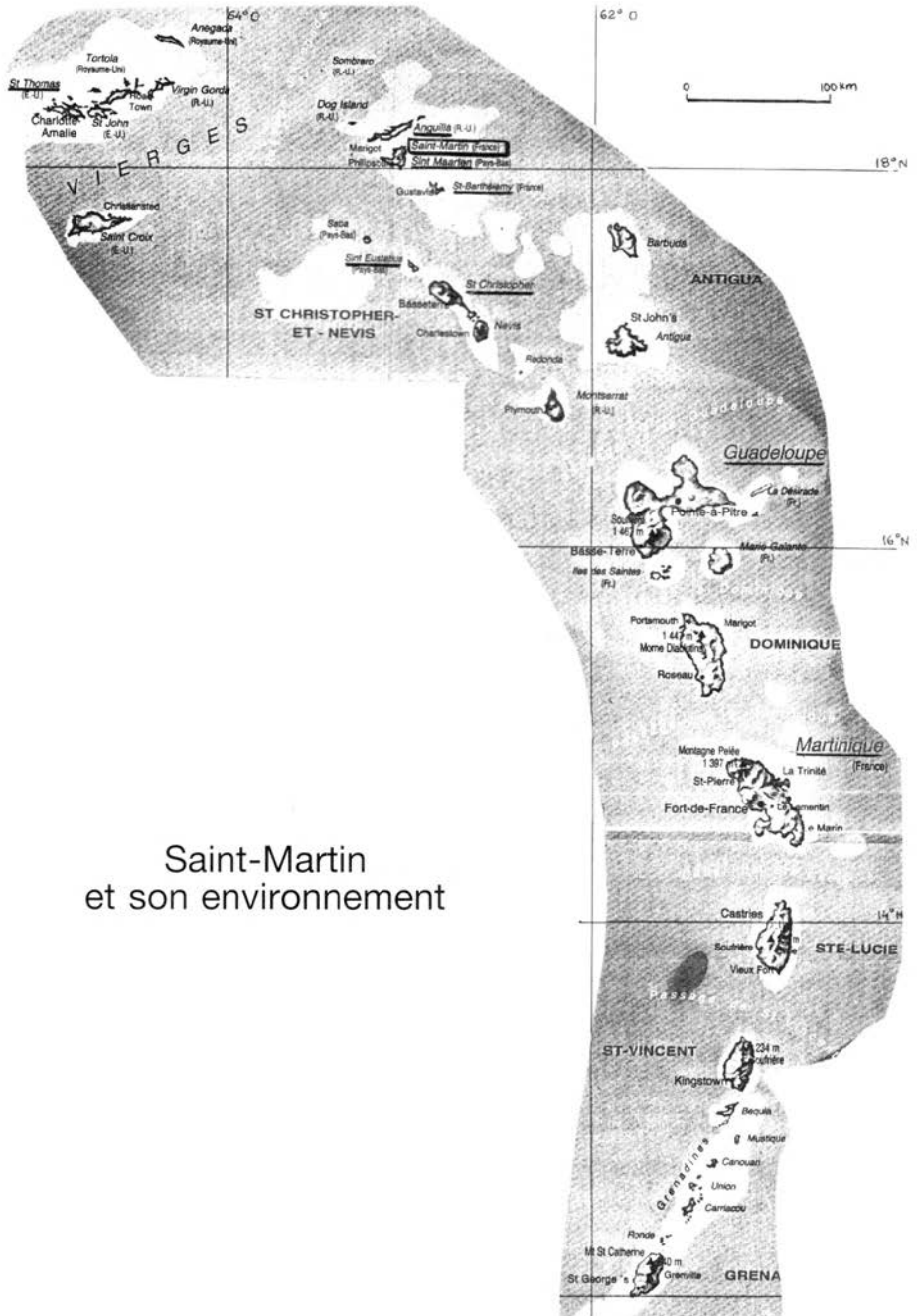
Saint-Martin et son environnement

Saint-Martin fait partie des Petites Antilles, dans le groupe des îles du Vent. Toutes les îles sont particulièrement petites dans le voisinage, et de nationalités très diverses. Vers 1763, la situation est la suivante :

	Superficie (km ²)	Distance à Marigot (km)	Nationalité
Saint-Martin	54	0	France
Sint-Maarten	39	6	Pays-Bas
Anguilla	91	8	Grande-Bretagne
Saint-Barthélémy	25	32	France (Suède après 1785)
Saint-Eustache	25	70	Pays-Bas
Saint-Christophe	169	92	Grande-Bretagne
Antigua	281	170	Grande-Bretagne
Saint-Thomas	83	200	Danemark
Guadeloupe	1 700	263	France
Martinique	1 080	460	France

Dans cet environnement cosmopolite, l'île-phare était *Saint-Eustache* (ou Statia). Elle était dirigée depuis 1636 par la Compagnie Néerlandaise des Indes occidentales créée par une association de financiers zélandais ; cette Compagnie avait également la concession de Saba, Sint-Maarten (zone sud), et Curaçao. Possédant une énorme flotte de navires marchands, elle fournissait aux îles de la Caraïbe des aliments venant d'Europe, d'Amérique du Nord, du Vénézuéla, des armes de France ou du Brabant, du matériel en tout genre, du sel, mais surtout des esclaves d'Afrique (il y avait un entrepôt d'esclaves à Oranjestad) ; en retour, elle achetait toutes les productions agricoles des colons. Ce commerce florissant (en contrebande, c'est-à-dire en opposition avec les lois nationales protectionnistes des îles anglaises, françaises ou espagnoles) avait permis à Statia d'être surnommée « Golden Rock ».

La colonisation et la mise en valeur des territoires très exigus de la Compagnie n'étaient qu'un « à-côté » : on y accueillait, bien sûr, des Zélandais (calvinistes), ceux qui appartenaient à la religion réformée (beau-



Saint-Martin et son environnement

coup de huguenots français), mais aussi des anglicans, des catholiques (Irlandais), des juifs (ayant même une synagogue). Presque tous étaient de riches négociants ; la langue de l'île était l'anglais, langue du commerce ; ces créoles cherchaient des occasions d'investir une partie de leurs capitaux dans des terres¹.

Sint-Maarten (la partie hollandaise de Saint-Martin) était sous la tutelle de Saint-Eustache. La Compagnie Néerlandaise des Indes Occidentales se souciait généralement peu de soutenir ses possessions, militairement indéfendables. Aussi, ce territoire connut de nombreuses attaques et changea souvent de mains. C'est seulement sous les gouvernements des vice-commanders John Philips (1735-1746) et Abraham Heyliger (1748-1781) que l'économie se développa. La ville de Philipsburg (dite Great Bay), créée en 1733, devint à son tour un centre de commerce international. Les cultures se développèrent (coton, café, puis sucre). Vers 1760, il y avait dans cette zone une trentaine de sucreries. La population augmentait en nombre et se sentait à l'étroit sur son territoire, alors que l'autre partie était presque vide².

Saint-Thomas, dirigée à partir de 1671 par la Compagnie Danoise des Indes Occidentales, était aussi, comme Saint-Eustache, un centre négociant de première importance dans la Caraïbe. Les contacts étaient fréquents avec les négociants des îles hollandaises³.

Anguilla était la « Cendrillon » des Leeward Islands (îles sous le vent). Elle vivait de l'exploitation de salines et principalement de la culture du tabac, ce qui ne suffisait pas à ses nombreux enfants. Profitant de la guerre de Succession d'Autriche, en 1744, le gouverneur d'Anguilla, avec l'aide de flibustiers, chassa les Français de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. L'occupation fut rude et un grand nombre d'Anguillais s'installa à Saint-Martin, sans intention d'en repartir⁴.

Il reste à évoquer les négociants de la Nouvelle-Angleterre, encore Anglais vers 1763, avant de devenir indépendants en 1776. Eux aussi commerçaient activement aux Antilles et leurs navires relâchaient régulièrement à Oranjestad, à Philipsburg ou à Charlotte-Amalie. Ils participèrent aussi à l'histoire du développement de Saint-Martin.

En contrepoint, la situation de la *partie française de Saint-Martin*, vers 1763 était bien peu brillante. Survolons l'histoire antérieure pour expliquer cette situation.

Après le partage symbolique de l'île entre Français (commandés depuis Saint-Christophe par les Chevaliers de Malte) et Hollandais (de la Compagnie Néerlandaise des Indes Occidentales, à Saint-Eustache), en 1648 au Mont des Accords, l'île connut quelques années de calme relatif, malgré des raids boucaniers. Des sucreries y furent créées, vers 1660. Un texte de 1682, sous la plume de M. de Maigne, commandant alors la totalité de l'île en témoigne⁵ :

-
1. *History of St-Eustatius* par Dr J. Hartog ; 1976 ; Aruba (N.A.).
 2. *History of Sint-Maarten and Saint-Martin* par Dr J. Hartog ; 1981 ; Sint-Maarten.
 3. Nevil Hall : *The danish West Indies*.
 4. *Annals of Anguilla* ; by S.B. Jones ; Christian Journals ; Belfast.
 5. AN DFC Saint-Martin Carton 56 (ADG 1 Mi 248) : Rôle par M. de Maigne.

« Il y a de grands vallons quy avancent une lieuë dans la terre, ou les habitants y habituent, la terre estant propre pour les Cannes a sucre, Et Il y a eu par cy devant dix a douze sucgeries quy ont esté destruittes, a cause des dernières guerres Angloizes, attendu que lon en retirera les habitants pour les transporter a St Christophle, De sorte que lon pourroit y en establir encore une plus grande quantité, La Terre estant fort spacieuse... »

L'attaque anglaise évoquée est probablement celle de 1672⁶, liée à la guerre de Hollande en Europe et aux rivalités anglo-françaises à propos de Saint-Christophe. La situation était si préoccupante que la partie hollandaise fut abandonnée :

« Les hollandais se sont sauvés de leur franc et libéral arbitre, sans qu'ils y ayent esté forcés ny contraints. Cet abandonnement a persisté jusqu'au temps de la dernière guerre » (1703)⁷.

Ces témoignages montrent la précarité des mises en valeur de Saint-Martin. Un nouveau raid des Flamands dévasta l'île le 22 juin 1676. M. de Maigne, qui dirigeait la défense, disposait d'une centaine d'hommes portant armes, y compris les vieillards, contre 1 200 soldats aguerris qui venaient de dévaster Cayenne puis Marie-Galante ; il y perdit (comme beaucoup d'autres), tous ses biens.

« Mon habitation était en cet endroit. J'ay perdu vingt et un nègres, et ne m'en est resté qu'un, mes chevaux, mes bœufs, trois cents brebis et l'indigo que je gardais espérant que le prix hausserait, et enfin tout ce que j'avais amassé depuis que je m'étais confiné seul, et reste avec une chemise et l'habit que j'ay sur mon corps »⁸.

Ainsi, un des plus riches habitants de l'île, le commandant de Maigne, chevalier de l'Ordre de Malte, ne possédait en 1676 que 22 esclaves et se consacrait à l'indigo et à l'élevage. La première époque du sucre s'était déjà achevée. Les attaques incessantes, accompagnées de pillages, ne permettaient pas les investissements lourds indispensables à la plantation cannière. La zone française se développa cependant, grâce à l'indigo et l'élevage, jusqu'en 1689 où la population fut déplacée à Saint-Christophe, à la suite d'une nouvelle attaque anglaise (guerre de la Ligue d'Augsbourg). Dès lors, certains habitants français revinrent discrètement, mais ils n'avaient ni commandant, ni prêtre, ni administration⁹. Les Hollandais revinrent en 1703 et administrèrent toute l'île. Ce n'est qu'après le Traité d'Utrecht que la France reprit effectivement possession de la zone française, sous le commandement de François Lauriol, en 1717¹⁰. Mais, faute d'avoir pu garder un commandant efficient (Lauriol, âgé et malade, fut remplacé par de simples habitants de l'île), l'essor économique fut limité. Les recensements de 1731 et 1732 ne citent que 3 sucgeries¹¹.

Tout s'effondra rapidement pendant la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), suivie peu après par la Guerre de 7 ans (1756-1763). La

6. AN Col F³ 54 P^o 13 ; Ch^{er} de St-Laurent, 1672.

7. AN Col F³ 54 P^o 60 ; Lauriol 1717.

8. AN Col F³ 54 P^o 16 ; M. de Maigne ; 7 juillet 1676.

9. R.P. Labat, *Voyage aux isles de l'Amérique* ; 7^e partie ; chap XIII.

10. AN Col F³ 54 P^o 60.

11. SOM G, 498, n^o 8 et 9.

partie française fut occupée par les Anglais d'Anguilla et les habitants français furent chassés. La courte paix entre les deux guerres ne permit pas à la France de se réinstaller réellement. D'ailleurs, vers 1748, M. de Caylus était très pessimiste propos de Saint-Martin et Saint-Barthélemy¹² :

« Parce que la terre n'est pas bonne, parce qu'elles serviroient toujours d'entrepôt pour le commerce prohibé parce qu'étant trop éloignées des autres isles françaises et enclavées pour ainsi dire dans les colonies hollandoises et angloises, on ne pourroit moralement pas les secourir en cas d'attaque... » « A St Martin,... il n'y a point de François, les Anglois y ayant resté depuis qu'ils s'en sont emparés au commencement de la dernière guerre, et ne paroissant pas disposés à en sortir, et déclarant même hautement qu'ils s'oposeroient à ce qu'aucun François y retourne. »

Telle était la situation de la partie française vers 1763 ; elle était peuplée principalement d'anguillais modestes. Tout près, la zone hollandaise était surpeuplée ; ses habitants, négociants ou planteurs, étaient riches et difficilement contenus par une frontière symbolique et non définie.

Sa voisine, *Saint-Barthélemy*, avait connu une histoire passée très analogue, aggravée par un pillage total par des corsaires anglais en 1756. De plus, la terre était très médiocre et aucune production agricole n'était envisageable. Son meilleur atout était son admirable port naturel.

C'est dans ces conditions qu'à partir de 1764, Augustin Descoudrelles, devenu commandant des deux îles, fut chargé de les développer. Le résultat obtenu dans la partie française de Saint-Martin fut différent du plan initialement prévu par la France.

Pour illustrer concrètement le développement sucrier de Saint-Martin français, nous allons présenter trois habitations-sucreries choisies, à la fois pour l'intérêt des vestiges architecturaux qui en subsistent et pour l'exemplarité de leur histoire : « Spring » et « Saint-Jean », au quartier du Marigot, et « Paradis » au quartier du Colombier. La carte permet de situer ces trois habitations dans l'ensemble des trente-cinq sucreries qui existèrent dans la partie française.

12. AN Col F³ 54 p^o 81.

Saint-Martin Emplacement des 35 sucreries de la partie française

MARIGOT

- 1 Morne Fortune
- 2 Saint-Jean
- 3 Terres Basses
- 4 Relief
- 5 St James
- 6 Concordia
- 7 Diamant
- 8 Gibraltar
- 9 Spring
- 10 Hope
- 11 Franciero

COLOMBIER

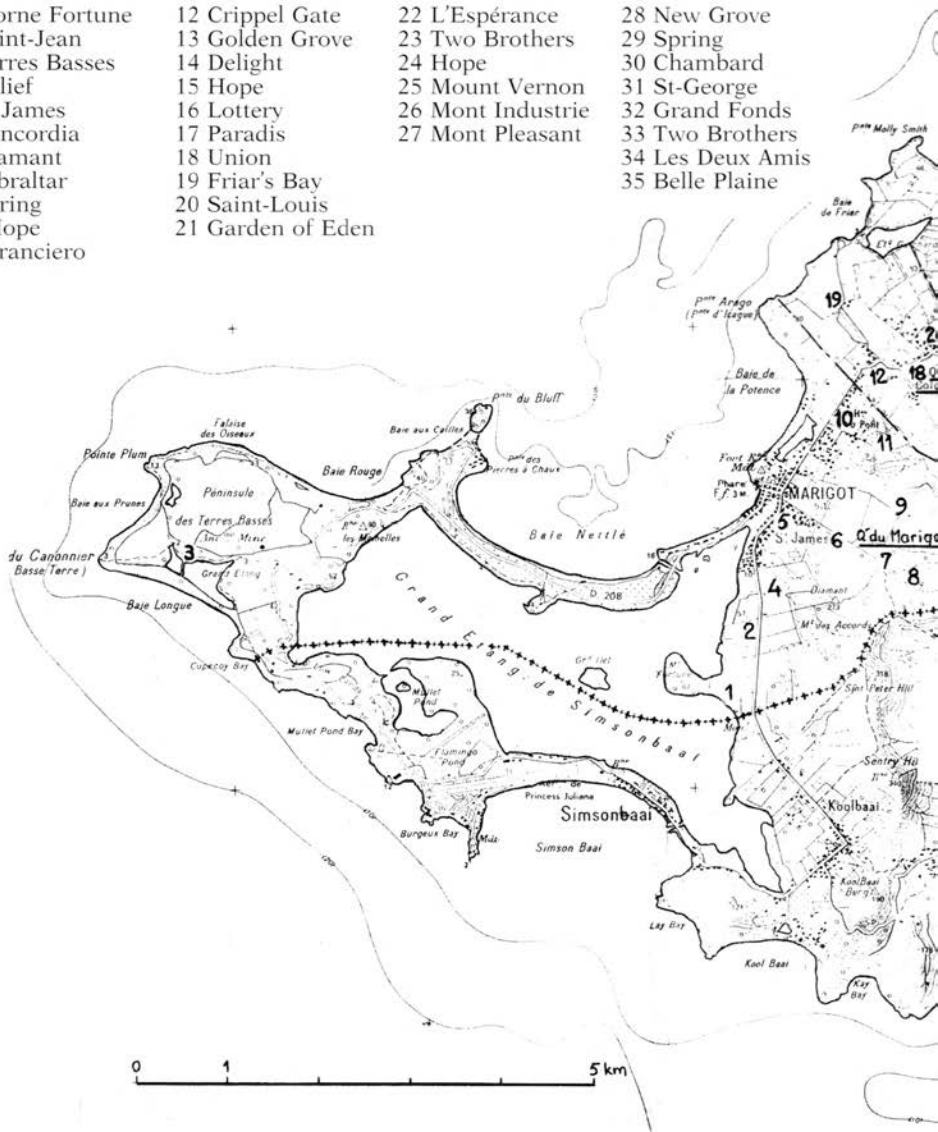
- 12 Crippel Gate
- 13 Golden Grove
- 14 Delight
- 15 Hope
- 16 Lottery
- 17 Paradis
- 18 Union
- 19 Friar's Bay
- 20 Saint-Louis
- 21 Garden of Eden

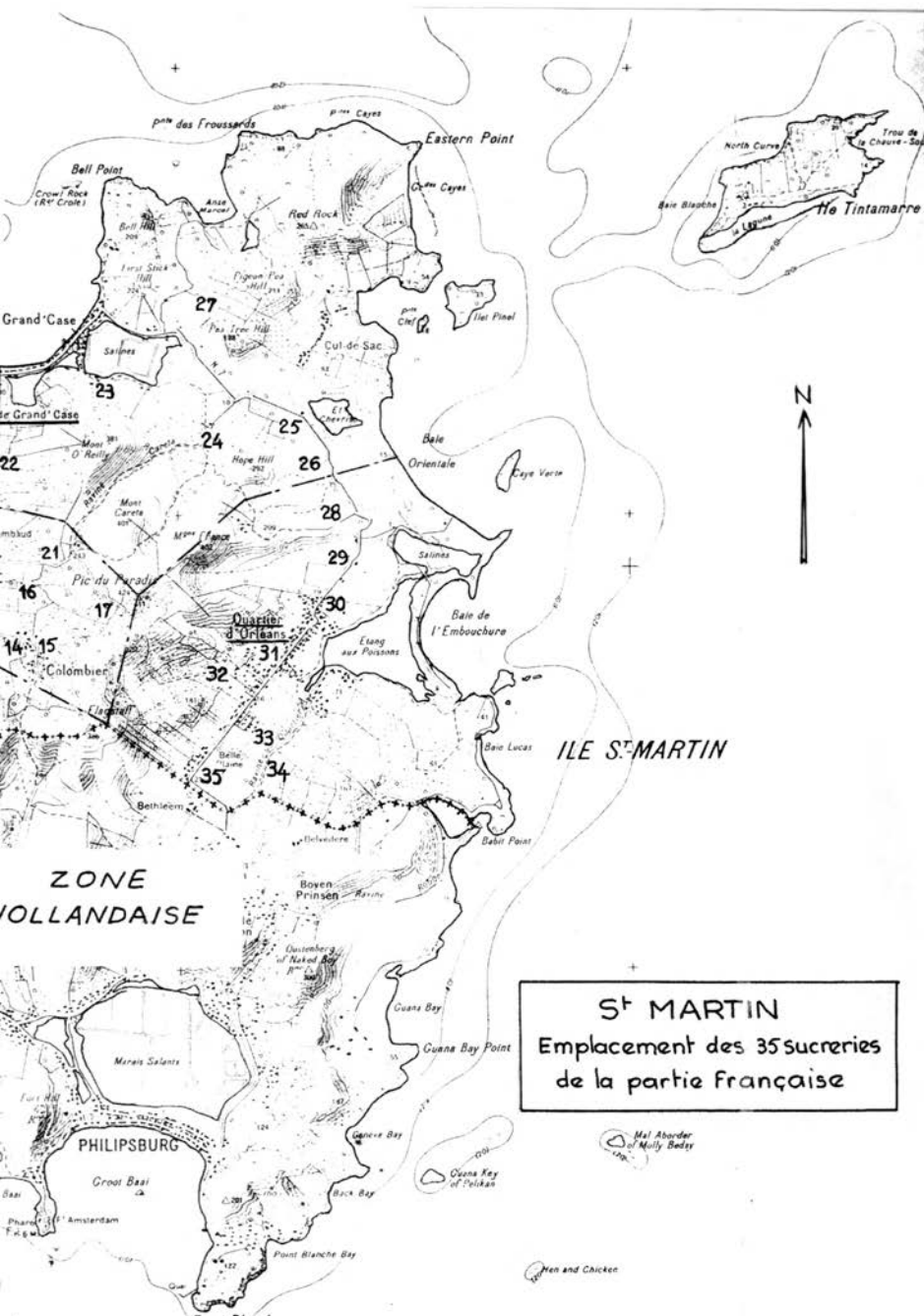
GRAND CASE

- 22 L'Espérance
- 23 Two Brothers
- 24 Hope
- 25 Mount Vernon
- 26 Mont Industrie
- 27 Mont Pleasant

ORLEANS

- 28 New Grove
- 29 Spring
- 30 Chambard
- 31 St-George
- 32 Grand Fonds
- 33 Two Brothers
- 34 Les Deux Amis
- 35 Belle Plaine





ST MARTIN
Emplacement des 35 sucreries
de la partie Française

PREMIÈRE PARTIE

L'habitation-sucrerie « Spring », à Marigot

Les bâtiments sont situés à 1,5 km à l'est du bourg, dans la plaine et sur les premières pentes d'une vallée occupant le secteur nord-est du quartier de Marigot. Les limites sont des lignes de crêtes culminant vers 300 m, à la frontière hollandaise.

HISTORIQUE DE L'HABITATION

Le premier propriétaire connu de ce site est *M. de Conway*, officier irlandais, naturalisé le 15 septembre 1764¹ et gendre du baron de Copley, adjoint du gouverneur, *M. de Bourlamaque*. Ce dernier ordonna d'accorder une concession de 200 carrés à *M. de Conway* à Saint-Martin, seul endroit où il y avait de belles terres libres. Elle fut accordée dès 1764, mais *M. de Conway* ne vint jamais à Saint-Martin et la propriété ne fut pas défrichée. Dès août 1765, *Robert Warin*, Anglais de Saint-Eustache, avait acheté la propriété *Conway* ; il se proposait de s'y installer avec sa famille et 30 nègres pour la mettre en valeur ; il avait l'intention de solliciter ses lettres de naturalité. *M. de Nolivos*, le nouveau gouverneur, refusa la vente (la spéculation était criante)². Les terres furent de nouveau concédées, mais morcelées.

La plus grande fraction, 110 carrés, fut attribuée à messieurs *Druault et Lepreux*, négociants à la Guadeloupe. Il ne s'agissait pas de nouveaux colons mais de personnages importants qu'il s'agissait de remercier. C'étaient des hommes « riches et intelligents, qui entendent les langues étrangères. Le Sieur Lepreux a ordre... de passer dans les différentes isles étrangères pour y proposer comme de luy même l'entrepôt du port de St Martin avec la franchise... »³. « Il (Lepreux) passera successivement aux isles angloises, danoises et hollandaises voisines de St Martin ; il s'ouvrira... sur la permission accordée récemment aux négociants étrangers... d'importer à la Guadeloupe sans payer aucun droit toutes les denrées sèches spécifiées dans le règlement du 15 Avril 1763... Il dirigera ses insinuations et ses efforts vers les négociants anglais de préférence que hollandais et danois, parce que s'agissant d'assurer à la Guadeloupe l'ap-

1. ADG Manuscrits Ballet ; tome XXII ; p. 456. 2 Mi 38.

2. G. Lafleur : *Saint-Martin, carrefour des Antilles*. Ed Mairie de Saint-Martin.

3. AN Col F³ 54 f^o 135 ; *M. de Nolivos*, 21/4/1765.

provisionnement des denrées qui se tirent principalement de la nouvelle Angleterre... »⁴.

Le projet de port franc, organisant le commerce interlope, fut repoussé en 1766. Cependant, M. Lepreux fut remercié de ses « bons offices » par la concession des belles terres de Spring en 1767, en copropriété avec Druault. Ceux-ci, déjà sucriers en Guadeloupe (au Gosier et à Gourbeyre), commencèrent le défrichement en faisant venir des nègres de la Guadeloupe.

Cependant, les deux négociants ne firent pas réellement démarrer l'établissement. A la fin de 1771⁵, la description est la suivante :

« Habitation Le Preux et Luc Druault associés. La concession est de 113 qés. Il n'y a que des cases, c'est un nouvel établissement. » Celui qui vit là est Jean-Baptiste Durieux, créole de la Grande-Terre, avec son neveu Etienne Casor, sa compagne, Jeanne Liégeard, « réputée libre », leurs enfants Louise et Edward. L'atelier comprend 8 nègres, 4 négresses, 1 négrillon et un infirme. Il y a un seul cheval ; on cultive manioc, coton, mil et tamarin. En outre, on a accueilli la veuve Mardenbrough, « pauvre veuve anglaise de 67 ans » et ses 4 fils.

Dès janvier 1772, Lepreux a vendu sa part. Les nouveaux propriétaires sont encore des associés : il s'agit de Luc Druault et Jean-Baptiste Durieux ; ce dernier, jusqu'alors, était gérant. Il est probable que Durieux payait sa part progressivement par son travail⁶. Peut-être était-il l'un de ces pauvres blancs qui arrivèrent à Saint-Martin à partir de 1764. Le démarrage de la société Druault-Durieux dut être difficile parce qu'un double cyclone très violent anéantit bâtiments et cultures de l'île en 1772⁷. Un peu plus tard, Luc Druault décéda et J.-B. Durieux vendit sa part à Emilius Druault.

En septembre 1778, Emilius Druault devient seul propriétaire ; il est lieutenant d'artillerie dans la milice, et négociant au bourg de Saint-François, à Basse-Terre en Guadeloupe. La vente de la 1/2 habitation se fait pour 66 000 livres d'argent. Ainsi, l'habitation vaut 132 000 livres, c'est-à-dire 22 000 piastres (monnaie usuelle de Saint-Martin). L'inventaire nous montre une habitation strictement minimale, avec la maison principale couverte en paille, une sucrerie-purgerie-vinaigrerie en bois, en partie sur cave en maçonnerie, avec 3 chaudières, un moulin à bestiaux (mulets), l'alambic à rhum, les bâtiments annexes. Sur les 110 carrés, 40 sont déjà en canne, 4 en manioc, 1,5 en choux caraïbes, il y a 300 « touffes de bananes et figues » et 5 carrés en savane. La vente parle de 33 esclaves vendus par Durieux ; il y en a donc environ le double. Il s'agit donc d'une jeune habitation-sucrerie ; on envisage de l'améliorer puisque l'inventaire cite des carrelages, tuiles, briques et madriers. Cependant, la famille Druault renonce très vite (1780) ; puis elle se consacrera à la culture du coton, à Cul-de-Sac-La Barrière, dans le quartier de Grand-Case.

4. AN Col F³ 54 f^o 137 ; *id.*

5. ANSOM DFC Saint-Martin ; carton 46 doc. 7.

6. AN SOM Notaires Guadeloupe ; Mi 369 ; Me Grizèle, 12 septembre 1778.

7. AN Col F³ 54 f^o 173 ; Descoudrelles, septembre 1772.

*En mars 1780*⁸, la famille Druault vend l'habitation à *John Hodge*. Celui-ci est déjà copropriétaire avec trois de ses frères de l'habitation « Spring » au quartier d'Orléans depuis 1777 ; il conservera sa part jusqu'en 1793. Originaire d'Anguilla, et de nationalité anglaise, il est fils du gouverneur de cette île, Thomas Hodge. Le prix de vente est de 396 000 livres, ou 66 000 piastres, ce qui montre qu'il y a eu de nets progrès dans les bâtiments et les cultures sous la direction d'Emilius Druault.

John Hodge sera pendant une cinquantaine d'années l'un des personnages les plus importants de Saint-Martin. Son beau-père était John Maillard, anglais, propriétaire de l'habitation voisine Concordia (il s'était porté caution lors de l'achat de Spring) ; de son épouse, Mary Maillard, il eut des enfants, puis des petits-enfants, la plupart devenant propriétaires de sucreries dans la partie française.

On n'apprend rien de particulier sur l'habitation et son propriétaire jusqu'en 1795 ; le 5 avril 1795, les Français, émissaires de la jeune République, débarquent à Philipsburg, rejoignent Marigot et prennent le gouvernement de l'île entière (les Hollandais avaient « occupé » la partie française depuis un an à titre de précaution ; les Français, à leur tour, occupèrent la partie hollandaise puisqu'à cette époque, France et Hollande formaient, en Europe, une seule nation. Marigot fut rebaptisé temporairement « La Réunion »).

Dans la même nuit du 5 au 6 avril, les trois frères Hodge, John, Arthur et Ben, sont capturés⁹. Le 27 avril, tous les Anglais sont faits prisonniers et incarcérés ; le 27 mai, tous sont envoyés à la Guadeloupe ; en juillet, Richard Romney décède à l'hôpital en Guadeloupe.

Avant ces événements, l'habitation « de M. John Hodge Senior était abondamment fournie non seulement de tout ce qui était nécessaire à l'exploitation de l'usine mais encore de tout ce dont un riche propriétaire comme lui pouvait désirer... »¹⁰.

Dès lors, l'habitation, ainsi que 11 autres sucreries de la partie française devient « Habitation de la République », et un séquestre, Rogers, est désigné pour l'administrer. Celui-ci ne brille ni par son honnêteté, ni par sa compétence (bien qu'il soit Saint-Martinois d'origine anglaise). John Hodge senior, en 1821, fait une déclaration sous serment ; il « a montré et exhibé au notaire un état par duplicata des divers objets qui furent détournés et détériorés de son habitation-sucrerie située au quartier de Marigot, en l'année 1795, époque à laquelle la séquestration fut faite par la ci-devant République française et fut envoyé prisonnier en l'isle Guadeloupe,... »¹¹

Le recensement de 1796¹² énumère 107 cultivateurs noirs et 3 rouges. C'est pendant cette période que se place la navrante histoire du commandeur noir Criffy¹³.

8. AN SOM Not Gua Mi 370 ; Me Grizèle, 2/3/1780.

9. J.-E. Richardson, secrétaire de mairie jusqu'en 1947 ; Discover n° 4.

10. ADG Notaires 5/23 Me Méry Darcy, 20/9/1839.

11. ADG Notaires ; 5/12 ; Me Lacroisade, 8/3/1821.

12. ADG Recensement 1796 Saint-Martin.

13. ADG Notaires 5/12 ; Me Lacroisade, 23/4/1821.

« Le nègre Criffy, commandeur sur l'habitation nommée Spring située au quartier du Marigot en la dite partie française de l'isle de Saint Martin appartenant au Sieur John Hodge Senior, fut mis en prison par le Sieur Rogers étably séquestre sur la dite habitation, quelques jours après que son maitre fut envoyé prisonnier en l'isle Guadeloupe, pour cause de désobéissance et (de) la dissatisfaction qu'il témoignait de l'état de choses alors existantes ; qu'il cassa la bouteille dans laquelle on lui avait donné de l'eau et avec les pièces, il essaya de se donner la mort en se blessant à la gorge, mais le chirurgien qui fut appelé ayant cousu la partie blessée déclara qu'il n'y avait pas de danger ; mais le dit nègre ayant déchiré l'appareil de sa blessure se détruisit. »

Pendant ce temps, John Hodge était toujours prisonnier ; l'attaque d'Anguilla par les Français le 26 novembre 1796 (décidée par Pierre-Charles Dormoy, alors commissaire délégué de la République) aggrava sa situation ; cette attaque s'était soldée par un cuisant échec et des prisonniers français furent massacrés dans leur prison à Anguilla¹⁴ « par une horde de gens sans aveu et d'esclaves » pendant que la garde de la prison avait été retirée pour s'opposer à l'attaque française.

« Dès qu'il fut instruit de cet événement, Victor Hugues donna des ordres... Que l'on mette les frères Hodge, fils de Hodge, gouverneur, « monstre de l'Anguille », dans la prison la plus étroite possible, au pain sec et à l'eau jusqu'à nouvel ordre. » Et ils furent en conséquence conduits dans un cachot de six pieds carrés (2 m x 2 m) où ils souffraient depuis huit jours, n'ayant de vêtements que ce qui suffisait à cacher leur nudité et où il n'y avait d'autre air que celui qu'ils se créaient par le moyen d'un éventail, précautions qui, dans cette affreuse position, eussent été vaines si leur surveillant, animé d'un sentiment d'humanité, ne laissait ouverte la porte double de leur cachot, et ce, en opposition aux ordres qui lui avaient été donnés »¹⁵.

Heureusement pour les frères Hodge, il y avait eu un survivant parmi les prisonniers massacrés à Anguilla. Son témoignage parvint à temps à la Guadeloupe. « Les Hodge avaient été ainsi murés étroitement et avaient souffert une détention qui ne peut être comparée qu'au cachot noir de Calcutta ; et, de là, transférés dans le galetas d'une maison de détention temporaire accessible à toute l'intempérie de l'atmosphère, et dont les murs portaient les marques évidentes de l'infiltration de l'humidité du climat ; détention dont les conséquences eussent été funestes particulièrement (à John Hodge Sr) qui a passé les cinq derniers mois de sa captivité à l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, avant d'avoir pu rétablir ses forces et sa santé ; résultat produit par son incarcération et l'incertitude poignante de pouvoir jamais revoir sa famille ou ses amis. Ici, les officiers de santé s'interposèrent et réclamèrent en faveur des frères Hodge un changement de climat pour l'amélioration de leur santé délabrée et il leur fut, en conséquence, délivré des passeports pour les Etats-Unis »¹⁵.

La période sombre pour John Hodge cessa après l'assaut victorieux des Anglais contre Saint-Martin, le 24 mars 1801 ; au cours des violents

14. AN SOM C⁷ A 49. *Coup d'œil sur la Guadeloupe et dépendances en 1797*, T. Mahé.

15. ADG Notaires 5/18 ; Me Maureau, 26/3/1837.

combats à Little Bay, le forgeron noir Pierre, de l'atelier de Spring, qui avait été incorporé depuis 6 ans dans les armées de la République, trouva la mort¹³. Pendant cette occupation de près de 2 ans (jusqu'au 24 janvier 1803), les habitants-sucriers dont les propriétés avaient été séquestrées revinrent et en reprirent l'exploitation. Peu après, John Hodge acheta des savanes à Grand-Case, destinées au bétail¹⁶. Après le décès de son épouse, un inventaire décrit l'ensemble en 1807¹⁷ :

- l'ensemble sucrerie-purgerie-guildiverie, de 65 pieds sur 30 est en bois ; seule la guildiverie a une cave en maçonnerie ;

- le moulin à bestiaux a le tour en maçonnerie ;

- les nègres sont logés dans trois grands bâtiments en bois (deux de 108 p sur 14 et un de 156 p sur 14) ; il y a en outre 9 petites cases couvertes en paille et deux cases de 24 p sur 14 pour les deux commandeurs ; on trouve aussi une cuisine en maçonnerie pour l'atelier ;

- la maison principale est en bois, à un seul niveau (48 p sur 30), comportant 6 pièces, et précédée d'une entrée ; tout près, la cuisine et le magasin ; deux autres bâtiments comportent respectivement 6 et 2 chambres ;

- il y a aussi l'hôpital, l'écurie, la citerne et le cachot ;

- l'atelier comporte 128 esclaves qui cultivent cette propriété de 110 carrés dont 68 en cannes et 4,5 prêts à être plantés ;

- il y a 30 mulets, 2 chevaux pour le moulin, 14 bœufs de cabrouet et 3 chevaux ;

- l'habitation de Grand-Case, de 50 carrés, comporte une maison et des parcs à bestiaux ; on y élève 30 vaches et 300 moutons.

L'habitation de Marigot est évaluée à 150 608 piastres, celle de Grand-Case à 13 069 piastres, soit 163 677 piastres en tout (qui font presque 1 million en livres d'argent). C'est à ce moment que le nom SPRING apparaît dans un acte ; on peut supposer que c'est en rapport avec la présence d'une source vive près de la maison.

Après son veuvage, en 1807, John Hodge Sr était copropriétaire avec ses 6 enfants, 3 filles et 3 garçons. Il chercha à vendre ses parts à ses trois fils, mais ceux-ci lui revendirent ; il eut des démêlés, particulièrement avec John Jr, qui avait fait une protestation de vente en juin 1819¹⁸ ; l'affaire se régla par une adjudication le 13 décembre 1819¹⁹. Un inventaire fut effectué le 11 septembre 1819²⁰ : l'estimation de Spring fut de 102 755 piastres, et 8 505 piastres pour l'habitation de la Grand-Case (diminution de 26 % par rapport à 1807). Mais un cyclone dévasta l'île le 19 septembre 1819²¹ :

« Des 32 habitations-sucreries, une seule, appartenant à M^{me} veuve Durat, a conservé sa sucrerie et sa rhumerie ; celle de M. John Hodge senior a été moitié enlevée, toutes les autres ont été détruites. »

16. ADG Notaires 5/7 ; Me Lacroisade, 10 Vendémiaire an XIII.

17. ADG Notaires 5/8 ; Me Lacroisade, 19/2/1807.

18. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 25/6/1819.

19. ADG Notaires 5/17 ; Me Maureau, 4/1/1834.

20. SOM Not. Guadeloupe Mi 482 ; Me Lacroisade, 9, 10, 11/9/1819.

21. Gazette Officielle de la Guadeloupe, 10/10/1819.

Un récolement d'inventaire, le 28 décembre 1819 évalua le déficit à 6 193 piastres. L'acquéreur était William Cock.

John Hodge se retire dans une maison du bourg de Marigot ; en 1821, il entreprend une action pour recevoir des indemnités, en compensation de la séquestration pendant la période révolutionnaire, en vertu des articles 3 et 7 du traité de Paris du 20 novembre 1815 et des articles additionnels 2 et 4 du traité de mai 1814 ; il s'agit de recevoir du gouvernement anglais le paiement des réclamations sur le gouvernement français ; l'état détaillé des dommages atteint 28 241 piastres²². John Hodge décédera en 1828 sans avoir reçu d'indemnité ; ses héritiers attendront 1838 et recevront 12 000 piastres, qui faisaient 64 800 F²³.

Ainsi, à la fin de 1819, les nouveaux propriétaires furent William Cock et son épouse Ann-Mary Fabio ; ils avaient 4 enfants, Eliza-Mary, William-Henry, Edward et Alexandre. William Cock était négociant à Saint-Barthélémy, participant à l'intense activité commerciale de cette île suédoise au début du XIX^e siècle. Le 13 juillet 1822, le couple acheta les 9/10 de la sucrerie mitoyenne « Concordia » ; Th.-W. Maillard conserva sa part indivise (1/10) ; les deux habitations restèrent désormais associées (plus de 200 ha) et les bâtiments de Concordia furent graduellement abandonnés¹⁹. Une autre sucrerie, « Union », au quartier de Colombier fut achetée en 1826²⁴. Plusieurs emprunts furent nécessaires pour financer ces achats.

En 1827, W. Cock décéda ; la veuve connut de grosses difficultés financières ; « Union » avait été revendu en 1832 ; une dette de 27 760 F à J.-C. Hanson, de Colombier, amena l'hypothèque en 1834 de la sucrerie « Ann-Mary » (ainsi se nommait Spring alors) et des 9/10 de Concordia. Cette garantie étant jugée insuffisante, le créancier aurait la jouissance pendant 2 ans des deux habitations et de leurs revenus²⁵. En 1835, M^{me} Vve Cock se retira, faisant une donation de son vivant à ses 4 enfants, Eliza-Mary, épouse de Daniel Lynch French, William-Henry, docteur en médecine à Saint-Christophe, Edward, étudiant en médecine à Edimbourg, et Alexandre²⁶.

En mars 1835, Daniel French et son épouse Eliza-Mary Cock prennent la gestion de la sucrerie Ann-Mary dont ils sont propriétaires pour un quart. Les hypothèques grèvent les deux habitations, mais en mai 1835, l'hypothèque sur Ann-Mary est transférée sur la sucrerie « Bethleem » en zone hollandaise. Les difficultés financières sont générales dans l'île à cette époque : la conjoncture est mauvaise pour les produits sucriers dans les Antilles françaises, mais Saint-Martin souffre particulièrement d'un très important marronnage vers les îles anglaises toutes proches, celles-ci ayant aboli l'esclavage depuis 1833. La crise est si aiguë que les habitants-sucriers demandent en 1841 l'abolition sur le seul territoire de l'île²⁷.

22. ADG Notaires 5/12 ; Me Lacroisade, 3/2/21 ; 8/3/1821 ; 19/2/1821.

23. ADG Notaires 5/23 ; Me Mery Daray, 20/9/1839.

24. ADG Notaires 5/21 ; Me Henry, 28/7/1826.

25. ADG Notaires 5/17 ; Me Maureau, 4/1/1834.

26. ADG Notaires 5/17 ; Me Maureau, 25/3/1835.

27. AN SOM Guadeloupe, carton 58, dossier 602 « Pétition des habitants de Saint-Martin pour l'abolition de l'esclavage », 1841.

Le couple French est catholique, ainsi que les Morel de la Colombe (leurs voisins à « Diamant » à Marigot) ; ce sont probablement les seuls propriétaires importants à être de cette religion ; la grande maison de maître de « Concordia » tient lieu d'église vers 1840²⁸.

Bien que de nombreuses sucreries saint-martinoises aient dû fermer, en 1847, « Ann-Mary » continue à rouler la canne²⁹ ; pour l'année 1846, la production s'élève à 50 tonnes de sucre (9,6 % de l'ensemble de la partie française), 919 hl de rhum (64 %) et 29,8 hl de mélasse (4,3 %).

L'abolition de l'esclavage en 1848 accentue les difficultés. Les planteurs saint-martinois rédigent une pétition en 1849³⁰. Daniel French en est le premier signataire.

« ... Ecrasés par la sécheresse affreuse des dix années précédentes, par les absurdes exigences des lois de juillet 1845, nous nous sommes trouvés au jour de l'émancipation sans moyen d'existence, sans ressource aucune. Les nouveaux affranchis ont tous quitté les habitations, abandonné la culture, pour aller dans la partie hollandaise ramasser du sel. Pouvions-nous les en blâmer ? libres, ils allaient chercher un salaire que nous ne pouvions leur donner... nous sommes écrasés d'impôts ; avec 160 barriques de sucre, nous sommes condamnés à payer 14 000 F de taxes... L'administration de la Guadeloupe qui ne visite jamais notre petit pays... nous taxe d'office... La grande culture est impossible ; elle doit être abandonnée... »

Cette pétition se concluait en demandant l'achat par la France de la partie hollandaise ; elle n'eut pas de suite.

En 1861, Daniel French s'associe avec Dormoy (Lottery, Paradis, Hope et Delight, à Colombier) et avec Allaway (Union à Colombier), derniers sucriers de la partie française, pour rédiger un mémoire puis une protestation : ils demandent aux autorités guadeloupéennes de limiter la libre admission du sucre et du rhum dans l'entrepôt franc fictif de Marigot (créé en 1858 pour contrebalancer l'hégémonie de Philipsburg). Là encore, ils n'ont pas eu gain de cause³¹.

Malgré ces combats d'arrière-garde, il semble que Daniel French ait dû cesser complètement la culture de la canne à la fin de sa vie ; son épouse décède en 1874 (à 77 ans) ; lui-même meurt en 1879 (à 83 ans).

Dès le 20 février 1880, *Elizabeth-Marie French* prend en mains les destinées d'« Anne-Marie » (le nom s'est francisé) et de « Concordia ». Bien que sexagénaire, elle se révèle une administratrice dynamique³². Les hypothèques de 1841 et 1861 sur les 2 habitations ont été apurées grâce à l'aide d'une tante, Caroline French qui vit à Londres. Ensuite, elle emprunte 20 000 F à M. Frédéric Gourgaud, curé de Saint-Martin, « pour employer à ses besoins et affaires, et principalement pour la faisance-va-

28. Chanoine Balivet : *Voyage aux Isles de Saint-Martin et Saint-Barth*.

29. ADG 2 Mi 13 R 10 ; Conseil privé de la Guadeloupe ; 5/6/1847 ; acte 16.

30. AN SOM Guadeloupe c 88 d 617 doc 732 ; 1/8/1849 ; « Pétition des propriétaires de sucreries de la partie française de Saint-Martin aux membres de l'Assemblée nationale législative ».

31. S. Thirioux : *Les problèmes posés par l'administration des îles de Saint-Martin et Saint-Barth*, 1965 (Annexe 10).

32. ADG Notaires 5/30 ; Me Foudin, 20/2/1880.

loir de l'habitation Anne-Marie. » Les deux habitations sont brièvement décrites alors :

– Anne-Marie : « établie en sucrerie-rhumerie, avec maison de maître et dépendances » ;

– Concordia : « démunie de constructions, mais cultivée par des colons par tiers et où on y voit encore çà et là de vieilles maisons ».

Elles ont encore toute leur contenance, à l'exception du dixième de Concordia (la part de T.-W. Maillard), loti et devenu Galisbay et Hameau du Pont.

A ce moment, les habitations sont toujours indivises : Elizabeth-Marie French possède 1/6 ; sa sœur, Anne-Marie, veuve Pellarin (qui vit à Paris) a 1/6 ; les héritiers de William-Henry Cock ont 1/3 et ceux d'Edward, 1/3. Peu après en juin et août 1881³³, elle rachète les parts des descendants Cock qui vivent à Saint-Christophe, en Angleterre et en Ecosse. La vente réserve aux Cock les 4/6 des revenus éventuels d'une ancienne exploitation de phosphate de chaux sur les terres. Par ailleurs, une brève description montre que « Anne-Marie » a été reprise en mains :

« une maison de maître avec ses dépendances, une citerne et un verger ; l'ancienne sucrerie, tombée en ruines, a été relevée en partie, ainsi que le moulin, avec les deniers de M^{lle} French, ainsi que la rhumerie ; il existe aussi quelques pièces de canne à sucre plantées aux frais de M^{lle} French. »

Ainsi, la reprise de l'activité sucrière au début des années 80 était effective et avait nécessité d'importants travaux. Une description de Saint-Martin le confirme³⁴ :

« Les sucreries sont tombées successivement. Pendant un moment, il n'y en eut plus aucune en activité. Depuis deux ou trois ans, les héritiers French, possesseurs de la belle habitation située en arrière du bourg de Marigot, ont repris la culture de la canne pour faire principalement du rhum avec le sirop. »

Cependant, en 1887, l'abbé Gourgaud n'a pas pu être remboursé et il faut hypothéquer 4/6 des habitations³⁵. Puis, en 1891, M^{lle} French se retire (elle est septuagénaire). Elle vend pour 18 460 F les 5/6 qu'elle possède³⁶. Il y a encore 200 ha de terres, des maisons d'habitation, des bâtiments d'exploitation, moulin, distillerie,... Elle se garde cependant la jouissance et l'usufruit de la maison principale et des jardins.

Les acquéreurs sont trois (et achètent en indivis). Ce sont :

- la sœur, Anne-Marie French, Vve Pellarin qui possède déjà 1/6 ;
- son neveu, Auguste Marie Pellarin, capitaine d'artillerie à Lyon ;
- Auguste Jean Hippolyte Leydet, capitaine d'artillerie à Fontainebleau.

33. ADG Notaires 5/30 ; Me Foudin, 6/5/1881 et 31/8/1881.

34. ADG Annuaire de la Guadeloupe 1886, page 26.

35. AN SOM Notaires de Guadeloupe Mi 84 ; Me Borne ; 3/2/1887.

36. ADG TAM Saint-Martin ; vol. 6002 ; acte 85 du 16/1/189.

Ils signent, la même année, un bail avec Michael Brown Goreira de Curaçao pour des recherches minières sur les terres, afin de trouver des minerais de fer, manganèse et cuivre, mais aussi, or, argent, quartz,...³⁷ (en vain, semble-t-il).

On ne sait rien, au début du xx^e siècle sur l'activité des habitations.

Il faut attendre 1910 pour avoir un renseignement bref dans un article consacré à Saint-Martin³⁸ : « ... Ces sucreries sont successivement tombées et le fameux rhum de St Martin, rival de celui de la Jamaïque, n'est plus aujourd'hui fabriqué que sur une seule habitation située derrière le bourg du Marigot. »

En 1920, tout semble fini. Une M^{me} Leydet occupa, sa vie durant, la maison principale d'« Anne-Marie » « Spring » jusqu'à son décès, vers 1975 ; elle était très âgée. Après sa mort, un cyclone dévasta la maison et tous les débris furent emportés comme bois de chauffage.

DESCRIPTION DES VESTIGES DE « SPRING », A MARIGOT

Le temps et les hommes n'ont pas épargné les témoins de la puissante habitation sucrière « Spring » (ou Ann-Mary). Tous les bâtiments en bois ont été détruits à ras de terre ; les constructions maçonnées se dressent encore et leurs ruines ne manquent pas de pouvoir évocateur. Quelques personnes commencent à s'y intéresser mais le danger le plus pressant semble être, aujourd'hui, l'urbanisation rapide des terres de la plantation.

L'implantation des bâtiments de la manufacture s'est accompagnée d'un *aménagement de l'espace environnant* ; les dernières pentes du morne ont été travaillées en terrasses, avec des rôles diversifiés :

- au niveau de la plaine, la manufacture et les magasins ;
- au-dessus, le niveau supérieur du moulin, avec la circulation des mulets nécessaires (moulin à bêtes), une zone plate occupée par un lieu de culte, chapelle consacrée à Notre-Dame, réservée selon le désir de M^{me} Leydet ; au fond de cette terrasse se trouvent les ruines d'une maison en maçonnerie qui servait peut-être à l'économe ;
- au-dessus encore, le niveau « noble » était occupé par la maison de maître et ses dépendances ;
- enfin, le dernier niveau est celui du verger et de la source.

Ces niveaux sont séparés par des murs de soutènement soigneusement maçonnés et forment des terrasses reliées par des escaliers ; un chemin charretier contourne l'ensemble par le nord. Cette organisation, encore assez bien conservée mais actuellement perdue dans une végétation touffue, devait conférer un grand prestige à l'ensemble.

L'aménagement en eau pour une sucrerie saint-martinoise (l'île est réputée sèche) a toujours consisté en une gestion de la pénurie. A Spring, la situation était plus favorable grâce à la présence de la source du verger ; celle-ci semble avoir été utilisée principalement pour la maison de maître ;

37. AN SOM Notaires de Guadeloupe Mi 440 ; Me Héber, 22/8/1891.

38. ADG « Almanach de la Guadeloupe et dépendances », année 1910.

son trop-plein allait dans un puits, près de la maison. Une citerne recueillait l'eau des toitures pour la case à eau.

D'autres citernes devaient aussi exister près de la sucrerie, l'une est conservée : elle servait à refroidir le serpent de l'alambic. Un autre aménagement est exceptionnel : il s'agit d'un petit bassin, accolé au moulin à bêtes, avec un plan incliné. Il devait servir à abreuver les mulets et se remplissait peut-être par une dérivation de la source. En outre, trois ravines sèches convergent vers la sucrerie ; quand on creuse un puits au fond du lit, on trouve l'eau à environ un mètre de profondeur ; ces puits existent partout dans l'île. Enfin, des témoins affirment qu'une conduite existait et apportait l'eau d'une source de la montagne.

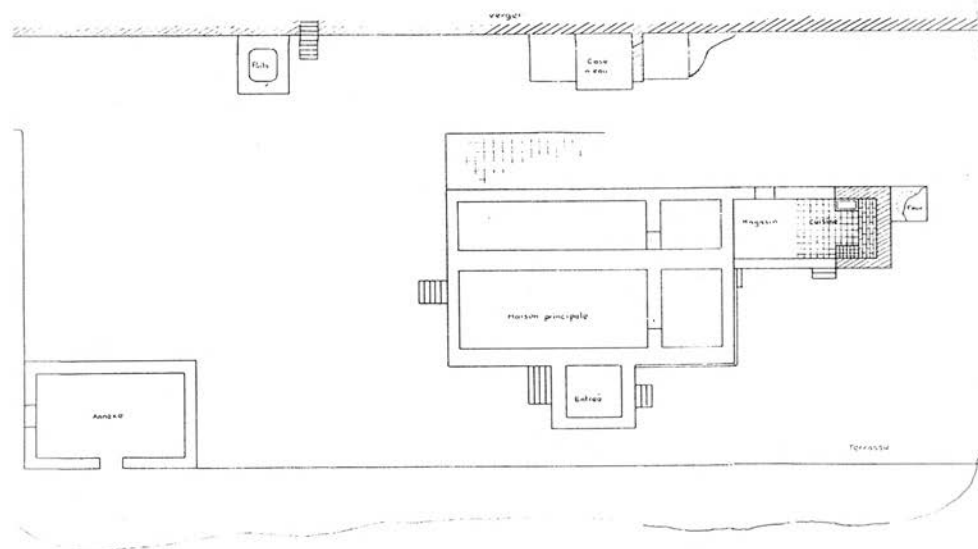
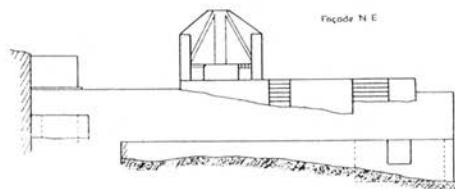
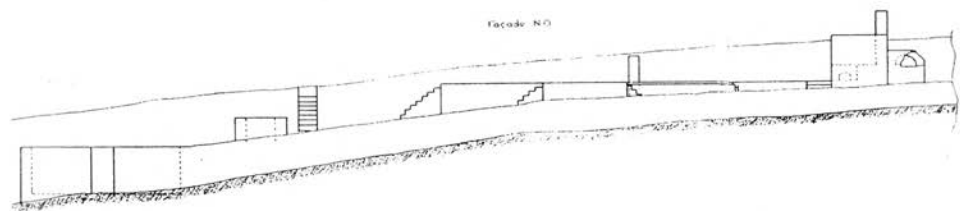
Sur la troisième terrasse, mesurant 70 m sur 25 environ, se trouvent *la maison principale* et ses annexes. Cette maison était en bois sur un soubassement en maçonnerie soignée, réalisé en pierres appareillées de 20 cm environ, d'une épaisseur de deux pieds, d'une hauteur comprise entre 30 cm et 1 m. On distingue nettement l'emplacement prévu pour les bastaings qui soutenaient le plancher (quelques tas de pierres cimentées renforçaient les longues portées) et pour les poutres servant de bases aux façades. Située près du bord ouest de la terrasse, la maison mesurait 15 m sur 9 (48 pieds sur 30) et était précédée à l'ouest d'une entrée de 4,5 m sur 3,4 ou 14 p sur 12 ; c'est le « portico » des maisons de Saint-Martin, c'est-à-dire l'entrée d'honneur précédée de quelques marches, au nord et au sud. Actuellement, on distingue deux grandes pièces et deux petites ; les dimensions correspondent exactement à la description de l'inventaire de 1807 (il y avait 6 « appartements ») : il s'agirait donc de la maison qu'occupait John Hodge. Aucun élément ne permet de savoir s'il y eut un niveau supérieur ; les descriptions n'en parlent pas.

Immédiatement accolés, au sud, on retrouve les vestiges du magasin (en charpente avec plancher) et la cuisine carrelée, en partie en charpente, mais avec le mur pignon en maçonnerie, au sud, ainsi que les murs de retour.

L'ensemble mesure 6 m sur 4,5 (24 pieds sur 12 dans l'inventaire de 1807). L'aménagement de la cuisine comporte un « plan de travail » en U, à 0,65 m au-dessus du sol ; ce plan de travail est couvert d'un carrelage grossier fait de pierres locales travaillées en blocs à peu près carrés (20 cm sur 20), de 8 cm d'épaisseur. A gauche, c'est-à-dire à l'est, se voit l'évier, avec une niche en dessous. Le foyer se trouvait sur le plan de travail, à cet endroit dallé de briques rouges ; il était protégé par un vaste manteau de cheminée s'appuyant sur une forte poutre ; le dossier du plan de travail, l'arrière du foyer et le conduit de fumées étaient habillés de briques réfractaires jaunes.

Le four est adossé à ce mur, au sud ; le bloc mesurait 2 m sur 2 ; la sole est à 1,2 m au-dessus du sol. La zone de cuisson est circulaire, à voûte surbaissée ; l'intérieur est tapissé de petites pierres carrées, le plan de travail utilise des pierres plus grandes. La bouche du four est ornée de plaques en calcaire fin.

La terrasse, entièrement dallée entre la maison et le mur de la terrasse du verger, comporte également un puits, une citerne, voisine d'une zone qui correspond à une case à eau, un escalier d'accès au verger et enfin,



INVENTAIRE du PATRIMOINE		GRAI_UAG_C
Habitation		SPRING
		MAISON de MAITR.
5 ^e MARTIN	Quartier	Morigot
971	Coordonnées	X.492,330 Y.11
	N.T.U.	
Echelle: 1/200	Clé et par	KARRAS le 26.4.89



Fig. 1. - La cuisine : évier, plan de travail et traces de la hotte.

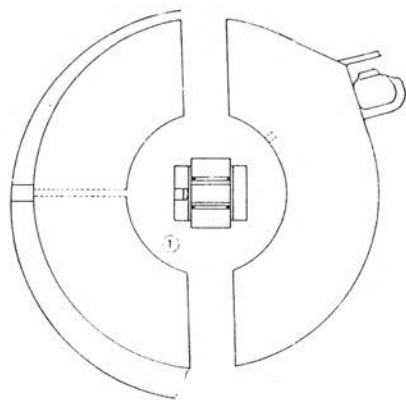
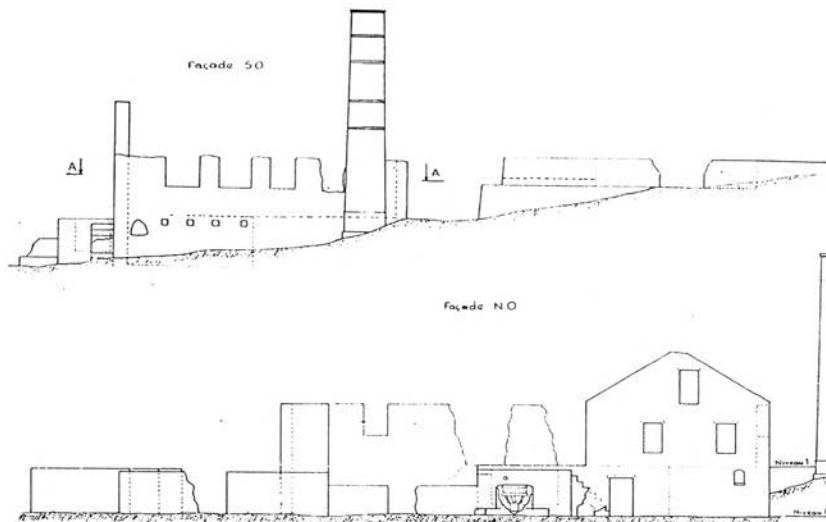
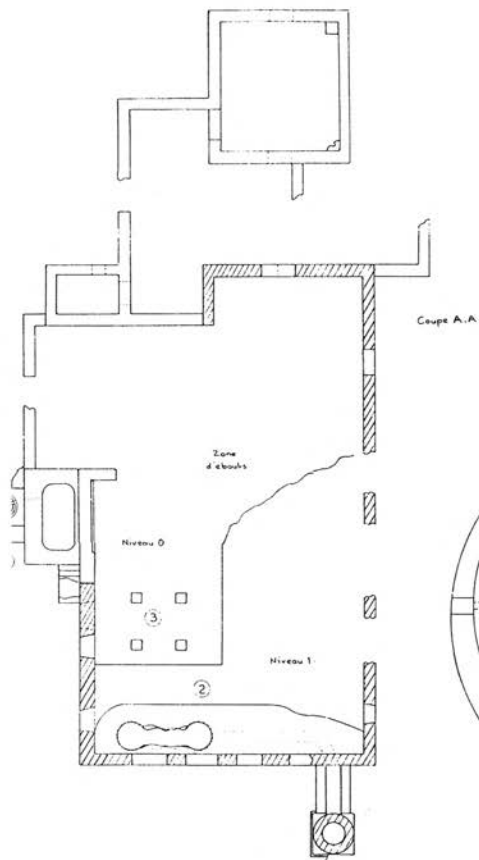
une maison en maçonnerie qui s'ouvrait sur la terrasse inférieure ; elle comportait peut-être un niveau supérieur en charpente. Elle aurait pu convenir à l'économiste et aux domestiques.

Cet ensemble fut vraisemblablement construit vers 1778 et a servi pendant deux siècles sans changement notable ; après chaque cyclone, il fut reconstruit à l'identique. Il offre l'intérêt de montrer ce qu'était la maison d'un riche propriétaire saint-martinois, fonctionnelle mais sans aucun luxe. La maison dominait, comme il est d'usage, les bâtiments de la sucrerie, tout proches, mais sous le vent. Plus loin, la vue portait sur le bourg et la rade de Marigot. À l'horizon se distinguait nettement Anguilla, terre natale de John Hodge.

Les vestiges de la manufacture comprennent : le moulin à bêtes, un grand bâtiment regroupant la sucrerie, la purgerie et la rhumerie, et enfin un magasin. Les structures couvrantes ont entièrement disparu. Les murs, en maçonnerie, sont plus ou moins ruinés, les pillards ayant été spécialement attirés par les pierres d'angle et le piédroits en pierres de taille. Les bâtiments ayant été profondément rénovés en 1883, de nombreux éléments sont plus « modernes » que dans les autres sucreries de l'île.

Le moulin à bêtes a connu au moins deux étapes dans sa construction et des aménagements importants en 1883. Le niveau inférieur est une plate-forme circulaire de 20 m de diamètre, retenue par un mur soigneusement maçonné qui atteint 2 m vers l'ouest, du côté de la sucrerie ; dans cette direction, on distingue la rigole à section rectangulaire pour l'écoulement du vesou. Ultérieurement fut ajouté un second niveau avec deux voûtes ; le diamètre n'est que de 18,5 m et il est légèrement décentré ; le trottoir supérieur, annulaire, large de 5 m, servait à la circulation des mulets qui actionnaient le moulin. Les deux voûtes, actuellement effondrées, permettaient l'accès au mécanisme du moulin proprement dit, sans être gêné par les animaux ; cependant, dans ce cas, les voûtes n'excédaient pas 1,25 m de hauteur. La goulerotte à vesou, de section carrée, traverse le mur et se superpose au canal précédent. Ce moulin à deux niveaux se présente comme une masse de maçonnerie circulaire s'élevant à 3,5 m à l'ouest, alors qu'à l'est, le niveau du trottoir destiné aux bêtes affleure la terrasse supérieure.

La zone centrale est la partie la plus intéressante : le socle en maçonnerie, une partie des poutres en bois, les rolles et les engrenages sont les mieux conservés de l'île de Saint-martin. Ce moulin fonctionnait encore au début du ^{xx}e siècle et avait été restauré en 1883. Le socle en maçonnerie, de 3,95 m sur 3,30 m au sol, a une forme très élaborée et comporte une large marche, face à la voûte d'entrée, où se tenait la personne qui présentait les cannes dans les rolles. La table qui recueillait le vesou est en forme de gouttière très évasée. L'ensemble de ce socle est recouvert d'enduit. Il reste quelques poutres du bâti qui soutenait les rolles. Les trois rolles, striés longitudinalement sont de même dimension (longueur 81,5 cm, diamètre 47,5). Ils sont entièrement métalliques ; le rolle central se prolonge par un axe métallique sur lequel est fixé un fort croisillon, également en fer, servant à fixer 4 bras en bois auxquels étaient attelés 4 ou 8 mulets.



- ① Moulin à bêtes
- ② Sucrerie
- ③ Purgerie
- ④ Guildiverie

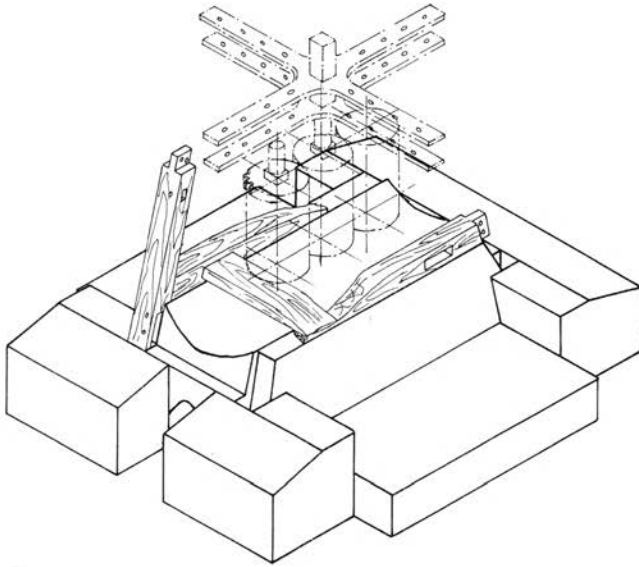
INVENTAIRE du PATRIMOINE	GRAI-DAG - C
habitation sucrerie	SPRING
SAINT-MARTIN 971	Quartier Caudannes M.F.U.
Echelle 1/200	Calage par - rousset le 9 3 89



Fig. 2. – Moulin à bêtes vu de l'extérieur.
En bas : le muret de soutènement de l'ancien moulin à un niveau.
Au-dessus, ajouté postérieurement : le 2^e niveau excentré.



Fig. 3. – Mécanisme
du moulin.



Habitation SPRING
Moulin : socle du mécanisme,
position probable des rolles.

La sucrerie-purgerie-guildiverie se présente en un seul vaste bâtiment. L'importante rénovation, attestée par une inscription gravée (mars 1883), l'a rendue différente des autres sucreries saint-martinoises. Ce grand bâtiment, de 26 m sur 16, est réalisé en pierres locales, grossièrement appareillées, avec joints de mortier mêlé de pierres plus petites et de fragments de tuiles. Portes et fenêtres comportent un ébrasement vers l'intérieur. Les piédroits, en plaques de calcaire fin taillé, ont presque toujours été arrachés ; les linteaux sont constitués de poutres de bois, cachées par des plaques calcaires et un décor de briques rouges. Utilisant la pente du terrain, la construction comportait 3 niveaux, comme en témoigne le pignon nord-ouest.

La sucrerie proprement dite, en forme de L, occupe l'angle sud-est. La zone face au moulin était destinée aux bacs à vesou.

L'équipage, les fourneaux, les conduits de fumée et la cheminée ont été profondément remaniés ou refaits en 1883. Les chaudières à sucre ont disparu mais leur empreinte est nettement visible. Au nombre de 4, elles ont des dimensions inhabituelles : la grande a un diamètre de 1,5 m, les deux du centre mesurent 1,2 m et la batterie (juste au-dessus du foyer) a également un diamètre de 1,5 m, ce qui indique qu'elle était très peu profonde (afin que le sirop se concentre plus vite et sans brûler). Le plan de travail a été construit en alliant le fonctionnel à l'esthétique : la partie verticale, à l'avant, a une forme galbée épousant la forme des conduits de fumée ; elle est réalisée en calcaire appareillé recouvert d'enduit rose hydrofuge. La paillasse horizontale est dallée de pierres calcaires, sauf à l'entour des chaudières où se trouvent des briques réfractaires disposées radialement. Le mur arrière est enduit de rose sur 50 cm, puis de gris au-dessus (avec l'inscription « March 1883 »). Enfin, une large baie éclairait cette zone ; il ne reste plus trace du treillis de bois qui la fermait en partie.

L'ensemble des chaudières était chauffé par un foyer situé au niveau bas, sur la façade nord-ouest. Il est très ruiné, ainsi que les événements qui permettaient de ramoner sous chaque chaudière ; rien ne permet de supposer qu'il y ait eu des reprises de maçonnerie à la fin du XIX^e siècle. Par contre, la circulation des gaz chauds autour des chaudières est très élaborée : ceux-ci passaient sous la cuve de chaque chaudière mais aussi, l'enveloppaient en circulant dans un canal réalisé en briques réfractaires. Le tout se réunissait dans un orifice rectangulaire relié à un conduit qui rejoignait la cheminée, en se courbant à 70°. Entre la sucrerie et la cheminée, la voûte du conduit s'est effondrée.

La cheminée constitue un très bel exemple architectural, unique à Saint-Martin. Haute de plus de 12 m, réalisée en pierres de taille calcaires, elle prend appui sur un socle approximativement cubique. Au dessus, le fût presque cylindrique est renforcé par 4 cerclages métalliques. Le couronnement, en forme de tulipe, fait alterner briques rouges et pierres calcaires. Malheureusement, un figuier maudit s'est développé au sommet, descellant le couronnement et fissurant le fût.

L'emplacement de la purgerie est immédiatement au nord de la sucrerie : au niveau 1, étaient les limandes, fortes poutres qui supportaient la charge des tonneaux de sucre ; elles étaient soutenues par des piliers de maçonnerie que l'on voit encore. Les tonneaux, à fond percé, se pur-



Fig. 4. - Date : mars 1883, gravée au-dessus des chaudières.



Fig. 5. - Empreintes de chaudières à sucre dans les fourneaux de la sucrerie.

geaient (s'égouttaient) lentement du sirop ; au niveau inférieur, des récipients recueillaient celui-ci.

Encore au nord, il y a la guildiverie (ou rhumerie). On peut y distinguer 3 zones : à l'extérieur, l'alambic sur son fourneau, et la citerne pour refroidir la couleuvre (le serpent) ; à l'intérieur, au niveau 1, en charpente et essentes, la zone où fermentait le sirop dans les pièces « à grape », au niveau bas, la zone de stockage du rhum. Le fourneau de l'alambic est relativement bien conservé : il a sans doute été rénové en 1883. Il est constitué d'un massif en maçonnerie de 2 m sur 2 au sol, haut de 1,6 m, entouré de trottoirs, marches et supports pour faciliter le travail. A la partie basse, se trouve le foyer mesurant environ 45 cm dans toutes les directions, sans cendrier. L'alambic (disparu) avait une contenance de l'ordre de 700 à 800 l ; à sa partie supérieure, il était entouré par une collerette en briques réfractaires ; un couloir annulaire réalisé avec les mêmes briques, permettait la circulation des gaz chauds à mi-hauteur. Le reste du fourneau est construit principalement en pierre. Immédiatement derrière, se voit la citerne, solide construction maçonnée à coins arrondis ; l'intérieur est revêtu de petites briques ; par endroits subsistent des plaques de l'enduit rose hydrofuge qui les recouvrait. Elle contenait environ 14 m³ d'eau (arrivant par une saignée encore visible sur la paroi nord) ; une autre saignée permettait le passage du serpent ; il reste quelques fragments de tuyaux de plomb.

Toute la partie nord est très ruinée ; son usage est impossible à déterminer. Il y a eu probablement des entrepôts et des logements mais, ils n'ont pas été rénovés en 1883. Il y avait en général deux niveaux.

A l'écart, au sud-ouest, se trouve un grand bâtiment en maçonnerie de 20 m sur 7, avec une large porte au nord et une fenêtre au sud, avec toiture en essentes. Il est très ruiné. Il s'agit vraisemblablement d'un hangar.



Fig. 6. – La cheminée en pierre de taille.



Fig. 7. - Le foyer de l'alambic, constitué de pierres et briques.



Fig. 8. - La citerne, doublée en briques, où refroidissait la « couleuvre » (ou serpent).

L'habitation-sucrierie « Saint-Jean » à Marigot

Elle se situe à 1,5 kilomètre environ au sud du bourg de Marigot. Les limites sont, à l'est, l'étang de Simsonbay, à l'ouest, les montagnes et la frontière hollandaise, au nord, l'ancienne sucrierie « Relief » (ou Bellevue) et au sud, « Morne Fortune ». L'intérêt de ce site est double : les ruines sont importantes et assez bien conservées, mais surtout, la vie de la sucrierie est liée à la vie d'une seule famille, archétype des familles saint-martinoises aux origines multiples. Les terres comptent parmi les mieux situées et les plus fertiles de l'île.

HISTORIQUE DE L'HABITATION

Il serait tentant de faire débiter l'historique vers 1660, quand Saint-Martin, propriété des Chevaliers de Malte (autrefois de Saint-Jean de Jérusalem), vit naître une dizaine de sucrieries ; l'une d'elles se trouva probablement sur ce site mais se nommait-elle déjà Saint-Jean ? Appartenait-elle au sire de Lonvilliers (dont la mémoire reste chère aux Saint-Martinois d'aujourd'hui) ? Conjecture séduisante, sans plus !

Les faits certains débutent vers 1701 : alors naît a « Millaud, en Rouergue »

Pierre (ou Peter) Desmots¹. « Il était du nombre des protestants français qui, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, s'étaient réfugiés en Angleterre, où il résida d'abord... Peter Desmots était regardé comme sujet anglais. »². D'Angleterre, il passa dans les Antilles anglaises. Vers 1735 il épousa Anne Le Berthe (ou Labert, ou Libert), native de Montserrat, vers 1720. On peut imaginer qu'elle était également d'origine française, huguenote. Ils se marièrent « en l'île d'Antigue, ils vinrent résider en la partie hollandaise (de Saint-Martin), le dit Peter Desmots, s'étant livré à des affaires de commerce, avait fait construire dans la ville de Philipsbourg une maison pour y résider avec sa famille et des magasins pour son commerce, il continua d'y résider jusqu'à son décès ; il acheta des terres dans la partie française, ces terres composaient l'habitation connue sous le nom de Mont Fortune mais il n'y avait jamais fait sa résidence »².

1. AN SOM DFC Guadeloupe ; Saint-Martin ; carton 46, doc. 7.

2. ADG Notaires 5/15 ; Me Maureau, 30/3/1830.

De cette union naquirent au moins 6 enfants :

- Jean (ou John), né vers 1736, l'aîné (?), qui épousa vers 1760 Rebecca Gumbs, d'Anguilla, fille de Jacob Gumbes et de Mary Howell ;
- Jacob-Pierre, marié à Sophie Leblanc (d'origine française, huguenote ?) ;
- Abraham, né en 1743, qui épousera une autre Rebecca Gumbes, sœur de la précédente ;
- Charlotte, deuxième épouse d'Abraham Heyliger, gouverneur de la zone hollandaise ;
- Ann, épouse de Lucas Tentoreen, de la zone hollandaise ;
- Suzannah, épouse en premières noces de William Barton, d'Antigua, puis de George Leonard, Anguillais fixé à Saint-Martin, d'origine française, huguenote.

Ainsi se dessine le personnage de Peter Desmonts, Français huguenot d'origine, Anglais de cœur, ayant choisi Saint-Martin pour s'y établir négociant. Les alliances de ses enfants montrent qu'il fut totalement adopté dans la zone hollandaise par la meilleure société locale. Il eut probablement des terres dans cette partie mais rien ne permet de l'assurer. A quelle date fit-il l'acquisition de Morne Fortune, à la limite de la frontière ? Sa « triple » nationalité (française, anglaise et hollandaise) permettait sans doute à cet homme considérable d'être agréé par n'importe quel gouvernement. Son fils Jean (ou John) Desmonts eut la propriété voisine, Saint-Jean (il y avait peut-être eu partage).

La première mention de la sucrerie date de 1772³ : le propriétaire est *Jean Desmonts*, âgé de 36 ans, veuf de Rebecca Gumbs (d'Anguilla), dont il a une fille unique, Ann (née dans la zone hollandaise en 1762). La propriété de 82 carrés comporte une sucrerie et une maison en bois. L'activité cannière a débuté depuis peu (il n'y a encore que 7 jeunes sucreries à Marigot et 3 à Colombier !) : elle a 14 carrés de cannes, 2 de manioc, 1 d'ignames, 2 de malangas et 300 bananiers. On élève 14 bovins, 10 chevaux, 4 mulets et 4 ânes. L'atelier est très faible : 9 nègres, 4 négresses et 3 infirmes. Cette situation est très générale dans la partie française, à cette date : la mise en valeur vient de commencer, mais la majeure partie des propriétaires utilisent d'autres esclaves, qu'ils ont déjà dans la zone hollandaise, pour mettre en culture leurs habitations. En outre, Jean Desmonts emploie James Lagers, marin de Saba, qui vit sur le domaine avec sa femme et leurs trois jeunes enfants dans une case en paille.

En 1776, le père décède et *Ann Desmonts* devient seule propriétaire (elle a 14 ans). L'année suivante, elle épouse Johannis Zimmon Doncker. Ils sont tous deux jeunes et sont émancipés par le mariage. L'époux est né à Saint-Eustache et devient conseiller à Sint-Maarten. Trois enfants naîtront, Elizabeth, en 1779, Rebecca, en 1781 et Abraham en 1784. L'union sera brève (9 ans puisque Johannis décédera en 1786). Pendant cette décade, le climat politico-économique est très troublé : la guerre d'Indépendance, en Amérique du Nord, débutant en 1776, est immédiatement ressentie à Saint-Martin, parce que la majeure partie du commerce se faisait avec la Nouvelle-Angleterre. Saint-Eustache, le grand centre du négoce, approvisionnait les combattants en matériel de guerre mais les

3. AN SOM Guadeloupe ; Saint-Martin ; carton 46, doc. 7

denrées agricoles ne circulaient plus (vente du sucre, achat de morue par exemple), ce qui entraînait de grosses difficultés pour les planteurs. Les attaques anglaises contre l'île se multiplient : occupation anglaise de deux mois en 1779, puis de 10 mois en 1781. Les français parviennent à les chasser en novembre 1781 et administrent pendant trois ans l'île de Saint-Martin entière ainsi que Saint-Eustache (après le saccage d'Oranjestad par Romney et la dispersion de tous les négociants, la Compagnie des Indes Néerlandaises se désintéressa de ses îles et les céda aux Pays-Bas en 1791)⁴.

Tous ces événements n'empêchent pas le développement de Saint-Jean et de la fortune d'Ann Desmonts. En 1777⁵, un récolement d'inventaire montre que la propriété a progressé par rapport à 1772 (malgré le violent cyclone de 1772). Il y a 22 esclaves au lieu de 16, 7 mulets au lieu de 4, une sucrerie, un moulin et une vinaigrierie (distillerie).

En 1779, Pierre Desmonts décède et sa petite-fille Ann, hérite de 1/6 de la sucrerie « Morne Fortune ». John Doncker achète la part (1/12) de la tante de son épouse, Ann, épouse de Georges Léonard⁶, pour 5 500 piastres prêtés par un oncle, Lucas Tientooren. Entre 1779 et 1786, le reste de Mont Fortune (3/4) est regroupé par Jacobus Heyliger, cousin germain d'Ann et fils d'Abraham, le commandant de la partie hollandaise. En 1786, au décès de Johannis, Ann, veuve avec trois jeunes enfants, hérite de sa part et devient propriétaire de Saint-Jean et d'1/4 de Morne Fortune. Quelques années plus tard, elle se remaria avec Sébastien de Durat, commandant de l'île depuis 1785. Auparavant, un inventaire détaillé des biens est fait, ce qui permet d'apprécier les profonds changements de l'habitation⁷ :

Sur les 80 carrés, 53 sont en canne, 8 en vivres, 7 en savane, le reste en bois debout. Pour l'exploitation, il y a 2 commandeurs, 1 charpentier, un distillateur, 2 « fabricateurs de sucre » et 33 nègres sans spécialité, 22 négresses, 12 négrillons et 6 négrittes, qui font un total de 79 esclaves. Le bétail est peu nombreux, 19 mulets (pour le moulin), 2 juments et un cheval, 3 taureaux, 7 vaches et 14 oies.

La maison principale est en bois (12 m sur 10) et comporte 2 salles, deux cabinets et une galerie en façade. Elle est très peu meublée.

A proximité, un petit local et l'hôpital, tous deux en maçonnerie ; puis un bâtiment en maçonnerie et bois regroupe cuisine, four, écurie, cachot. Les esclaves logent dans un grand bâtiment en bois de 50 m sur 6, divisé en 30 chambres. Une petite case en bois doit servir au commandeur. Tout est couvert en essentes.

Le moulin est vraisemblablement à un seul niveau (d'après le prix). La sucrerie, en maçonnerie, contient 4 chaudières. Ses dimensions sont celles de maintenant. La purgerie-guildiverie est petite, construite en bois. Il y a aussi une case de tonnelier. L'ensemble est complété par un magasin, près de la baie de Marigot. L'habitation dispose de 3 cabrouets et d'une gabarre avec avirons (destinée plutôt à l'étang).

4. Dr J. Hartog : *History of Sint Maarten and Saint-Martin* et *History of Saint-Eustatius*.

5. ADG Notaires 5/2 ; Me Grizèle, 21/8/1777.

6. ADG Notaires Mi 370 ; Me Grizèle, 28/1/1783.

7. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

L'habitation « St Jean » est estimée à 72 504 piastres ; « Morne Fortune » a une valeur sensiblement égale. La fortune d'Ann Desmonts et de ses enfants se monte à 92 830 piastres (560 000 livres coloniales environ).

Le contrat de mariage se fait avec séparation de biens et communauté réduite à 44 000 piastres chacun⁸. Le mariage est béni le 17 septembre 1789 par l'abbé Constant, curé de Saint-Martin. Le marié est Sébastien de Durat, chevalier, commandant de la colonie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, né dans la paroisse de Notre-Dame-de-Perrouze, dans le diocèse de Bourges. Le nouvel époux se charge tout naturellement de l'administration des biens de son épouse. Il conserve ses fonctions de Commandant de l'île jusqu'en 1793. Ses fonctions cessent dans des conditions tragi-comiques : inquiets des événements révolutionnaires en Guadeloupe, et craignant un débarquement à Saint-Martin de patriotes français, des planteurs de la zone hollandaise, prenant prétexte de l'état de guerre en Europe entre la France et les Pays-Bas, au nombre de 22, prennent possession, la nuit du samedi 19 mai, du Fort Saint-Louis à Marigot (sans en référer à aucune autorité de la zone hollandaise)⁹. On hisse le drapeau hollandais sans coup férir. Le lendemain, les officiels de Philipsbourg entérinent la chose et « envahissent » Marigot avec quelques miliciens et un vieux canon. De Durat négocie les termes de la capitulation (qui semble lui convenir tout à fait). La zone française passe pendant deux ans sous le contrôle hollandais. Un triumvirat administre : Jean Rouvelet, John Mardenbrough et Romney, tous planteurs ou commerçants amis, présents au mariage de S. de Durat.

Les choses continuent sans à-coup à Saint-Jean ; à Morne Fortune, le décès de Jacobus Heyliger laisse l'habitation indivise entre les propriétaires.

En avril 1795, quand les patriotes venant de la Guadeloupe occupent Saint-Martin, Saint-Jean devient « habitation de la République », comme 11 autres sucreries de la partie française. Le recensement de 1796 énumère 84 cultivateurs dont 4 rouges (métis)¹⁰. Sébastien de Durat semble avoir émigré pendant cette période, laissant sur place sa femme et ses enfants. En 1825¹¹, M^{me} de Durat fit déposer devant notaire que la séquestration était illégitime : « Saint-Jean » lui appartenait en propre, ainsi qu'à ses enfants ; les patriotes avaient séquestré la propriété en tant que bien d'un « ci-devant », ce qui était inexact. Le même document ajoute que « Morne Fortune » était également séquestrée ce qui n'est pas totalement exact. Un document d'origine anglaise précise les choses¹² : « ... cédant l'île, entièrement à la Fraternité des Républicains Français en 1795, plus d'un tiers des habitations-sucreries furent immédiatement séquestrées, comme appartenant à des Anglais... Ceux qui étaient natifs de Saint-Martin furent autorisés à réclamer les droits de citoyens hollandais, ce qui leur fit éviter une confiscation immédiate mais elle fut cependant progressive... On jugea nécessaire,.. pour fournir des fonds pour l'entretien de la garnison française, composée d'environ trois cents des plus

8. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

9. J. Hartog, *op. cit.*, p. 42.

10. ADG Recensement 20 Pluviose an V ; Saint-Martin.

11. ADG Notaires 5/20 ; Me Henry, 21/10/1825.

12. *Annals of Anguilla*, by S.B. Jones. Christian journals limited, Belfast.

beaux et des plus compétents des esclaves nègres, que les propriétés « hollandaises » (ainsi les nommait-on) fournissent une contribution ordinaire... de 3 Livres 6 s par homme et par jour. » Même si le ton de ce document est sévère pour les français républicains, il faut observer qu'il est corroboré par de multiples déclarations devant notaire ; par ailleurs, le recensement des propriétés particulières (non séquestrées) de la zone française montre un très fort prélèvement de cultivateurs partis dans la « force armée »¹³ : 135 pour 1761 qui restent, mais la ponction n'est pas égale pour tous ; 8 sur 44 à Morne Fortune, 16 sur 89 chez Catherine Maillard, 13 sur 83 chez William Smith,... Quant aux contributions des propriétés hollandaises, la correspondance des agents du Directoire, Bresseau et Nanned (?) à leur délégué à Saint-Martin, Bresson, en témoigne abondamment¹⁴.

Pendant cette période, Ann de Durat reste dans l'île (où ?) et élève ses nombreux enfants, seule, sans aucun revenu, en contractant des dettes¹⁰. La période républicaine cessa dans l'île avec l'attaque anglaise de 1801, suivie d'une occupation de deux ans. La prise de possession par les Anglais (5 000 hommes de troupe de ligne et 4 000 marins, en cas de besoin), fut encore facilitée par le changement de camp des « habitants qui sont tous anglais, et leurs noirs les ont joints »¹⁵. Sébastien de Durat réapparut et prit la gérance de Morne Fortune, dès le 30 août 1801. A partir de 1803, il en racheta des parts aux divers héritiers Heyliger, ainsi que le Grand-Ilet (5 carrés), dans l'étang de Simson Bay. Cette période, correspondant à la plus grande opulence de Saint-Martin, n'a pas laissé de trace dans les archives. Lorsque Sébastien de Durat décéda en 1814, Ann se déchargea progressivement sur ses enfants. Elle vivait toujours à Saint-Jean avec sa fille Lucette, restée célibataire et son fils Louis, qui gérait la propriété ; Jean-Sébastien avait en charge Morne Fortune.

Ensuite, le terrible cyclone de 1819 dévasta toutes les sucreries, sans que l'on sache le sort particulier de Saint-Jean. Par contre, Ann Desmonts acheta par adjudication, le 12 décembre 1820¹⁶, la sucrerie voisine « Saint-James », dépendant de la succession de Michael Hannah, qui avait été fortement touchée par l'ouragan. Quelques années plus tard, en 1823, elle la céda à ses enfants du second lit, pour apurer la succession de leur père.

Puis, le déclin commença pour les habitations sucrières de Saint-Martin. En 1837, Ann, veuve de Durat, avait donné à ses enfants, Louis et Lucette, qui vivaient toujours avec elle, tous ses biens mobiliers (3 475 F), « leur voulant donner des preuves particulières de son attachement et les récompenser des bons soins et des attentions respectueuses qu'elle reçoit journallement d'eux ». On peut remarquer que, même à cette époque, alors que ses fils accéderont à des fonctions municipales, Ann parle toujours mal le français et signe « Ann de Durat »¹⁷.

13. AN SOM G₁ 498 I à XIII. Doc. 13.

14. AN SOM C₇A 53 f^o 14... et f^o 110...

15. AN SOM C₇ A 54 f^o 206.

16. ADG Notaires 5/12 ; Me Lacroisade, 12/12/1820.

17. ADG Notaires 5/22 ; Me Méry Darcy, 29/11/1837.

Après avoir déposé son testament en avril 1841¹⁸, elle s'éteint le 16 octobre 1841. Ainsi disparaît, calmement, celle qui incarne le mieux la grande époque du sucre à Saint-Martin, à la fois par sa période de vie, par ses liens sociaux et familiaux multinationaux, et par l'importance économique de ses propriétés.

L'inventaire de ses biens, qui se limite à l'habitation « Saint-Jean », nous en donne une description qui met en évidence l'important déclin¹⁹ :

– les 62 carrés (plus 5 pour le Grand-Ilet) ne comportent plus que 18 carrés en cannes et 3 en petit maïs ;

– il y a 69 esclaves présents (29 hommes, 15 femmes, 17 négrillons et 8 négrittes) ; il y a en outre 5 marrons, partis sur les îles anglaises toutes proches où l'esclavage est aboli depuis plusieurs années ;

– les bâtiments sont en bon état, presque entièrement en maçonnerie :

• la sucrerie avec purgerie, rhumerie et magasin, en maçonnerie, toiture en essentes, 4 chaudières dans la sucrerie ; un alambic ;

• un moulin « en fer » (rolles et engrenage), le châssis en bois, le rond en maçonnerie ;

• une case à bagasse en maçonnerie ;

• 16 cases à nègres et l'hôpital en mauvais état ;

• la maison principale en bois avec 2 chambres, une salle et une galerie ;

• une cuisine, un magasin, une petite case, une écurie, une remise, une salle de police, en maçonnerie ;

• une maison à deux appartements, une case à deux chambres, en bois.

Le bétail est également misérable : 6 mulets, 2 ânes, 2 bœufs de carrouet, 2 vieilles vaches.

L'ensemble est évalué à 101 575 F, soit environ 5 fois moins que vers 1805.

Après le décès d'Ann Desmonts, l'habitation appartient à ses enfants et petits-enfants, en indivis. Louis et Lucette continuent à la gérer. La situation dans l'île devient de plus en plus difficile, à la fois pour des raisons économiques (baisse du prix du sucre), climatiques, mais surtout par suite du manque de main-d'œuvre (marronnage vers les îles anglaises), à tel point que les planteurs de la partie française avaient demandé au gouvernement l'abolition (pour leur seul territoire !). Les héritiers Durat disposent de 3 habitations presque contiguës : Morne Fortune, avec sa belle maison principale, mais une manufacture désuète, Saint-Jean, beaucoup plus fonctionnelle, et Saint-James, avec des terres « montueuses » presque abandonnées depuis 1834.

Un recensement des productions de la partie française²⁰ indique pour l'ensemble Saint-Jean, Morne Fortune 35 t de sucre (7 % du total), 110 hl de rhum (8 %) et 110 hl de mélasse (16 %). L'élevage a pris de l'importance (bœufs, mulets, ovins, cochons) et on produit du coton (2 t, soit 16 %).

18. ADG Notaires 5/23 ; Me Méry Darcy, 10/4/1841.

19. ADG Notaires 5/23 ; Me Méry Darcy, 3/11/1841.

20. ADG 2 Mi 13 R 10 ; Conseil privé de la Guadeloupe ; 5/6/1847.

Quand advient l'abolition de l'esclavage, « Saint-James se lotit en parcelles d'environ 2 000 m² vendues aux nouveaux libres²¹. Elles se devinent encore nettement sur le cadastre actuel par les ruelles qui les séparaient ; ce fut l'embryon du quartier populaire d'aujourd'hui.

L'abolition crée des problèmes de main-d'œuvre, maintes fois étudiés dans les possessions françaises. Cependant, à Saint-Martin, s'y ajoute une situation spécifique : l'île était réputée, depuis les débuts de la colonisation, pour ses étangs saumâtres qui permettaient des récoltes de sel jugées exceptionnelles. Toutefois, cette production restait aléatoire, simple « cueillette » tributaire des conditions atmosphériques. Mais, depuis le début du XIX^e siècle, on avait commencé les aménagements de la grande saline de Philipsbourg et la production croissait. Méry Darcy, associé à Perrinon obtint la concession d'exploitation des salines de Grand-Case et de Chevrise en 1842 ; D. Beauperthuy eut le même privilège pour l'étang d'Orléans, en 1846. Dès lors, les Noirs libres avaient la possibilité de travailler quelques mois par an, pour une activité pénible mais salariée²².

Pour tenter de résoudre leurs problèmes, les principaux planteurs de l'île, parmi lesquels Louis de Durat, adressèrent une pétition à l'Assemblée Nationale législative, le 1^{er} août 1849, pour exposer la situation et proposer des solutions²³. Le document, rédigé d'une plume alerte, ne manque pas de finesse dans l'analyse, ni d'audace dans les propositions.

« Notre petite colonie a souffert plus qu'une autre de l'affranchissement des noirs. Est-ce à dire que nous regrettons l'esclavage ? Loin de là... Les nouveaux affranchis ont tous quitté les habitations... pour ramasser du sel... Ils revinrent tous lorsque les pluies firent cesser les travaux de la saline ; les propriétaires les reçurent à bras ouverts et n'eurent d'autre ressource que de les associer. Chaque habitation eut son association et devint une sorte de commune. Hélas, nous le disons avec regret, nous en avons fait l'expérience...

Jamais les socialistes ne nous feront croire à la réalisation de leurs beaux rêves. Nous y avons mis tout ce que nous avons d'énergie, de patience, de modération, de persévérance... » « La grande culture est impossible, elle doit être abandonnée ; les bestiaux viennent admirablement bien, là est notre planche de salut. L'île pourrait approvisionner la Guadeloupe et la Martinique, ce qui économiserait des devises à l'Etat. Il faut que l'état se rende propriétaire du sol, exproprie les détenteurs actuels... Que sont deux millions pour arracher trois colonies à une ruine certaine. »

Ainsi, les planteurs veulent vendre leurs terres à l'Etat qui y élèvera du bétail, au moyen de personnel fonctionnaire. Ensuite, ils proposent même une affaire :

« Il y aurait pour la France un grand avantage à faire l'acquisition de la partie hollandaise, soit par achat, soit par échange contre une certaine partie de la Guyane. La saline serait une mine féconde dans les mains de la France... »

21. ADG Notaires 5/25 ; Me Méry Darcy, 30/7/1849 et suivants.

22. Y. Monnier : *L'immuable et le changeant*.

23. AN SOM Guadeloupe C 88 D 617 ; ADG 1 Mi 415 R 1.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de suite à tous ces projets. Cependant, dans les jours suivants, Louis de Durat passe devant notaire un contrat d'association avec 53 travailleurs²⁴. Ce contrat semble avoir été le dernier signé ; ses termes sont les plus favorables aux cultivateurs. Les points saillants sont les suivants :

- M. de Durat fournit terres, bâtiments, ustensiles, animaux de trait,...

- après prélèvement des dépenses, le revenu est partagé par moitié entre l'administrateur, d'une part, et les sociétaires, d'autre part ;

- les travailleurs doivent 5 jours par semaine, 8 heures par jour, de 6 h à 14 h ; les vendredi et samedi sont chômés ;

- les travailleurs ont la pleine jouissance des cases et jardins dont ils sont en possession ;

- On envisage des possibilités d'absence pour aller travailler aux salines, avec retenue sur les revenus.

Malgré ces conditions qui paraissent favorables pour l'époque, la société végète, en grande partie parce que les revenus des travailleurs sont liés aux revenus de l'habitation, que l'argent ne vient qu'une fois l'an et est lié à l'abondance des récoltes.

En 1851 et 1852, plusieurs des cohéritiers d'Ann Desmots vendent leurs parts sur Morne Fortune et Saint-Jean²⁵ à Louis et Lucette de Durat et Hugh-Durat Edwards qui restent copropriétaires. Ce dernier décède en 1855, ce qui occasionne un inventaire des deux propriétés²⁶ : on cultive seulement 30 ha sur l'ensemble ; il y a très peu de bétail : 3 chevaux, 4 bovins, 1 âne, 7 mulets. A Morne Fortune, il n'y a que la maison principale qui soit en bon état ; à Saint-Jean, il y a la maison, ses dépendances et la manufacture comprenant le moulin, la sucrerie à 4 chaudières en fonte, la purgerie et la rhumerie attenantes. La valeur du tout n'atteint que 31 080 F.

Louis de Durat continue à gérer la propriété jusqu'en 1858. Alors, un inventaire est fait, avant qu'un bail ne soit passé avec E.-L. Ravel²⁷. Louis de Durat se réserve la maison de Morne Fortune. L'exploitation agricole va très mal (4 à 5 ha de rejets médiocres, 1/8 d'hectare en manioc, 1/2 ha en coton), il n'y a presque plus de bétail (4 mulets, dont un vieux, 1 vieille jument, 3 ânesses, 2 jeunes bœufs). Par contre les bâtiments sont toujours nombreux et entretenus :

- la maison principale avec, à proximité des pavillons, une salle de bains en maçonnerie, une case à ouragan, une citerne, une case à eau, cuisine, écurie, remise,.. 10 cases appartenant à des cultivateurs, une grande case de 5 chambres, en gaulettes et paille ;

- le moulin ; l'ensemble sucrerie-purgerie-rhumerie avec 3 citernes à mélasse, un clarificateur en cuivre, 4 chaudières, mais l'alambic manque ; une case à bagasse en maçonnerie, des parcs à bestiaux ; une roue hydraulique (éolienne ?).

24. ADG Notaires 5/25 ; Me Méry Darcy, 18/9/1849.

25. ADG Notaires 5/26 ; Me Méry Darcy, 20/11/1851 et 16/1/1852.

26. ADG Notaires 5/26 ; Me Méry Darcy, 14/11/1855.

27. ADG Notaires 5/27 ; Me Méry Darcy, 14/7/1858 et 25/7/1858.



Fig. 9. - Les bâtiments domestiques pendant le passage du bulldozer.
A gauche : socle de la maison principale ; à droite : la citerne.

Guildiverie-purgerie

Sucrerie

Moulin



Fig. 10. - Les bâtiments industriels.

Tout ceci évoque une habitation endormie, mais apte à redémarrer ; d'ailleurs L. de Durat et Ravel envisagent de regarnir l'usine à sucre. Cependant, rien ne semble avoir eu lieu et l'exploitation canne-sucre-rhum semble avoir définitivement cessé vers 1860.

DESCRIPTION DES VESTIGES DE L'HABITATION SAINT-JEAN

L'ensemble des bâtiments se situaient sur le versant sud d'une colline isolée surplombant la baie de Marigot, l'étang de Simsonbay et, au sud, la frontière hollandaise. La maison de maître et ses dépendances occupaient de petits plateaux aménagés en terrasses alors que la manufacture se situait sur les dernières pentes et dans la plaine. Cette colline, près de l'étang, s'imposait tout naturellement comme emplacement des bâtiments de la propriété. Les terrasses, reliées par des escaliers, facilitaient la circulation et conféraient du prestige à l'ensemble. Par contre, les très gros rochers avaient été conservés en place, ce qui donnait au site un caractère rustique.

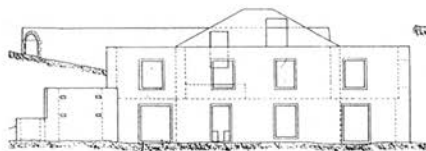
Les bâtiments domestiques ont tous disparus ; en 1991, un bulldozer a tracé des routes et des emplacements destinés à des équipements touristiques. Jusqu'alors, on parvenait à retrouver, dans la végétation exubérante, le socle en pierres de taille de la maison principale, qui était en bois, très simple. A côté s'appuyait la citerne en pierres, couverte d'une voûte en plein cintre. Il y avait de nombreuses autres constructions, souvent en maçonnerie, soit au niveau de la maison, soit en contrebas, dans la cour. La description faite dans l'inventaire de 1858 correspond précisément à ces vestiges.

La manufacture à sucre forme un ensemble bien conservé mais les charpentes et toitures n'existent plus : elles ont été entretenues jusqu'au milieu du xx^e siècle ; les intempéries ont tout emporté.

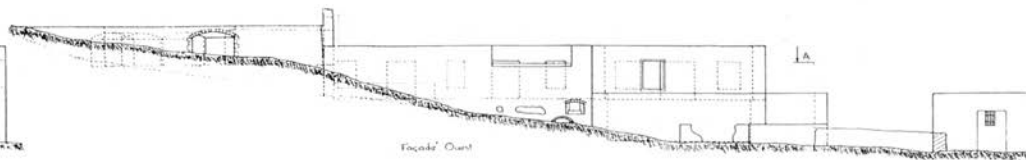
Le moulin à bêtes est à deux niveaux et comporte 3 tunnels voûtés. La plate-forme annulaire, où circulaient les animaux, est de plain-pied vers le nord, leur permettant l'accès. Le trottoir, large de 5 m, est recouvert de terre battue. Il repose directement sur les claveaux des sommets de voûte des tunnels. Le couloir est, à voûte surbaissée en calcaire taillé, permettait l'arrivée de la canne vers le moulin broyeur ; le couloir ouest, à la voûte en briques jaunes, permettait la sortie de la bagasse ; la troisième, vers la sucrerie, donnait passage au jus de canne, circulant dans une gouttière ; il entrait dans la sucrerie par un orifice carré, bouché ultérieurement.

Au centre de l'ensemble, au niveau bas, on voit encore un massif de maçonnerie très ruiné, vestige du socle supportant les rolles.

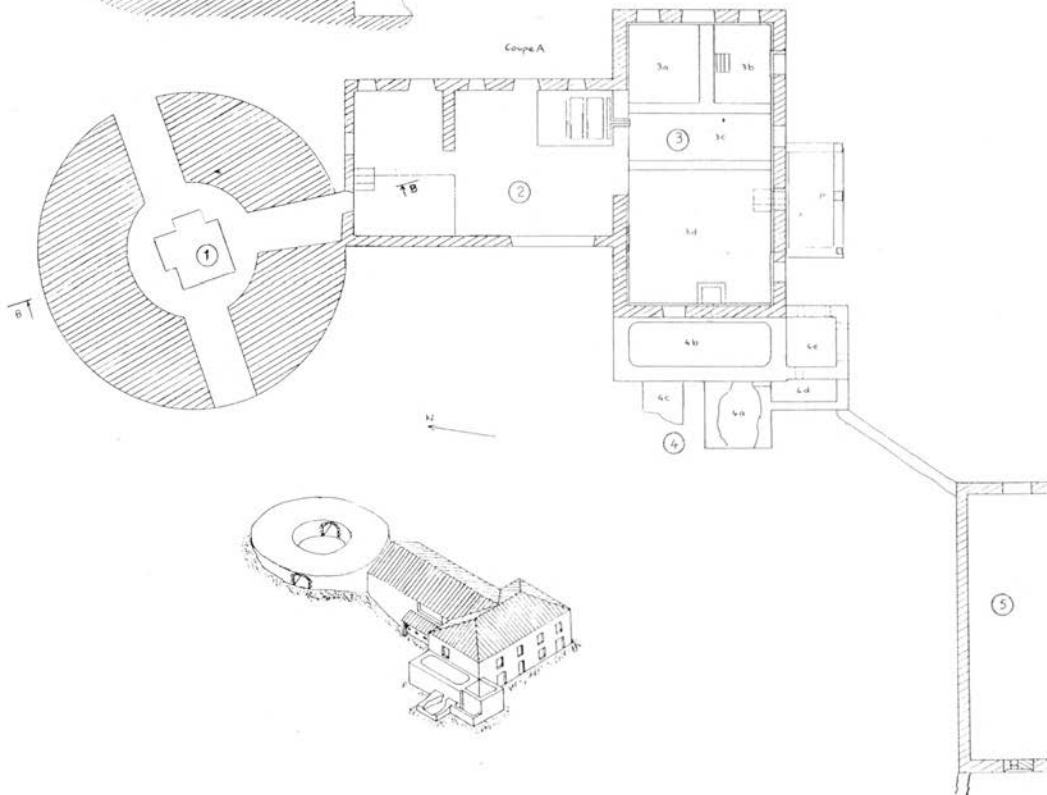
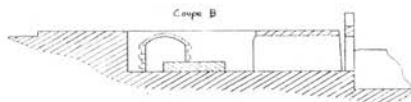
La sucrerie est presque accolée au moulin. Une porte, à linteau de bois, la fait communiquer avec le couloir sud. Il s'agit d'une pièce rectangulaire, à un seul niveau, divisée par un mur en deux parties : au nord, près du moulin, se trouve un socle en maçonnerie qui supportait le bac à vesou. 4 marches permettaient d'y accéder et d'aller au moulin. La partie sud contenait l'équipage des chaudières cuisant le jus. Il n'en reste rien à l'intérieur ; par contre, à l'extérieur du mur ouest, on identifie, près du toit, l'ouverture large et courte, ordinairement barrée de lattes en bois,



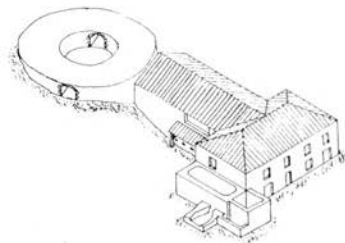
Facade Sud (bâtement 5 et partie 11 adjointe)



Facade' Ouest



- ① Moulin à bêtes
- ② Sucrierie
- ③ Purgerie
- ④ Guildiverie
- ⑤ Magasin



INVENTAIRE du PATRIMOINE GRAI.UAG.02	
Habitation : SAINT-JEAN	
SAINT-MARTIN 971	Quartier : MARIGOT Coordonnées : X = 630.300 Marsabit : Y = 1996.200
échelle 1/200	Calqué par M. PARISIS le 14.2.89



Fig. 11. – Le moulin à bêtes : la partie supérieure est destinée à la circulation des animaux. A l'étage inférieur : ce qui reste du socle du mécanisme.

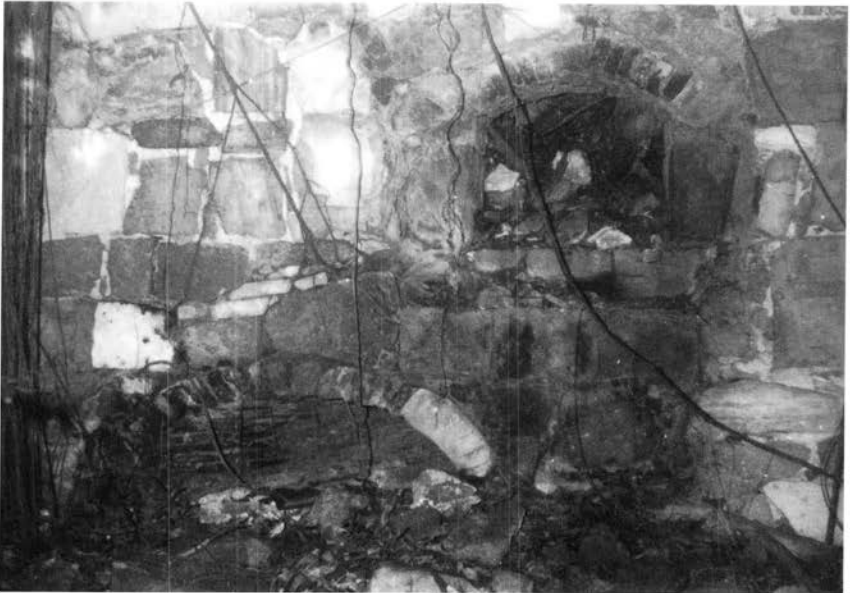


Fig. 12. – Sucrerie : foyer et cendrier de l'équipage.

qui permettait une bonne aération de cette pièce surchauffée et pleine de vapeurs. En contrebas, se voit le foyer, avec une voûte surbaissée en briques réfractaires jaunes ; en façade, il est entouré de pierres de taille calcaires. Un peu plus bas, au nord, on reconnaît la voûte du cendrier, inclinée à 45°, dans l'épaisseur du mur, et de même facture. Il semble qu'il y ait eu trois événements (et donc trois chaudières) mais un seul est bien conservé. Par contre, rien ne permet d'imaginer une cheminée, même détruite ; c'est d'ailleurs presque toujours le cas, à Saint-Martin.

Le coin sud-est comporte un socle bas en maçonnerie de 4 m sur 3, soigneusement enduit. Une succession de bacs très peu profonds communiquent entre eux par des gouttières aboutissant finalement dans la citerne à mélasse, placée en contrebas, dans la purgerie. C'est le seul exemple connu à ce jour de cette structure. On peut l'interpréter comme l'emplacement d'égouttage des formes sucre ; les inventaires, dans cette île, évoquent seulement la fabrication de sucre brut (pas de formes, pas d'étuve ni de pilerie) ; par contre, les habitations aisées possédaient quelques formes (5 à 10) certainement destinées à faire du sucre terré pour l'usage de la famille.

La purgerie-guildiverie est un vaste bâtiment (17 m sur 9), à deux niveaux, perpendiculaire à la sucrerie. La zone est correspond à la purgerie ; dans l'état actuel, elle se présente sous l'aspect de 3 parties : une citerne à eau, une resserre à outils et une petite pièce, qui, logiquement est une cuve à mélasse (elle correspond avec la structure d'égouttage des formes à sucre) ; sa forme est unique : entièrement enduite de ciment hydrofuge, le fond est en forme de « baignoire » et s'ouvre sur une fenêtre, sur la façade sud. Telle qu'elle se présente actuellement, la purgerie ne ressemble plus à ce qu'elle était à l'époque de fabrication du sucre ; alors, il n'y avait qu'une grande salle deux niveaux. Au niveau supérieur, les tonneaux de sucre, au fond percé, s'égouttaient lentement dans des cuves placées au niveau inférieur. Les aménagements postérieurs sont confirmés par l'existence de la citerne à eau. On trouve aussi un arbre de transmission, muni de paliers et d'une poulie, qui s'appuie au sommet du mur. Son usage ne peut pas correspondre au cycle du sucre ; par contre, il existe un grand parallélogramme articulé qui a pu servir à une presse à coton ; il y a aussi des morceaux d'une égreuse à coton ; tous ces éléments sont vraisemblablement contemporains.

La guildiverie, contiguë, à l'ouest, est classique : une grande salle à deux niveaux (on y faisait fermenter la mélasse et on stockait le rhum) comporte une fontaine où on recueillait le rhum venant de l'alambic. A l'extérieur, se trouve la grande citerne (50 m³) où refroidissait le serpent. Ses parois atteignent un mètre d'épaisseur ; les angles intérieurs sont arrondis ; tout l'intérieur est recouvert d'un enduit rose hydrofuge. Encore à l'ouest, se trouve l'emplacement très ruiné du fourneau de l'alambic. On reconnaît cependant l'emplacement circulaire de l'alambic.

A côté du fourneau se trouve une petite citerne contenant environ 5 m³ et d'usage inconnu. Encore plus énigmatique, est une pièce carrée, sans aucune porte ; les murs s'élèvent à 2,5 m et sont percés de meurtrières sur trois côtés. Elle est envahie totalement par la végétation, ce qui interdit toute recherche.

A quelques mètres à l'ouest se trouve un grand bâtiment de 16 m sur 6,5. Une porte large s'ouvre vers l'est. Une autre, semblable, à l'ouest a



Fig. 13. – La partie la plus proche du bâtiment correspond à la sucrerie, avec ses foyers en contrebas, la partie du fond, à la purgerie-guildiverie. Dans la sucrerie on voit le mécanisme de la presse à coton ; dans la purgerie, l'arbre de transmission.



Fig. 14. – Appareil, chaînages d'angles, et huisseries de la purgerie et de la sucrerie.

été murée pour ne laisser qu'une petite fenêtre munie de barreaux. Il y a aussi une meurtrière vers le sud et deux vers le nord. On peut s'interroger sur la commodité d'emploi des meurtrières de Saint-Jean : hautes de 50 cm, ouvertes de 5 cm sur l'extérieur et 60 vers l'intérieur, elles ne donnaient qu'un angle de tir très étroit et la visibilité du tireur était presque nulle. Cette pièce peut avoir été un *magasin de stockage*.

L'appareil de la maçonnerie de Saint-Jean mérite qu'on s'y arrête : il y a une similitude remarquable dans la facture pour tous les bâtiments, qu'il s'agisse du moulin, de la sucrerie, du magasin, ou des constructions domestiques annexes aujourd'hui disparues, sur le morne :

- la pierre choisie vient de la montagne voisine ; elle est claire et soigneusement appareillée pour former des blocs parallélépipédiques. Ceux-ci sont ensuite rangés en lits d'épaisseur constante, de telle sorte que le mortier est très peu abondant ; des fragments de pierre comblent les joints ;

- les chaînages d'angle et les piédroits des portes et fenêtres sont en pierre de taille calcaire. Par contre, les linteaux sont simplement réalisés en bois, de même que les encadrements de toutes les huisseries. Portes et fenêtres sont closes par des volets pleins ;

- les charpentes correspondaient à des toitures à deux pentes pour la sucrerie et à 4 pentes pour la purgerie-guildiverie. Le tout était couvert d'essentes (mais au *xx^e* siècle, on préféra une toiture en tôle).

Le cimetière familial est situé à 400 m des ruines, à l'ouest, le long d'une ravine sèche et à la limite des deux habitations Saint-Jean et Morne Fortune qui appartenaient toutes deux à la famille Desmonts-Durat. Il se présente sous forme d'un enclos funéraire, aux murs de maçonnerie haute d'environ 1 m. Le mur sud a presque totalement disparu, probablement détruit par une crue du ruisseau. Les tombes se répartissent en deux groupes, certaines à l'intérieur de l'enclos, d'autres à l'extérieur, entourées d'un simple grillage.

La plus ancienne sépulture est celle d'un bébé, John Desmonts Zimmon Doncker décédé en 1808 à 10 mois. Une simple plaque en marbre sur le mur signale ce petit-fils d'Ann Desmonts.

La tombe principale est celle de Sébastien de Durat et de son épouse Ann Desmonts. Il s'agit d'une grande dalle en marbre soigneusement gravée ; à proximité, des dalles de marbre, noires et blanches, moulurées, anépigraphiques, étaient probablement destinées à garnir un tombeau somptueux pour le couple, mais la construction ne fut pas réalisée. L'inscription est celle-ci :

TO THE MEMORY
of
SEBASTIAN CHEVALIER DE DURAT
born in the province of
Auvergne in France
on the 14th of April 1757
died here
on the 9th of May 1814
and
ANNE DESMONT
his wife
who died 16 October 1841

Toutes les pierres sont rédigées en anglais. A la mort d'Ann Desmonts, personne ne se souvenait de sa date de naissance (26/1/1762 à Sint Maarten). Les autres tombes sont celles de :

- Louisa Maillard, épouse de John Sebastian de Durat, décédée à 17 ans ;
- Marie-Jeanne-Magdeleine de Durat, épouse de Philippe O'Reilly, décédée à 39 ans ;
- Ann Charlotte Durat, épouse de Hugh Edward, décédée à 25 ans ;
- Abraham Z. Doncker, décédé à 48 ans ;
- un bébé O'Reilly, mort à 2 ans.

Les autres tombes ne sont pas identifiables.

Ainsi, les tombes sont celles des fils, filles, belle-fille et petits enfants d'Ann Desmonts qui avait eu au moins 8 enfants de ses deux mariages successifs avec Johannes Zimmon Doncker, puis avec Sébastien de Durat.



Fig. 15. - Pierre tombale du chevalier de Durat et de Anne Desmonts, son épouse.

L'habitation-sucrierie « Paradis » à Colombier

La propriété occupait les zones hautes d'une vallée débouchant dans la ravine de Colombier, de 200 m d'altitude jusqu'au sommet du Pic Paradis (424 m). La sucrierie se situait à 270 m. Le terrain est généralement très accidenté ; il y a cependant quelques petits plateaux. Le sol, parsemé de grosses roches, est cependant jugé très fertile, parce qu'il est profond et bien arrosé.

HISTORIQUE DE L'HABITATION

Le premier propriétaire est *François Desbonnes Belasse* qui a obtenu le 1^{er} octobre 1770 une concession du commandant Descoudrelles pour une trentaine de carrés. Les Desbonnes sont originaires de Sainte-Anne, en Grande-Terre. Mais François (né vers 1730) s'est déplacé à Cariacou (Grenadines) où il a connu Marianne-Thérèse Sellier qu'il a épousée. Le recensement de 1772 décrit leur situation¹ :

François (42 ans) a une concession de 33 ou 36 carrés au quartier du Colombier ; il vit avec son épouse (26 ans) et leurs 2 enfants. Il emploie 6 nègres, 5 négresses, 2 négrillons. Il cultive 10 000 pieds de café, 1 carré de coton, 3 de manioc, 1 de vivres ainsi que 1 000 bananiers. Il a, en outre, un cheval.

Cette famille correspond bien aux projets officiels de repeuplement de l'île prévus après 1763 : un groupe de Français catholiques, quittant des îles devenues anglaises, pour défricher et se consacrer à des cultures modestes.

Tout près, vivent les beaux-frères Sellier, eux aussi originaires de la Grande-Terre, qui viennent de s'associer à Thomas Richardson, d'Anguilla, pour commencer la canne sur ce qui deviendra la sucrierie « De-light », à Colombier.

En 1775, Fr. Desbonnes Belasse agrandit sa propriété : il achète les 33 carrés, dits « La plaine des bois d'Inde » à sa voisine, Marie Catherine Devezien de la Roche, récemment veuve d'Alexis Bernié². Ce dernier en avait obtenu la concession le 1^{er} août 1770. Mais il possédait également

1. AN SOM Guadeloupe Saint-Martin ; carton 46 ; doc 7.

2. ADG Notaires 5/1 ; Me Gribèle, 7/9/1775.

140 carrés sur les hauteurs du quartier d'Orléans ; son épouse a une autre concession au même quartier. Alexis Bernié (né vers 1723), originaire de Saint-Barth, était commandant des milices de l'île ; il possède, en 1772, le plus grand nombre d'esclaves de la partie française (49) et se consacre aux vivres et à l'élevage.

En 1781, François Desbonnes Belasse, et sa femme Marie-Catherine Sellier créent une société avec leurs voisins, Richard Bayley (Anglais de Londres) et son épouse Ann Heyliger (de Saint-Martin hollandais). Ceux-ci paient 100 000 livres pour la moitié de l'habitation³. Cette société dure jusqu'en 1788, et c'est à ce moment que l'habitation « Paradis » devient une sucrerie, vers 1782. La famille Desbonnes Belasse la gère, tandis que Richard Bayley exerce la médecine à Philipsbourg. Dès le 22 septembre 1781⁴, les deux associés ont acheté en commun une savane de 21 carrés à Grand Case, pour y faire paître le bétail ; le nom « La Savane » lui est resté encore aujourd'hui.

En 1788, François Desbonnes Belasse vend sa part (1/2) de l'habitation et se retire, tout en restant dans l'île. Il y décédera le 11 avril 1792, à 60 ans environ, « mort tragiquement dans les eaux de l'étang de Mari-got »⁵.

L'acheteur est Richard Bayley, qui en possédait déjà la moitié. Le prix de la vente est de 55 000 piastres (1 piastre équivaut à 6 livres d'argent) ; la valeur de l'habitation est donc estimée à 110 000 piastres, ou 660 000 L ; elle valait 200 000 L, en 1781, ce qui montre que d'importants travaux avaient été réalisés. Nous disposons d'une description de l'habitation en 1788⁶.

Sur cette habitation de 75 carrés travaillent 60 esclaves. Il y a une maison comportant 5 pièces, une case à eau, un hôpital, une sucrerie de 50 p sur 26 à 4 chaudières, une purgerie pour 100 barriques, à 2 niveaux, une vinaigrerie aussi à deux niveaux avec son alambic et les accessoires, un moulin à mulets. Le bétail est minimum : 16 mulets, 2 bœufs de cabrouet et 7 autres bovins.

L'originalité de cette description vient de l'existence de « deux traî-neaux garnis », équipement étrange si on ne connaît pas le site de cette sucrerie installée en terrain très montagneux ; le cabrouet était inutilisable mais des glissières (les coulisses) permettaient à un traîneau de rejoindre la vallée.

Richard Bayley et sa famille interviennent en partie en 1781 et totalement après 1788 dans l'histoire de « Paradis ». Cet Anglais d'Europe était né vers 1736. Il avait épousé à l'église catholique de Saint-Martin français Ann Heyliger, une des filles d'Abraham Heyliger (gouverneur de la zone hollandaise de 1748 à 1781). Médecin-chirurgien, il était apprécié dans toute l'île. Dès 1772, il cultivait de la canne à sucre sur les terres destinées à devenir très vite la sucrerie « Lottery » à Colombier. Paradis était limitrophe, vers les hauteurs. Les deux sucreries resteront désormais associées, sans jamais se confondre.

3. SOM Notaires Guadeloupe ; Mi 369 ; Me Grizèle ; 7/6/1781.

4. SOM Notaires Guadeloupe ; Mi 369 ; Me Grizèle 22/9/1781.

5. SOM Etat civil de Saint-Martin 5 Mi 463 ; 11/4/1792.

6. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 2/8/1788.

En 1794, Richard Bayley était décédé, ainsi que son épouse Ann. Il ne restait que deux filles survivantes, Mary, épouse de John Swinton Jarvis, vivant Saint-Barth, et Ann (dite Nanci). Les autres enfants étaient morts sans descendance. Les biens furent administrés par John Brysson, négociant écossais installé à Philipsbourg, qui abusa de son rôle : à la fin 1794, il fit vendre par criée les biens des Bayley dans la zone hollandaise, pour régler les créances. Le solde de 50 000 piastres ne fut jamais récupéré par les héritières⁷.

Les années suivantes furent très agitées pour Nanci Bayley, propriétaire par moitié des deux sucreries « Lottery » et « Paradis ». Dès le 6 avril 1795, les « patriotes » de Guadeloupe reprennent Saint-Martin aux Hollandais et administrent les deux zones. Les principales sucreries sont séquestrées, parmi lesquelles celles d'Ann Bayley. En l'an V⁸, elles figurent dans les « habitations-sucreries de la République » : il y a 98 cultivateurs à Lottery et 51 à Paradis. Victor Hugues avait désigné Labruyère comme son délégué pour gouverner l'île, « homme vicieux, immoral et sans pudeur. Ses exactions et son despotisme insultant ont révolté tout le monde »⁹. Il était assisté de Conseil, officier de Marine. Il y eut de graves tensions entre ces hommes et les troupes du bataillon de la Réunion en garnison à Saint-Martin. A la suite de plaintes, V. Hugues les rappela et « y a envoyé un nouveau délégué nommé Dormois non moins despote et tout aussi corrompu, gouvernant en maître et imitant le ton de V. Hugues, il pille aussi l'administration qui lui est confiée. »

Ce personnage, décrit si durement par Thouluyer Mahé, est Pierre-Charles Dormoy, un des aïeux d'Alexis Léger. Quelques mois après son arrivée, et étant veuf, il épousa, sous le régime de la séparation de biens, Nanci Bayley (le 17 février 1797). Quatre enfants naquirent de cette union, Ann-Bayley en 1798, Peter-George-Bayley, Thomas-Bayley en 1802 et Joséphine-Marie-Zaire en 1805. Avant son mariage, le 26 novembre 1796, il avait organisé, avec l'accord de V. Hugues, une attaque d'Anguilla. Il avait embarqué une compagnie du bataillon de la Réunion sur deux bateaux ; le débarquement eut lieu mais les milices d'Anguilla réussirent à repousser l'attaque, malgré des pertes en vies humaines, et firent des prisonniers. Les républicains retournèrent à Saint-Martin chercher du renfort avec l'élite du bataillon : les grenadiers. Pendant le débarquement, une frégate anglaise survint ; le brick français essuya un tir des canons de la frégate et coula ; les grenadiers se noyèrent presque tous, pris entre deux feux ; quelques survivants furent faits prisonniers, tandis que les prisonniers de l'attaque de la veille étaient massacrés dans leur prison par des Anguillais furieux. « Que gagne la République à de pareilles imprudences ? Elle éprouve la perte de ses défenseurs et de ses vaisseaux, sans l'espoir d'aucuns fruits capables de compenser de tels risques »⁹.

Ainsi, M. et M^{me} Pierre-Charles Dormoy prirent en charge les habitations Lottery et Paradis, à partir de 1797. La séquestration avait certainement cessé, attendu la position sociale de l'époux. Par contre, l'animosité devait être forte contre le couple : la plupart des habitants de

7. ADG Notaires 5/21 ; Me Henry, 20/11/1830.

8. ADG Recensement 1796, Saint Martin.

9. AN SOM C7 A 49 « Coup d'œil sur la Guadeloupe et dépendances en 1797 ».

Saint-Martin étaient d'origine anguillaïse ; plusieurs habitants de l'île, et non des moindres, croupissaient en prison sur les pontons de Pointe-à-Pitre. Les repréailles se produisirent à partir de 1801. Le 25 mars 1801, les Anglais lancèrent une attaque victorieuse sur Saint-Martin et prirent possession de l'île jusqu'en 1803. Le lieutenant-colonel Nicholson, nommé commandant, fit saisir et vendre publiquement des Noirs de l'atelier des sucreries « Lottery » et « Paradis » : « 84 des plus beaux et des meilleurs », ainsi que 6 chevaux. Les propriétaires, M. et M^{me} Dormoy devaient être en fuite. Des voisins se servirent également : M. Cuttberg s'empara d'es-sentes, de briques, de feuillants, M. Ben Hodge prit une pendule, M. John Hodge, de l'argenterie. (Ces deux frères avaient directement souffert de V. Hugues, à la suite de l'attaque d'Anguilla.) John Brysson s'empara d'une partie des revenus des habitations, et d'un troupeau de bêtes¹⁰. Il est difficile de ne pas voir, en ces exactions, une vengeance contre P.-C. Dormoy et son épouse, jugée renégate.

Le 28 juillet 1802, John Swinton Jarvis, veuf de Mary Bayley, vendit sa part et celle de sa fille (1/2) sur les 2 sucreries. L'acte fut passé à Saint-Barth¹¹ ; le prix était de 55 000 piastres (qui font 110 000 piastres pour la totalité des deux sucreries), ce qui indique une très forte dévaluation, correspondant peut-être aux pillages de 1802.

Les années suivantes n'ont pas laissé de trace dans les archives. Une autre occupation anglaise intervint à partir de février 1810 et dura jusqu'en 1816.

Un recensement anglais de 1814¹¹ évoque 64 carrés en canne pour l'ensemble « Lottery »-« Paradis », chiffre correspondant à une bonne moyenne dans l'île, mais on ne cite pas de chiffres propres à « Paradis ».

En 1817, P.-C. Dormoy décède (à 69 ans). Son épouse, Ann Bayley décède à son tour en novembre 1818 ; elle a toujours 4 enfants, l'une des filles, Ann, est l'épouse de Jean-Etienne Crémony. Ce dernier est l'exécuteur testamentaire de M. et M^{me} Dormoy. Un inventaire des deux sucreries est alors effectué¹².

« Paradis » a alors une contenance de 89 carrés, dont 30 sont en cannes et 20 pourraient l'être. Les bâtiments consistent en une maison principale en bois (42 p sur 16), la sucrerie-purgerie (56 p sur 28) et la guildiverie y attenant (22 p sur 18) ; la sucrerie à 4 chaudières est en bois et maçonnerie, la guildiverie est sur une cave en maçonnerie ; dehors se trouve la chaudière à rhum, son serpent et la citerne. Le moulin à bestiaux a le tour en murs secs. Il y a 154 esclaves pour l'ensemble des deux habitations (vraisemblablement 100 à « Lottery », le reste à « Paradis »). Le bétail est commun également. Il y a en outre la Savane de Grand-Case et un terrain à bâtir à l'Anse des Pères pour l'embarquement des sucres. L'ensemble des 2 sucreries est évalué 153 000 piastres, dont environ 70 000 pour « Paradis ».

Cet inventaire montre bien les caractéristiques de la plupart des sucreries saint-martinoises : il s'agit d'une propriété très prospère mais la

10. ADG Notaires 5/21 ; Me Henry, 20/11/1830.

11. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 2/3/1818.

12. *Annals of Anguilla ; Report on the population, culture,... of Saint-Martin*, printed by John Allan, 1815, Saint-Barth.

maison de maître est très modeste, les bâtiments industriels sont à peine fonctionnels et vétustes. La liste des effets personnels d'Ann Bayley, à son décès (elle a environ 45 ans), ne témoigne d'aucun luxe. Le linge de maison et la vaisselle n'auraient certainement pas satisfait une dame française de ce temps. Les bijoux se résument à une épingle d'or, une paire de boucles, une paire de pendants d'oreille, un pendant d'oreille en grain d'or, un médaillon pour bracelet. Il en est de même pour le linge de maison et la vaisselle.

Peu après survient le terrible cyclone du 21 septembre 1819. « Paradis » est particulièrement atteint. Il y a des morts parmi les gens. Un récolement d'inventaire est fait en 1820¹³ : il ne reste pratiquement rien de la maison principale, ni de la sucrerie ; beaucoup d'ustensiles sont perdus, 5 mulets et 2 bœufs sont morts, le déficit atteint 10 000 piastres.

Jean-Etienne Crémony et son épouse Ann-Bayley Dormoy se portent adjudicataires, puis ils créent une société pour l'exploitation des sucreries avec Peter-Georges Dormoy. J.-E. Crémony est donc le gendre du couple Dormoy ; il est originaire de Saint-Barth où son père était négociant avant d'acquérir une sucrerie à Saint-Martin en 1814. Crémony a emprunté 1 500 livres sterling chez un financier de Londres, puis il vend la Savane de Grand-Case pour se procurer des fonds indispensables aux réparations des sucreries¹⁴. Vers 1826, Jean-Etienne Crémony se décharge de plus en plus sur Georges Dormoy ; il est devenu capitaine des dragons de la milice royale.

A partir du 28 mai 1827, le nouveau propriétaire est *Peter-Georges-Bayley Dormoy* ; un inventaire est effectué le 29 mai 1827¹⁵, pour les deux sucreries. A « Paradis », il n'y a que deux petites maisons et 3 cases à nègres. La sucrerie-purgerie a été reconstruite mais ne comporte plus de guildiverie. Il y a toujours le moulin à bêtes. Le « traîneau à roulettes » est cité à « Loterie ». Il y a 144 esclaves pour l'ensemble. Le bétail est moins nombreux. On cultive à ce moment 27 carrés en cannes à « Paradis » et 32 à « Loterie ». L'évaluation des terres, bâtiments et ustensiles de « Paradis » s'élève à 143 700 F (à peine 24 000 piastres).

Désormais, Georges Dormoy prend en charge les sucreries jusqu'à sa mort en 1875. C'est le personnage le plus important de Saint-Martin français à cette époque. En 1835, il épouse sa voisine Ann Deborah Hodge, veuve en premières noces de William Richardson dont elle a 5 enfants mineurs. Elle contrôle, en son nom et pour ses enfants, les 2 sucreries « Hope » et « Delight ». Ainsi, le couple exploite 4 sucreries, mitoyennes, occupant tout le fond de la vallée de Colombier, sur 250 hectares. Elu au suffrage restreint maire de la commune, Georges Dormoy occupera ce poste de 1838 à 1866.

Un recensement des denrées, à Saint-Martin, en 1847¹⁶, cite les Dormoy comme propriétaires de Loterie et Hope. Nul doute que Delight et Paradis ont cessé de fonctionner comme manufactures, même si les terres sont encore exploitées. A cette date, le couple est le plus gros produc-

13. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 13/1/1819.

14. ADG Notaires 5/12 ; Me Lacroisade, 28/4/1820 actes 38 et 40.

15. ADG Notaires 5/12 ; Me Lacroisade, 11/8/1822 et 4/4/1822.

16. ADG Notaires 5/14 ; Me Maureau, 29/5/1827.

teur sucrier de la partie française : 130 t de sucre (25 % de la production totale), 520 hl de rhum (36 %), 120 hl de mélasse (17 %). L'élevage a pris une place importante, probablement sur les hauteurs de « Paradis ».

En 1852, M^{me} Dormoy décède ; « Hope » et « Delight » reviennent aux héritiers Richardson. G. Dormoy reste sur ses propriétés avec ses deux filles, Laure et Maria. L'exploitation sucrière semble cesser peu après. Quelques grandes parcelles de « Paradis » sont vendues en 1867. G. Dormoy décède en 1875. Ses filles (restées célibataires) héritent : « Paradis » a été donné à bail à Philippe Desbonnes en novembre 1874 et « Loterie » à M. Durio. En 1876, les baux sont revus parce qu'il y a eu deux années de sécheresse. On envisage une dernière fois de reprendre la canne : « Il est aussi convenu que dans le cas où les deux preneurs réussiraient à rétablir les dites habitations en sucreries,.... nous nous engageons à leur payer la valeur par estimation des constructions qu'ils auraient établis... »¹⁷. La chose ne se fit pas et « Loterie » et « Paradis » furent lentement envahies par les taillis.

DESCRIPTION DES VESTIGES DES BATIMENTS DE L'HABITATION PARADIS

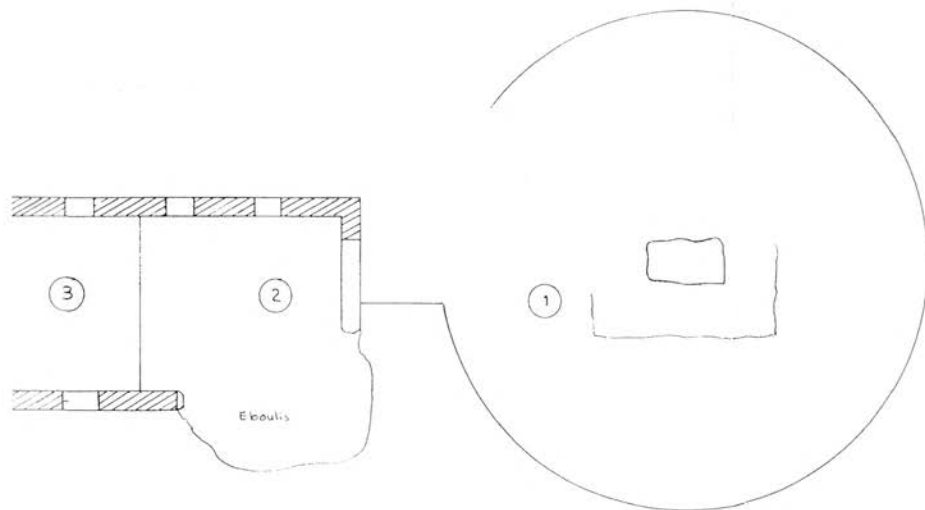
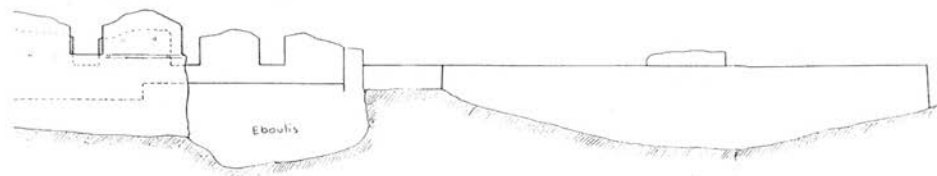
L'intérêt de cette sucrerie réside dans son lieu d'implantation, à 270 m d'altitude. Un sentier de randonnée récemment balisé permet d'y accéder commodément. La région est très accidentée, drainée par des ravines sèches à forte pente moyenne. De grosses roches parsèment le terrain ; taillis et grands arbres se sont développés sur ces terres en friches depuis plus de 100 ans.

L'installation en un tel site a nécessité d'importants *aménagement de l'espace*. Les pierres les plus petites ont souvent été repoussées et rangées, pour dégager des bandes de terrain de deux mètres de large environ, perpendiculaires à la pente. Ainsi, le travail était facilité, mais surtout, la terre arable était moins entraînée par les eaux de pluie. Les pierres de quelques décimètres servaient à réaliser des murs secs, principalement pour les parcs à bestiaux ou les limites de parcelles ; une partie de ces roches servaient aux constructions maçonnées, après avoir été épannelées. Enfin, les plus grosses servaient à réaliser des terrasses grossièrement plates, indispensables pour l'assise des bâtiments de la manufacture. Par contre, il n'a pas été retrouvé de chemin charretier (la visibilité dépasse rarement 10 m dans les taillis) ; des sentiers suivant approximativement les ravines permettaient la circulation des gens et des mulets ; les inventaires citent des traîneaux (à roulettes !) : on avait probablement construit des toboggans en bois où circulaient ces traîneaux chargés de boucauds de sucre, hâlés ou retenus par des cordages. On utilisait aussi des « coulisses » à cannes pour faire descendre la récolte vers la sucrerie. Malgré son délabrement, cette manufacture reste impressionnante, quand on évoque le travail colossal qu'ont nécessité son implantation et son exploitation.

17. ADG Conseil privé de la Guadeloupe ; 2 Mi 13 R 10 ; 5/6/1847 ; n° 16.

Façade N

Façade E



Echelle
0 1 2 3 4 5m

- ① Moulin à bêtes
- ② Sucrerie
- ③ Purgerie

INVENTAIRE du PATRIMOINE	GRAI.UAG.
Habitation :	PARADIS
971 - SAINT-MARTIN	Coord. X : 494,0 M.T.U. Y : 1938,1
Coliqué par : H. PARISIS	le 4 11. 85

Un seul *point d'eau* a été retrouvé à proximité de la sucrerie (mais la végétation rend les recherches difficiles). Il est situé dans le lit d'une ravine sèche, à une centaine de mètres en aval de la sucrerie. Il s'agit d'un puits, sans margelle, à l'intérieur revêtu de pierres sèches ; il n'y a pas de source, mais il est constamment plein d'eau ; des branches sèches préservent la propreté.

Un tout petit peu plus bas, se trouvent deux chaudières à sucre servant d'abreuvoir ; un petit barrage réalisé avec quelques grosses pierres retient l'eau de pluie, ce qui remplit alors les chaudières ; sinon, un seau permet de les remplir avec l'eau du puits.

Le moulin à bêtes occupe une plate-forme artificielle grossièrement circulaire, de 19 m de diamètre. La forte pente du terrain (30 %) a conduit à réaliser de gros travaux. Vers l'amont, la roche a été creusée sur une hauteur de 3,5 m. Vers l'aval, les remblais ont été retenus par un mur sec atteignant 3 m de haut en utilisant des blocs de pierre bruts de 50 cm à 1 m de diamètre. Le cyclone de 1989, en arrachant un gros arbre qui poussait sur ce mur, l'a très endommagé.

Au centre de la plate-forme se trouvent les vestiges du bloc maçonné (de 3 m sur 1,7) qui supportait le moulin broyeur proprement dit et la charpente. Un petit muret isolait la zone de travail de la zone de circulation des animaux. Un autre mur en pierres sèches retenait les terres pour permettre une circulation plus aisée vers la sucrerie.

La sucrerie-purgerie est une seule salle rectangulaire de 14 m sur 8. Malgré l'état de délabrement très avancé, on remarque l'appareil très soigné des murs : des pierres de la montagne, de tailles diverses, aplanies en surface, sont assemblées avec très peu de mortier pour les joints. Les angles, les piédroits et les appuis de fenêtres sont réalisés en calcaire fin, taillé. Cette salle est vraisemblablement la « sucrerie » de 1788 ; tous les autres bâtiments ont disparu. La sucrerie proprement dite se trouvait à l'ouest, les chaudières appuyées vraisemblablement contre le mur nord (qui est éboulé). La zone est correspond à une purgerie très fruste : les tonneaux égouttaient, posés sur des madriers (les limandes) ; une simple fosse creusée dans le sol permettait d'installer des récipients pour recueillir la mélasse.

3 fenêtres et une porte (donnant vers le moulin) ont été murées grossièrement. Il ne reste qu'une porte de 1,5 m, s'ouvrant vers l'est, et débouchant sur une petite terrasse en pierres sèches ; elle servait à la sortie des tonneaux de sucre. Cette grande salle a pu être utilisée en étable par Philippe Desbonnes, vers 1875, quand il élevait du bétail ; c'est alors que les ouvertures auraient été murées.

Il reste deux chaudières à sucre près du puits, derniers témoins du matériel de la sucrerie. Elles sont toutes deux rares, en fonte fine de belle qualité. Elles ont le même diamètre de 130 cm et elles comportent toutes deux des rebords. L'une est assez creuse (75 cm) et comporte 4 tétons, ce qui en fait un exemplaire unique à ce jour. L'autre est plus évasée (profondeur 50 cm) et n'a pas de tétons. Par contre, elle comporte deux nervures dont le rôle était peut-être d'optimiser la circulation des gaz chauds autour de la chaudière. L'historique de cette habitation montre qu'elles ont peu servi au-delà de 1840 ; leurs formes élaborées évoquent l'époque

1820-1830, où l'on préconisait des chaudières moins profondes pour obtenir une meilleure cristallisation du sucre. La qualité et la finesse de la fonte de fer, à cette date, supposent une fabrication britannique ; les rebords ont été beaucoup plus répandus dans les îles anglaises.



Fig. 16. – Le puits creusé dans le lit de la ravine « sèche » et les deux chaudières venant de l'équipage de la sucrerie.



Fig. 17. – Muret de soutènement du moulin à bêtes à I niveau. Il s'agit d'un muret en gros blocs de pierres sèches.



Fig. 18. – Le coin nord-est de la sucrerie-purgerie.

DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie est consacrée à une synthèse des informations recueillies dans l'historique des 35 sucreries de la partie française et dans les observations sur le terrain.

Le premier chapitre concernera l'évolution du peuplement et la place que prirent progressivement les « étrangers » dans ce territoire français.

Ensuite, nous étudierons les propriétés devenues sucreries, leurs emplacements, leur évolution, leurs productions,...

Puis nous consacrerons un chapitre à l'étude des caractéristiques des bâtiments de ces manufactures et à l'aspect technologique de la fabrication du sucre, à Saint-Martin.

Enfin, nous aborderons le sujet des bâtiments domestiques, des logements des esclaves et de l'importance de la « ville ». Nous évoquerons quelques aspects de la vie quotidienne.

Cette étude s'achèvera par une annexe regroupant les 35 fiches signalétiques des 35 sucreries de l'île.

Des colons aux planteurs

I – LA POLITIQUE OFFICIELLE FRANÇAISE ET SES TERGIVERSATIONS

Quand le Traité de Paris de 1763 rendit à la France ses possessions aux Petites Antilles, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ne furent même pas mentionnées, probablement parce qu'elles étaient considérées comme quantités négligeables au regard des immenses territoires perdus du Canada. Cependant, en France, on commença à s'intéresser à ces petites possessions et au rôle qu'elles pourraient jouer dans l'avenir. Pourtant, la situation immédiate n'était pas brillante :

« Il n'y a (à Saint-Martin français) que 25 familles vivant misérablement parce que les Anglais les ont chassées de leurs terres. Ils vendent tous les jours leurs nègres aux Hollandais pour subsister. »¹. « Ceux de Saint-Martin prétendent que les Anglais les vexent beaucoup. Ils ont pris leurs terres et en usent comme de leur bien. » Ces Anglais ne voulaient évacuer l'île qu'après avoir reçu des ordres de leur gouvernement à Londres et en présence d'un officiel français muni de pouvoirs.

Cependant, les projets concernant la partie française allaient bon train :

– quelques habitants de la zone hollandaise se proposaient de créer entre eux une « Compagnie privée » pour acheter et gérer la partie française ; M. de Fénelon et M. de la Rivière s'étaient faits leurs porte-parole auprès du ministre malgré une fin de non-recevoir très nette du gouvernement français², le projet n'était pas encore abandonné en octobre 1764 ; l'offre initiale de 10 000 piastres était même montée à 11 000 piastres³ ;

– M. de Bourlamaque envisageait dès 1763¹ que Saint-Martin devint « entrepôt à nos sirops et tafias et aux marchandises que le roy permet de tenir des colonies anglaises »⁴. Ce projet de création d'un port franc à Saint-Martin reviendra régulièrement. Il n'aboutira qu'en 1858, à une époque où le marasme économique de l'île rend la chose de peu d'intérêt ;

– la position stratégique des îles du nord en faisait une base idéale pour l'espionnage militaire et économique des nations voisines. Ainsi, Descoudrelles formule en 1763⁵ : « La proximité de ces deux isles avec

1. AN Col F³ 54 P^o 117 Ch^{er} de Bourlamaque, 28/10/1763.

2. AN Col F³ 54 P^o 124 ; 24/11/1763 ministre à Fénelon et Rivière, 24/11/1763.

3. AN Col F³ 54 P^o 133 et 134 ; Rapport Descoudrelles, 15/10/1764.

4. Voir G. Lafleur, *op. cit.*

5. AN Col F³ 54 P^o 123 ; Descoudrelles, 16/10/1763.

celles des Anglais et la facilité de la communication avec les Hollandais me mettraient à portée, en cas de quelques troubles, ou d'une prochaine rupture, de savoir ce qui se passerait dans leurs isles, et d'en donner des avis fréquents aux gouverneurs de nos colonies, ce qui serait très avantageux pour la sûreté de nos isles et pour celle de leur commerce. »

Mais ces projets, à caractère politico-économique, avaient un préalable : repeupler l'île, relancer l'économie, choisir un commandant, et obtenir le départ des Anglais de la partie française.

Le choix du futur commandant s'imposa de lui-même : dès juin 1763, Augustin Descoudrelles, ancien capitaine des troupes de la Martinique, (après de nombreuses campagnes en Europe), pressenti comme commandant de Marie-Galante en 1758, un des acteurs les plus efficaces du siège de la Guadeloupe en 1759⁶, proposa ses services ; son passé élogieux, sa grande connaissance des problèmes antillais, firent qu'il fut immédiatement agréé et que son projet économique fut adopté par le ministre⁷. Il partit immédiatement pour les Antilles, rencontra M. de Bourlamaque, prit contact avec Saint-Martin en juin 1764 et prit ses fonctions en août 1764.

Pour le peuplement, on comptait sur le retour des anciens habitants de Saint-Martin et Saint-Barthélémy que les guerres anglaises (à partir de 1744) avaient obligé à fuir, principalement en Dominique, à Saint-Vincent et aux Grenadines. Ces îles étant devenues anglaises depuis 1763, l'attrait de terres gratuites devait les inciter au retour. D'autre part, cette longue période de troubles, d'attaques, de guerres, avait privé d'emploi des économistes, commandeurs, pêcheurs,... qui s'étaient faits flibustiers pour subsister. Là encore, on espérait que des habitations disponibles dans les îles du nord les pousseraient à se ranger et à se fixer⁷.

Enfin, l'orientation économique était déterminée : « établir dans ces deux isles le plus de ménageries (fermes d'élevage) qu'il sera possible en bestiaux de toutes espèces, en volailles et en vivres pour remplacer aux autres isles françaises ce que la Dominique et Saint-Vincent en fournissaient cy-devant. »⁸ Dans l'esprit du ministre, il allait sans dire que les nouveaux colons ne pouvaient être que Français, et professant la religion catholique, apostolique et romaine comme l'exigeaient les lois du royaume.

Les dérapages

Dès la fin de 1763, les choses ne se passèrent pas comme prévu. M. de Bourlamaque préparait la reprise de possession de la partie française : « Le gouverneur anglais d'Antigues... m'a demandé de différer jusqu'au 15 mars (1764) la prise de possession de ces isles pour donner le tems aux Anglais qui y sont établis de se retirer et d'emporter leurs effets... J'y ay fait passer, sous le prétexte de ses affaires, le S^r Pupil du Sablon qui a commandé avant la guerre dans l'isle Saint-Martin pendant quelques tems et qui y a une habitation... Le S^r Pupil du Sablon restera Commandant de la partie française... en attendant ceux que vous m'avez fait l'hon-

6. AN Col E 122 ; dossier A. Descoudrelles.

7. AN Col F³ 54 f^o 120 (20/6/1763) ; F^o 123 (16/10/1763) ; f^o 125 (24/11/1763).

8. AN Col F³ 54 f^o 128 ; lettre du ministre à M. Descoudrelles, 24/11/1763.

neur de me mander devoir venir pour prendre ces commandements. »⁹. En juin 1764, l'avenir est déjà fixé.

A son premier passage à Saint-Martin, Augustin Descoudrelles, déjà désigné comme commandant, examine la situation (juin 1764), puis vient rendre compte à M. de Bourlamaque, et s'installe vraiment en août 1764. Un rapport d'octobre 1764 décrit l'état de fait : « M. de Bourlamaque envoya dans ces deux isles pour y commander par *interim* deux habitants qui y avaient déjà commandé avant la guerre. Il permit à celui qui commandait à Saint-Martin d'y admettre des étrangers, j'ay vu cette permission à laquelle il n'y avait de réserve, que de ne pas les recevoir en si grand nombre qu'il n'y eut plus de place pour les Français qui pourraient y venir par la suite. M. le Ch^{er} de Bourlamaque n'avait pas lieu d'être content,... de la conduite de ce commandant, et m'ordonna de recevoir seulement des étrangers qui avaient eu des terres à Saint-Martin avant la guerre, ce que plusieurs justifiaient par des concessions obtenues du gouvernement français... il faut observer que dans l'abandon presque général où était Saint-Martin depuis bien des années, cette isle avait été peuplée en plus grande partie d'étrangers. »¹⁰. Ainsi, avant même d'avoir pris ses fonctions, le nouveau commandant se trouve devant un état de fait : des « étrangers » sont installés dans la partie française avec des titres embarrassants mais réels.

Par ailleurs, en octobre 1764, l'arrivée des Français semble très limitée : « il ne m'est venu jusques à présent que très peu de François, et encore la plus part sans nègres, les Anglais faisant garder tous leurs ports pour empêcher les François qui veulent les quitter d'emmener leurs nègres, sans lesquels un habitant ne peut vivre et travailler »¹⁰.

« Pour ne pas me trouver seul au milieu des bois et des halliers, j'ay laissé icy quelques uns des anciens habitants qui y avaient précédemment demeuré sous le gouvernement français, et j'ay permis au peu de François qui sont venus icy de faire des sociétés avec des habitants de la partie hollandaise qui leur ont par ce moyen avancé des nègres et des bestiaux en sorte que... je me suis réservé la facilité... de les laisser continuer ou renvoyer, et ils auront mis le peu de français qui sont icy en état de travailler. Avec tout cela, le nombre de ces habitants ne se monte qu'à environ 40 parmi lesquels je n'en ay pas plus d'une vingtaine admis en forme. Dans ces derniers, il y a 10 à 11 Français ou issus de Français, les autres sont Irlandais, Italiens, Hollandais et Anglais mais de ces derniers ceux seulement qui avaient déjà demeuré à Saint-Martin sous le pavillon français... Ces habitants ont, entre eux 350 nègres et 100 bestes à cornes »¹⁰.

Ainsi, A. Descoudrelles, tiraillé entre la réalité quotidienne de l'île et les ordres caducs de Versailles (alors que la charge de gouverneur des îles du Vent est vacante), tente d'organiser les choses. Il précise que les Français attendus tardent à venir pour de multiples raisons : la peur des corsaires anglais est toujours vive, d'autant que la protection due par la zone hollandaise a fait souvent défaut ; les pourparlers de vente (voir pages précédentes) « n'ont pas peu contribué à retarder le rétablissement de cette colonie » ; l'entrepôt souvent réclamé serait un atout considérable.

9. AN Col F³ 54 F^o 130 ; Ch^{er} de Bourlamaque, 17/2/1764.

10. AN Col F³ 54 F^o 131 ; Descoudrelles, 15/10/1764.

On peut enfin observer que ces 10 ou 11 « Français ou issus de Français » évoqués, en cette fin 1764, correspondent à 40 ou 50 personnes, en incluant femmes et enfants. A aucun moment, on n'évoque leur religion. Or, juste avant la guerre de 7 Ans, le commandant de la partie française était Henri Rieu, protestant genevois qui était passé au service de la France¹¹. Il est logique d'imaginer qu'il avait contribué à faciliter l'installation de ses coreligionnaires pourchassés sur tous les territoires français.

Dès que le comte de Nolivos s'installe comme gouverneur de la Guadeloupe et dépendances, il s'intéresse vivement à Saint-Martin. Cependant, il escamote le problème des étrangers : « en attendant, je crois... qu'il faut les (les étrangers) maintenir dans la possession et tolérance dans laquelle vous les avez trouvés sans leur accorder de nouvelle concession »¹². Quelques jours plus tard (8/6/1765), il évoque le peuplement « français » : « Neuf familles françaises se sont déjà retirées de Saint-Vincent à Saint-Martin »¹³. Il semble que ces quelques familles soient celles qui étaient évoquées par le commandant Descoudrelles en 1764.

Par contre, M. de Nolivos, tout en évoquant l'intérêt de l'élevage de bétail, concentre ses efforts sur la création d'un entrepôt franc, qui serait profitable à la fois à Saint-Martin, mais aussi à la Guadeloupe, et qui contribuerait à diminuer le commerce de contrebande. Descoudrelles est chargé d'interroger secrètement les négociants hollandais sur la marine de guerre anglaise dans la zone. MM. Lepreux et Druault, « négociants de la Basse-Terre, riches et intelligents, qui entendent les langues étrangères » sont chargés d'une mission secrète dans les îles de la zone, avec le prétexte de rechercher des esclaves marrons, pour interroger les négociants sur l'intérêt que présenterait pour eux cet entrepôt franc à Saint-Martin. Enfin, M. de Peynier se rend dans les îles du nord pour étudier les divers mouillages, et les batteries qui seraient nécessaires pour les protéger¹⁴. Tous ces efforts se solderont par un refus de Versailles.

En 1769, le gouverneur général, M. d'Ennery, se rend à Saint-Martin et ce qu'il y voit le décide à entériner une situation de fait et à lui donner des limites : les étrangers pourront acheter à Saint-Martin, à condition de se soumettre aux lois françaises ; les baux à loyer se poursuivront jusqu'à expiration, pour les étrangers, sans pouvoir être renouvelés ; en achetant leurs terres, les étrangers acquitteront un droit d'une piastre-gourde par carré ; on pourra accorder des concessions aux étrangers (sur les terres libres), mais ils paieront 100 francs par carré (18 piastres environ)¹⁵.

Avec tout cet argent, il sera facile à A. Descoudrelles de « se rembourser de 4 000 livres qu'il a avancé pour la bâtisse de sa maison » ; puis il pourra l'agrandir, et payer les 40 carrés réservés autour ; on pourra construire une prison militaire, des batteries ; ces étrangers seront sujets à la milice comme les Français, tous auront un « habit ou veste bleue et des parements blancs ». Parmi toutes ces merveilles, il y aurait aussi une église

11. G. Laffleur, *op. cit.*

12. AN Col F³ 54 P^o 140 ; Nolivos à Descoudrelles, 4/4/1765.

13. AN Col C⁷ A²⁸ P^o 52 ; 8/6/1765.

14. AN Col F³ 54 P^o 135, 137, 139, 144, entre le 4/4/1765 et janvier 1766.

15. AN Col F³ 54 P^o 162 ; M. d'Ennery, 30/10/1769.

et un presbytère. Malgré tous ces avantages, le pouvoir central refusait nettement, mais dans les faits, le retour en arrière n'était pas envisageable.

Un dernier élément contribua à l'intégration d'« étrangers » dans la partie française. Depuis le traité de partage des deux zones, le 23 mars 1648, aucune convention officielle n'avait tracé la frontière. On s'accordait à peu près sur quelques points remarquables : la baie d'Oyster Pond à l'est, la crête des montagnes Flagstaff et Concordia, la région de Mullet Bay, dans le grand étang de Simson. Pendant une centaine d'années, le marasme de l'île, son faible peuplement, rendaient ces problèmes de peu d'intérêt. Une carte ancienne montre qu'en 1720 et 1732, la France, en position forte, proposait une ligne très méridionale ; en 1764, les Hollandais, en pleine expansion et à l'étroit dans leur zone, proposaient une limite bien plus septentrionale. En janvier 1767, le commandant Descoudrelles souleva le problème¹⁶. Il estimait que la partie française représentait alors un peu plus de la moitié de l'île, au lieu des deux tiers. « Il ne reste, à la vérité, aucun monument ny tradition qu'il y ait eu des bornes certaines placées entre ces deux nations et les prétentions actuelles ne sont guère fondées que sur la nation dont étaient les habitants qui avaient cy devant occupé les terres qui sont en discussion et sur le témoignage de quelques anciens qui vivent encore... Il (le partage) devient, maintenant que les deux parties de cette isle sont bien peuplées, d'une indispensable nécessité ainsi que de faire un traité ou des conventions qui puissent régler la conduite des deux nations dans tous les cas, qu'un voisinage si prochain de deux juridictions si différentes peuvent faire naître à chaque moment. J'estime que nous possédons encore un peu plus de la moitié de cette isle et nos terres sont meilleures que celles de la partie hollandaise. »

En 1769, M. d'Ennery, alors gouverneur général des îles du Vent, s'adressa directement à Jan de Wind, gouverneur général des îles hollandaises, en résidence à Saint-Eustache. Il proposait un délai de 6 mois pour régler la situation. Dans le cas où la ligne choisie par la Commission traverserait des propriétés, les habitants en conserveraient la jouissance entière et ressortiraient simplement des deux nations¹⁷.

M. de Wind se retrancha derrière l'autorité supérieure de la Compagnie des Indes Occidentales (hollandaises) et rien ne fut réglé. (Il est plaisant de constater que la zone française a augmenté de quelques hectares dans le quartier d'Orléans, en comparant les cartes I.G.N. 1970 et 1987 ; quelle est l'origine de cette différence ?).

On peut arrêter là l'analyse des options politico-économiques concernant la partie française de Saint-Martin. Les projets de 1763 ne se réalisèrent pas : le passé de l'île était déjà trop lourd, mais le commandant Descoudrelles sut tirer parti d'une situation d'exception pour développer l'île, par le biais de l'économie sucrière. C'est maintenant sous l'angle des habitants eux-mêmes que nous allons cerner l'évolution de l'île.

16. AN SOM F³ 54 P^o 153, janvier 1767.

17. SOM F³ 54 P^o 166 ; M. d'Ennery, 1/11/1769.

Carte montrant les variations de la frontière des deux zones sur les cartes anciennes de Saint-Martin.

++++ 1987

— 1970

..... 1775

— 1807

— 1764 (prétentions du gouverneur hollandais)

— 1720 ou 1735

..... 1756

Carte de 1778



II – LES HABITANTS ENTRE 1764 ET 1772

La colonisation escomptée par le commandant Descoudrelles tardait à se réaliser. Le compte rendu de 1767¹⁸ évoque en premier le quartier d'Orléans : « Ce quartier a été autrefois le plus peuplé de la partie française, et le premier qui l'aye été au renouvellement de cette colonie ; la plus grande partie des habitants y sont maintenant, y ayant ou leurs ancêtres précédemment demeuré, quelques-uns même y étant nés... on y a déjà célébré la messe. Il n'y a que dans ce quartier où il y ait une compagnie de milice établie. » Du quartier de la Grand-Case, il dit : « les terres... (sont) les plus exposées à la sécheresse,... mais aussi elles y sont meilleures pour le coton qui est la plantation qui convient le mieux aux habitants faibles de nègres comme l'est la plus grande partie de ceux qui passent à Saint-Martin... Il est peuplé en majeure partie par des familles anglaises reçues par les derniers commandants français. » Très curieusement, il n'évoque le quartier du Colombier que pour la qualité des terres et les bois debout, puis le Marigot, aux excellentes terres, où il a choisi d'installer sa maison en pensant qu'on allait y créer un entrepôt franc. Pour ces deux quartiers, pas un mot des habitants. La partie hollandaise est décrite, à cause de son développement extraordinaire (31 sucreries, 95 petites habitations, une population d'environ 1 000 Blancs et 2 500 Noirs).

La situation décrite par M. d'Ennery lors de sa visite en octobre 1769 ne semble pas avoir changé, plus de deux ans après¹⁹ : « Ce que nous y possédons est en bois debout. Nous pouvons y avoir 100 hommes portant armes dont une partie sont (*sic*) étrangère. Ces habitants sont pauvres, et ont très peu de nègres. » Il leur est impossible de mettre en valeur le pays. « J'ai pris le parti de permettre aux étrangers d'acquérir des terres... Les pauvres habitants de cette isle qui ont beaucoup trop de terre vont en vendre moitié et sous deux ou trois ans, notre partie sera couverte de cannes et de sucreries. »

Ce revirement brutal d'un homme aussi important que M. d'Ennery ne pouvait s'appuyer que sur une situation exceptionnelle.

Quelques éléments permettent d'éclairer les choses, recueillis dans les archives, et de connaître ces habitants de la première heure :

- certaines concessions sont datées dans les actes notariaux ; nous ne citerons que les plus anciennes, antérieures à 1770 ;
- les registres paroissiaux (qui ne commencent qu'après 1773) apportent quelques renseignements sur les lieux de naissance et le nom des parents ;
- le document le plus important (et dont l'étude mériterait à elle seule un long article) est l'« Etat des isles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy » par le commandant Descoudrelles, en février 1772 ; il contient un recensement nominatif de tous les chefs de famille, avec femme, enfants, des détails biographiques, la description de la propriété et de ses cultures. De

18. AN Col F³ 54 P^o 153 et suivants ; Descoudrelles, janvier 1767.

19. AN Col F³ 54 P^o 167 ; M. d'Ennery, 10/11/1769.

plus, il apparaît clairement une chaleur humaine et une parfaite connaissance de tous les habitants par le commandant ²⁰.

La plus ancienne concession citée est celle de Français Pimont, en 1737, à Orléans, par le commandant d'Orgeville. Il « est créole de Saint-Martin, et ancien capitaine retiré ». Il vit avec sa femme et 8 de ses enfants. Il élève des moutons et cabris et cultive des vivres. Il y avait déjà un Pimont à Saint-Martin en 1682 ²¹.

Parmi les premiers concessionnaires, on trouve en 1764 Jean-Baptiste Mulryan et Jean-Baptiste Voland qui revendront très vite, M. de Conway, Irlandais naturalisé, neveu du remplaçant de M. de Bourlamaque, qui ne mettra pas en exploitation ; la concession sera reprise. En 1765, John Blake, Européen irlandais. En 1766, davantage de cas, Rocher, Fr. Boyer, Nicolas Courault, Guillaume Jolly, Guillaume Brun « ancien marin natif du Quercy »,... Presque tous repartiront après avoir revendu. La même année apparaît J.-B. Franciero « Européen demeurant à la Basse-Terre, Guadeloupe » qui évoque plus un spéculateur qu'un habitant ; pendant ses trente ans à Saint-Martin, il aura plusieurs concessions qu'il revendra, puis une petite sucrerie. Autre propriétaire important en 1766, Abraham Heyliger, commandant de la zone hollandaise qui devient possesseur de Cripple Gate. Et aussi, William Fletcher, aux Terres-Basses (400 ha), « Anglais (de Boston), résidant en partie hollandaise, très connu dans nos îles pour les affaires qu'il y a fait dans la dernière guerre pour le gouvernement. »

En 1767, très peu de petits habitants. Par contre, concession à Claude Chabert, à Marigot (future habitation Bellevue) ; il est d'une famille d'origine française huguenote, installée à Saint-Eustache. La même année, on donne des concessions à Benjamin Gumbs qui « a bâti le presbytère à ses dépens et a eu la concession en cette considération » et à Jacob Gumbs qui « a fait bâtir l'église à ses dépens » ; ces deux frères, Anglais d'Antigua vivaient tous deux en zone hollandaise, étaient anglicans ; les concessions étaient limitrophes de la frontière. La même année, Lepreux et Druault ont la concession d'une partie des terres de M. de Conway ; ce sont des négociants de la Basse-Terre et ils ne s'installeront pas dans l'île, mais ils avaient été chargés de mission par M. de Nolvos auprès du commandant Descoudrelles.

En 1768, la seule concession notable est celle de Pierre Sellier, de Grande-Terre, (une femme et 8 enfants) qui s'installe à Colombier. Rien de connu en 1769.

Ainsi, quand M. d'Ennery prend la décision d'autoriser en novembre 1769 les concessions aux étrangers et les ventes aux étrangers, il ne fait qu'entériner une situation de fait. Malgré l'aspect lacunaire de nos informations, on pressent que les concessions à Benjamin et Jacob Gumbs, ou à Claude Chabert, toutes si proches de l'actuelle frontière (mais inexistantes à l'époque) étaient une manière de « jalonner » le terrain. Situation probablement analogue pour Peter Desmots (se voulant Anglais, réformé, habitant en zone hollandaise) et lui aussi, frontalier. William Flet-

20. AN SOM Guadeloupe ; Saint-Martin ; carton 46 doc. 7 ; Descoudrelles, mars 1772.

21. DFC Saint-Martin Recensement 1682 ; ADG 1 Mi 248.

cher, aux Terres-Basses, utilisait-il depuis longtemps cette zone à l'écart, si bien placée pour des « affaires » maritimes pendant les guerres. Quant à la concession à Abraham Heyliger, on peut y voir une gracieuseté à un homologue avec lequel de multiples problèmes doivent être traités. Parmi ceux-ci, le problème de la frontière semble s'être résolu sans intervention officielle, par un simple jeu de « concessions accordées par le Roy de France » à des étrangers installés sur des terrains contestés.

Le recensement de 1772 fournit une « photographie » très nette des gens de l'île. Les renseignements sont abondants, de nombreux détails biographiques sont précisés. En plus, 1772 constitue une date charnière dans le développement de l'île : au marasme du début a succédé la phase de création de sucreries prévue par M. d'Ennery. Il y en a déjà 7 à Marigot et 4 à Colombier. Le commandant prévoit qu'il y en aura bien d'autres et dans les quatre quartiers. On dénombre à cette date 318 livres et 853 esclaves.

Les colons français

On peut regrouper ici 154 personnes libres estimées « françaises » qui vivent dans la zone française. Tous sont propriétaires. Le groupe est très hétérogène :

- 37 créoles sont originaires de la partie française. Parmi eux, les Pimont et les Dumont, ainsi que les Morfils, étaient déjà cités dans le recensement de l'île en 1682. D'autres y sont depuis longtemps : les Cernès (avant 1730), la veuve Lacroix (née vers 1714), Jean Haynault (avant 1743). Sont considérés également comme Saint-Martinois français la « veuve Galaher, 60 ans, veuve d'un Irlandais et très ancienne habitante du Marigot », Benjamin Handcock, David Derrick...

- 57 personnes peuvent correspondre aux petits Blancs créoles, à la recherche de terres. On peut regrouper les noms des Pimont, Sellier, Bernié, Mathieu et Desbonnes ; ces familles ont toutes résidé aux Grenadines pendant plusieurs années (Baroualy, Cariacou aux Grenadines ou Saint-Vincent). Les Levalois, Caniquitte, Liégeard, Morfils, Desbonnes, viennent de la Guadeloupe ; Bernié, Mathieu, Vittet sont originaires de Saint-Barthélémy. Tous ont de petites propriétés, cultivent des vivres, du coton, s'adonnent à l'élevage. Ils sont regroupés dans les quartiers du Colombier et d'Orléans, généralement en altitude. Les mulâtres libres sont assez nombreux parmi eux. On peut évoquer aussi Jean-Baptiste Grizèle, notaire, de Guadeloupe, nouvellement arrivé et qui n'a pas de terres, comme J.-B. Durieux, de Grande-Terre, et économiste sur l'habitation Lepreux-Duault ;

- 31 personnes représentent des familles dont le chef est né en France métropolitaine, mais intégrés depuis longtemps dans le monde créole, et aisés. Parmi eux, Peter Desmonts, né en 1701 à Millau, protestant, naturalisé anglais et négociant en zone hollandaise ; Joseph Viollet, de Chambéry (dont l'épouse Claire Rainbaud a laissé trace au lieu-dit « Rambaud »), qui est négociant à la Guadeloupe. Tous deux sont déjà habitants-sucriers. Jean-Baptiste Duzant, né à Auch en 1736, est devenu capitaine du quartier de Grand-Case probablement parce qu'il y était un des rares Français établi solidement.

Enfin, 29 autres personnes ont un emploi, mais pas de terre, peut-être parce que leur arrivée est récente. Parmi ceux-ci, le commandant Des-

coudrelles, le curé Hypolitte, le notaire Grizèle, le tenancier du billard Louis Ricard et le boulanger Roustang, tous deux de Marseille, alors que Jean-Joseph Durand, d'Aix-en-Provence tient le billard de Grand-Case. Parmi les économes ou géreurs on peut citer Jean Belle Limousin (qui laissera son nom à « Bell Hill ») ou Pierre Quarry de Millau.

Les colons anglais

On peut regrouper environ 140 « Anglais » domiciliés en 1772 en zone française plus 2 Irlandais (James Lee, « de Cork, Irlandais et naturalisé français, hollandais et danois », habitant-sucrier, James Blake, beaucoup plus modeste), et un Ecosais (Brysson, négociant à Philipsbourg). Ainsi, ce groupe est à peu près équivalent à celui des Français. Avec 84 personnes, les Anguillais sont de loin les plus nombreux. On y retrouve les mêmes noms que dans le recensement d'Anguilla en 1717²² : Gumbes, McDonnah, Richardson, Romney, Arundell, Rogers, Roberts,... Il y a aussi les Maillard, Mardenbrough, Smith, Ryan,... qui n'étaient pas Anguillais en 1717. La plupart d'entre eux sont pauvres ; ils sont souvent économes sur de grandes propriétés ou travaillent en échange de leur entretien : « La veuve Mardenbrough (67 ans) est une pauvre veuve anglaise demeurant sur la terre de M. Druault ». Ils forment des familles très prolifiques. Les autres Anglais sont d'origines variées, mais généralement créoles modestes : Belly de Barbade, Wells des Bermudes, Buntin et Wells de Saint-Christophe, McDonnah de Tortola,... Quelques-uns viennent d'Angleterre, Bayley « Européen, Anglais chirurgien » ainsi que William Wallace, Quain Barlow est de Londres.

Ce groupe serait beaucoup plus nombreux si les propriétaires vivaient sur leurs terres, mais beaucoup sont installés à Great Bay (le nom usuel de Philipsbourg) où ils sont négociants. On y trouve encore des Gumbes, Maillard, Richardson ainsi que l'Ecosais Patrick Wilson ou le Bostonien William Fletcher.

Le groupe hollandais

En prenant les mêmes critères que pour les précédents, c'est-à-dire le lieu de naissance du chef de famille résidant en zone française, on ne peut regrouper qu'une trentaine de personnes.

Lucas Davis, venant de Saint-Eustache, a déjà une sucrerie. Il y a aussi des Carter, Richardson, Howell et Westerband, nés à Sint Maarten, mais originaires d'Anguilla. Georges Lawrence, de Rotterdam est géôlier, les familles Lagers et Béal, originaires de Saba, sont économes ; Peter, vient de Curaçao.

Par contre, en considérant les propriétaires de terres, on voit apparaître les noms de Heyliger, grande famille d'armateurs et négociants en Caraïbe et en Méditerranée, installés à Saint-Eustache depuis longtemps et chargés de tâches gouvernementales. Les Van Heyningen et Runnels sont aussi de Saint-Eustache, propriétaires et administrateurs. Brumel vient de la même île²³.

22. *Caribbeana*, p. 255, AM 4 Mi 70.

23. J. Hartog : *History of Saint-Eustatius*, Aruba, 1976.

Les autres

Hors des catégories précédentes, il reste :

- Raymond Ripouille, Italien de Corse ou de Majorque ;
- Bernard Tronchin, « né à la Barbade mais se qualifie de Genevois », protestant ;
- Ercole de Luigi, « de l'île de Zante aux Vénitiens, et très connu dans nos îles sous le nom de Jean le Grec » ;
- Simon Ahman, Suédois de Göteborg, dont la famille est implantée à Saint-Eustache ;
- Nicolas Violonès, de la République de Raguse (Dubrovnik) ;
- Moses Delyon, créole de Barbade « juif et errant comme eux », et Barm Mirmich, son économiste avec sa famille.

En examinant ce recensement, on peut remarquer que la plus grande partie des habitants de Saint-Martin en 1772 sont des petites gens. Quelques familles françaises sont confortablement installées dans l'élevage, la culture vivrière, un peu de coton et de café ; ils ont demandé plusieurs concessions, pour eux-mêmes ou leurs enfants (Pimont, Bernié, Desbonnes, Sellier,...). Pour les autres il s'agit de petites parcelles d'une dizaine de carrés, souvent incultes. Quelques grandes propriétés sont déjà des sucreries, mais les propriétaires n'y résident généralement pas ; ce sont les économistes qui sont sur place. Même les habitants-sucriers présents entrent difficilement dans la catégorie des « riches » ; les exploitations débutent, il y a peu de bâtiments, peu d'esclaves et la surface défrichée est petite.

Quant à la langue parlée à cette époque, il est facile d'imaginer que l'anglais doit largement prédominer : anglais parlé par les « Anglais » qui sont les plus nombreux, anglais des « Hollandais » de l'autre zone qui sont tous anglophones pour les besoins du commerce, anglais parlé par les « Français » d'origine anglaise admis par les commandants précédents, anglais imposé à tous ceux qui sont restés dans l'île pendant les longues occupations anglaises. Quant aux vrais Français, comme les Pimont, Bernier et autres, leurs longues errances dans les îles de la Caraïbe et leur séjour à Saint-Vincent et aux Grenadines les ont, au minimum, familiarisés avec cette langue même s'ils ne la pratiquent pas en famille. A ce sujet, il est piquant de constater que dans son recensement (il s'agit d'un brouillon de la main de Descoudrelles), le commandant utilise principalement le français, mais il se glisse de nombreuses expressions anglaises : « his son », « daughters », « partner and overseer »,... Il paraît donc bien qu'il était indispensable de parler anglais dans l'île. Un dernier élément le prouve : on relève une association à Colombier : il s'agit de la famille Pierre Sellier, sa femme et 8 de leurs enfants et de celle de Thomas Richardson, sa femme et 4 enfants ; ils habitent la même habitation et commencent à cultiver la canne. Quelle langue parlaient-ils ? En tous cas, ils s'entendaient !

Du point de vue religieux, la situation est complexe, les calvinistes dominent parmi les « Hollandais », les anglicans chez les « Anglais », quelques juifs ont été admis par Descoudrelles avec une concession. Parmi les Français, les huguenots sont nombreux et influents : Desmonts, Descomps, Belle, Tronchin, Duplessis,... D'autres Français sont en principe catholiques, les Pimont, Sellier, Mathieu, Desbonnes, Bernié,... Mais, dans

ce groupe, les registres de catholicité montrent des anomalies²⁴ ayant nécessité une dérogation accordée par le commandant. Ce sont des mariages entre catholiques et huguenots tels ceux de Jean Belle et Marguerite Guérin, J. Binet et C. Sellier, J. Duplessis et E. Sellier, P. Mathieu et J.-M. Tronchin,... Les associations pour l'exploitation d'une habitation réunissaient souvent les deux groupes. On peut reprendre probablement à propos de Saint-Martin le commentaire de Descoudrelles relatif à Saint-Eustache à la même date²⁵ : « La religion protestante,... y est dominante et toutes les autres y sont tolérées. Mais en général, aucune religion. »

La tolérance religieuse semble à cette époque être un fait admis à Saint-Martin. Un prêtre catholique, le père Hypolite, s'est installé à Marigot en 1769, alors qu'il n'y avait pas eu de curé depuis très longtemps. Mais un père missionnaire, John Hassel, résidait en 1772 chez Jean Descomps, à Colombier. Il était certainement protestant. Cette liberté de religion tacite était exceptionnelle dans les colonies françaises à cette date ; lorsque Louis XVI promulgua l'Edit de Tolérance en 1787, cela permit à de très nombreuses familles de propriétaires saint-martinois de se faire inscrire sur les registres paroissiaux, pour régulariser leur situation administrative. Ils devenaient français de fait sans avoir jamais été naturalisés.

III – LA SOCIÉTÉ SAINT-MARTINOISE APRES 1772

Le recensement de 1772 avait montré une société bi-partite : des habitants-vivriers, le plus souvent français et catholiques, s'étaient installés solidement, dans les hauteurs de Colombier et à Orléans. A l'opposé, Marigot et Colombier se consacraient de plus en plus à la canne à sucre, ce qui nécessitait des installations coûteuses et de nombreux esclaves. Le phénomène, maintes fois cité, de disparition progressive des petits propriétaires par la concentration des terres dans les mains des sucriers s'est également déroulé à Saint-Martin, mais à une époque tardive, la fin du XVIII^e siècle. Les archives abondent, ce qui permet d'étudier le phénomène.

Dans ce chapitre, nous n'évoquerons que les personnes, en laissant la formation des propriétés pour le chapitre suivant. Outre les raisons économiques, on peut évoquer les deux cyclones successifs de 1772²⁶, l'un le 27 août, l'autre au début septembre : « Toutes les cases à nègres ont été renversées, ainsi que celles des habitants qui n'étaient pas en maçonnerie ou bonne charpente – il n'y en a que très peu de ces dernières – ... toutes espèces de plantations ont été entièrement détruites. » Un autre survint en 1778. Ce désastre était beaucoup plus difficile à supporter pour les familles pauvres. Ruinés, ils pouvaient être tentés par les offres d'achat de leurs voisins riches.

En outre, les attaques anglaises avaient repris : attaque et occupation de deux mois en 1779, attaques en 1780, en 1781²⁷. Enfin, la cession par

24. G. Laffleur, *op. cit.*

25. AN SOM DFC Guadeloupe, Saint-Martin, carton 46 doc. 7.

26. AN Col F³ 54 f^o 173 ; 7/9/1772.

27. AN SOM C⁷ A³⁸ f^o 176 et 179 et Dr Hartog, *op. cit.*

la France de l'île sœur de Saint-Barthélemy à la Suède en 1785 avait probablement touché la communauté française de Saint-Martin. Rien de tout cela ne semble avoir été décisif. Après l'autorisation officielle de 1769 d'admettre les étrangers, les négociants-sucriers de la zone hollandaise commencèrent à créer des sucreries, mais peu parmi eux disposaient d'une superficie suffisante. De petits propriétaires en profitèrent pour vendre dans des conditions intéressantes, comme M. Maurin Verbuissou, le 18 février 1771²⁸, ou la veuve Marie Mildrum en 1776²⁹, ou Benoit Levieux, ou Guillaume Jolyfils et bien d'autres, qui vendirent ou abandonnèrent. Mais, simultanément, il se produisit un autre mouvement : les habitants vivriers, majoritairement français vendirent leurs terres à Colombier ou Orléans (qui devinrent terres à canne) et achetèrent ou demandèrent de nouvelles concessions dans le nord de Grand-Case ou à l'est d'Orléans, vers Oyster Pond, où ils devinrent de respectables producteurs de coton. Ainsi, Elisabeth Petit, veuve Druault, qui avait été propriétaire de la moitié de l'habitation Spring, à Marigot, deviendra, avec ses descendants, la créatrice d'une grande cotonnerie à Cul-de-Sac-La Barrière³⁰, qu'elle exploite avec Jean Bernié. Les exemples abondent. Le document qui résume le mieux ce fait est le recensement des propriétés effectué pendant la Révolution, le 20 pluviôse an V. Il y a 18 sucreries particulières et 12 habitations de la République. Une seule a un propriétaire français, celle de la veuve Franciérou (l'habitation est d'ailleurs abandonnée) ; on peut ajouter celle de M. de Durat, bien qu'elle appartienne à son épouse, Ann Desmonts (qui est anglophone). Par contre, parmi les cotonneries, une seule est séquestrée, celle des héritiers Druault. Les autres restent privées et leurs propriétaires se nomment Pimont, Mathieu, Duzant, Sellier, Morfils,... auxquels on ajoute quelques Anguillais modestes comme Benjamin Hancock. Ces habitations sont, dans l'ensemble, vastes et disposent d'assez nombreux bras (5 domestiques et 72 cultivateurs pour les héritiers Duzant)³¹. A cette même date (1796), on retrouve certains des Français installés au bourg de Marigot qui se développe lentement, comme Annette Beauséjour Sellier (couturière), Raymond Ripouille et sa femme, née Levallois (boulangère), la veuve Desbonnes (rentière), Jean Belle, marchand...

Une certaine endogamie était normale dans chacun des deux groupes très différenciés des sucriers anglophones d'une part, et celui des cotonniers francophones de l'autre. Cependant, tout nouvel arrivant, surtout s'il représentait un « beau parti » s'intégrait très vite à la société de l'île en épousant une veuve ou une demoiselle. Voyons quelques cas :

1) le 19 juillet 1788, Marie-Magdeleine Rouvellet (sucrerie « L'Espérance » à Grand-Case) épousa Philippe O'Reilly, lieutenant-colonel, commandant les troupes et fortifications de Saint-Eustache et dépendances ;

2) le 17 septembre 1789, Ann Desmonts, veuve de Johannis Z. Doncker, épousa Sébastien de Durat, chevalier, commandant de l'île depuis 1785. Elle possédait l'habitation « Saint-Jean », à Marigot ;

28. AN SOM Notaires de Guadeloupe Mi 370 ; Me Grizèle, 12/5/1786.

29. ADG Notaires 5/1 ; Me Grizèle, 12/1/1776.

30. AN SOM Notaires de Guadeloupe Mi 370 ; Me Grizèle, 21/5/1783 et 18/6/1783.

31. ADG Recensement 1796, Saint-Martin.

3) la même Marie-Magdeleine Rouvellet, devenue veuve, épousa en 1801 Jean-Baptiste Bresson, délégué du Directoire dans l'île à partir de 1797. Ils n'eurent pas de descendance, mais Philippe O'Reilly, fils du premier lit, épousa Marie-Magdeleine de Durat ;

4) Un autre « patriote », Pierre Dormoy, épousa le 28 pluviôse an V Ann Bayley, propriétaire de deux sucreries, « Lottery » et « Paradis ». Ce mariage très décrié donna naissance à une lignée de planteurs et d'édiles. L'un des fils fut le premier maire de Saint-Martin ;

5) Emmanuel Morel de la Colombe était lieutenant de carabiniers au 17^e régiment d'infanterie légère quand il épousa en 1835 Ann-Mary Doncker, une des petites-filles d'Ann Desmonts, héritière des deux sucreries « Diamant » et « Gibraltar », à Marigot.

D'autres nouveaux venus apparurent dans l'île à l'occasion de changements économiques. Après le cyclone de 1819, les Cock, négociants à Saint-Barth, achetèrent plusieurs sucreries dans la partie française ; leur gendre, Daniel French fut une des personnalités de l'île ; dans les mêmes circonstances vint James Devers, dont le père avait bien connu l'île pendant la période révolutionnaire (marin-cartographe). Avec 4 sucreries, James Devers fut un personnage, probablement scandaleux, puisqu'il vivait avec une femme de couleur, dont il eut 3 filles reconnues qui héritèrent de deux sucreries³².

A partir de 1840, les sucreries déclinant, les salines se développèrent. Charles Méry Darcy, notaire, s'associa avec Perrinon pour exploiter les salines de Grand-Case, tandis que Daniel Beauperthuy, venant de Guadeloupe, développait celles d'Orléans, tout en achetant les sucreries en friches de ce quartier. Parallèlement, la famille Van Romondt, arrivée depuis peu de Hollande, développait les salines de Philipsbourg et investissait en achetant les anciennes sucreries des deux zones.

En même temps que disparaissait la prospérité liée au sucre disparaissaient aussi les fringants officiers. Les héritières restèrent demoiselles sur leurs vastes domaines revenus aux friches (M^{lles} French, O'Reilly, Devers, Hodge,...).

En conclusion, si les vieux noms à consonance anglaise ou hollandaise se maintinrent à Saint-Martin, les noms français du début disparurent presque tous ; à l'exception de « Duzant », très bien représenté, il reste quelques Mathieu, peut-être des Desbonnes, quelques Desmonts dans la zone hollandaise. Par contre, d'autres arrivèrent et le mouvement s'amplifie actuellement.

32. ADG TAM 2891 acte 35 du 1/2/1844.

Les terres des sucreries

I - LA REUNION DU PATRIMOINE FONCIER

En reprenant le recensement de 1772 où figurent 10 sucreries débutantes, on peut remarquer que la surface moyenne est de 60 carrés à Marigot, avec 17 carrés en cannes, alors que pour les trois de Colombier, on trouve 30 carrés dont 8 en cannes. Les habitations les plus avancées sont toutes limitrophes de la frontière hollandaise, et donc au sud ; de plus, les trois premières citées sont de grande contenance et ne varieront pratiquement pas. L'explication la plus plausible serait que ces propriétaires étaient déjà installés en zone hollandaise, et l'imprécision de la frontière leur avait permis de défricher et de posséder, sans être certains d'être agréés. L'autorisation de 1769 les asseyait sur ces terres en zone française ; dès lors, ils pouvaient faire les investissements lourds d'une sucrerie. La proximité de l'autre zone leur facilitait aussi la venue d'esclaves supplémentaires, occupés habituellement dans leurs autres habitations, mais qui pouvaient occasionnellement venir pour de gros travaux.

A Colombier, les sucreries étaient très petites, pas plus grandes que les autres propriétés. A Grand-Case, on trouvait deux grandes propriétés, celle de Rouvellet et celle de John Brysson, plus celle de Jean Barthélémy en zone aride. A Orléans, la seule grande propriété appartenait à A. Bernié. Un peu partout, on va assister à de nombreux achats successifs de parcelles conduisant à une superficie rentable. Nous nous limiterons à deux exemples.

Le créateur de la sucrerie « Hope Estate », à Grand-Case est John Brysson, négociant écossais résidant en zone hollandaise. Le 29 décembre 1770, il obtient la concession de 75 carrés, en achète 40 à M. et M^{me} Maurin Verbuisson. En 1772, il cultive 3 carrés de canne. Par ailleurs, en 1771, Jacques Coindet reçoit une concession de 25 carrés, qu'il revend très vite à Abraham Howell, lequel vend à Pierre Maillard qui passe à Georges Léonard. C'est seulement en 1786 que John Brysson réunit le tout, auquel s'ajoutent 3 carrés d'une nouvelle concession. Dès lors, l'habitation ne changera plus de contenance ; J. Brysson la vend mais c'est déjà une sucrerie très établie¹.

L'autre exemple est celui de la sucrerie que crée Engle James dans la plaine d'Orléans. On suit l'historique de 4 parcelles qui l'ont constituée :

1. SOM Notaires Guadeloupe Mi 370 ; Me Grizèle ; 12 mai 1786, actes 9 et 10.

- Fr. Desbonnes Belasse obtient la concession de 25 carrés qu'il n'exploite pas ; il les vend à John Richardson qui les vend à Engle James en 1779² ;

- Fr. Sermesse obtient la concession de 35 carrés en 1775 ; après son décès, ses héritiers en vendent la moitié à John Laersen en 1783 ; celui-ci vend à Engle James en 1786³ ;

- en 1775, Pierre-Charles Spiering a une concession de 25 carrés qu'il revend en 1778 à Patrick Wilson ; celui-ci la revend à Engle James en 1785, mais la sucrerie existe déjà sur cette parcelle⁴, créée par Engle James qui en était probablement fermier ;

- la dernière parcelle, 6 carrés, provient de la succession de Martin Albert ; elle a été achetée en 1785 par Pierre-Charles Spiering, qui la revend à E. James en 1786⁵.

Cet exemple complexe n'est nullement exceptionnel ; il constitue plutôt la règle générale à Saint-Martin. Le domaine aura une contenance de 70 carrés quand il sera vendu en 1794 ; plus tard, il prendra le nom de « Two Brothers ».

Outre ces achats multiples de parcelles pour aboutir à une surface adéquate au fonctionnement d'une sucrerie, on observe de multiples cas d'associations entre deux partenaires, surtout au moment du démarrage de l'entreprise, quand l'effort financier est le plus important. Cependant, ces associations ne sont pas toutes sur le même plan. Parmi celles qui figurent dans le recensement de 1772⁶, on peut distinguer :

- Lepreux et Druault sont associés sur une concession de 113 carrés à Marigot. Ce sont deux négociants de la Guadeloupe qui ont été chargés d'une mission dans les îles voisines de Saint-Martin par M. de Nolivos et ont eu cette belle concession à titre de remerciement ; cependant, ils ne débute la mise en valeur que 5 ans plus tard, avec un économiste J.-B. Durieux (voir « Spring » à Marigot) ;

- John Heyliger, fils du gouverneur de la partie hollandaise, est associé pour une concession avec John Maillard, Anguillais modeste. Le fils aîné Maillard est gérant ; John Maillard, qui a 6 autres enfants, exploite l'habitation voisine ;

- à Colombier, Pierre Sellier possède une habitation de 28 carrés ; il y vit avec sa femme et leurs 8 enfants ; ils se sont associés à Thomas Richardson qui vit sur place avec sa famille (habitation « Delight ») ;

- en 1775⁷, Marie Groebe (de Saint-Eustache), récemment veuve de Jean Rouvellet, navigateur et commerçant à Saint-Eustache (d'origine française, réformé), s'associe à George Norman pour créer une sucrerie sur la belle habitation « L'Espérance », à Grand-Case, que son mari avait acheté à M. Carné de Trécesson ;

- En 1781, société entre Fr. Desbonnes Belasse et Richard Bayley pour « Paradis »⁸.

2. AN SOM Notaires de Guadeloupe ; Mi 369 ; 10/9/1779 ; Me Grizèle.

3. AN SOM Notaires de Guadeloupe ; Mi 370 ; 25/6/1783 et 8/7/1786 ; Me Grizèle.

4. AN SOM Notaires de Guadeloupe Mi 369 ; 20/10/1778 et Mi 370 ; 15/10/1785.

5. AN SOM Notaires de Guadeloupe ; Me Grizèle ; Mi 370 ; 7/9/1786.

6. SOM DFC Guadeloupe. Cart 46, doc. 7.

7. ADG Notaires 5/1 ; Me Grizèle ; 9/8/1775.

8. AN SOM Notaires Guadeloupe Mi 369 ; Me Grizèle, 7/6/1781.

On pourrait multiplier les exemples de ce type. Ils correspondent presque tous au démarrage d'une sucrerie. Il y a aussi de nombreux cas où deux personnes achètent en commun une sucrerie déjà créée ; l'un d'entre eux, le plus pauvre, vit sur place et gère, alors que l'autre fournit la plus grande partie du capital. Dans cette catégorie, on peut évoquer :

- Michel Cuviljé (de Saint-Eustache) et John Hassel, pour « Two Brothers », à Grand-Case⁹, qui sont parents ;

- William Smith, négociant de Philadelphie, et son beau-frère, Thomas Elder, chirurgien, achètent « Hope » à Grand-Case¹⁰.

Finalement, on aura rarement le cas de propriétés familiales, conservées sur de nombreuses générations. Les associations durent assez peu et conduisent souvent à un changement de la famille propriétaire.

II – EMLACEMENT DES SUCRERIES ET CONTENANCE

Il a existé 35 sucreries à Saint-Martin français, c'est-à-dire 35 habitations où se cultivait la canne à sucre et où existaient les bâtiments et ustensiles nécessaires à la fabrication du sucre et du rhum. Elles se situaient dans les quatre quartiers, même si la vocation cannière de Marigot et de Colombier était plus affirmée (monoculture). Dans cet ouvrage, pour des raisons de commodité, elles sont désignées par un seul nom, qui est celui le plus souvent utilisé pour le lieu-dit actuel.

La carte qui suit donne l'emplacement de ces sucreries. Les contours des domaines sont en partie incertains, mais conformes aux bornes indiquées dans les actes notariés. Les rectangles situent les bâtiments des manufactures dans les cas où les ruines ont été retrouvées. Pour les autres, un « ? » se trouve à l'emplacement probable.

La contenance de chacune de ces habitations est sujette à caution. Passée la période de réunion de parcelles, les propriétés ne varient que très rarement, et cependant, les inventaires successifs se contredisent souvent. Vendeurs et acheteurs se soucient peu de la contenance vraie : ils déclarent « bien connaître la propriété ». D'ailleurs, les limites sont souvent matérialisées par des murs secs, la crête des montagnes, une ravine,... Parfois, une rectification tardive intervient : ainsi, pour « Garden of Eden », à Colombier, la contenance « officielle » était de 105 carrés, alors qu'il semble n'y en avoir que 83¹¹ en 1838.

En dehors des renseignements particuliers concernant les sucreries, trois recensements citent des contenances :

a) le recensement de 1772, déjà cité, est complet, mais il se place au tout début de la culture cannière ; les informations sont peu significatives. De plus, il semble qu'aucun arpenteur n'était encore venu pour préciser ;

b) en 1796 fut effectué le « Recensement général de la population et des propriétés particulières de la partie française de l'isle Saint-Martin, au 30 Germinal l'an 4^e de la République française une et indivisible »¹².

9. AN SOM Notaires Guadeloupe Mi 370 ; Me Grizèle 17/4/1782.

10. AN SOM Notaires Guadeloupe Mi 370 ; Me Grizèle ; 12/5/1786.

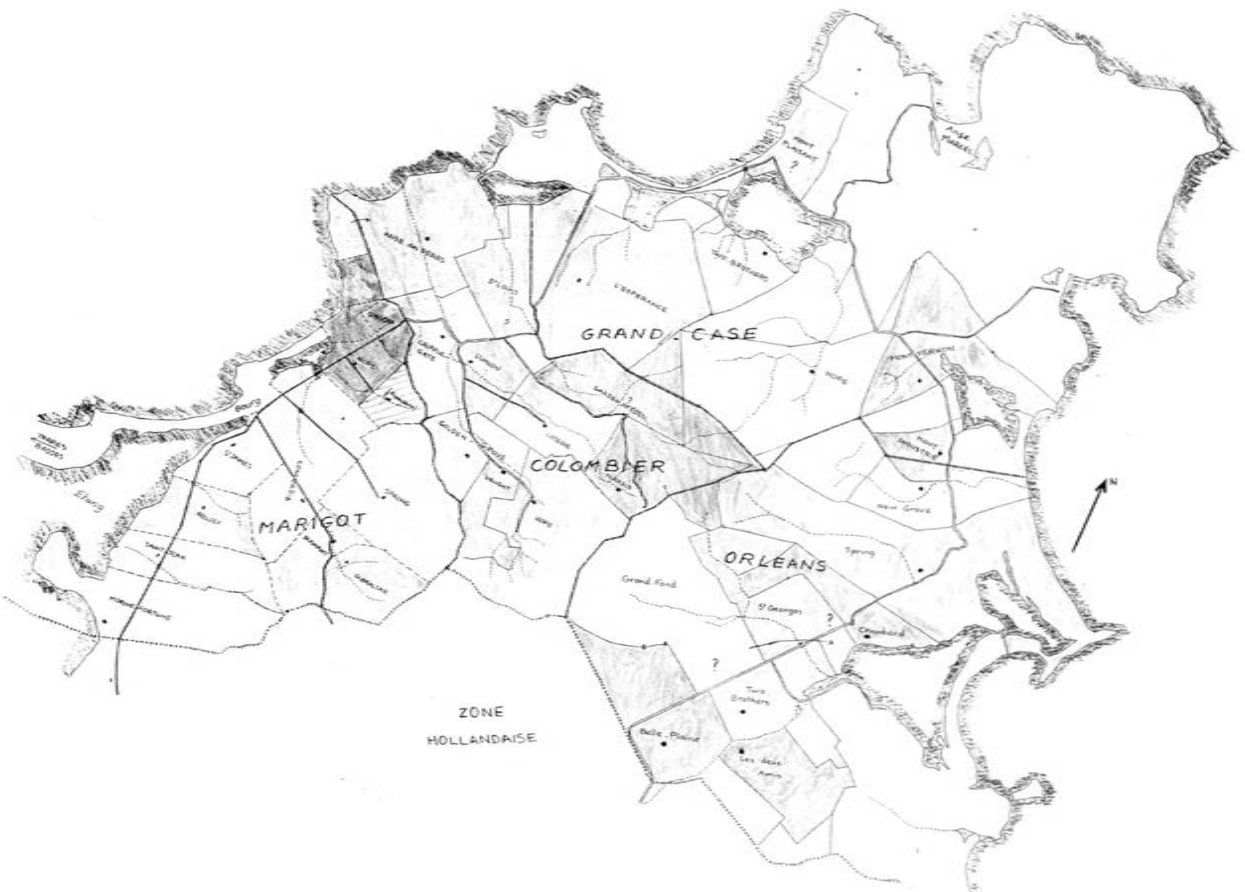
11. ADG Notaires 2/180 ; Me Vauchelet, 24/1/1838.

12. AN SOM G¹ 493 n° 13.

N.B. - La sucrerie « Terres Basses » trop éloignée, ne figure pas sur cette carte.

LES SUCRERIES VERS 1815

- Emplacement des bâtiments vérifiés.
- ? Emplacement supposé, non trouvé.



Il recense 19 sucreries « particulières » et leurs cultures, mais laisse les 12 sucreries « séquestrées » citées dans le recensement des personnes de 1796 (en réalité, il y en avait 13) ;

c) vers 1815 fut effectué un recensement d'origine anglaise¹³. 30 sucreries sont citées, classées par quartier, avec leur contenance, la superficie en canne, l'éventuelle séquestration, le nom du propriétaire. Les superficies sont exprimées en acres. Malheureusement, après conversion, (1 carré = 2,24 acres) il apparaît de très nombreuses erreurs, d'origine inconnue.

Le tableau suivant regroupe, pour chaque sucrerie, la contenance la plus probable d'après les actes notariés, celle qui est indiquée par les deux recensements, et enfin, la plus grande superficie en canne, connue pour chacune. Ces contenance ont également été utilisées pour tracer la carte des contours des sucreries (page précédente).

Enfin, une carte ancienne (collection privée) représente les habitations de l'ensemble de l'île au XIX^e siècle. Chaque sucrerie est figurée par deux petits carrés voisins, alors que les autres habitations n'en ont qu'un. Le graphisme, avec 30 sucreries du côté français, évoque l'époque faste 1815-1820. Par contre, on peut lire « Belle Plaine », nom qui ne fut utilisé qu'après 1832, et « Bellevue », datant de 1860. Il s'agit donc d'une reprise tardive d'une carte plus ancienne.

III – LE NOM DES SUCRERIES

Comme il est usuel, le nom de la propriété n'est qu'occasionnellement cité par le notaire jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; il s'agit plutôt de la propriété de M. X. Par contre, le XIX^e siècle semble préférer les désignations, qui changent quand change le possesseur.

A) *Quartier du Marigot*

1) MORNE FORTUNE, ou Mont Fortuné est cité dès 1789. Ce nom, peu usité, qui désigne une colline basaltique très pentue s'avancant dans l'étang de Simsonbay, peut être rapproché de celui d'une colline stratégiquement très importante, dominant la rade de Castries, dans l'île de Sainte-Lucie. Cette appellation « française », probablement ancienne, n'a jamais changé

2) SAINT-JEAN est cité également en 1789 et conserve son nom jusqu'à nos jours. Le seul rapprochement onomastique envisageable renvoie aux Chevaliers de Malte, anciennement Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédaient l'île jusqu'en 1665. Ensuite, l'un d'entre eux, le chevalier de Maigne, fut commandant de l'île jusqu'en 1690.

3) La sucrerie TERRES BASSES ou LOWLANDS a toujours gardé le nom du lieu géographique où elle était implantée.

4) RELIEF est un nom choisi par la famille Davis, vers 1800. Pour cette famille anglophone, la signification était probablement « soulage-

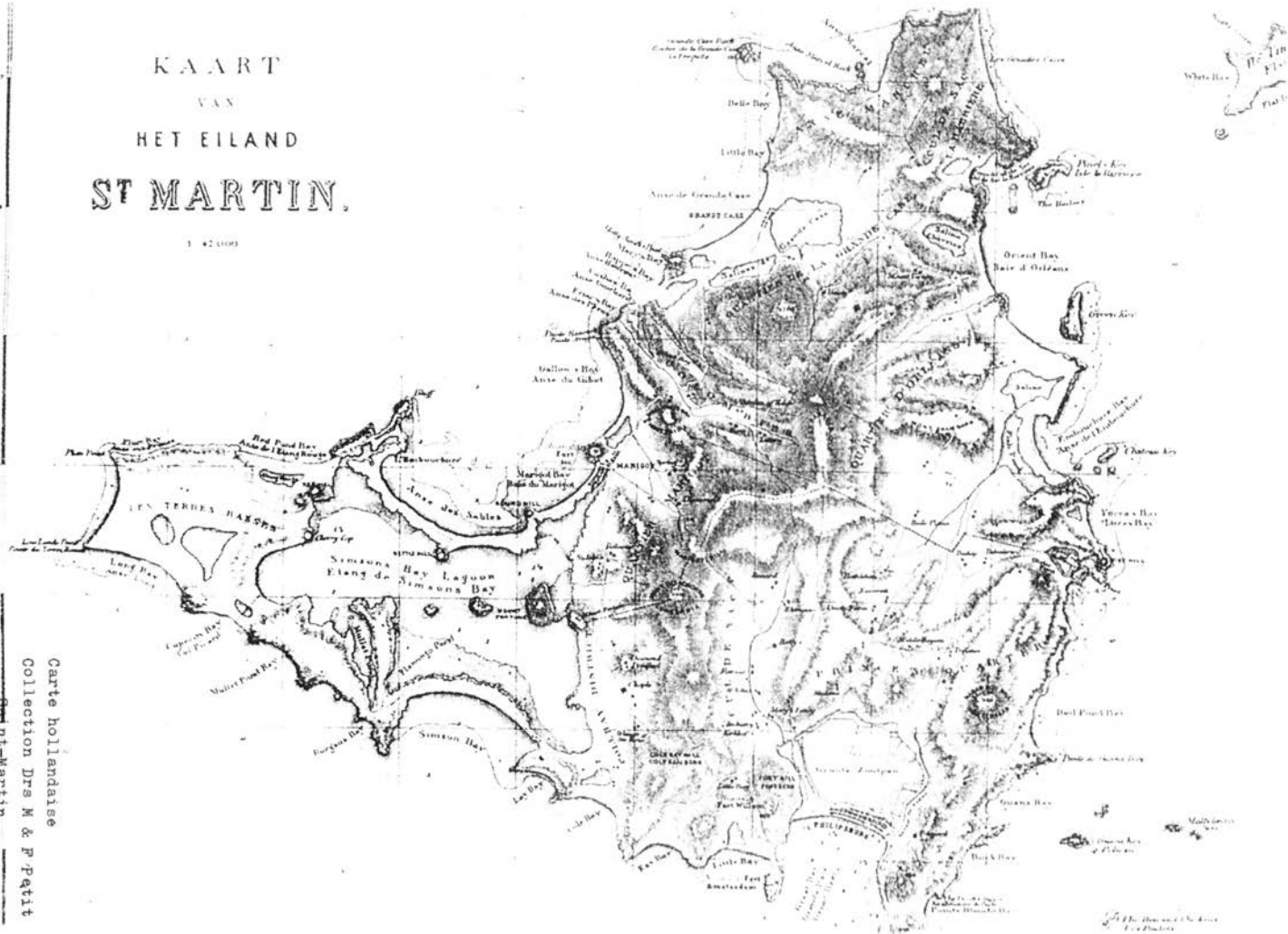
13. *Annals of Anguilla 1650-1923*, p. 58, citant un texte imprimé à Saint-Barth en 1815, à la demande du major général R. Douglas.

SUCRERIES DE SAINT-MARTIN

Quartier	Nom	Contenance (carrés)			Canne (max.)
		Notaires	b) 1796	c) 1815	
Marigot	Morne Fortune	100	100	170	64
	Saint-Jean	80	?	44	53
	Relief	64	64	60	50
	Saint-James	39	?	36	25
	Concordia	127	114	97	85
	Diamant	52	64	60	45
	Gibraltar	50	46	43	46
	Spring	110	?	94	68
	Hope	50-85	47	53	33
	Franciéro	35	?	?	?
Terres Basses	434	?	396	64	
Colombier	Anse des Pères	122	92	118	64
	Cripple Gate	60	?	85	68
	Golden Grove	48	50	38	40
	Delight	28	?	30	28
	Hope	82	82	170	66
	Paradis	75	?	145	30
	Lottery	57	?	?	40
	Union	38	39	38	38
	Saint-Louis	30-80	40	43	36
	Garden of Eden	83	95	68	56
Grand Case	L'Espérance	181	165	143	77
	Two Brothers	50	45	43	38
	Hope	143	115	147	68
	Mont Vernon	100	105	85	9?
	Mont Industrie	38	?	?	14
	Mount Plaisant	34	?	?	?
Orléans	New Grove	90	136	77	32
	Spring	230	?	214	50
	Mount Razant	47	?	?	?
	Saint-George	77	?	66	43
	Grand Fond	119	123	106	64
	Two Brothers	70	49	70	43
	Belle Plaine	95	?	77	56
	Les Deux Amis	63	79	54	43

KAART
VAN
HET EILAND
ST MARTIN.

1 42 1099



Carte hollandaise. Collection Drs M et F. Petit, Saint-Martin.

Carte hollandaise
Collection Drs M & F Petit
Saint-Martin

ment » (d'avoir réussi à se fixer ?). Ensuite, Christophe Blyden la nomme, vers 1814, ANNA'S HOPE, peut-être en l'honneur de sa sœur. En 1830, Thomas-Fogarty Huré, le nouveau propriétaire, la nomme LA FAVORITE. Enfin, en 1860, la famille Méry Darcy choisit BELLEVUE qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui.

5) La sucrerie immédiatement au nord, appartenant à James Lee n'eut un nom que vers 1810, quand elle appartenait à Michael Hannah : HOPE. Vers 1820, elle devint SAINT-JAMES, pour les de Durat. Son nom est resté.

6) CONCORDIA a conservé son nom depuis 1800. Le choix correspond au mont voisin, Mont des Accords, ou Concordia Berg.

7) DIAMANT (ou Diamond) a pris aussi son nom au Mont Diamant, vers 1811. A partir de 1840, son propriétaire se nommait Ch. Morel de *la Colombe*. C'est ce dernier nom qui désigne maintenant les terres et les ruines.

8) A côté, GIBRALTAR désigne à la fois une colline-frontière et une sucrerie. Il s'agissait du lieu de passage obligatoire pour aller du Marigot à Philipsbourg. Quand cette sucrerie avait le même propriétaire que Diamant, on la nommait simplement UPPER ESTATE.

9) SPRING a été ainsi nommée par John Hodge Senior, vers 1800, logiquement pour la belle source qui naît dans le verger. Vers 1820, William Cock la rebaptisa ANN-MARY, du nom de son épouse, Ann-Mary Fabio. Petit à petit, le nom évolua en ANNE-MARIE, les French étant francophones. A la fin du siècle, on revint à SPRING.

10) L'habitation des descendants de John Mardenbrough s'appela HOPE à partir de 1820.

11) L'habitation FRANCIERO a porté le nom de son seul propriétaire connu. Après 1800, elle fut englobée dans Hope. Aucune sucrerie n'a jamais été désignée par Agrément, nom actuel de ce quartier.

B) Quartier du Colombier

12) CRIPPLE GATE est en même temps le nom du point de franchissement de la ravine du Colombier, très accidenté (« passage tortueux ») et de la sucrerie voisine, ainsi désignée en 1784. Le nom ne changera jamais ;

13) GOLDEN GROVE est d'abord désigné comme GOLDEN ESTATE, en 1792, puis GOLDEN ROCK en 1817. Il y a un rapprochement avec « Golden Rock », nom qui désignait Saint-Eustache au temps de sa splendeur ; la famille Heyliger, propriétaire de cette sucrerie, y possédait des habitations. Plus tard, le nom se transforma en GOLDEN GROVE.

14) DELIGHT (Délices) est ainsi nommée à partir de 1818. Par la suite, ayant le même propriétaire que l'habitation limitrophe Hope, elle deviendra LOWER ESTATE, alors que Hope est Upper Estate.

15) HOPE est le nom choisi vers 1800. L'appellation n'a pas changé, sauf la mention de UPPER ESTATE. Ce nom continue à désigner le fond de la vallée du Colombier.

16) LOTTERY n'apparaît qu'en 1817. Le nom se francise au temps des Dormoy. On est revenu aujourd'hui à la forme anglaise.

17) PARADIS est établie sur les hauteurs du pic Paradis. Le nom est cité en 1788.

18) UNION est nommé après 1800 (toujours en anglais), pendant l'association Th. Richardson-Jacob Howell. Elle eut souvent des copropriétaires.

19) FRIARS BAY est d'abord nommée ANSE DES PERES en 1779. A. Descoudrelles en parle ainsi : « On croit que c'est en ce quartier que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de Malthe avait une très belle plantation dans le tems que Saint-Christophe appartenait a cet ordre, et que cette plantation appartint ensuite aux PP Jacobins. La principale ançe de ce quartier (Colombier) s'appelle encore l'ance des Pères, Friars's bay. »¹⁴. L'anglicisation du nom est apparue avant 1772. En 1827, l'association Ahman-Martins choisit pour nouveau nom, INDUSTRY, totalement oublié par la suite.

20) SAINT-LOUIS désigne, à partir de 1829, l'habitation de Louis Ducau, en sa jeunesse, ardent patriote, et qui est peut-être par la suite devenu légitimiste.

21) GARDEN OF EDEN, nommé à partir de 1808, a peut-être tiré son nom de la proximité de « Paradis ». Curieusement, les cartes françaises actuelles nomment le lieu « Jardin des daims », à la place de « Jardin d'Eden ».

C) Quartier de Grand-Case

22) L'ESPERANCE est désignée ainsi en 1784, et gardera toujours son nom français, alors que le créateur de la sucrerie, Rouvellet était anglophone.

23) TWO BROTHERS est cité en 1807 ; les copropriétaires sont Michel Cuviljé et son beau-frère John Johnson Hassel ; le nom est oublié aujourd'hui.

24) HOPE appartient à Anthony Smith, américain de Saint-Martin, quand le nom est cité en 1814. Il continue à être utilisé, toujours en anglais.

25) MOUNT VERNON est choisi par John Hodge 2nd et cité en 1829. Il s'agissait probablement d'honorer la mémoire de George Washington, décédé en 1799 dans sa propriété du même nom.

26) MONT INDUSTRIE (en français) apparaît en 1828 quand elle appartient à la fille du notaire Lacroisade, celui qui la créa.

27) MOUNT PLEASANT ne figure qu'en 1860, alors que la sucrerie des frères Hodge ne fume plus depuis longtemps. Auparavant, aucun nom n'apparaît dans les actes.

D) Quartier d'Orléans

28) NEW GROVE apparaît sous ce nom en 1824. Après 1827, le nouveau propriétaire la rebaptise RESTAURATION (économique ou politique ?) ; ce nom sera par la suite conservé par la famille Beauperthuy.

14. AN SOM DFC Guadeloupe, carton 46, doc. 7 ; mars 1772.

29) **SPRING** désigne la sucrerie de Benjamin Hodge Sr en 1820, mais le choix est sans doute antérieur. L'habitation actuelle l'a conservé.

30) **MOUNT RAZANT** est le nom de l'habitation cotonnière de M^{me} Chambard, veuve Richardson, vers 1800. La sucrerie garde ce nom, puis apparaît **MOUNT PLEASANT**. La mémoire collective a préféré retenir **CHAMBARD**.

31) En 1812, on nomme **SPRING** l'habitation dont hérite le jeune William Richardson. En 1818, la veuve Warner préfère **SAINT-GEORGE**, que conserve ensuite G. Illidge.

32) **GRAND-FONT**, ou **GRAND-FOND** a toujours conservé ce même nom, alors que les propriétaires étaient tous anglophones. Il s'agit effectivement d'une ample vallée où existent vraisemblablement des sources.

33) **TWO BROTHERS** est associé, vers 1820, à deux fils d'Abraham Cannegicter, copropriétaires depuis 1818. En 1820, Christophe Blyden achète la sucrerie et la nomme **ZORG IN RUST**, du nom d'une propriété qu'il vient de vendre en zone hollandaise (cette expression idiomatique associe l'idée d'effort et de soin à celle de bien-être). En 1833, elle devient **BLOOMING DALE** (ou *Blooming Vale*), traduit parfois en Beauvallon. Ce dernier nom s'est conservé aujourd'hui.

34) **LES DEUX AMIS** est une appellation qui apparaît seulement en 1830, alors que les 3 frères Rey en sont propriétaires. Il y a là un petit mystère parce qu'il n'y a jamais eu deux propriétaires, amis et francophones sur cette habitation.

35) En 1817, John Richardson Sr appelait son habitation **SPRING**. Ch. Blyden choisit **SAINTE-MARIE**. Après 1832, James Devers opta pour **BELLE PLAINE**, conservé jusqu'à nos jours.

Il n'est pas sans intérêt de noter ces noms successifs français, anglais et même hollandais ; la plupart ne figurent dans les actes notariés qu'au XIX^e siècle. Mais ils faut remarquer que certaines dénominations apparaissent très tôt, et sont toujours en français comme Morne Fortune, Saint-Jean, Anse des Pères, L'Espérance, ou Grand Font. Il est logique de supposer que ces belles propriétés (les plus belles de l'île) renvoient à une époque bien plus ancienne, où les Français, maîtres de l'île, avaient des sucreries, c'est-à-dire vers 1660-1670. A. Descoudrelles fait d'ailleurs le même rapprochement, à propos de l'Anse des Pères (dominicains). Dans cet ordre d'idée, on peut imaginer que Bernard de la Fond, écuyer, sieur de l'Espérance, lieutenant d'une compagnie française à Saint-Christophe, l'un des principaux signataires du traité de partition du 23 mars 1648, était possesseur de l'habitation l'Espérance¹⁵. Assis sur la galerie de sa « grand-case », il contemplait ses cultures, la baie, les étangs de ce qui ne s'appelait encore que le quartier de Bretagne, avant de devenir Grand-Case.

15. AN SOM DFC Guadeloupe ; carton 46, doc. 7, f^o 18.

IV - EVOLUTION DU NOMBRE DE SUCRERIES AU FIL DU TEMPS

Au cours de l'étude historique de chaque habitation-sucrerie, essentiellement étayée par les actes notariés, il a été possible de proposer une date de naissance et une date de cessation d'activité. Il ne faut cependant pas se leurrer sur l'exactitude de ces chiffres ; il faut plutôt y voir une estimation s'appuyant sur des considérations logiques. En effet, les actes notariés sont rédigés lors de ventes, d'hypothèques, de décès, de mariage,... mais en aucun cas pour annoncer la mort ou la naissance d'une sucrerie. On n'y parle pas non plus du début de la culture de la canne. Les critères ont donc été les suivants :

- la sucrerie est née avant la date du premier acte où elle est citée (ou bien avant que le propriétaire ne soit appelé « habitant-sucrier ») ;
- la sucrerie est née généralement deux ans après le début de la culture de la canne sur la propriété. Aucun exemple n'est connu dans l'île d'un planteur de canne faisant fabriquer le sucre ailleurs que chez lui ;
- ce début coïncide souvent avec l'arrivée d'un nouveau propriétaire, suffisamment pourvu en argent et en esclaves pour pouvoir acheter plusieurs parcelles mitoyennes et défricher l'ensemble. Cette situation est fréquente à Grand-Case et à Orléans.

En conclusion, l'incertitude relative à la date de naissance est de l'ordre de deux ans, au moins.

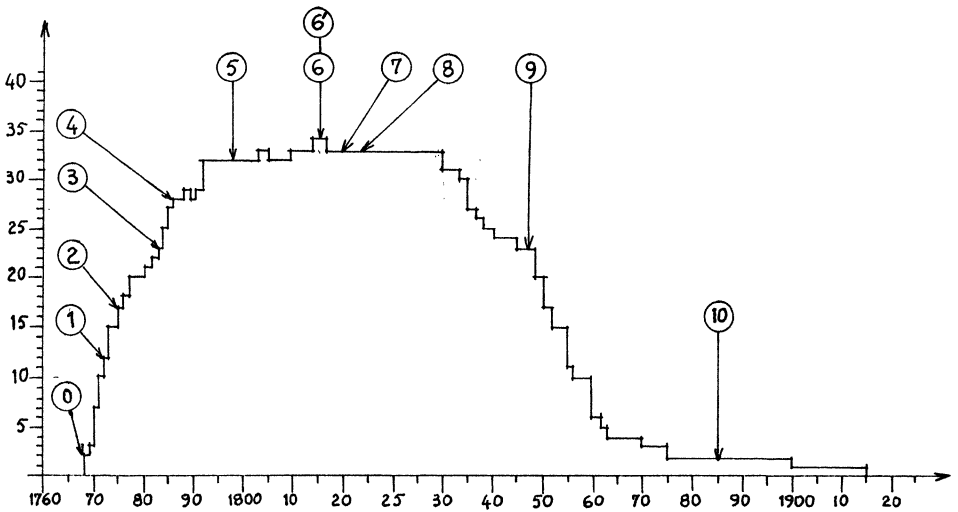
La date du « décès » est plus difficile à cerner. Le plus souvent, elle est précédée d'une longue période de marasme pour des raisons diverses. Il y a parfois cependant des cessations brutales : Franciero décède en période révolutionnaire ; sa petite sucrerie est séquestrée ; ses héritiers vendent ensuite au voisin sucrier Mardenbrough. Il y a aussi des cessations temporaires pour raisons familiales, ou politiques, ou par suite de destructions plus ou moins complètes des bâtiments et des cultures par un cyclone. Souvent, un même propriétaire achète deux sucreries voisines ; il exploite les terres des deux mais privilégie la manufacture la mieux équipée ; l'autre agonise. Enfin, quand les récoltes sont mauvaises pendant plusieurs années, les prix du sucre insuffisants ou si la main-d'œuvre manque, le planteur diversifie ses cultures et la canne disparaît, on ne sait quand.

Voir page suivante les dates probables pour chaque sucrerie :

Les résultats d'ensemble sont regroupés dans le graphique qui suit. Y figure aussi le nombre de sucreries cité dans divers recensements. Il y a des différences qui se justifient par diverses raisons :

- un recensement publié à une certaine date indique les chiffres de l'année précédente, ou même avant ;
- il est difficile de déterminer s'il s'agit du compte des sucreries existantes ou celui des « roulantes » ; assez souvent, un même propriétaire possède deux sucreries. Il utilise habituellement les deux, mais si l'une est hors d'usage, l'autre y supplée ;
- il faut ajouter les cas d'erreurs manifestes : Descoudrelles a écrit, en 1775 : « 8 + 7 + 2 = 19 ». Le chiffre a été repris par ses supérieurs et par la majeure partie des historiens du xx^e siècle. Il y a aussi des omissions : le recensement de 1797 ne cite qu'une sucrerie appartenant à Ri-

Marigot :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Morne Fortune 2) Saint-Jean 3) Terres Basses 4) Relief 5) Saint-James 6) Concordia 7) Diamant 8) Gibraltar 9) Spring 10) Hope 11) Franciero 	<p>1768-1852 1768-1860 1792-1835 1770-1835 1769-1835 1770-1830 1770-1862 1770-1840 1773-1915 1777-1850 1777-1805</p>
Colombier	<ol style="list-style-type: none"> 12) Cripple Gate 13) Golden Grove 14) Delight 15) Hope 16) Lottery 17) Paradis 18) Union 19) Friars Bay 20) Saint-Louis 21) Garden of Eden 	<p>1771-1863 1771-1860 1771-1852 1771-1860 1773-1855 1782-1850 1782-1875 1776-1870 1788-1855 1775-1855</p>
Grand-Case	<ol style="list-style-type: none"> 22) L'Espérance 23) Two Brothers 24) Hope 25) Mount Vernon 26) Mont Industrie 27) Mount Pleasant 	<p>1775-1860 1780-1848 1773-1845 1786-1789 et 1814-1850 1810-1833 1792-1830</p>
Orléans	<ol style="list-style-type: none"> 28) New Grove 29) Spring 30) Chambard 31) Saint-George 32) Grand Fonds 33) Two Brothers 34) Les Deux Amis 35) Belle Plaine 	<p>1792-1838 1785-1848 1803-1817 1784-1855 1784-1855 1783-1837 1790-1848 1785-1900</p>



971. Saint-Martin

Nombre de
sucreries

	Année	Nombre cité	Référence
①	1769	2	ANSOM Guadeloupe, Saint-Martin, n° 13
①	1772	11	ANSOM Guadeloupe, Saint-Martin, n° 7
②	1775	19	DFC 46, n° 9
③	1784	23	DFC 46, n° 14 et n° 15
④	1786	24	ANSOM C ⁷ A, vol. 42, p. 94 et 96
⑤	1797	31	ADG Recensement 1796
⑥	1815	30	Boyer-Peyreleau, tome 1.
⑥	1815	31	<i>Annals of Anguilla 1650-1923</i> , S.B. Jones.
⑦	1818	32	<i>Guadeloupe géographique et historique</i> , n° 517.
⑧	1822	27	Boyer-Peyreleau, tome 1.
⑨	1847	23	ADG Conseil privé de la Guadeloupe, 5/6/1847.
⑩	1885	2	<i>Histoire des communes</i> , vol. 6.

chard Richardson ; il en avait deux, toutes deux séquestrées, l'une à Orléans, l'autre à Colombier.

En examinant les dates et le graphique qui en découle, on constate que la période de création des sucreries se situe surtout entre 1770 et 1790. Les premières à naître se situent sur les terres les plus fertiles et les plus arrosées de la façade ouest de l'île, à Colombier, Marigot et la partie sud-ouest de Grand-Case. Orléans se développe un peu plus tard. A partir de 1790, on commence à planter en cannes les terres plus ingrates, comme les Terres Basses. La période révolutionnaire arrête le développement mais les années fastes après 1800 amènent encore des créations, surtout à Grand-Case, moins bien doté naturellement.

Le maximum est atteint vers 1815 (34 sucreries !). Cet engouement est tel qu'en 1818, deux dames, Marie Hodge, épouse Enjalbert et Ann Gumbs, veuve Lake, veuve Calvert, s'associent pour créer une sucrerie aux Anses Marcel. Le nom est choisi, « Saint-Louis », la superficie est de 120 carrés. Il s'agit de l'extrême nord du quartier de Grand-Case, réputé pour son aridité. La société se dissoudra en 1819, sans que la sucrerie ait roulé¹⁶. Les fonds étaient constitués en grande partie par des créances que les dames n'avaient pas réussi à recouvrer.

Le cyclone de septembre 1819 marque le tournant de l'activité sucrière de Saint-Martin. Les dégâts avaient été immenses. Dans les dix années suivantes, le nombre de sucreries ne varie pas réellement, mais on assiste à de très nombreuses mutations. Les petites propriétés sont vendues par leurs habitants endettés. Les acheteurs sont parfois les voisins, mais aussi parfois, de nouveaux venus, comme les Cock, ou les Devers. On assiste alors à une concentration des habitations dans les mains de quelques-uns :

- Cock achète Spring (110 c.) et Concordia (114 c.), limitrophes à Marigot ;

- Ann Desmonts, veuve Durat possède Morne Fortune, Saint-Jean et Saint-James, au sud de Marigot (100 + 80 + 39 carrés) ;

- James Devers achète Saint-Louis et Jardin d'Eden à Colombier (80 + 83 carrés), Belle Plaine à Orléans (90 carrés) et Terres Basses (434 carrés) ;

- William Richardson Jr possède d'abord Hope, puis Delight. Sa veuve épouse son voisin Dormoy qui a Lottery et Paradis. Ainsi, le couple contrôle dans le quartier de Colombier : $28 + 82 + 75 + 57 = 242$ carrés, jointifs, sur les meilleures terres de l'île.

Ces concentrations amènent tout naturellement les propriétaires à ne cultiver que les zones les plus fertiles ainsi qu'à diversifier leurs productions. Les sucreries en surnombre cessent de fumer progressivement sans que la date de leur arrêt puisse être connue.

Après 1833, c'est l'abolition de l'esclavage dans les îles anglaises qui conduit à d'autres fermetures. Les esclaves marrons rejoignent presque tous Anguilla toute proche. L'hémorragie ne peut être arrêtée. Chaque habitation perd ainsi entre 10 et 20 % de ses esclaves.

16. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 12/9/1818 et 16/6/1819.

L'époque 1835-1840 se signale par plusieurs années de sécheresse successives. Ce phénomène frappe surtout les habitations d'Orléans et de Grand-Case, quartiers toujours les plus arides. Ceci entraîne encore des fermetures et des reconversions à l'élevage et au coton.

Enfin, l'abolition de l'esclavage dans l'île s'accompagne d'un grand nombre de fermetures. Pourtant, on connaît 4 actes créant des sociétés entre le propriétaire et les cultivateurs libres (Union à Colombier, Hope et Delight, à Colombier, Anse des Pères, aussi à Colombier et enfin, Morne Fortune et Saint-Jean à Marigot)¹⁷. Ces associations ne prolongèrent que très peu l'activité sucrière.

En 1862, il n'y avait plus que 3 habitants-sucriers¹⁸, Dormoy et Allaway à Colombier, et French à Marigot (anciennes habitations Lottery, Paradis, Hope, Delight pour Dormoy ; Union pour Allaway ; Spring et Concordia pour French).

Une relance limitée se produisit vers 1880 pour deux habitations, Spring à Marigot et Belle Plaine, à Orléans. Une importante modernisation permit la production de rhum, que la conjoncture internationale rendait profitable. Tout cessa au début du xx^e siècle.

V – ORGANISATION SPATIALE DE L'HABITATION-SUCRERIE

Nous connaissons bien la manière d'utiliser l'espace dans une sucrerie¹⁹. Nous disposons d'une aquarelle rare de Samuel Falberg représentant l'habitation « The Retreat » en 1816 ; il s'agit de la propriété de W.H. Rink, en zone hollandaise, mais l'occupation du sol devait être très semblable de l'autre côté de la frontière. « Retreat », représentée sur la carte de la page 82 est située au quartier de Cul-de-Sac, au bord du vieux chemin reliant Philipsbourg à Marigot et à Colombier, par la montagne. Les bâtiments sont en plaine, de part et d'autre d'un petit cours d'eau canalisé. Les champs de canne occupent les pentes inférieures de Sentry Hill qui forme l'arrière-plan, culminant 346 m. Les zones proches des sommets semblent laissées en halliers, et, ici ou là, en bois. L'aquarelle ne rend pas compte de la forte déclivité des mornes dont la pente moyenne est de 35 % entre les bâtiments et les sommets.

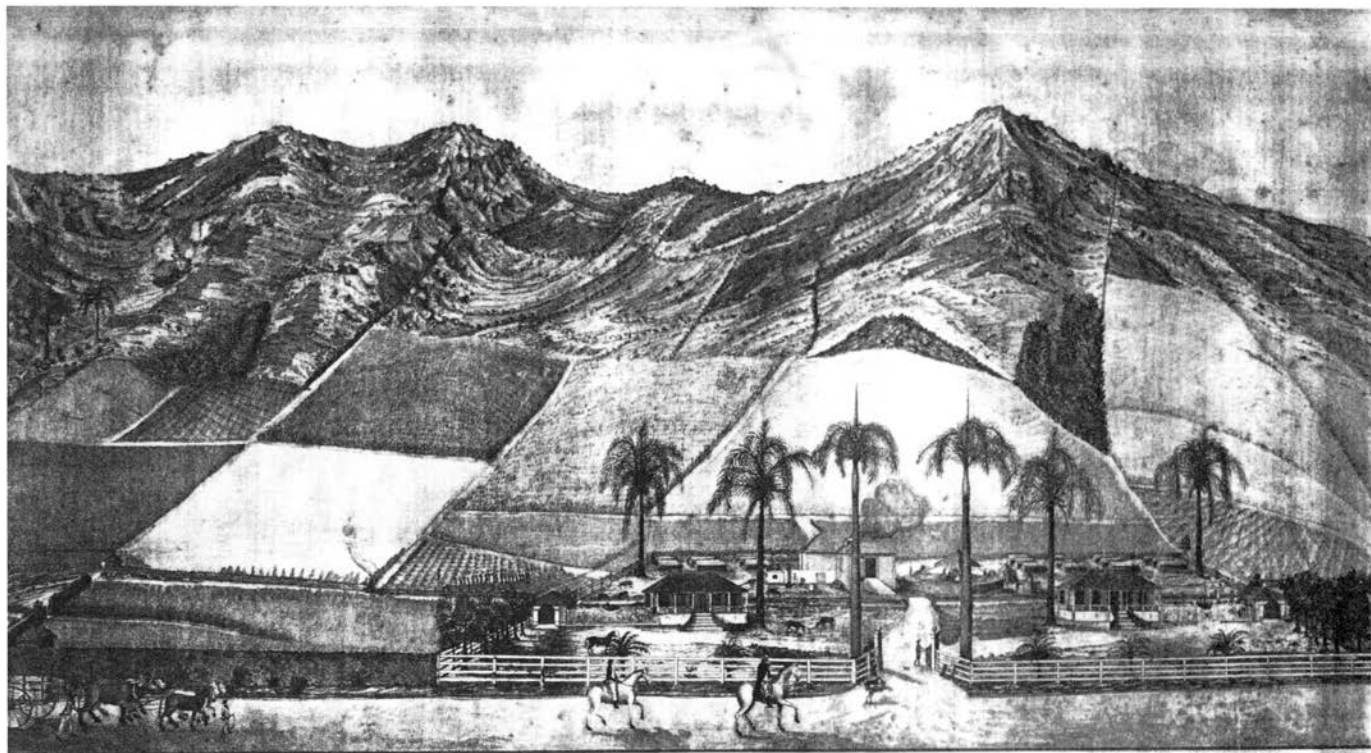
L'espace construit s'ordonne en deux zones nettement délimitées par le cours d'eau que franchit un pont. Au premier plan, au bord du chemin, se reconnaît la partie réservée à l'habitat des maîtres : entourée d'une barrière blanche, elle s'ouvre par un portail à piliers maçonnés noblement ombragés de palmiers royaux. L'allée sépare deux prairies où paissent des chevaux de selle.

Curieusement, l'habitation comporte deux maisons principales symétriques ; elles sont en bois, avec galerie à laquelle on accède par un escalier de pierre. Au second plan se trouve la manufacture. A droite, on distingue le moulin à bêtes, avec un petit toit protégeant le mécanisme. La sucre-

17. ADG Notaires 5/25 ; Me Méry Darcy ; 5/9/1848 ; 5/2, 12/3 et 18/9/1849.

18. ADG Conseil privé de la Guadeloupe ; acte 8 du 9/10/1862.

19. Bégot D., Mousnier M., de Reynal A., « L'architecture d'habitation », *Grande Encyclopédie de la Caraïbe*, tome 8, p. 9 à 39.



THE RETREAT

SITUATED IN THE QUARTER

CUL DE SAC THE PROPERTY OF

WILLIAM HENRY RINK ESQUIRE FORMERLY

GOVERNOR OVER THE ISLANDS OF MARTINS & SABA.

TO WHOM THIS VIEW IS HUMBLY DEDICATED.

BY HIS GRATEFUL AND MOST OBEYANT SERVANT



October the 17th 1816

*Samuel Fablora
Engraver & Designer*

rie-purgerie-guildiverie est au centre ; on y monte par un plan incliné. Les cases à esclaves forment deux groupes symétriques au fond. Quelques silhouettes de travailleurs animent cette zone de labeur.

Pour Saint-Martin, la chance a permis de retrouver deux plans topographiques à peu près de la même époque (1792) et concernant deux habitations très différentes : Golden Grove (Colombier) et Hope (Grand-Case).

a) Plan topographique de Golden Grove (Colombier)

Réalisé en 1792, au moment du décès de Lucas Heyliger, créateur de la sucrerie, ce plan est conservé, depuis cette date, dans la famille des propriétaires. Délicatement aquarellé, il montre l'ensemble du domaine Golden Estate (le nom était Golden Rock puis devint Golden Grove) dont la superficie totale était de 48 et 5/6 carrés (107 acres). Occupant la partie centrale de la vallée de Colombier, il est drainé en son milieu par le ruisseau et limité au nord et au sud par la crête des collines atteignant 170 m dans ce secteur. Les arbres matérialisant les bornes (bois de fer, tamarinier, gayac) sont dessinés. Les bâtiments (maison principale, moulin, sucrerie-purgerie, cases à nègres) sont représentés en rouge. Chemins et enclos y figurent.

Cet établissement, créé vers 1771, est presque totalement planté en cannes. Elles occupent 44,20 carrés (98 acres), soient 91 % de la terre. Le reste correspond aux espaces bâtis, aux cours et chemins. Diverses nuances de couleur concrétisent peut-être les parcelles récemment défrichées. On pourrait imaginer les jardins à nègres dans la pièce à l'extrême sud-ouest, en haut du morne mais le plan ne le dit pas.

Ainsi, cette petite habitation consacrait la totalité de ses terres à la canne à sucre. Plusieurs autres, à Colombier et Marigot, étaient dans le même cas (Union, Cripple Gate, Gibraltar,...). Les propriétaires étaient obligés de posséder ailleurs des parcelles plus médiocres pour y trouver savanes pour le bétail, jardin à nègres pour les vivres, forêt pour le bois. Ces dernières se trouvaient généralement à Grand-Case, quartier plus aride et peu peuplé, ou vers les sommets.

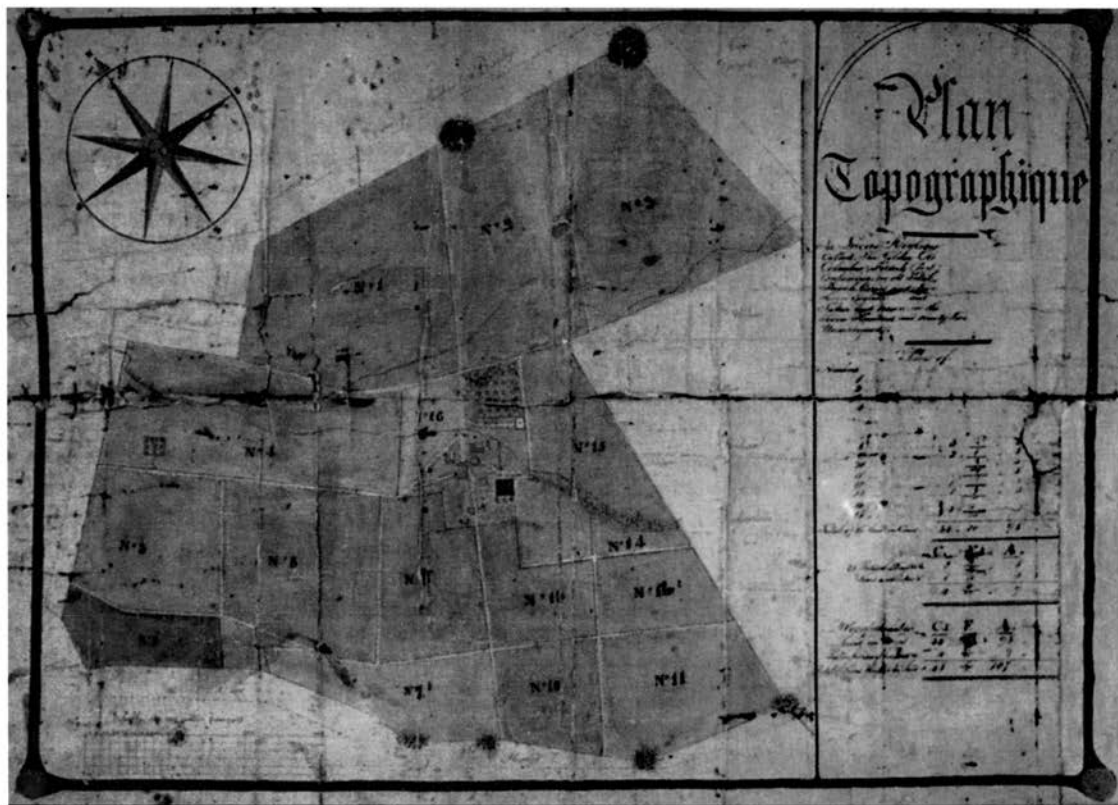
b) Plan topographique de l'habitation-sucrerie Hope (Grand-Case)

Ce document est d'une qualité graphique médiocre. Il s'agit d'une copie, à l'échelle 1/2, effectuée pour Emmanuel Rey, le propriétaire vers 1830. Le document d'origine, non daté, doit avoir été tracé vers 1800, quand le propriétaire était William Smith.

Il s'agit d'une grande habitation de 158 carrés d'après le plan (143 dans les actes). 18 carrés de plaine marécageuse sont en savanes. 63,5 carrés sont en canne, sur les pentes jusqu'à 150 ou 200 m d'altitude. Au-dessus, 74,5 carrés sont incultes, en bois debout et halliers.

L'ensemble des bâtiments (dessinés sans soin), occupe le bas de la pente, au débouché des ravines. On distingue le moulin à bestiaux, la sucrerie-purgerie en contrebas, au nord, quelques bâtiments indéterminés et les cases à nègres.

Dans une telle habitation, la superficie était suffisante pour une vie en autarcie. Cependant, les champs de canne occupaient des terrains en forte pente parsemés en tous lieux de gros blocs rocheux.



Plan topographique de Golden Estate (Colombier) conservé par MM. Vere et Louis Richardson, Reproduction Dicover n° 1.

VI – EVOLUTION DE LA SUPERFICIE PLANTÉE EN CANNES

Dans les actes notariés et dans quelques recensements figurent les superficies consacrées à la canne sur chaque sucrerie. Bien que ces renseignements soient trop sporadiques, on peut suivre l'évolution au cours du temps. En traçant, pour chaque habitation, les variations de sa surface cultivée en cannes, au cours du temps, il est possible, en additionnant ces résultats, de parvenir au graphique relatif à l'ensemble des sucreries (page suivante).

Bien qu'il ne s'agisse que d'une estimation, la courbe obtenue traduit assez bien l'évolution des choses :

- démarrage vers 1767, peu après l'installation de Descoudrelles ;
- essor jusqu'en 1795 ;
- léger recul pendant la période révolutionnaire ;
- apogée vers 1815 ;
- déclin régulier et rapide jusqu'à un arrêt vers 1872 ;
- reprise légère vers les années 1880-1890 pour le rhum ;
- cessation complète au début du xx^e siècle.

Le chiffre maximum serait de 1 200 carrés, vers 1812. La surface totale des 35 sucreries atteignait 3 100 carrés (alors que la partie française peut être évaluée à 4 500 carrés, en excluant les étangs).

On peut comparer ces résultats expérimentaux aux estimations indiquées dans les recensements.

	1772 ²⁰	1786 ²¹	1797 ²²	1815 ²³	1818 ²⁴	1822 ²⁵	1836 ²⁶
Canne	170,5 c.	941 c.	744 c. (1 100 c.)	1 335 c.	1 020 c.	958 c.	912 c.
Coton	103 c.	198 c.	60 c. (100 c.)	-	25 c.	13 c.	-
Café	14 c.	8 c.	-	-	-	-	-

Le recensement de 1797 nécessite un commentaire : il ne concerne que les propriétés « particulières » ; il y manque 13 sucreries « séquestrées » et une cotonnerie. Les chiffres indiqués en dessous sont une évaluation vraisemblable pour le tout.

Le recensement de 1815, est peut-être optimiste ; il s'agissait de démontrer au roi de Grande-Bretagne que la partie française était intéressante à conserver par lui. En outre, il y a beaucoup d'erreurs numériques dans ce document.

20. AN SOM DFC Guadeloupe ; carton 46, doc. 7

21. AN SOM C⁷ A vol. 42, f^o 96.

22. AN SOM G¹ 498, doc. 13, 30 Germinal an IV.

23. *Annals of Anguilla, op. cit.*

24. ADG *La Guadeloupe géographique et historique*, n^o 517, 1/9/1818.

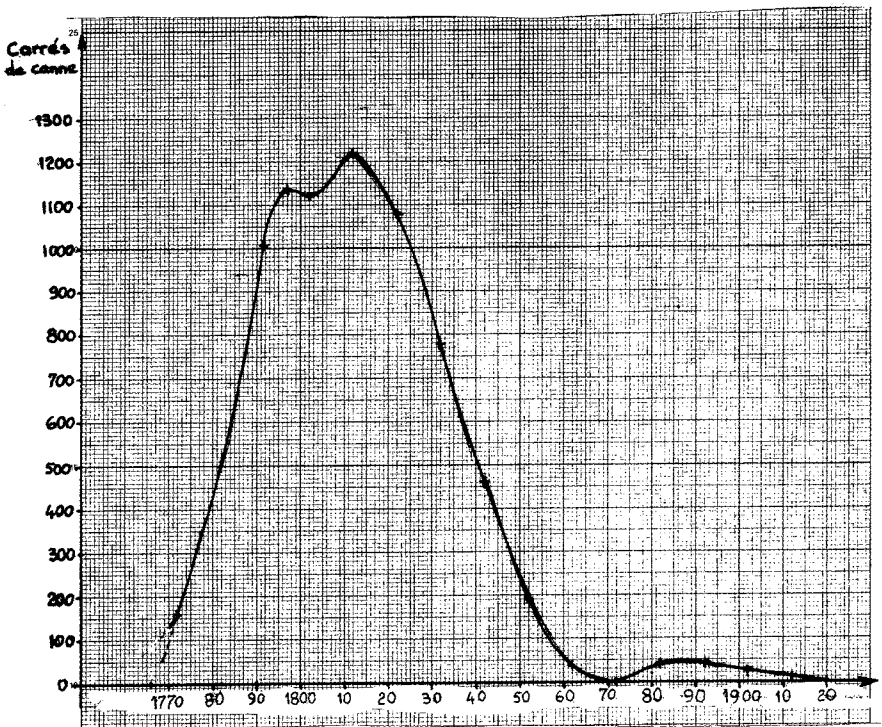
25. ADG *Les Antilles françaises...* Tome II, tableau 7, 2/5/1822.

26. Archives de la Marine ; Notices stat. sur les col. fr., volume 3.

Il y a, finalement, un accord assez satisfaisant entre les évaluations ayant pour source les actes notariés et les indications des recensements. Dans tous les cas, l'apogée se situe vers 1815, avec 1 220 carrés d'après le graphique, 1 335 d'après le recensement. Ces deux chiffres sont également vraisemblables. En effet, en additionnant les surfaces maximales connues pour chaque sucrerie qui figurent dans le tableau de la page 81, on trouve 1 536 carrés, mais ils sont relevés à des dates différentes. Dans tous les cas, on peut conclure que les terres des sucreries occupaient les 2/3 de la partie française et les cannes elles-même 1/3 à la meilleure période 1815.

Le coton tient une place bien moindre ; il atteint son extension maximale un peu avant la révolution pour cesser vers 1825 ; sa reprise, quelques années plus tard, correspond au déclin de la canne.

Le café, qui avait intéressé les premiers colons, cessa avant la période révolutionnaire et ne reprit jamais.



VII – VALEUR DES HABITATIONS-SUCRERIES

La monnaie la plus utilisée dans les actes saint-martinois était *la piastre*, monnaie internationale de l'époque, ancêtre du dollar. (Notons au passage que les canadiens français continuent à nommer « piastre » leur dollar.) Pour permettre d'évaluer les sommes qui seront indiquées par rapport à notre époque actuelle, on peut retenir : 1 piastre équivaut à 150 F (de 1989)²⁶.

On peut ajouter, à ce sujet, que si la piastre est la monnaie de compte, les gens, dans la vie quotidienne, évaluent tout en « portugaises » (1 portugaise ou moëde équivaut à 11 piastres), comme le montrent tous les prix évalués, soit pour les ventes, soit pour les inventaires ; ils sont tous des multiples de 11.

Jusqu'en 1782, les prix figurant dans les actes sont en livres d'argent (1 piastre = 6 livres d'argent). Ensuite, interviennent seulement la piastre. Après 1824, on voit citer la gourde (1 gourde = 1,5 piastre), la livre coloniale (6 livres coloniales = 1 piastre) et le franc²⁷. Après 1827, les actes sont rédigés en francs (1 piastre = 3,24 F).

Le tableau figurant à la page suivante réunit les données d'un certain nombre d'inventaires, parmi les plus représentatifs. Afin de faciliter les comparaisons, tous les prix ont été convertis en piastres. Les superficies, pour la même raison, sont en carrés (1 carré = 0,96 ha), alors que l'hectare est utilisé après 1840 à Saint-Martin.

Dans ce tableau, outre les colonnes « Esclaves » et « bestiaux » qui ne posent aucun problème particulier, il a fallu réunir « bâtiments et ustensiles » qui sont parfois regroupés, parfois séparés dans les inventaires. Le même cas s'est présenté pour « terres », « plantations » et « récoltes », réunies en une seule case. Les « meubles » qui sont rarement inventoriés et dont la valeur est faible ont été inclus dans la valeur totale.

Enfin, chaque sucrerie sera résumée par une lettre désignant le quartier, un premier chiffre pour la contenance en carrés, un deuxième pour la surface en cannes et un troisième pour le nombre d'esclaves à la date indiquée.

A) Prix total des sucreries

Le premier prix indiqué concerne Anse des Pères en 1777 (C ; 74c ; 15c ; 17e), qui vaut 11 678 P. On peut le rapprocher de Spring (M ; 110c ; 40c ; 33e) évalué 22 000 P en 1778, et beaucoup plus important²⁸. Quelques années après, en 1783, Morné Fortune (M ; 100c ; 40c ; 60e) est estimé à 66 000 P²⁹. La hausse va se poursuivre quelques années.

L'explication de cette hausse se trouve chez le Dr Hartog³⁰ : « When in 1776 the North American War of Independence broke out, it was immediately felt in Sint Maarten too, because the island exported salt, sugar, and consumer and utility articles. Whereas this war caused a boom period

27. Alain Peyrefitte, *L'empire immobile*.

28. ADG Notaires 5/14 ; Me Caldesaigne, 20/11/1826.

29. ADG Notaires ; Me Grizèle Mi 369 12/9/1778.

30. ADG Notaires ; Me Grizèle Mi 370 30/1/1783.

31. Dr Hartog, *op. cit.*, p. 62.

Habitation- sucrerie	Quartier	Date inventaire	Notaire cote ADG	Monnaie utilisée dans l'acte	Esclaves	Pri Bâti + ustens	
Anse des Pères	C	20.2.1777	Grisèle	5/2	Livre d'argent	2 195 19 %	3 2 27
Diamant	M	26.9.1787	Lacroisade	5/3	Piastre	16 892 26 %	9 7 15
Saint-Jean	M	6.8.1789	Lacroisade	5/3	Piastre	17 418 24 %	8 7 12
Belle-plaine	O	5 prairial an XIII	Lacroisade	5/7	Piastre	11 343 11 %	4 9 5 0
Delight	C	5 prairial an XIII	Lacroisade	5/7	Piastre	15 475 29 %	8 1 15
Gibraltar	M	16 vendémiaire an XIV	Lacroisade	5/7	Piastre	16 543 25 %	8 5 13
Anse des Pères	C	16.2.1807	Lacroisade	5/8	Piastre	26 568 24 %	11 4 10
Hope	GC	25.2.1814	Lacroisade	5/10	Piastre	31 855 37 %	9 5 11
Espérance	GC	8.3.1814	M. Henry	5/19	Piastre	46 754 36 %	21 9 17
Loterie + Paradis	C	13.1.1819	Lacroisade	5/11	Piastre	40 934 27 %	22 2 15
Diamant	M	17.11.1820	Lacroisade	5/12	Piastre	22 020 36 %	8 8 14
Jardin d'Eden	C	24.1.1838	Vauchelet	2/180	Franc	3 744 21 %	3 5 21
Belle-plaine	O	24.1.1838	Vauchelet	2/180	Franc	9 994 36 %	4 1 15
Saint-Jean	M	3.11.1841	Méry-Darcy	5/23	Franc	13 018 41 %	10 3 33

Cultures			Superficie totale (carrés)	Superficie en canne (carrés)	Nombre d'esclaves	Prix moyen d'1 carré de terre	Prix moyen d'1 carré de cannes	Prix moyen d'un esclave
Mail	Terres et plantations	Total						
2 %	5 427 46 %	11 678	74	15	17	73	128	129
34 %	33 410 52 %	63 941	52	45	64	642	618	264
90 %	44 000 61 %	72 504	80	53	53	550	?	329
36 %	82 302 81 %	101 041	122	56	53	674	960	214
23 %	27 665 52 %	53 431	28	20	55	988	990	281
6 %	40 128 61 %	65 744	50	29	66	803	858	251
71 %	51 117 45 %	112 567	122	24	94	419	660	283
07 %	39 443 46 %	85 218	143	30	107	276	550	298
52 %	54 043 42 %	129 366	181	70	155	298	550	302
91 %	75 676 50 %	151 295	141	70	148	536	550	277
50 %	26 995 44 %	60 883	52	25,5	74	519	550	298
45 %	8 287 48 %	17 369	83	24	21	100	500	178
17 %	13 608 45 %	27 949	100	34,5	51	126	185	196
73 %	7 204 23 %	31 739	62	18	69	116	154	189

in Sint Eustatius, a warehouse of war materials, for more agrarian Sint Maarten, it meant that the importation in question of American goods came almost to a standstill. As a result of this, the cost of living in Sint Maarten rose sharply. »

Le phénomène de hausse de la valeur s'accroît jusqu'à la veille de l'arrivée des patriotes, surtout parce que les propriétés se développent de plus en plus. Ainsi Morne Fortune, en 1789 (M ; 100c ; 40c ; 69e) vaut 71 567 piastres³¹ alors qu'en 1794 (M ; 100c ; 57c ; 87e), elle est passée à 85 137 P³².

L'époque révolutionnaire conduit à une certaine stagnation, voire à une perte de valeur, par suite du mauvais entretien et des déprédations des sucreries séquestrées. Le meilleur exemple est donné par Relief (M ; 64c ; 50c ; 118e) évaluée seulement à 51 108 P en l'an XI (juin 1803) et qui a augmenté de 29 770 lors d'un récolement d'inventaire en 1806³³. Les années 1805-1815 correspondent aux prix maximaux. Celui de Spring (M ; 120c ; 72c ; 128e) atteint alors 150 608 P³⁴.

Le cyclone de 1819 fait baisser les prix par les nombreuses dévastations qu'il a provoquées. Ainsi, l'ensemble Lottery-Paradis, évalué 151 295 P en 1819, a subi une perte de 10 002 P, dans l'inventaire de 1820³⁵.

En réalité, le cyclone intervient à un moment où a déjà commencé la crise. Les prix internationaux du sucre baissent, à cause de l'apparition de nouveaux producteurs comme Cuba³⁶. Le commerce interlope, qui avait tant fait pour la richesse de l'île, puisqu'ainsi s'écoulaient tous les produits, n'est plus qu'un souvenir. Tandis que la Guadeloupe et la Martinique se développent pour compenser la production sucrière de Saint-Domingue perdue pour la France, Saint-Martin, qui s'est toujours tenu à l'écart du circuit français, reçoit de plein fouet les difficultés de la conjoncture internationale.

Les prix s'effondrent, le nombre de sucreries diminue, les surfaces plantées en canne redeviennent friches. Ainsi, Hope (GC) diminue de 35 % de sa valeur entre 1814 et 1829³⁷ ; Union (C), de 55 % entre 1801 et 1832³⁸ ; Belle Plaine de 72 % entre 1805 et 1838³⁹.

L'abolition de l'esclavage, en 1848, intensifie encore le phénomène. Pour ne parler que des habitations-sucreries encore en activité (on les appelle alors « usines »), on peut relever : l'Espérance (GC) à 51 413 F (15 868 P) ; l'ensemble Saint-Jean-Morne Fortune (M) pour 31 080 F (9 593 P) et Friars Bay (C) pour 18 000 F (5 555 P) dans les années 1856⁴⁰.

32. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

33. ADG Notaires 5/5 ; Me Lacroisade, 10/11/1794.

34. ADG Notaires Me Lacroisade, 5/6 4 Messidor an XI et 5/7, 13/8/1806.

35. ADG Notaires 5/7 ; Me Lacroisade, 19/2/1807.

36. ADG Notaires Me Lacroisade, 5/11, 13/1/1819 et 5/12, 28/4/1820.

37. J. Fallope, *Esclaves et citoyens*.

38. ADG Me Lacroisade, 5/10 ; 25/2/1814 et Me Maureau, 5/15 ; 12/3/1829.

39. ADG Me Lacroisade, 5/6 ; 16 Ventose an IX et Me Maureau, 5/16 ; 29/3/1832.

40. ADG Me Lacroisade, 5/7 ; 5 Prairial an XIII et Me Vauchelet, 2/180 ; 24/1/1838.

41. ADG Me Méry Darcy, 5/26 ; 20/6/1855 et 14/11/1855 ; 5/27 ; 21/11/1857.

Plus tard, il n'est plus nécessaire d'évoquer le prix (très bas) des habitations, puisque ce ne sont plus des sucreries.

B) Part des divers secteurs dans le prix total

Le tableau de la page 99 indique, en dessous des prix partiels, les pourcentages qu'ils représentent par rapport au prix total.

Ainsi, ces pourcentages donnent, en moyenne sur les 65 ans étudiés :

- esclaves : 28 % ;
- bâtiments : 16 % ;
- bétail : 3,4 % ;
- Terres et plantations : 50 %.

Malgré de grandes variations des prix totaux (qui ont déjà été étudiées), ces proportions restent très stables au fil des années.

Ces proportions semblent se retrouver en Guadeloupe « continentale », à condition d'envisager des sucreries « moyennes », avec des bâtiments peu nombreux, ce qui se produit quand l'habitation ne fait pas (ou plus) de sucre terré ; cette fabrication nécessitait beaucoup plus de locaux, mais aussi de personnel.

A Saint-Martin, pendant la période cannière, *le bétail* est très peu nombreux, directement en rapport avec les besoins de la manufacture. En prenant pour exemple le recensement de l'an IV⁴¹, on trouve, pour les sucreries particulières qui y figurent, les nombres moyens suivants : 6,5 bêtes à cornes, 16 mulets, 3,5 chevaux, 7 moutons ou cabris.

Les « bêtes à cornes » comprennent généralement 2 bœufs pour l'unique cabrouet, quelques vaches et veaux pour la reproduction. Un seul cabrouet suffisait parce que la mer était toujours proche et on utilisait systématiquement des « flats » ou des « boats » pour transporter le sucre du bord de l'étang ou de la mer jusqu'au port de Philipsbourg ou de Marigot. Le relief accidenté de l'île faisait préférer la « coulisse à cannes » (sorte de toboggan) pour descendre les cannes du champ au moulin. Certaines propriétés étaient si peu accessibles (Paradis, Gibraltar) que les barriques de sucre ne pouvaient rejoindre la plaine que sur un « traîneau à roulettes »⁴² ou à dos de mulet⁴³.

Les mulets servaient principalement à faire tourner le moulin ; chaque équipe comportait 4 ou 8 animaux qu'il fallait relayer au bout de quelques heures.

Les équidés étaient principalement des juments et des ânes destinés à procréer les mulets. Les chevaux de selle étaient très rares, propriété privée de quelques militaires. Moutons et cabris ne se trouvaient que sur quelques propriétés.

L'ensemble des *bâtiments* a généralement une valeur modique. Ainsi, en 1795, on jugeait Relief (M) : « la propriété des héritiers Davis n'avait que ce qui était strictement nécessaire à son exploitation »⁴⁴. En 1801,

42. AN SOM G¹ 493 doc. 13.

43. ADG Notaires 5/14 Me Maureau, 29/5/1827.

44. Le chemin d'accès à Gibraltar, bordé de deux murs secs, mesure 1 mètre de large par endroits et son sol est très inégal.

45. ADG Notaires 5/23 Me Méry Darcy ; 20/9/1839.

ces bâtiments étaient cotés 11 097 P. Cependant, quelques autres étaient plus fastueux. Ainsi, « celle de M. John Hodge Sr (Spring ; M) était abondamment fournie non seulement de tout ce qui était nécessaire à l'exploitation de l'usine mais encore de tout ce qu'un riche propriétaire comme lui pouvait désirer »⁴⁵. Ces bâtiment valaient 17 550 P en 1807⁴⁵. A l'opposé, Belle Plaine (O) n'avait en l'an XIII que 4 910 P pour les bâtiments : il s'agit là d'un cas extrêmes le propriétaire avait plusieurs autres habitations dans les deux zones ; il ne logeait pas sur place, et les esclaves non plus.

Quelques habitations restées longtemps entre les mains de la même famille se signalaient par l'opulence relative du mobilier et de l'argenterie. Ainsi, l'Espérance (GC) disposait, en 1814 de 2 559 piastres de meubles et argenterie, à ajouter aux 17 265 P de l'ensemble des bâtiments et ustensiles.

La valeur de *l'atelier d'esclaves* a beaucoup varié au fil des années (de 2 195 P à Anse des Pères (C) en 1777 jusqu'à 46 754 P en 1814 à l'Espérance (GC)). Au tout début, le prix moyen d'un esclave était bas (200 P pour un homme adulte) probablement à cause de la facilité d'approvisionnement à Saint-Eustache. De plus, l'atelier était peu nombreux. Puis très vite, après 1785, le prix d'un homme adulte se stabilisa à 550 P, d'où un prix moyen de 280 à 300 P, en considérant jeunes et vieux, hommes et femmes. En moyenne, il y avait 2 esclaves pour un carré de cannes, mais il y avait de grandes variations.

Curieusement, après l'émancipation dans les îles anglaises (1833), le prix diminue : un esclave homme, dans la force de l'âge est estimé à 1 000 F (environ 300 P). Mais, la plupart des esclaves adultes « marronnaient » vers Anguilla (6 sur 59 à Saint-Louis (C) en 1839)⁴⁶.

Les *terres et plantations* ont presque constamment représenté 50 % de la valeur de l'ensemble, mais ce chiffre recouvre des situations différentes.

En 1777, à Anse des Pères (C), le carré vaut 58 P, puis on ajoute 70 P pour chaque carré planté en canne, d'où le total de 128 P⁴⁷.

Dix ans plus tard, à Diamant (M), les estimations correspondantes sont de 440 P et 178 P, total 618 P.

En l'an IX, à Union (C), la propriété est entièrement plantée en canne. On évalue le carré planté à 1 240 P, et, en ajoutant les récoltes à venir, le prix atteint 1 462 P le carré⁴⁸.

A partir de l'an XIII s'amorce une légère baisse : 880 P le carré de terre, 110 P en plus pour ceux qui sont en canne, et les récoltes en sus.

A partir de 1805, les prix se nuancent en terres de première qualité (880 P par carré), de seconde qualité (440 P) et 165 P/c en canne⁴⁹, pour Concordia (M).

46. ADG Notaires 5/8 ; Me Lacroisade 20/2/1807.

47. ADG Notaires 5/23 ; Me MéryDarcy ; 31/12/1839.

48. Toutes les références de ce paragraphe correspondent au tableau p. 99.

49. ADG Notaires 5/6 ; Me Lacroisade, 16 Ventôse an IX.

50. ADG Notaires 5/7 ; Me Lacroisade, 8 Vendémiaire an XIV.

En 1807, la propriété voisine Spring (M) ne cote plus que 660 P/c, 440 P/c, 145 P/c plantés en canne et 66 P/c prêts à être fouillés⁵⁰.

En 1814, à l'Espérance (G C), les terres à cannes ne valent plus que 550 P/c, les savanes 220 P/c et 110 P/c pour les mornes. Ces prix se maintiennent mais encore à Lottery-Paradis en 1819 mais on n'ajoute plus les plantations.

Les prix s'effondrent un peu avant 1840 : 600 F/c (185 P/c) pour les terres en canne à Belle Plaine (O) en 1838, puis 500 F/c (154 P/c) dans le même cas, à Saint-Jean (M), en 1841.

Ensuite, la chute s'accélère : en 1854, à Saint-George (O), l'hectare en canne est coté 250 F⁵¹. En 1861, l'ensemble des propriétés Beauperthuy, au quartier d'Orléans (sans canne), est évalué à 20 F l'hectare⁵².

Il fallut attendre au moins 100 ans pour que le prix du terrain commençât à remonter, pour cause de tourisme débutant. En 1954, Erik Lawaetz, de Sainte-Croix, acheta l'ensemble de la péninsule des Terres Basses (450 ha au moins), pour 30 000 dollars. « We considered him absolutely crasy » disent les gens du pays !

VIII – REVENUS D'UNE SUCRERIE

Les revenus d'une sucrerie étaient directement tributaires de la quantité de sucre produite dans l'année, auxquels s'ajoutaient les sous-produits, mélasse (ou sirop) et rhum. Bien entendu, la production dépendait beaucoup des conditions météorologiques de l'année. Quant aux recettes, elles étaient liées aux cours internationaux du sucre. Par contre, les frais de fonctionnement, le « faire-valoir », étaient sensiblement constants, correspondant principalement en frais d'entretien de l'atelier d'esclaves et frais de réparations aux bâtiments et ustensiles.

Au début, la partie française jouissait d'atouts, parce son sol était pratiquement vierge, n'ayant jamais vraiment été cultivé. Ainsi, on dit en 1775 : « La culture des cannes n'est pas aussi pénible à Saint-Martin que dans les autres colonies où l'on est obligé de les replanter à chaque récolte. A Saint-Martin elles durent toujours et les rejettons font du plus beau sucre que les cannes plantées »⁵³.

Cette facilité relative de la culture avait pour corollaire un besoin moindre en esclaves. Ceux-ci, en outre, étaient faciles à obtenir à Saint-Eustache. Cependant, à partir du début du XIX^e siècle, les ateliers comprenaient un nombre d'esclaves « normal », preuve indirecte que le sol était moins facile.

Par ailleurs, la frontière symbolique avec la zone hollandaise, les innombrables relations familiales avec Anguilla d'une part, les jeunes Etats-Unis d'Amérique d'autre part, permettaient de vendre sucre, rhum et mélasse au meilleur cours selon la conjoncture. De plus, en cas de difficulté

51. ADG Notaires 5/8 ; Me Lacroisade, 19/2/1807.

52. ADG Notaires 5/26 ; Me Méry Darcy, 10/8/1854.

53. ADG Notaires 5/27 ; Me Méry Darcy, 30/5/1861.

54. AN SOM DFC Guadeloupe Saint-Martin ; carton 46, doc. 8.

momentanée, les propriétaires faisaient venir quelques esclaves de leurs autres propriétés, en zone hollandaise.

Cependant, la culture intensive à long terme amena inéluctablement l'épuisement des sols. En outre, le défrichement nécessitait le déboisement. Or, déjà en 1766, Descoudrelles observait à propos de la partie hollandaise (qui en était déjà alors à 31 sucreries, commencées depuis une trentaine d'années) : « La partie hollandaise est tellement dégarnie de bois que les pluies sont très rares et que très souvent la sécheresse leur fait perdre leurs récoltes »⁵⁴.

En écho à cette observation, en 1849, les planteurs français notent : « Ecrasés par la sécheresse affreuse des dix années précédentes,... »⁵⁵. Le phénomène avait certainement commencé depuis longtemps.

Rares sont les documents qui permettent de chiffrer les revenus d'une habitation-sucrerie.

L'un concerne l'habitation Concordia, à Marigot, entre 1795 et 1801⁵⁶.

Voici les revenus annuels :

1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801
17 945 P	28 322 P	13 092 P	13 152 P	22 617 P	3 596 P	17 217 P

On peut observer une grande variation de ces revenus d'une année à l'autre (8 fois moins en 1800 qu'en 1796).

La moyenne annuelle représente 16 580 P. Il est intéressant de la comparer à la valeur du capital, c'est-à-dire l'estimation de cette sucrerie. Le seul chiffre qu'on puisse citer est celui de 1805. C'est un peu tardif, mais les prix ont peu changé alors. De plus, cette sucrerie n'a pas été séquestrée ; elle a donc continué à être exploitée normalement. Le recensement du 30 germinal an IV indique 63 carrés en canne et 27 en vivres. Il y a 105 « cultivateurs » présents et 8 dans la force armée⁵⁷. L'inventaire suivant date de 1805⁵⁸ : la sucrerie a alors 67 carrés en canne et 137 esclaves. Elle est alors estimée à 146 228 P. La différence d'une vingtaine d'esclaves atteint environ 5 000 P. On peut donc évaluer la valeur de Concordia, à l'époque où les revenus sont connus, à 140 000 P.

Un revenu moyen de 16 580 P pour une valeur de 140 000 P correspond à un rapport de 11,8 %. Bien entendu, les dépenses de fonctionnement, qui, à cette époque, étaient évaluées au 1/4 du revenu brut, avaient déjà été retirés. On peut donc estimer le revenu brut à 22 100 P environ. Or, l'essentiel des revenus était constitué par le sucre qui, vers 1800, valait 100 P le tonneau (il s'agissait de tonneaux ou boucauds d'un millier

55. AN Col F³ 54 f^o 142, 1766.

56. AN SOM Guadeloupe c 88 D 617 doc. 732 (1 Mi 415 R 1), 1/8/1849.

57. ADG Notaires 5/23 ; Me Méry Darcy, 20/9/1839.

58. AN SOM G¹ 498 doc. 13

59. ADG Notaires 5/7 ; Me Lacroisade, 9 Vendemiaire an XIV.

de livres de sucre brut de 450 kg environ)⁵⁹ ; ainsi, cette habitation produisait 220 boucauds par an sur 63 carrés en canne, soit un peu plus de 3 *boucauds par carré*, chiffre classique et qui se retrouve dans les calculs analogues.

L'autre document nous renseigne sur les revenus des 3 sucreries de James Devers, en 1838 et 1839⁶⁰. Tous les prix sont alors en francs (1 P = 3,24 F) Les sucreries avaient été estimées en 1838⁶¹.

Nom	Estimation	Revenu 1838	Revenu 1839
Jardin d'Eden (C)	56 274 F	12 672 F	7 696 F
Saint-Louis (C)	84 904 F	10 657 F	6 506 F
Belle Plaine (O)	90 555 F	17 445 F	6 965 F

Les prix et revenus ont beaucoup baissé par rapport aux chiffres antérieurs. Cependant, il est curieux de constater que les taux d'intérêt nets sont respectivement, sur l'ensemble des deux années, de 18 %, 10 %, 13,5 %. En outre, ces deux années n'avaient rien d'exceptionnel : il y avait eu un « fort coup de vent » (cyclone) le 2 août 1837 qui avait ravagé l'île ; les récoltes 1838 en avaient certainement souffert. Quant à 1839, c'était la première des 10 années de sécheresse déjà évoquées ; la production était effectivement très faible. Tout ceci n'avait pas empêché que le rendement financier fût convenable.

Le même document évoque aussi la recette venant de la production de sucre. Le boucaud valait alors 200 F. Les trois sucreries avaient des recettes correspondant à 313 boucauds en 1838 et 137 en 1839, pour une superficie cultivée en canne de 92 carrés. Ainsi, le rendement agricole aurait été de 3,4 boucaud par carré, en 1838, année normale, et de 1,5 en 1839, année sèche. Ces valeurs sont inférieures à la réalité, puisqu'on avait enlevé auparavant les frais de faire-valoir.

IX – PRODUCTION SUCRIERE D'ENSEMBLE DE SAINT-MARTIN FRANÇAIS

Les renseignements d'ensemble sont rares. L'unité choisie est le boucaud d'un millier de livre (450 kg environ).

Année	Référence	Production (boucauds)	Superficie en canne d'après le graphique p. 96
1784	63	1 500	600 c.
1812	64	1 783	1 150 c.
1822	65	1 945	1 050 c.
1847	66	1 140	300 c.

60. ADG Notaires 5/6 ; Me Lacroisade, 21 Thermidor XII ; Saint-George à Orléans.

61. ADG Notaires 5/23 ; Me Méry Darcy, 14/6/1840.

62. ADG Notaires 2/180, Me Vauchelet, 24/1/1838.

63. AN SOM Guadeloupe Saint-Martin n) 12 ; M. de Peinier.

64. « Report on the population, culture, revenue,... on the late french part of the island of St Martin », 1815 ; publié dans « Annals of Anguille ».

65. Boyer Peyreleau : « Les Antilles françaises... » Recensement 2/5/1822.

66. ADG 2 Mi 13 R 10 ; Conseil privé de la Guadeloupe, 5/6/1847.

L'examen des productions indiquées par ces recensements laisse perplexe.

Jamais la partie française n'aurait produit plus de 2 000 boucauds. Le rendement n'aurait pas atteint 2 boucauds par carré, sauf en 1847, époque de grand marasme, où il serait à peu près double. Or, d'après Jules Ballet⁶⁶, « la moyenne des plantations doit produire de 4 à 5 milliers de sucre par carré dans une récolte ordinaire » (soit 4 à 5 boucauds par carré). La partie française avec au moins 1 200 carrés de canne aurait dû produire environ 5 000 à 6 000 barriques, soit 3 fois plus que les valeurs figurant dans les recensements. (Le chiffre de 3 à 4 boucauds par carré correspond mieux aux divers inventaires des sucreries de l'île.)

Il est bien connu que la plus grande partie du commerce de Saint-Martin se faisait en fraude : ceci en est peut-être un exemple. Les rendements corrects de la partie française sont régulièrement associés à une production globale anormalement basse. L'explication la plus plausible est qu'une grande partie des ventes se faisait hors des circuits commerciaux légaux.

67. ADG Ms J. Ballet, tome 3 f° 280.

Les bâtiments industriels et leur équipement

Des 35 sucreries de la partie française, une vingtaine ont laissé des vestiges identifiables ; les autres ne sont connues que par des inventaires. Elles ont de très nombreuses analogies. Elles ont, pour la plupart, été édifiées vers 1780. Celles qui avaient été bâties plus tôt étaient souvent en bois mais avaient eu à souffrir de deux cyclones violents, en 1772 et 1778. Par la suite, elles ont seulement subi des réparations, mais pas de transformations, à l'exception de « Spring », à Marigot, qui fut rénovée en 1883.

L'insécurité régnant dans l'île pendant tout le XVIII^e siècle et le début du XIX^e n'incitait pas les planteurs à faire des investissements lourds : on essayait de produire avec le minimum de frais. C'est peut-être pour la même raison qu'on ne produisait que du sucre brut, en boucauds, et jamais de sucre terré. Ce dernier produit aurait nécessité beaucoup plus de main-d'œuvre et des locaux beaucoup plus vastes. Par contre, presque toutes les familles d'habitants-sucriers possédaient d'autres habitations, dans la zone hollandaise, à Anguilla, ou ailleurs, ce qui leur permettait de mieux supporter les aléas politiques et climatiques. En outre, la plupart étaient, en plus, négociants à Philipsbourg, où se trouvait leur domicile principal. Malheureusement, toutes ces possessions hors de la zone française n'apparaissent que très rarement dans les actes français ; une collaboration avec des chercheurs de l'autre zone serait très intéressante.

Enfin, les liens économiques et familiaux de ces sucriers avec les îles anglaises et hollandaises, ainsi qu'avec les Etats-Unis d'Amérique, ont conduit à choisir, pour la fabrication du sucre, des techniques un peu différentes de celles adoptées dans les îles françaises. Le matériel métallurgique utilisé est toujours d'origine anglaise, quand on peut connaître sa provenance.

Dans ces sucreries, on retrouve évidemment les quatre zones d'activités classiques¹ :

- le moulin où l'on écrase la canne ;
- la sucrerie proprement dite où le jus de canne (le vesou) se concentre progressivement dans des chaudières jusqu'à devenir sirop ;

1. Bégot D., *Les habitations-sucreries du littoral guadeloupéen et leur évolution* (p. 149 à 190) et *L'architecture des habitations-sucreries de la Guadeloupe et de la Martinique*.

- la purgerie où le sucre cristallisé se sépare lentement de la mélasse, par égouttage ;
- la guildiverie (distillerie) où une partie de la mélasse est utilisée pour fabriquer du rhum.

A cela, il faut ajouter la case à bagasse, où sèche la canne pressée, avant qu'elle alimente les foyers, et un magasin pour le stockage des produits fabriqués.

La situation dans l'espace est toujours la même : sur les dernières pentes d'un morne, le moulin occupe la position la plus haute, pour que le jus coule vers la sucrerie par une gouttière. Tout près, un peu plus bas, la sucrerie puis la purgerie et la guildiverie attenantes, occupant deux niveaux, grâce à la pente. Cette organisation n'est pas propre à Saint-Martin, mais ailleurs, l'uniformité est moins marquée.

LE MOULIN

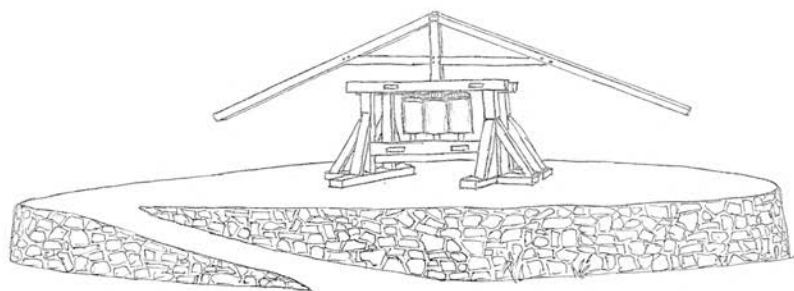
Dans la partie française, tous les moulins sont mus par des bestiaux. Dans les tout-débuts, ils furent parfois entraînés par des bœufs ou des chevaux, mais, souvent, on utilisa exclusivement les mulets ; les premiers venaient de Porto Rico, mais, très vite, on les fit naître dans l'île.

La géographie de l'île imposait presque ce type de moulin : l'absence totale de rivière excluait les moulins à eau ; les moulins à vent ne pouvaient convenir dans les quartiers de Marigot, Colombier et une partie de Grand-Case où se situaient les plus belles sucreries parce que ces régions étaient « sous-le-vent » de montagnes de 400 m² ; quant à la vapeur, elle fut un peu utilisée à la fin du XIX^e siècle, pour actionner les égrugeuses des salines ou pour presser les balles de coton, mais jamais dans les sucreries.

L'architecture de ces moulins est souvent bien peu de choses : un terre circulaire, en légère élévation par rapport au niveau de la sucrerie, est retenu par un muret. La dimension avoisine toujours 17 m de diamètre. En terrain plat, le muret forme un cercle complet, seulement interrompu par la rampe d'accès (voir la peinture de S. Fahlberg, à « Retreat », p. 91) ; ce type se rencontre aussi à « Two Brothers », à Orléans ; il a certainement existé à « Hope », à Marigot. Beaucoup plus souvent, le terre est réalisé sur un terrain en pente. Dans ce cas, il est creusé vers l'amont (déblais) et doit être soutenu vers l'aval (remblais). La rampe d'accès n'est plus nécessaire. Le mur de soutènement, de hauteur variable, ne s'étend que sur la demi-circonférence.

Pour des moulins aussi simples, le muret n'est pas obligatoirement maçonné ; il en existe en pierres sèches. Nous avons évoqué le muret en

2. Le gouverneur Abraham Heyliger se fit construire un moulin à vent, en 1766, dans la zone hollandaise ; il figure, d'ailleurs, sur la carte de la p. 66. Son socle était en pierres, mais la partie supérieure était tout en bois ; il eut sans doute à souffrir des cyclones de 1772 et 1778 ; c'est peut-être pourquoi son exemple ne fut pas suivi. Les ruines du socle existent encore. AN Col F³ 54 P^o 143 ; 1766.



Moulin à bêtes à un seul niveau.

très grosses pierres sèches de « Paradis » ; « Golden Grove », également à Colombier, avait « un moulin à bêtes avec un tour en murs secs »³.

A « Anse des Pères » (Colombier), le moulin a une plate-forme carrée, maçonnée. Cet exemple est unique, à ce jour.

Trois moulins de la zone française sont d'un type plus élaboré : ce sont des moulins à deux niveaux où les mulets circulent au niveau supérieur alors que la zone de travail est au niveau bas ; on y accède par des tunnels voûtés. Ils sont tous les trois à Marigot : « Terre Basses », « Saint-Jean », et « Spring ». Le plus soigné est, sans conteste, celui de Terres Basses, entièrement réalisé en pierres de taille calcaires. Il comporte 3 tunnels, dont deux à voûte surbaissée. Au nord, une rampe permet d'accéder à la plate-forme annulaire. L'écroulement d'une partie d'une voûte permet d'observer la technique de construction : on a bâti d'abord le parement intérieur (diamètre 6 m), puis le parement extérieur (diamètre 18 m) et enfin les trois couloirs voûtés. L'espace annulaire a ensuite été comblé avec des roches informes, réunies par du tuf. Le trottoir pour les mulets est simplement en tuf tassé. La rampe est de même technique, deux parements et remplissage mais celui-ci a aujourd'hui disparu. A Saint-Jean, la technique est la même, mais il n'y avait pas besoin de rampe. La pierre utilisée est simplement épannelée (roches détritiques de la montagne). Le moulin de Spring a d'abord eu un seul niveau ; à une date plus tardive, on l'a transformé en moulin à plate-forme, mais celle-ci n'est pas exactement concentrique ; il y a seulement deux couloirs, à la voûte trop basse.

Le mécanisme pour broyer la canne a, pendant longtemps, été celui représenté à la page précédente. Un fort châssis en bois supporte, à mi-hauteur, une table, sur laquelle s'appuient 3 rolles, constitués de chemises en fonte remplies de bois et de brai. Le rolle central porte l'arbre qu'entraîne la rotation des mulets ; les rolles latéraux sont liés au rolle central par des roues dentées. La description des inventaires est toujours brève puisque tous les moulins se ressemblent : « un moulin en tourniquet garny de ses trois tambours, table et de tous ses apparaux » (« Anse des Pères », à Colombier)⁴.

Ces mécanismes broyeurs, à rolles verticaux, ont été les seuls employés dans l'île. (Les rolles à axe horizontal ont été adoptés aux Antilles à une époque plus tardive ; de plus, ils ne convenaient guère aux moulins à traction animale.) Qu'ils fussent à un ou deux niveaux, ces moulins étaient rarement couverts. Seul, « Morne Fortune » se signale par son « moulin à bestiaux avec son couvert en charpente »⁵, « Saint-Jean » est couvert en essentes en 1789⁶, « Jardin d'Eden » a une couverture neuve pour son moulin en 1839⁷. La chose semble cependant relativement exceptionnelle ; il doit s'agir le plus souvent d'un simple « chapeau » protégeant le mécanisme. En tous cas, les vestiges parvenus jusqu'à nous ne

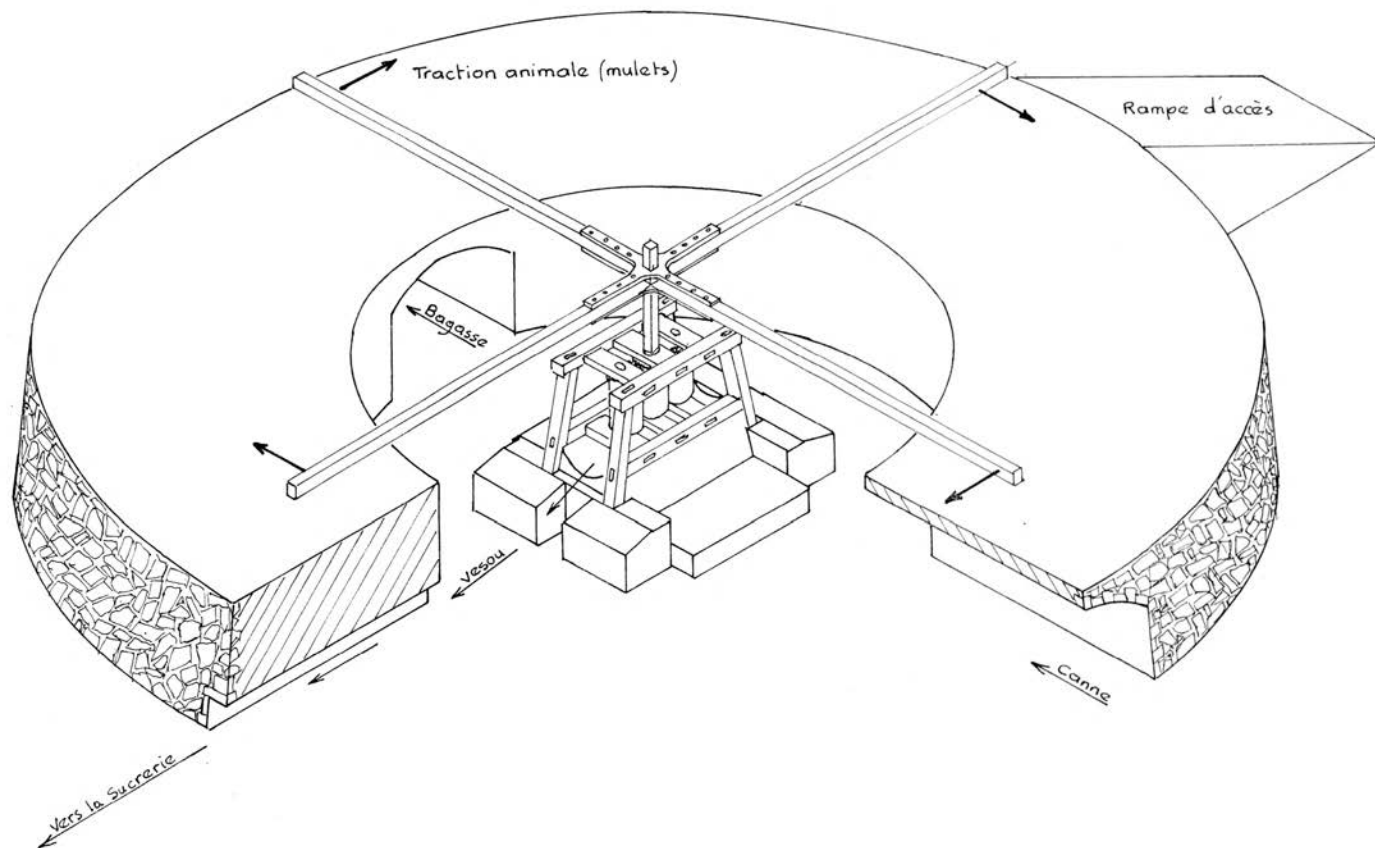
3. ADG Notaires 5/22 ; Me Méry Darcy, 31/10/1838.

4. ADG Notaires 5/2 ; Me Grizèle, 20/2/1777.

5. ADG Notaires 5/6 ; Me Lacroisade, 11 et 16 Thermidor an XI.

6. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

7. ADG Notaires 5/23 ; Me Méry Darcy, 31/12/1839.



Moulin à bêtes à deux niveaux (1/4 enlevé).

montrent pas trace de piliers maçonnés, ni même de trous destinés à recevoir les poteaux qui auraient supporté ces grandes toitures.

Par contre, un élément subsiste très souvent : la table en maçonnerie. Le bâti du moulin s'appuyait sur un massif de maçonnerie ; la table était doublée d'une feuille de plomb et la gouttière allant vers la sucrerie était couverte d'une feuille de zinc. L'ensemble de « Spring » (Marigot) est exceptionnellement bien conservé (figure page précédente). Ce type d'aménagement, sans être spécifique de Saint-Martin, y est cependant beaucoup plus fréquent que dans les autres îles françaises.

Bien que le moulin à traction animale évoque un certain archaïsme technique, les sucriers de l'île n'hésitaient pas à adopter les nouveautés : ainsi, à « Spring » (Orléans), on installe dès 1816 « un moulin à cannes tout en fer »⁸. Il s'agit en réalité des trois rolles, entièrement en fonte, ainsi que les roues dentées. Les dentures sont formées d'arcs de cercle, ce qui suggère une éventuelle fabrication anglaise. Ces rolles se trouvant encore sur place. Leur fût lisse est caractéristique d'une construction précoce.

Un autre exemple d'équipement « moderne » pour moulin à bêtes est encore visible à « Belle Plaine » (Orléans). Il s'agit d'un moulin « tout en fer, de fabrication anglaise », installé avant 1838⁹. Dans ce cas, le châssis est totalement métallique, avec un socle en maçonnerie. Les rolles verticaux, de grande taille, sont finement striés longitudinalement ; ils n'occupent plus leur position d'origine.

LA SUCRERIE

La sucrerie proprement dite est la pièce où arrive le jus de canne venant du moulin : on le stocke temporairement dans le bac à vesou. Puis il est transvasé à l'aide de louches dans la plus grande des chaudières de l'« équipage » où il va s'épurer et se concentrer jusqu'au stade de sirop cristallisable, obtenu dans la dernière chaudière, la « batterie ». Enfin, on verse dans le « rafraichissoir », récipient large et plat, où les cristaux de sucre se forment par refroidissement. La pièce ne nécessite qu'un seul niveau. Mais, les foyers, en dessous des chaudières, se trouvent en contrebas (environ un mètre) et sont alimentés par l'extérieur. Un terrain en légère pente favorise cet aménagement.

Cette organisation est tout à fait générale mais, à Saint-Martin, il semble qu'on ait choisi un parti pris d'économie. La superficie avoisine souvent 50 à 60 m². La construction peut être tout en maçonnerie, mais il est fréquent de rencontrer des sucreries en bois avec « la devanture en maçonnerie »¹⁰ à « Anse des Pères » (Colombier) en 1777 ; en 1819, les bâtiments industriels de « Lottery » (Colombier) sont entièrement en bois¹¹.

Les équipages comportent souvent 3 chaudières dans les habitations modestes, 4 pour les plus opulentes, 5 même, à « Belle Plaine », en 1838.

8. ADG Notaires 5/19 ; Me Mathieu Henry, 25/10/1816.

9. ADG Notaires 2/180 ; Me Vauchelet, janvier 1838.

10. ADG Notaires 5/2 ; Me Grizèle, 20/7/1777.

11. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 13/1/1819.



Fig. 19. – Rolles « tout en fer » de l'habitation SPRING (Orléans)



Fig. 20. – Châssis entièrement métallique (fonte), de fabrication anglaise. Habitation BELLE-PLAINE (Orléans).

Cette rusticité n'empêche pas de fabriquer un sucre apprécié ; pour cela les habitants s'informent et s'équipent. Ainsi, en 1790, 43 planteurs de l'île acquièrent *A Treatise on Planting*, de Josuah Peterkin ; or, à cette date, il y a une trentaine de sucreries dans chaque zone et, à quelques exceptions près, tous les sucriers du quartier français sont parmi les souscripteurs¹². Les chaudières scellées dans la maçonnerie sont, le plus souvent, en « potin », fonte grossière et épaisse qui est la seule disponible alors, mais, pour améliorer la qualité du sucre et sa « blancheur », on adopte parfois le cuivre pour la « batterie », ce qui garantit un chauffage plus régulier dans la phase la plus critique de la cuisson. C'est la solution choisie à « Paradis », en 1788, où « la sucrerie a quatre chaudières, la batterie en cuivre »¹³, ainsi qu'à « Terres Basses », en 1829¹⁴. En 1855, des chaudières en « fonte » (qualité supérieure au potin, épaisseur plus fine) et un clarificateur (pour réaliser un préchauffage du vesou et l'épuration) sont utilisés à « Saint-Jean »¹⁵.

Aucun de ces équipages n'est parvenu jusqu'à nous. Toutes les chaudières sucre ont été enlevées pour être réutilisées. Les cuvages en maçonnerie (orifices circulaires au-dessus du foyer, recevant la chaudière) ne sont visibles qu'à « Spring » (Marigot) parce qu'il s'agit de la dernière sucrerie qui ait fonctionné ; de plus, elle avait été profondément rénovée en 1883 (voir photo p. 27).

Par contre, on rencontre de nombreuses chaudières transformées, le plus souvent en abreuvoir pour les bestiaux. Leur silhouette est généralement différente de celles de leurs homologues de Guadeloupe, ce qui semble indiquer une provenance différente, la Grande-Bretagne. Les chaudières en potin se distinguent par leur grande épaisseur, leurs gros « tétons » servant au scellement, leur grande profondeur et leur caractère artisanal. A l'opposé, les chaudières en fonte, plus tardives, étaient fabriquées dans de véritables usines métallurgiques (Carron, en Ecosse ; G.-B.). Le matériau est mince et de bonne qualité. Elles sont relativement peu profondes, il n'y a plus de tétons mais des rebords. Ces formes sont rares à la Guadeloupe.

Cette originalité des chaudières de Saint-Martin, par rapport à celles des autres îles françaises, illustre concrètement l'absence presque totale de relations commerciales et l'isolement saint-martinois qui a souvent été souligné.

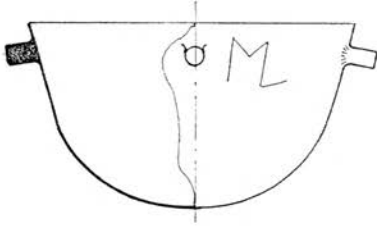
Un problème reste pendant et ne pourra se résoudre que par d'éventuelles fouilles archéologiques : il s'agit de la manière dont étaient chauffées les chaudières. Il n'y a que 4 sites où les vestiges sont clairement observables. A « Saint-Jean » et à « Spring » (Marigot), on distingue un foyer principal, un cendrier et 3 événements (disposition classique correspondant à un équipage de 4 chaudières). A « Concordia » et à « Terres Basses », il y a 4 événements mais aucun foyer principal, ce qui oblige à penser que les « événements » sont en réalité des foyers individuels pour chaque chaudière. L'énigme devient encore plus mystérieuse quand on observe qu'il

12. ADG 4 Mi 70 ; *Caribbeana*, n° 55.

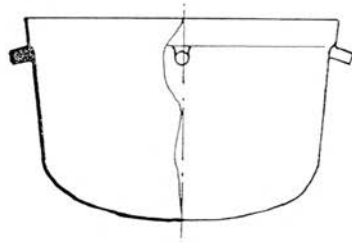
13. ADC Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 2/8/1788.

14. ADG Notaires 5/15 ; Me Maureau, 11/12/1829.

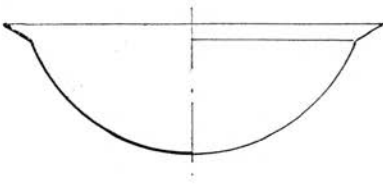
15. ADG Notaires 5/26 ; Me Méry Darcy, 14/11/1855.



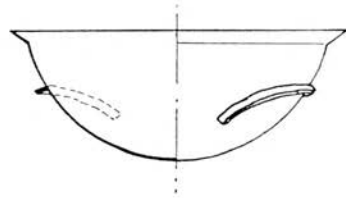
Modèle en potin à paroi épaisse,
trouvée sur le site de
l'habitation SAINT-LOUIS (Colombier).



Modèle également en potin,
sites de SPRING (Orléans)
et HOPE (Marigot).



Chaudière en fonte de bonne qualité,
à paroi mince, marque « CARRON ».
Sites : MORNE-FORTUNE (Marigot)
et GIBRALTAR (Marigot).



Fonte de bonne qualité, paroi mince,
mais pas de marque.
Site : PARADIS (Colombier).

n'existe qu'une seule cheminée, celle de « Spring » construite en 1883, et que, partout ailleurs, il n'y en a aucune trace, même sous forme d'un socle éboulé, ou d'un arrachement dans la paroi, correspondant au conduit de fumées.

Le recours aux actes notariés n'éclaircit pas la question. Maître Grizèle, le plus ancien, décrit : « La sucrerie en bois de charpente, la devanture en maçonnerie, pallissadée en planches de sapin couverte d'essentes sur lattis... y ayant trois chaudières à sucre de potin sur leur fourneaux et cheminée (*sic* !) » pour « Anse des Pères », en février 1777 ; mais le même notaire décrit la sucrerie de « Hope » (Grand-Case), le 12 mai 1786 : « quatre chaudières montées sur leurs fourneaux et cheminées ».

Ces descriptions évoquent les installations de la sucrerie illustrant l'ouvrage du père Dutertre, où l'on voit, sous chaque chaudière, un orifice carré qui est le foyer, et par où sort directement la fumée. Le père Labat n'évoque pas non plus un foyer unique et une cheminée, mais des foyers particuliers, équipés chacun d'une minuscule cheminée pour protéger le mur. C'est le système qui semble avoir eu la préférence des Saint-Martinois : il nécessitait davantage de combustible, mais on réglait plus facilement la température de chaque chaudière.

Plus tard, Me Lacroisade évoque encore « trois fourneaux et trois chaudières montées », à « Gibraltar » (Marigot), le 12 août 1791. Par la

suite, il ne précise plus et ne parle jamais de cheminée. Au fil des années, les actes notariés décrivent rarement l'équipage. Cependant, on trouve conjointement des « chaudières avec leurs fourneaux » et « la sucrerie avec son fourneau et 4 chaudières »¹⁶. Il semble que cette dernière solution se répande après 1830. Mais il faut attendre 1838 et l'inventaire qu'effectue Me Vauchelet des biens de James Devers¹⁷ pour voir citer une cheminée à « Jardin d'Eden » (Colombier), une autre à Saint-Louis (C), lézardée ; le notaire n'en cite pas pour la troisième sucrerie de James Devers, « Belle Plaine », mais quelques années plus tard, on décrit « une cheminée à refaire »¹⁸. Malheureusement, aucun vestige des deux premiers sites n'a été retrouvé ; quant à la cheminée de « Belle Plaine », elle a été détruite par un cyclone, au cours du XX^e siècle. Ces trois cheminées avaient probablement été construites par James Devers, qui venait de la Guadeloupe, vers 1830. La seule cheminée qui subsiste dans la zone française est celle de « Spring » (Marigot), réalisée en pierres de taille calcaires, et qui date de la fin du XIX^e siècle (voir photo p. 28).

LA PURGERIE

Cette salle, où égouttent les tonneaux contenant le mélange de sucre cristallisé et de sirop, est toujours attenante à la sucrerie. Le niveau supérieur de plain-pied avec celle-ci, comporte des « limandes », fortes poutres s'appuyant sur des rebords des murs. Le niveau inférieur (souvent un rez-de-chaussée) reçoit des récipients pour recueillir la mélasse, parfois en bois, parfois en maçonnerie. Cette partie a une superficie de 30 à 40 m² en général, c'est-à-dire nettement moins que les homologues de Guadeloupe, semble-t-il.

Cette installation était destinée à la fabrication du sucre « brut » (simplement égoutté). Cependant, on note dans les inventaires que plusieurs habitations disposaient de quelques formes à sucre : « quatre formes à terrer le sucre » à l'« Espérance » (Grand-Case)¹⁹, 6 autres à « Saint-Jean » (Marigot)²⁰, et sur bien d'autres sites. On peut signaler que dans la sucrerie de Saint-Jean, il existe une sorte de paillasse comportant 3 rigoles peu profondes aboutissant à un petit canal qui va à la cuve (maçonnée) à mélasse. Cet aménagement aurait pu convenir à l'égouttage des formes à sucre de cette habitation.

L'ALAMBIC ET LA GUILDIVERIE

La salle nommée « guildiverie » n'est pas exactement une distillerie, au sens actuel du terme. Elle est attenante à la sucrerie et à la purgerie et comporte deux niveaux au niveau supérieur sont placées les « pièces à

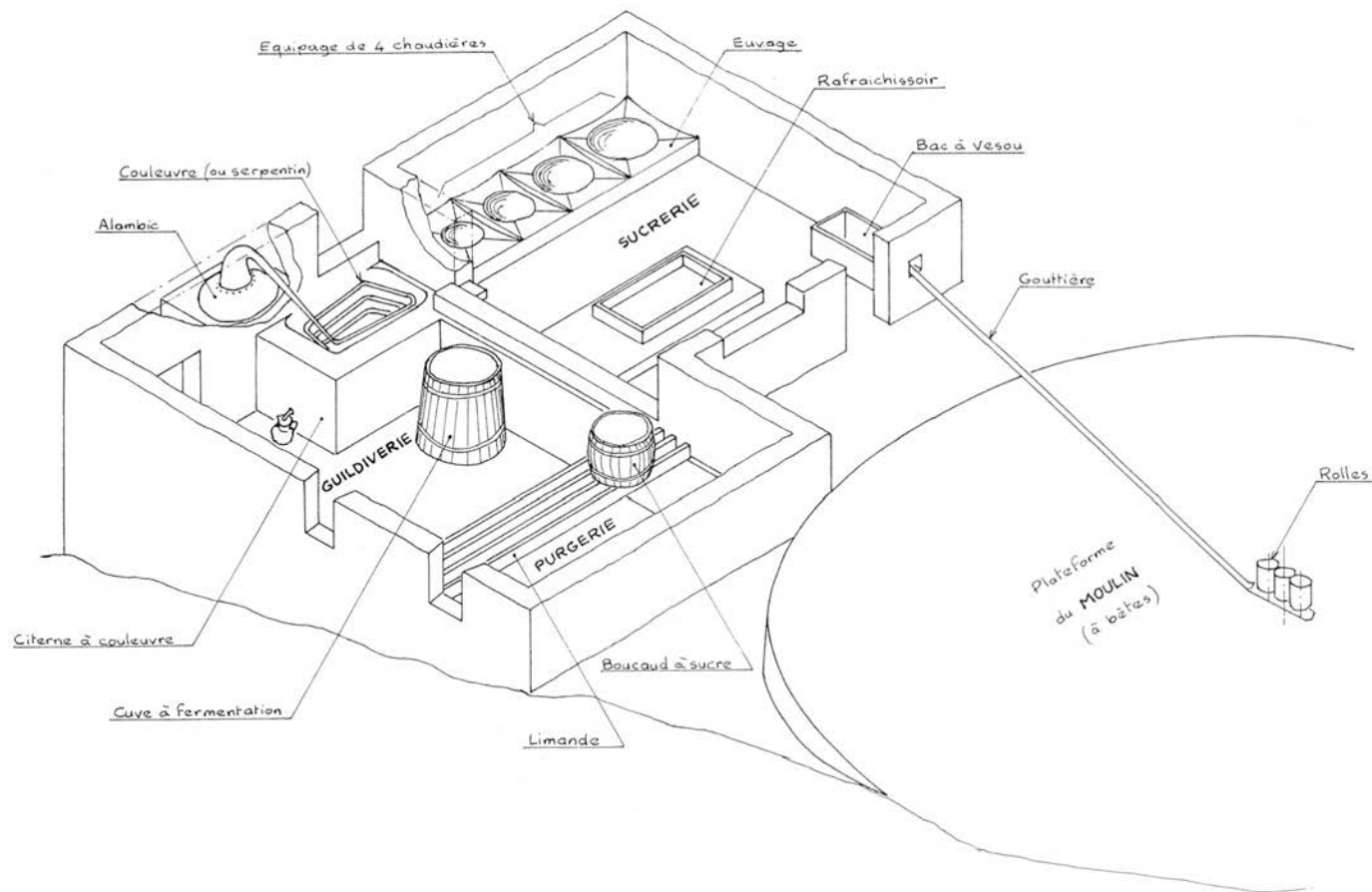
16. C'est le cas à « Hope » (Colombier) en 1833, et « New Grove » (Orléans) et à « Anse des Pères » ainsi qu'à « Saint-James » en 1834, à « Gibraltar », à « Golden Grove »...

17. ADG Notaires 2/180 ; Me Vauchelet, 24/1/1838.

18. ADG Hypothèques Saint-Martin ; vol. 3 du 1/2/1844.

19. ADG Notaires 5/19 ; Me Henry, 8/3/1814.

20. ADG Notaires 5/5 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.



Reconstitution d'une SUCRERIE de moyenne importance. Ici, celle de l'habitation DIAMANT.
971. Saint-Martin (Marigot).

grape », gros tonneaux servant à faire fermenter le mélange de mélasse et d'eau. De forts piliers en maçonnerie soutiennent souvent le plancher lourdement chargé. La pièce du rez-de-chaussée sert au stockage du rhum.

Par contre, l'alambic est toujours à l'extérieur de cette salle, sous le vent. Il est installé sur son propre fourneau ne comportant pas de cheminée. La « chaudière à rum » (alambic) est en cuivre, ainsi que son « chapiteau » (couvercle), comportant un « cou de cygne » prolongé par la « couleuvre, en étain » (serpentin)²¹. La couleuvre est refroidie par l'eau contenue dans une « citerne en maçonnerie » de plusieurs mètres cubes. Parfois, un canal a été aménagé pour le remplissage de la citerne (New Grove, Saint-Jean). Cette citerne, très solide, est souvent le dernier élément permettant d'identifier une sucrerie à son dernier stade de « ruini-fication ».

L'autre extrémité du serpentin traverse enfin la paroi de la citerne et le mur de la guildiverie ; on recueillait alors le rhum dans des brocs, reversés ensuite dans les tonneaux. Une petite fontaine maçonnée se voit parfois à cet emplacement.

Ces dispositifs, très simples, et utilisés dans toutes les Antilles, permettaient de faire un rhum de bonne qualité : « le rum s'y fait aussi bon que dans les colonies anglaises, sans exception » dit-on de Saint-Martin en 1815, en évoquant le rhum unanimement apprécié de la Jamaïque²².

Ces trois parties constitutives de la manufacture à sucre, la sucrerie, la purgerie et la guildiverie, étaient toujours réunies en un seul corps de bâtiment en forme de L ou de T. La superficie au sol avoisine souvent 150 m² et la surface « utile », en comptant les deux niveaux de la guildiverie et de la purgerie, atteint 200 m² et parfois 300.

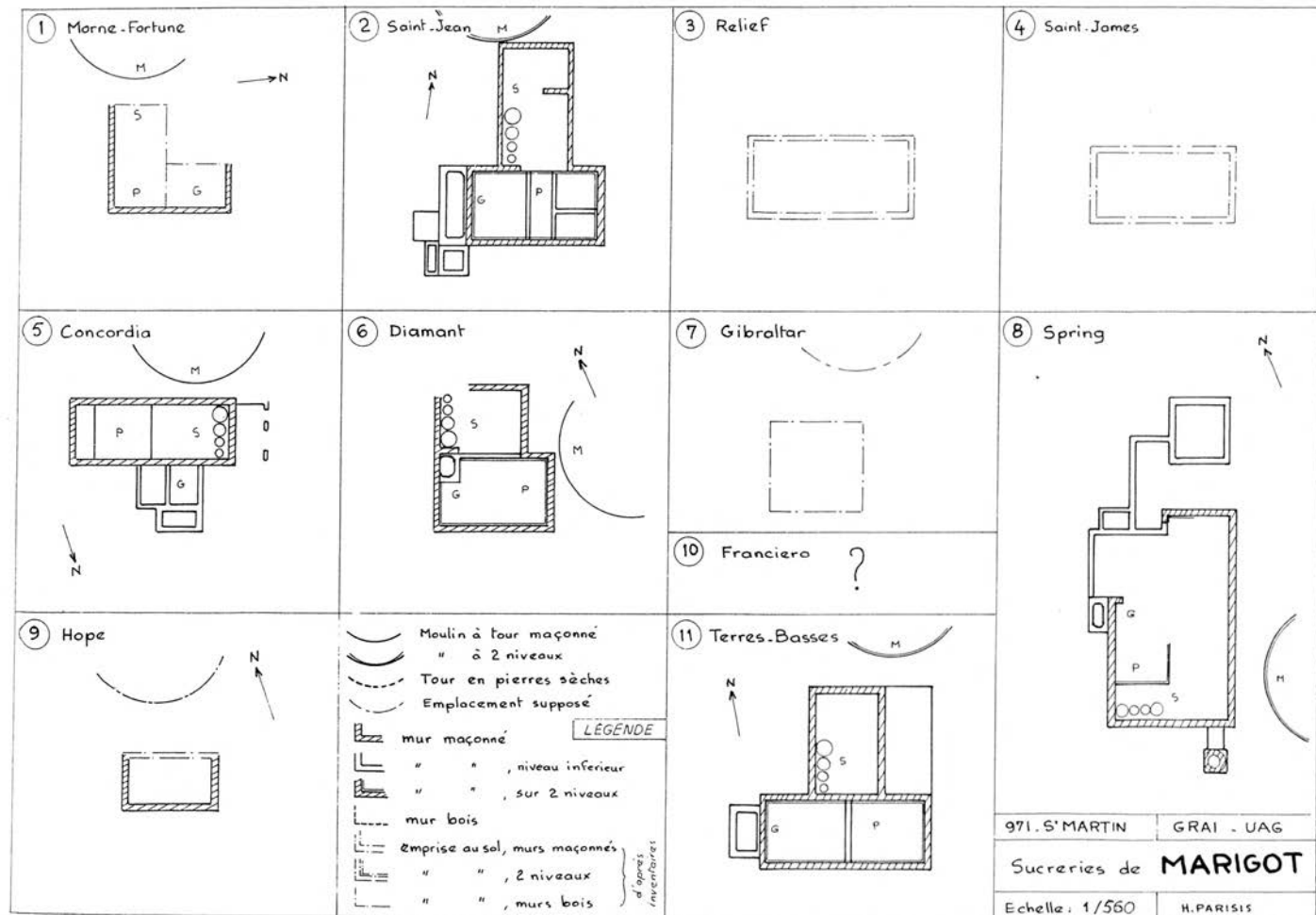
Si l'on excepte le mur de la sucrerie où se trouve l'équipage des chaudières et le foyer, qui doit impérativement être réalisé en maçonnerie, tout le reste peut être et a été en bois. Cependant, chaque cyclone endommageait souvent ces bâtisses fragiles (1772, 1778, 1819, et 1837 en se limitant aux plus marquants). Aussi, les constructions maçonnées se multiplièrent, en commençant par le niveau bas de la purgerie et de la guildiverie, qui avaient à supporter la lourde charge des tonneaux de sucre ou de grape. Les habitations les plus modestes (Orléans, Colombier, zone est de Grand-Case) sont généralement restées fidèles à cette solution « bois et maçonnerie », ce qui explique l'insignifiance des vestiges parvenus jusqu'à nous. Par contre, à Marigot, là où débutèrent les sucreries, la maçonnerie s'est vite imposée pour des propriétaires aisés et les ruines sont encore imposantes.

AUTRES ÉLÉMENTS DE LA MANUFACTURE

En laissant à part les bâtiments liés à l'habitat, il reste à évoquer rapidement, comme faisant partie de l'activité industrielle, la case à bagasse,

21. ADG Notaires 5/17 ; Me Maureau, 22/2/1834.

22. ADG Série J, *Mémoire sur la partie française de Saint-Martin*, par Saint-Juéry, 1815.



vaste salle où séchait la canne écrasée avant de servir de combustible pour les foyers. Elle était le plus souvent en charpente et couverte en paille, mais à Saint-Jean, elle est en maçonnerie, avec couverture en es-sentes.

Dans quelques habitations, on trouve aussi une tonnellerie, simple case où un ouvrier construit ou répare les nombreux tonneaux utilisés.

L'ensemble industriel se complète toujours par un « magasin », au bord du rivage, « un magasin de trente pieds de long sur dix huit de large, construit en bois sur un emplacement situé au bourg du Marigot » (Concordia, Marigot)²³. Pour transporter ses produits, on dispose d'« un flat ou gabarre avec les avirons » (Saint-Jean)²⁴. Dans le magasin se trouve « une balance et ses poids pour le sucre », parfois commune à plusieurs habitations (Two Brothers, Orléans)²⁵ ;

Les descriptions se complètent par les « ustenciles » nécessaires aux travaux agricoles et industriels. La liste en est classique mais quelques objets semblent plus caractéristiques de Saint-Martin. S'il y a rarement plus d'un cabrouet (le rivage est toujours très proche), par contre, presque toutes les habitations disposent de nombreuses « coulisses à canne », destinées à faire descendre rapidement les cannes coupées vers le moulin, en suivant les pentes des mornes sur des glissières. Il existe aussi « des crochets pour porter les cannes »²³. « Paradis », à Colombier, se distingue par « deux traîneaux garnis »²⁶, puis un « traîneau à roulettes »²⁷.

Malheureusement, aucun de ces objets n'est parvenu jusqu'à nous, et ils gardent leur mystère.

23. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 2/12/1788.

24. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

25. ADG Notaires 5/5 ; Me Lacroisade, 10/11/1794.

26. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 2/8/1788.

27. ADG Notaires 5/14 ; Me Maureau, 29/5/1827.

Habitat et vie quotidienne

Il est difficile d'imaginer, aujourd'hui, à quel point l'aspect de Saint-Martin, à l'époque du sucre, différait de celui de l'île actuellement. Si on se place en 1815, date à laquelle Saint-Juéry a rédigé un mémoire sur la partie française¹, on peut dire que toute l'activité est agricole : les meilleures terres sont consacrées à la canne à sucre, exploitées par 30 sucreries ; le quartier de Cul-de-Sac-La Barrière produit du coton dans trois habitations cotonnières ; enfin, 24 habitations se consacrent aux vivres (légumes) et à l'élevage, principalement des bovins, des moutons et des chèvres, selon l'aridité du sol ; ces habitations se situent, soit dans les montagnes, soit au nord de Grand-Case, à Orléans, plutôt dans la partie sud-est, en direction d'Oyster Pond. Les salines, si nombreuses dans l'île, ne sont exploitées qu'occasionnellement en économie de cueillette, féconde seulement lors des années de sécheresse.

Qu'en est-il de la population pendant cette période d'économie sucrière ? Sans reprendre des études antérieures,^{2 et 3}, on peut observer qu'après un démarrage lent, partant de 40 Blancs et 350 Noirs en 1764⁴, l'essor se produit après 1772 jusqu'à la décennie 1780 ; on approche alors de 2 500 esclaves pour 500 libres⁵. L'époque révolutionnaire correspond à un recul de la population des « cultivateurs », euphémisme désignant tous les anciens esclaves ; en effet, 10 % environ ont été enrôlés dans les forces armées républicaines. Puis la situation démographique se stabilise autour de 350 Blancs (une centaine de familles), 150 libres de couleur et 3 000 esclaves, soit un total de 3 500 personnes dans l'île. Curieusement, ce total restera étonnamment stable après l'abolition de l'esclavage et jusqu'en 1954, la croissance démographique compensant approximativement l'émigration.

Où et comment sont logées ces personnes ? Au début de la colonisation, A. Descoudrelles choisit le site de Marigot comme future « capitale » de l'île parce que le lieu est le plus apte à permettre l'établissement d'un port franc, que M. de Nolivos souhaite vivement⁶. Piètre chef-lieu ! En 1772, le bourg de Marigot réunit le commandant Descoudrelles, le révérend père Hippolyte, un boulanger, un « billard », un géolier, et 4 famil-

1. ADG série J, *Mémoire de Saint-Juéry sur la partie française de Saint-Martin*.

2. Ch. Schnakenbourg, « Industrie sucrière dans la partie française de Saint-Martin au XVIII^e siècle », *BSHG*, 1967.

3. G. Lafleur, *Saint-Martin, carrefour des Antilles*.

4. AN SOM F³ 54 f^o 132.

5. AN DFC carton 46, n^o 13 ; 1784.

6. AN F³ 54 f^o 157 ; 1767.

les représentant 12 livres et 16 esclaves. Un minuscule hameau existe à Grand-Case, où se groupent quelques pêcheurs⁷.

La prospérité naissante de la partie française conduit à une croissance modérée du bourg jusqu'à l'arrivée des patriotes de la Guadeloupe. Alors, tandis que les habitations perdent leurs propriétaires blancs, emprisonnés ou émigrés, tandis que les Noirs adultes sont enrôlés dans l'armée, se crée une nouvelle activité extrêmement lucrative, les « corsaires de la République ». Le recensement de 1796⁸ montre un bourg de Marigot extraordinairement peuplé : 198 Blancs, 75 mulâtres et 398 Noirs, totalisant 671 personnes, soit 22 % de la population de la partie française à cette date. Cette croissance urbaine est éphémère. Le plan du bourg de Marigot, relevé en 1806⁹, montre une agglomération regroupant environ 25 maisons « normales » ; le reste n'est que petit magasin ou case de pêcheur. La description de M. Saint-Juéry, en 1815, confirme cette impression¹⁰. « La ville du Marigot... n'a que 45 maisons dont presque toutes en mauvais état... La ville capitale de la partie batave est nommée Philisbourg et plus communément Grande Baye. Elle est six fois plus grande que le marigot. » Le tableau se poursuit, toujours misérable : « Point d'hôpital. Point de maison pour loger le commandant, l'officier d'administration et les autres employés. Point de magasins. Point de caserne, si ce n'est une mauvaise case qui est dans le fort et qui tombe en ruine. Point d'église ni de presbytère. Point de citerne. La géole a besoin de quelques réparations. »

Une telle bourgade ne réunissait pas plus de 150 âmes, y compris les serviteurs. Tous les autres habitaient sur les diverses habitations : 30 sucreries, 3 cotonneraies, et 24 se consacrant aux vivres ou à l'élevage. Les premières réunissaient une centaine de personnes en moyenne, les secondes, une trentaine et les dernières, quelques-unes. Il n'y avait pas de maison isolée, mais des « hameaux » autour de chaque sucrerie. Ce n'est qu'après l'abolition de l'esclavage que certaines propriétés médiocres se vendront en parcelles, créant ainsi les premiers lotissements, Saint-James, dès 1849¹¹, puis Rambaud, Chambard...

LA MAISON PRINCIPALE

C'est le logement du propriétaire et de sa famille. Elle est toujours située au vent des bâtiments industriels et du village des esclaves, pour ne pas être incommodée par les fumées et les odeurs. Presque toujours, elle est placée légèrement en hauteur, ce qui permet de jouir du paysage, de surveiller la propriété et le travail de tous. Cette position élevée lui confère aussi le prestige.

A la lecture des inventaires, on est frappé par la modestie des maisons principales des « grands blancs » de l'île. L'impression est confirmée quand on examine les quelques demeures conservées datant de cette épo-

7. AN SOM DFC carton 46, doc. 7 ; 1772.

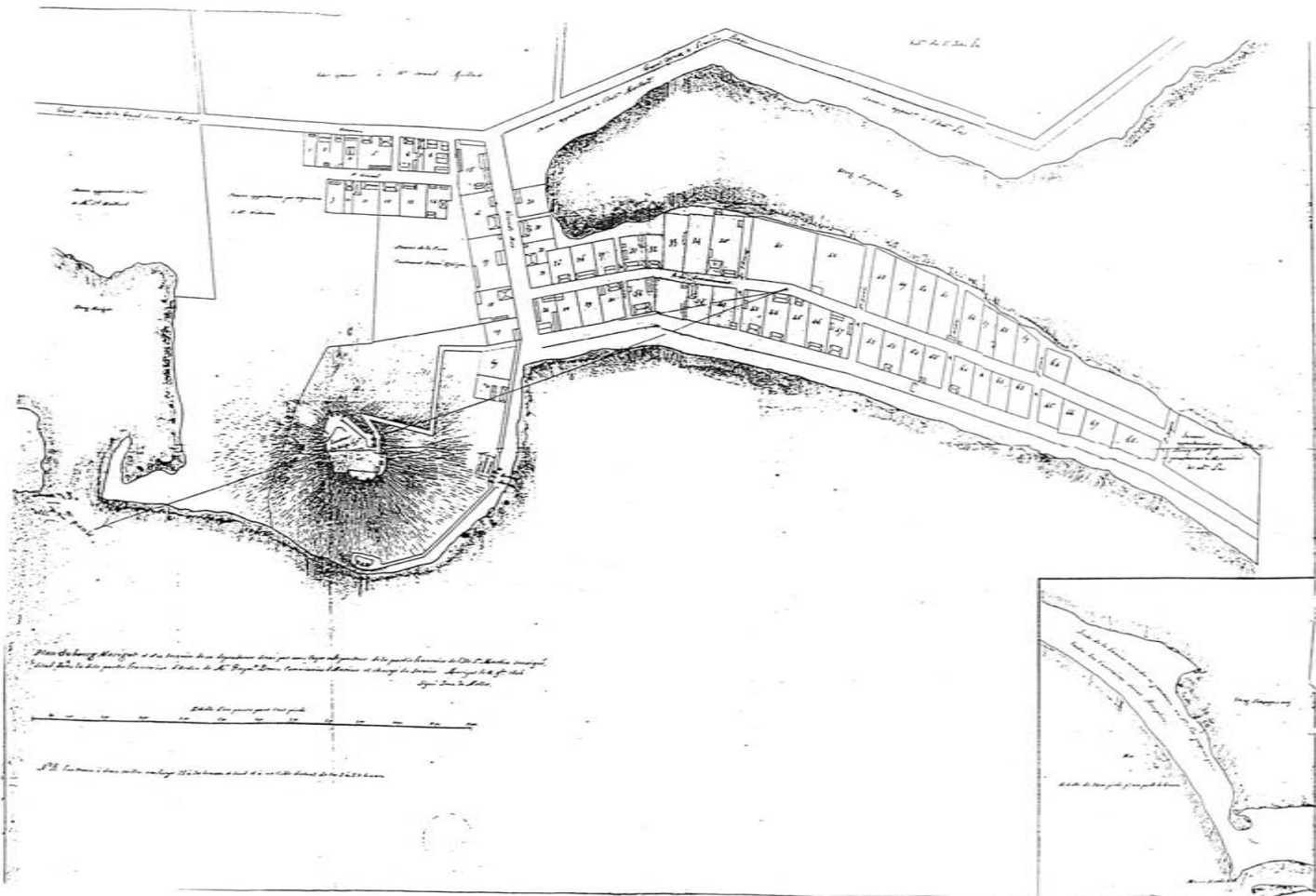
8. ADG Recensement 1796.

9. AN SOM DFC carton 46 ; port XV doc. 16.

10. ADG Série J, *Mémoire de Saint-Juéry*.

11. ADG Notaires 5/25 ; Me Méry Darcy, 30/7/1849.

Plan du bourg du MARIGOT en 1806.



que. Les petits habitants cotonniers ou vivriers sont logés encore plus simplement. Quant aux serviteurs et cultivateurs esclaves, ils s'accommodent de domiciles d'autant plus frustes que l'on descend l'échelle sociale.

Le défrichement d'une nouvelle concession obligeait à construire des logements pour tous, mais en se limitant à l'essentiel.

Un bon exemple est fourni par la maison principale de la future sucrerie « Spring » à Marigot. En 1772, elle appartenait à MM. Le Preux et Druault, associés, négociants à la Basse-Terre. « Il n'y a que des cases, c'est un nouvel établissement »¹². Là réside Jean-Baptiste Durieux, créole de la Grande-Terre, avec son neveu Etienne Casor, sa compagne réputée libre et deux enfants mulâtres. Ensuite, Durieux s'associe par moitié avec Druault avant de revendre sa part en 1778. C'est alors que nous avons le descriptif de la maison, probablement bâtie en 1771 ou 1772¹³. La maison occupée par Durieux est : « une maison à loger, en mauvais état, de bois dur, planchée, entourée et palissadée de planches, deux galletas de quatorze pieds quarés, divisée en trois chambres, la-ditte couverte en paille de canne à sucre. » Cette maison ne résistera pas au coup de vent de 1778. De plus, c'était une maison d'« économe », fonction de Durieux en 1772. La suivante sera davantage digne d'un planteur.

À la même époque, la maison occupée par la famille d'Ercole de Luigi, marin natif de l'île de Zante, aux Vénitiens, connu comme « Jean le Grec », montre une certaine prospérité. Cependant la culture de la canne ne fait que débiter sur ce domaine. La maison est ainsi décrite¹⁴, à Anse des Pères (C) : « La maison à loger de bois de charpente de 36 pieds sur 27 de large, y compris sa galerie, les poteaux de bois dur en terre, palissadée de planches et couverte d'essantes sur lambrys, planchée, une cave en dessous, ses portes et fenêtres montées, divisée en une salle, une chambre et deux ou trois petites d^o dans la galerie, le tout de plein pied. »

Très vite, les maisonnettes à toiture en paille sont remplacées par d'autres à couverture en essentes.

La maison qu'occupait J.-B. Durieux fait place à celle de John Hodge, senior, datant environ de 1779. C'est elle qui est décrite en 1807¹⁵, à Spring (M) : « La maison principale construite en bois de charpente de 48 p de long sur 30 p de large, divisée en 6 appartements et une entrée aussy construite en bois de charpente de 14 p de long sur 12 p de large. »

Cette maison a été utilisée sans aucun changement jusqu'en 1970, date du décès de madame Leydet, l'une des dernières propriétaires logeant sur place. Le pillage détruisit totalement en quelques mois ce qui avait résisté deux siècles. Sur place, il est cependant facile d'évoquer la vie dans cette demeure située sur une terrasse maçonnée, dominant orgueilleusement la sucrerie et surveillant toute la baie et la ville de Marigot. À l'avant, le petit portique servait d'entrée d'honneur, tandis qu' autour de la cour arrière se plaçaient toutes les constructions utilitaires, cuisine, magasin, puits, case à eau, four à pain. Le verger occupait la terrasse supérieure, ainsi que « la source ». (Voir le plan de la maison p. 20)

12. ANSOM Guadeloupe ; carton 46, doc. 7.

13. AMSOM Notaires Guadeloupe ; Mi 369 ; Me Grizèle, 12/9/1778.

14. ADG Notaires 5/2 ; Me Grizèle, 20/2/1777 ; « Anse des Pères ».

15. ADG notaires 5/8 ; Me Lacroisade, 19/2/1807.

La maison de l'habitation « Bellevue », à Marigot, (qui se nommait alors « Relief ») est décrite en 1811 (mais elle était identique en 1801 et avant la Révolution)¹⁶ : « la maison principale construite en bois de charpente, couverte et entourée d'essentes de cinquante pieds de long sur trente pieds de large sur une cave en maçonnerie de quatre pieds de haut, divisée en une salle et quatre chambres. »

Cette maison était encore habitée en 1989, à peine modifiée par l'adjonction d'une galerie à l'avant et d'une autre à l'arrière au *xx^e* siècle. Les essentes protègent encore ses murs.

La maison principale de « Spring », à Orléans, était tout aussi modeste¹⁷ : « Une maison à loger de 40 p sur 20, en bois et essentes sur une cave en maçonnerie de 7,7 p de hauteur. »

Il s'agit sans doute du cœur de la maison actuelle ; celle-ci s'est enrichie d'un portique, d'annexes diverses. A la suite de cyclones, elle fut reconstruite, mais semble avoir conservé l'essentiel de sa silhouette. Une gravure de Roland Richardson en donne une représentation qui souligne les détails, souvent écrasés par la lumière excessive et un peu cachés par la végétation.

La parenté est grande entre ces maisons : relativement petites (autour de 100 m²), elles reposent sur un soubassement maçonné, inégal si le terrain est en pente. Cette partie basse ne sert, quand elle est de hauteur suffisante, que de magasin et peut-être de refuge en cas de cyclone.

Le niveau supérieur, en bois, couvert et entouré d'essentes, est l'étage noble, servant au logement proprement dit. On y accède par un escalier en pierres, extérieur. On arrive alors au portique ou à la galerie, puis à la salle. A l'arrière se répartissent quelques chambres. (Revoir « Retreat », p. 91)

La toiture est à quatre pans, mais l'habitation « Mont Vernon », à Grand-Case, a été plusieurs fois agrandie, chaque ajout comportant le niveau bas en maçonnerie, le haut en bois, puis la toiture à 4 pans, d'où une grande complexité de l'ensemble des toitures. C'est la seule qui ait conservé sa couverture en essentes traditionnelles.

Il semble que le *xix^e* siècle ait vu se généraliser les galeries et portiques, ainsi que les aménagements en terrasses de l'espace environnant. Seules en ont bénéficié les maisons aisées vers 1830 : ainsi, Lottery à Colombier, l'Espérance à Gand-Case, ou Spring et Diamant à Marigot.

A titre d'exemple, pour illustrer ces aménagements de « prestige », on peut citer le cas de « Lottery »¹⁸ en 1827. L'habitation disposait alors d'une grande maison en bois (52 p sur 32), sur deux caves en maçonnerie. A cette date, on a décidé : « l'addition d'un mur et d'un parc à la plate-forme devant la maison. »

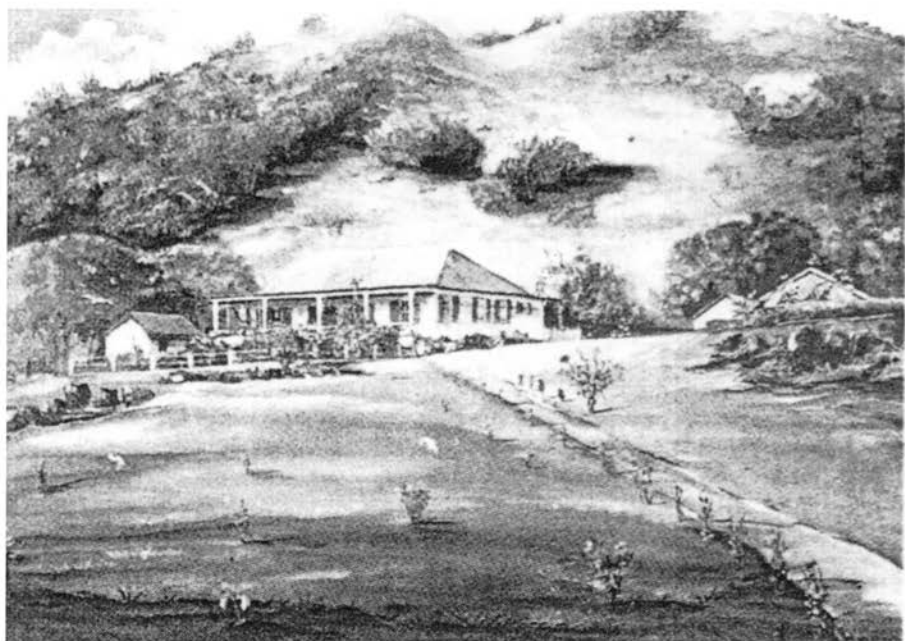
A « Golden Grove »¹⁹, la maison principale en bois comporte un salon, une galerie, 3 chambres et un office. On vient de construire « un portico ajouté à la façade », en 1838.

16. ADG Notaires 5/9 ; Me Lacroisade, 11/7/1811.

17. ADG Notaires 5/5 ; Lacroisade, 5/7/1793.

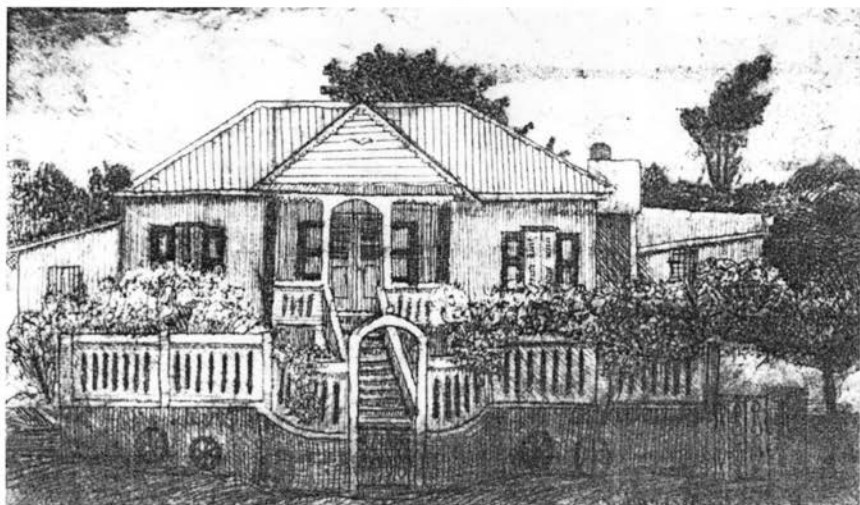
18. ADG Notaires 5/14 ; Maureau, 29/5/27.

19. ADG Notaires 5/22 ; Méry Darcy, 26/10/38.



« Bellevue » Oil painting J.-P. Soret 1985

« Bellevue ». Huile J.-P. Soret, 1985.



« Spring » Orleans. Eau-forte de R. Richardson, 1979.



Fig. 21. – Façade nord. On devine l'escalier d'accès et le portique.



Fig. 22. – Façade ouest. Partie habitable en bois recouvert d'essentes, couverture en essentes.

Soubassement, ou « cave » en maçonnerie.
Maison principale de l'habitation MONT-VERNON (Grand-Case).

Il faut observer que ces maisons de planteurs, généralement construites à la fin du XVIII^e siècle, étaient assez parentes de celles qu'on trouvait un peu partout aux Antilles à cette époque, sur les habitations se consacrant au sucre, au café ou au coton. Les habitations de prestige semblent le plus souvent avoir été conçues vers le milieu du XIX^e ou plus tard, pour ceux qui s'enrichissaient grâce aux usines à sucre, ou aux grandes plantations de coton. A Saint-Martin, le déclin, amorcé dès 1820, ne permit pas ces dépenses. De plus, le propriétaire avait fréquemment plusieurs habitations, une seule servant de résidence à la famille (les maisons principales des autres n'étaient presque pas entretenues, encore moins embellies). Ainsi, la famille Beuperthuy, concessionnaire des salines d'Orléans, installée dans le quartier dès 1839, possédait « Spring », « New Grove » (Restauration), « Mont Industrie », « Grizèle », et logeait à « Spring ». D'autres, négociants à Philipsburg ou liés à l'administration hollandaise, résidaient dans la zone en question : Gibbes, A. Heyliger, Pierre Desmonts, A. Van Romondt, Richard Richardon. Certains, au XIX^e siècle, étaient négociants à Marigot, comme James Devers et y habitaient

Par contre, dans la plupart des habitations, mis à part la maison principale (qui comportait 2 ou 3 chambres en général), les inventaires décrivent plusieurs autres maisons allant avec la maison principale. Ainsi à « Spring » (Marigot)²⁰ :

- la maison principale (48 p sur 30) ;
- une cuisine et un petit magasin attenant ;
- un bâtiment de 75 p sur 14, divisé en 6 chambres ;
- un bâtiment de 24 p sur 14, divisé en deux chambres.

Selon les habitations, on a l'impression que ces locaux annexes servaient à loger les esclaves de case (comme dans l'exemple cité) ou à loger les enfants ou cousins, quand la maison principale était trop petite pour la maisonnée (cas de « Diamant » où la grand-case de 40 p sur 30 correspondait, avec ses 3 chambres, à une famille ayant 5 enfants vivants).

ELEMENTS DU TRAIN DE VIE

A proximité de la maison principale se rencontrent les annexes domestiques, dans une cour à l'arrière. S'y trouvent toujours une cuisine, avec son potager et le four à pain à l'extérieur, un magasin pour les provisions, une case à eau, la citerne, éventuellement une écurie ou une case à ouragan. Les logements des domestiques se trouvent à proximité, séparés de ceux des esclaves cultivateurs.

Là aussi, la lecture des inventaires donne une impression de « strict minimum » tant au plan de la domesticité (guère plus de 3 ou 4 personnes en général) que des équipages (il y a rarement des chevaux de selle sauf pour les officiers de milice, et jamais de calèche, ni même de carriole, mais y a-t-il des chemins utilisables ?). Ces « demeures des champs » ne sont probablement pas la résidence principale et on réserve sans doute à

20. ADG Notaires 5/8 ; Me Lacroisade, 19/2/1807.

Great Bay les signes extérieurs de richesse où ils peuvent se faire davantage apprécier.

Le mobilier est souvent peu important, comme on le devine. Cependant, quelques familles bien implantées dans la zone française se signalent par une certaine opulence (cotonneraie du colonel Druault, à Cul-de-Sac-La Barrière²¹. Dans le cas de l'habitation « L'Espérance », à Grand-Case, propriété de Philippe O'Reilly, on atteint un certain luxe, en 1814²². La maison, en bois sur « cave » en maçonnerie comporte une salle et 6 chambres, avec deux entrées. Le mobilier est classique, le plus souvent en mahogany, évoquant une fabrication créole ; cependant, deux sofas, 12 chaises et deux fauteuils, une table dite « Mob », un buffet en forme de triangle, une table de jeu, une cave à liqueurs en chêne,... parlent de réceptions familiales. L'abondance de l'argenterie fait souvent référence aux biens des générations précédentes. Dans l'exemple cité, est-ce François Rouvelet, descendant de créoles de la première heure, et installé à Saint-Eustache ? ou Marie Groëbe, son épouse, également de cette dernière île ? ou Philippe O'Reilly père, lieutenant-colonel commandant à Saint-Eustache, époux de Marie-Magdeleine Rouvelet ? ou, moins glorieusement, des acquisitions de Jean-Baptiste Bresson, délégué à Saint-Martin du Directoire, et responsable de l'écoulement des prises des bateaux corsaires qui arrivaient dans l'île, et second époux de M.-M. Rouvelet ? On relève dans cette argenterie 72 cuillères à bouche, 48 fourchettes, 41 cuillères à café, 4 à olives, 9 à moutarde,... 12 couteaux à dessert à manche de nacre et lame d'argent, 36 couteaux à manche d'argent, 2 grandes cafetières, 21 plateaux, 3 paires de flambeaux,... et de nombreux autres accessoires témoignant d'aisance et même d'ostentation (tout au moins pour la partie française, mais à Philipsbourg, la chose était beaucoup plus habituelle).

Pour évoquer le costume des Saint-Martinois de cette époque, nous disposons de quelques inventaires après décès. Celui de James Devers, propriétaire de quatre sucreries, date de 1836²³. Le défunt possédait son uniforme d'officier de milice, comportant un schako avec plumet, un habit de drap bleu avec un ceinturon, un hausse-col, une paire d'épaulettes de chef de bataillon et une autre paire, de capitaine, en argent, et, enfin, une épée. Au quotidien, notre homme portait soit une redingote, soit un habit de drap noir, un pantalon en drille de coton blanc (il en avait 9), chemise blanche (5), gilet (3 de drap noir, deux de piqué), et cravate (5) ; la tenue se complétait par une paire de bottes, un chapeau (2), un parapluie de soie noire, une montre en or et une canne à pomme d'or (cassée). Il possédait aussi une casquette de drap bleu et une boussole portative, souvenirs de son père qui était officier de marine.

Pour les dames, nous pouvons nous référer à l'inventaire des effets personnels d'Ann Bayley, veuve de Pierre-Charles Dormoy, décédée en 1818, propriétaire des deux sucreries « Lottery » et « Paradis », à Colombier²⁴. Comme sous-vêtements, elle disposait de 38 chemises, 6 jupons,

21. ADG Notaires 5/9 ; Me Lacroisade, 10/4/1810.

22. ADG Notaires 5/19 ; Me Henry, 8/3/1814.

23. ADG Notaires 2/180, Me Vauchelet, 24/1/1838.

24. ADG Notaires 5/11 ; Me Lacroisade, 13/1/1819.

6 corsets, 2 paires de bas de coton et dix autres de soie. Pour finir de s'habiller, elle possédait 15 jupes, 9 robes ordinaires et 2 de crêpe noir, un voile blanc et un grand nombre de « mouchoirs » (10 en batiste, 39 en madras, 31 de couleur et encore, 40 autres, neufs). Ces mouchoirs sont les carrés d'étoffe qu'utilisaient les dames créoles pour voiler le décolleté et pour couvrir les cheveux. Pas de chapeau, ni de chaussures cités ; les bijoux énumérés sont insignifiants, mais ils avaient peut-être été donnés auparavant aux filles et brus.

Malheureusement, les illustrations d'époque relatives à Saint-Martin sont très rares. Il existe un portrait du chevalier de Durat, en costume d'apparat. Il est difficile d'imaginer qu'il était vêtu de la sorte, au quotidien. Cependant en rapprochant ce premier tableau de celui de son homologue (et contemporain) de la zone hollandaise, W.H. Rink, commandant de 1790 à 1800, puis gouverneur de 1802 à 1806, on reste confondu par l'inconfort de la tenue. Mais, quelle prestance !

Par contre, dans le tableau de l'habitation « Retreat » (p 91), on voit deux personnages à cheval, qui semblent plus représentatifs du costume quotidien à Saint-Martin, vers 1816. Tout proche de l'entrée de l'habitation, un cavalier d'un certain âge, porte pantalon blanc, courtes bottes, chemise claire et « riding coat » ; il est coiffé d'un feutre mou. A quelques mètres en arrière, son fils (ou peut-être son domestique privé) porte également pantalon blanc et chemise claire, veste à basques et chapeau rond. Ces tenues évoquent davantage celles de James Devers à la même époque ; il semble qu'elles sont assez représentatives du vêtement des hommes blancs de l'île au début du XIX^e siècle. par contre, aucune femme blanche ne paraît sur cette illustration !

LA VIE QUOTIDIENNE DES NOIRS

De nombreux historiens se sont consacrés à ce sujet, en déplorant toujours la pauvreté des documents objectifs à leur propos. Saint-Martin n'échappe pas cette situation. Les livres de couleur forment un groupe très difficile à cerner : tantôt aisé et considéré, ils apparaissent très fréquemment dans les actes notariés (Abraham Lee, Marthonne Joubert,...) ; d'autres vivent discrètement, de sorte qu'il est impossible d'en tirer la moindre conclusion d'ordre général. Quant aux esclaves, bien que représentant le groupe le plus nombreux, les documents en parlent comme d'une entité, l'atelier, ou comme d'une valeur marchande.

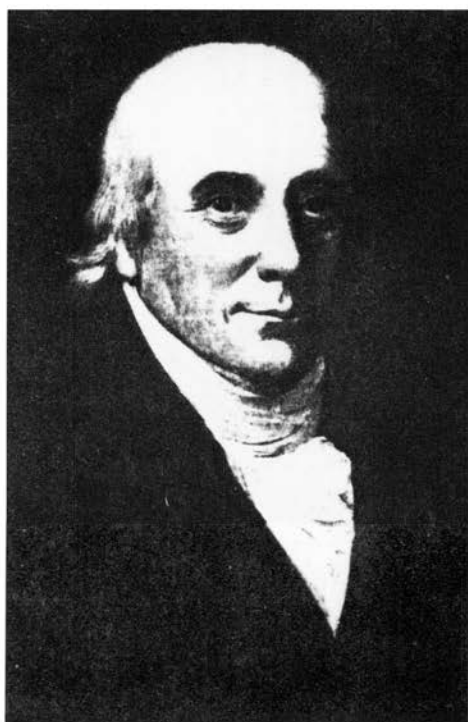
La seule anecdote concernant directement un esclave est celle du suicide du commandeur Criffy, déjà citée p 12. Sinon, ils n'ont d'existence que par les longues listes nominales figurant dans les inventaires, avec leur valeur dépendant directement de leur aptitude au travail. On ne trouve rien de particulier sur leur naissance, leur vie, leur mort. Par contre, leur cadre de vie est bien connu.

Généralement, les esclaves cultivateurs sont logés dans des cases sombres en bois avec couverture en paille de canne. Ces cases sont rangées régulièrement comme on le voit sur les plans topographiques de « Golden grove » et de « Hope » (Grand-Case), p 93 et 94. A proximité se trouve un point d'eau, souvent un puits.



Sébastien, chevalier de DURAT,
1757-1814,
commandant de la partie
française.

Willem Hendrik RINK,
1756-1848,
commandant de la partie
hollandaise.



Une des originalités de Saint-Martin réside dans le fait que, fréquemment, sur les grandes habitations de Marigot, et surtout au cours du XVIII^e, les esclaves sont logés dans de vastes dortoirs en bois comportant de nombreuses chambres, de 4 m sur 4 environ. Ainsi, à « Spring » (Marigot), il y a trois « corps de bâtiment servant de cases à nègres, construits en bois de charpente » mesurant respectivement 108 p sur 24, 156 p sur 14 et 108 p sur 14²⁵. La même habitation possédait aussi quelques « cases à nègres, en bois de pays, couvertes en paille ». Les deux commandeurs disposaient chacun d'une case en bois de charpente, de 24 p sur 12. Il y avait aussi, ce qui est exceptionnel, « une cuisine à nègres construite en maçonnerie, de 20 p de long sur 14 de large » (pour 128 esclaves !). Enfin, les esclaves serviteurs de la maison logeaient dans un dortoir de 6 chambres et une case de 2 chambres, à proximité des maîtres.

On rencontre aussi, dans l'inventaire de « Saint-Louis », en 1838, « 21 ajoupas pour loger les nègres »²⁶, mais il s'agit d'une situation exceptionnelle et temporaire, conséquence du violent cyclone de 1837.

On ne trouve aucun renseignement précis sur le travail des esclaves. Tout au plus peut-on signaler que les « contrats de travail avec les cultivateurs », rédigés après l'abolition de l'esclavage, évoquent une journée de travail débutant à 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, avec pause d'une demi-heure le matin et deux heures pour le déjeuner, avec le samedi et le dimanche libres. Mais, ces mêmes contrats évoluent très vite, à cause de la difficulté à retenir les cultivateurs, jusqu'à ce que soit prévue la journée de 8 heures en continue pendant 4 jours du lundi au jeudi²⁷. Ces informations ne permettent en aucun cas de connaître les conditions de travail, à la fin du XVIII^e siècle ; il est cependant à peu près certain que les esclaves disposaient alors du samedi et du dimanche, pour cultiver leur « jardin à nègres », ce qui dispensait le maître de leur fournir des vivres.

La journée de travail était rythmée par les appels de la conque de lambi ; la cloche d'habitation, si commune en Guadeloupe, n'existe que sur quelques habitations de Saint-Martin, (à Spring de Marigot, mais, à Saint-Louis, à Colombier, la cloche est « non montée, fêlée, petite »).

Chaque habitation possède son hôpital, simple infirmerie en fait, servant à isoler les contagieux, soigner les blessés,... Dans les comptes, on voit fréquemment figurer les honoraires d'un chirurgien (ils sont nombreux dans l'île) ; par contre, on ne cite jamais parmi les esclaves une infirmière, ou une accoucheuse. Quant à l'équipement de l'hôpital, il ne figure jamais dans les inventaires, ce qui suppose qu'il se limitait à très peu de choses. Le bâtiment de l'hôpital est, en général, assez proche de la maison principale. Il ne comporte que deux pièces, une pour chaque sexe, et est rarement en maçonnerie ; la couverture est plus souvent en paille qu'en essentes.

Il faut encore parler, hélas, du cachot. Il est cité, à la fin du XVIII^e siècle, sur toutes les sucreries importantes, mais, au XIX^e, on en fait de

25. ADG Notaires 5/8 ; Me Lacroisade, 20/2/1807.

26. ADG Notaires 2/180 ; Me Vauchelet, 24/1/1838.

27. Contrats cités par S. Thirioux dans : *Problèmes posés par l'administration des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy*, 1965.

moins en moins mention. Les petites habitations n'en ont pas. Les cachots décrits sont tous en maçonnerie et leur place, dans les inventaires, semble évoquer un bâtiment isolé, à proximité de l'hôpital. Aucun n'a été retrouvé en zone française. Par contre, il a probablement existé un cachot dans le socle du moulin à vent d'Abraham Heyliger, à « Bishop », en zone hollandaise.

Il reste à mentionner, pour être complet, la description, à l'habitation « Saint-Jean » de : « une paire de fer pour les pieds des nègres, une paire de fer pour les mains, deux cadenas »²⁸. Il est difficile de tirer une conclusion d'un exemple totalement isolé.

Quant au costume des esclaves, nous ne connaissons que le tableau concernant « Retreat » qui soit authentiquement relatif à cette île. Les seuls esclaves bien visibles sont des cabrouetiers, escortant un cabrouet qui revient, vide du port. L'attelage est curieusement tiré par trois mulets et deux bœufs. Le plus vieux cabrouetier porte pantalon, veste courte et chapeau, alors que le jeune commis, à l'avant, a une chemise et des pantalons courts. Mais cette tenue n'est pas la tenue quotidienne de l'ensemble de l'atelier : ceux-ci reviennent de la ville et représentent en quelque sorte leur maître à l'extérieur. Quant aux cultivateurs, ce ne sont que des silhouettes presque indiscernables, travaillant près du moulin à bêtes ou piochant à la houe une pièce de terre. Ces derniers sont en ligne, sous les ordres d'un commandeur.

Quel que soit l'intérêt de cette aquarelle, elle nous apprend bien peu de choses sur la vie des esclaves au siècle du sucre.

28. ADG Notaires 5/3 ; Me Lacroisade, 6/8/1789.

Conclusion

Ces informations relatives à un siècle d'activité sucrière dans l'île de Saint-Martin contribueront probablement à éclairer une période mal connue. Il conviendrait de les compléter par l'armature des faits historiques nombreux dont l'île fut le théâtre pendant ce siècle (attaques, invasions, changements de régime,...). Aucun travail exhaustif n'a encore été fait à ce jour. De plus, il faut espérer que l'étude des sucreries de la zone hollandaise, qui a commencé, sous l'angle de l'architecture industrielle, se prolongera par une étude historique ; alors, pourra commencer un travail de synthèse relatif à l'ensemble de Saint-Martin. Cependant, il resterait encore à faire le lien avec la même période à Anguilla, à Saint-Eustache et surtout à Saint-Barthélémy suédois.

Denise et Henri PARISIS

GRUPE DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE
INDUSTRIELLE DE L'UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE

Annexes

- 1) Correspondances des unités anciennes page 137
- 2) Fiches individuelles sur les sucrerie
- Quartier du Marigot pages 138 à 157
 - Quartier du Colombier pages 158 à 176
 - Quartier de Grand-Case pages 177 à 188
 - Quartier d'Orléans pages 189 à 202
- Ces fiches renvoient à la carte des sucreries de la partie française page 79
- Dans le coin supérieur gauche figurent :
- la commune ;
 - son code INSEE ;
 - les coordonnées Mercator ;
 - la désignation cadastrale ;
 - l'altitude.

Les unités utilisées à Saint-Martin

Unités de superficie

1 carré (de Guadeloupe) = 0,9496 hectare

1 acre = 0,4459 carré = 0,4235 ha

Monnaies

1 piastre = 6 livres coloniales = 4,4 livres tournois

= 3,24 F (après 1826)

= 0,25 livre sterling

1 gourde = 1,5 piastre

1 moëde ou portugaise = 11 piastres

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 490,4 ; Y = 1996,0
BE 173 ; Saint-Jean
altitude : 15 m

HABITATION-SUCRERIE
« MORNE FORTUNE » (Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Pierre DESMONTS* est déjà propriétaire en 1772 de la sucrerie et cultive 40 carrés de canne : l'exploitation a dû débiter dès 1767 et même avant. D'origine française (Millau dans le Rouergue), c'est un protestant qui, après la Révocation de l'Edit de Nantes, a fui à Londres puis est devenu un gros négociant à Saint-Martin hollandais. Il épouse une compatriote, Anne Le Berthe, dont il aura de nombreux enfants et petits-enfants. Il est allié plusieurs fois à Abraham HEYLIGER, gouverneur de la zone hollandaise, qui a également une grande famille. Il décède vers 1779.

2) *Jacobus HEYLIGER* parvient à racheter 75 % de la propriété aux cohéritiers. C'est un petit-fils de Pierre Desmonts. Il a épousé sa cousine Mary Heyliger. Il meurt en 1794. Sa veuve et ses enfants lui succèdent. A partir de 1805, les héritiers revendent leurs parts à Sébastien de Durat.

3) *Ann DESMONTS*, une autre petite-fille de Pierre, possède l'habitation voisine, Saint-Jean, héritage de son père Jean et de sa mère Rebecca GUMBS. En 1785, elle contrôle 25 % de Morne Fortune, par sa part et celles qu'a achetées son époux *Johannis DONCKER*, d'une famille influente à Saint-Eustache. Veuve, elle épouse en secondes noces *Sébastien de DURAT* et par des achats successifs, ils finissent par posséder la totalité de Morne Fortune et de Saint-Jean. De nouveau veuve, elle gère seule les 2 propriétés. En 1823, l'un de ses fils Jean-Sébastien de Durat, époux de Chélonie-Marie MAILLARD, achète les parts des cohéritiers. Après sa mort, sa veuve a des difficultés financières et doit déguerpir. L'habitation est prise de nouveau par Ann Desmonts et deux de ses enfants qui vivent avec elle, Louis et Louise-Anne-Lucette de Durat. Elle décède en 1841.

4) Louis et Lucette deviennent les responsables de l'ensemble Morne Fortune et Saint-Jean. Petit à petit, les bâtiments industriels de Morne Fortune sont abandonnés au profit de ceux de Saint-Jean, plus solides. Par contre, la maison de Morne-Fortune est préférée. La canne cesse vers 1860. Louis de Durat sera maire de Saint-Martin de 1867 à 1871.

DESCRIPTION DE L'HABITATION-SUCRERIE EN 1834

- 100 carrés de terre dont 35 en cannes, 5 en terre à cannes, 15 en vivres, 35 en pâturage et 10 en halliers.
- 76 esclaves.
- Un moulin en fer avec circonstances et dépendances.
- La sucrerie et purgerie en un seul corps de bâtiment, partie en bois de charpente, partie en maçonnerie, de 13,33 m sur 7, à 3 chaudières montées.
- La rhumerie attenante de 6 m sur 8, ayant une cave en maçonnerie.
- La maison principale en bois sur cave en maçonnerie, avec 1 salon, 1 chambre, une galerie et 2 autres à chaque bout (18 m sur 7).
- une maison pour le gérant.
- Une case à deux chambres.
- un hôpital et un cachot, une cuisine avec une dépense, une case à eau, une écurie, une case à bagasse.

- 36 cases à nègres.
- 7 mulets, 2 juments, 3 bourriquets, 4 bœufs de cabrouet.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- L'ancien moulin à bestiaux sert de support sur la moitié de son pourtour à la terrasse de la maison actuelle.
- Les murs de la rhumerie servent de soutènement à la terrasse de la maison récente.
- En contrebas, une autre maison, fortement rénovée, utilise des murs anciens difficiles à attribuer. Cette maison a encore un toit en essentes de bois.
- Dans le parc, il y a trois chaudières à sucre, à rebords, sans téton, de diamètres 100 cm, 130 cm et 130 cm. L'une porte la marque CARRON.

ORIGINALITES

- Cette habitation, limitrophe de la frontière de la zone hollandaise et au bord de l'étang de Simson Bay, présente des meurtrières dans ses murs maçonnés, face aux Hollandais, de même que l'habitation voisine Saint-Jean.
- Les inventaires de 1794 et 1809 comportent beaucoup de domestiques.
- Un cimetière familial, à la limite de Saint-Jean (même famille).
- Contrat de travailleurs en 1849 pour Saint-Jean et Morne Fortune.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 490,5 ; Y = 1996,5
BE 77 ; Saint-Jean
Altitude : 10 m

HABITATION-SUCRERIE
« SAINT-JEAN » (dès 1789)
(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de la sucrerie fut très probablement *Jean DESMONTS* qui la possède en 1772. Il est veuf de Rébecca GUMBS, dont il a eu une fille unique, Ann Desmots. Il est descendant de huguenots français ayant d'abord fui à Londres, puis dans les Antilles anglaises, avant de se fixer définitivement dans la zone hollandaise de Saint-Martin, où ils sont de riches négociants. Le père, Pierre Desmots possède la sucrerie voisine, Morne Fortune, à Marigot.

2) Après sa mort en 1777, sa fille hérite seule. Elle est la jeune épouse de Johannes Zimmon DONCKER, d'une famille de négociants d'origine hollandaise, installés à Saint-Eustache et aussi dans la zone hollandaise. Il meurt en 1786. *Ann Desmots*, désormais veuve, gère sa propriété avant d'épouser en secondes noces, *Sébastien, chevalier de DURAT*, commandant de la partie française de Saint-Martin. Il appartient à une famille qui s'est souvent illustrée dans la marine, particulièrement aux Antilles.

Pendant la période révolutionnaire, l'habitation est séquestrée. Les choses rentrent dans l'ordre en 1801. Ann est de nouveau veuve en 1814 et administre le domaine avec ses enfants, principalement *Louis de Durat* (il sera maire de Saint-Martin de 1867 à 1871) et sa sœur Lucette. La sucrerie est à peu près épargnée par le terrible cyclone de 1819. Ann Desmots meurt en 1841, âgée de plus de 80 ans.

3) Ensuite, la propriété restera indivise entre de nombreux héritiers. Louis de Durat en prendra d'abord la direction. Après son décès, l'un des petits-fils d'Ann, *John de CHALUS* s'en occupe mais l'activité cannière a cessé vers 1860.

4) Enfin, *Louis-Alexandre VAN ROMONDT*, d'une famille batave implantée à Saint-Martin au début du XIX^e, d'abord dans les salines de la zone hollandaise, puis dans les 2 zones, achète Saint-Jean en 1884.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1789

- Terres : 80 carrés (+ 5 = îlet) dont 53 en cannes, 8 en vivres, 7 en savane et 12 en bois debout.
- 79 esclaves.
- 1 maison en bois, en 2 chambres, 2 offices et 1 galerie.
- Un bâtiment en maçonnerie et bois = cuisine + cachot + écurie + four.
- Un dortoir de 30 chambres pour les nègres, en bois (plus tard remplacé par des cases).
- Le moulin de la sucrerie (vu le prix, il ne s'agit pas du moulin à deux niveaux qui se voit actuellement).
- La sucrerie-purgerie-guildiverie, la sucrerie en maçonnerie, la guildiverie en bois, le tout se joignant (les bâtiments seront agrandis et construits en maçonnerie par la suite).
- 19 mulets et mules, 2 juments et un cheval, 3 taureaux, 7 vaches, 14 oies.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Le moulin à bêtes à deux niveaux.
- La sucrerie-purgerie-guildiverie, en assez bon état, mais sans toit.
- Un grand hangar en maçonnerie.
- Cimetière d'habitation.

ORIGINALITES

- Ce sont probablement les bâtiments les mieux conservés, à Saint-Martin.
- Cimetière familial avec tombeaux en marbre.
- Contrat d'association avec les travailleurs libres, en 1849.
- Présence curieuse de nombreuses petites ouvertures évoquant des meurtrières, tournées vers la zone hollandaise.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 490,75 ; Y = 1997,2

BE 386 ; Bellevue

Altitude : 15 m

HABITATION- SUCRERIE (Marigot)	« RELIEF »	vers 1800
	« ANNA'S HOPE »	vers 1814
	« LA FAVORITE »	vers 1830
	« BELLEVUE »	vers 1860

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le premier propriétaire connu est *Claude CHABERT*, un négociant de la zone hollandaise, qui obtient la concession des terres en 1767. Protestant d'origine française, il est bien implanté en zone hollandaise. Un de ses fils, Charles Junior, sera gouverneur des 2 zones et de Saint-Eustache pendant quelques temps.

2) Une vente intervient très vite et en 1772, les propriétaires sont *Joseph VIOLLET* et son épouse Claire, née *RAIMBAUD*. L'activité sucrière existe déjà et il y a une *sucrierie* qui a débuté vers 1770. J. Viollet, originaire de Chambéry, en France, est négociant en Guadeloupe. Dès 1775, ils ne vivent plus sur l'île : ils donnent l'habitation à bail, puis vendent en 1777. (Philippe Raimbaud, beau-frère de J. Viollet a peut-être laissé son nom à une section de Colombier).

3) L'acquéreur est *Benjamin BUNTIN*, résidant à Simson Bay, en secteur hollandais. C'est plutôt un homme d'affaires qu'un planteur. Il a précédemment acquis « Union » à Colombier qu'il revend en 1778. Après avoir hypothéqué 2 fois celle de Marigot, il la revend en 1781. La famille venait de Saint-Christophe.

4) *Lucas DAVIS* et sa famille s'installent. Lui-même vient de Saint-Eustache, d'une famille relativement modeste. Sa femme, Catherine, née *ROGERS*, vient d'Anguilla. Ils ont 2 enfants, Lucas et William, nés à Saint-Martin français, en 1765 et 1767.

A l'époque révolutionnaire, la propriété n'est pas séquestrée dans un premier temps, mais la chose intervient 2 ans plus tard, sur l'ordre de Christophe Blyden, délégué-commissaire en l'an V. Elle est récupérée en 1801 et change de mains 10 ans plus tard. Elle s'appelle alors *RELIEF*.

5) En 1812, *Christophe BLYDEN Jr*, fils de l'ex « délégué-commissaire de la République » et d'une *RICHARDSON* Saint-Martinoise, achète la propriété aux 4 petits-fils Davis. Il a épousé *Mary-Richardson HEYLIGER*, a combattu dans les rangs des armées des jeunes Etats-Unis d'Amérique, et finira par mourir au Mexique. Il nomme la sucrierie *ANNA'S HOPE*, peut-être en l'honneur de sa sœur.

6) En 1832, la propriété passe à *Thomas-Fogarty HURE*, pupille de Ch Blyden qui n'a pas d'héritier direct. Th. Huré était peut-être le fils de la belle-mère de Blyden Jr, dame Pruinah *FOGARTY*. Celui-ci change encore l'appellation et choisit « *LA FAVORITE* ». Il cesse rapidement la culture de la canne et se consacre à l'élevage.

6) En 1852, *Louis-Frédéric FORTIN* achète, mais revend quelques mois après à Charles-Marcel-Didier de Méry d'Arcy, notaire, juge de paix et exploitant des salines de Saint-Martin. Sa fille a épousé *Diederick-Christian Van ROMONDT*, lui aussi propriétaire de salines. L'habitation prend alors le nom *BELLEVUE*. En 1879, elle passera à Louis-Alexandre Van Romondt.

DESCRIPTION DE L'HABITATION VERS 1812

- 70 carrés 3/4, dont 45 en cannes, le surplus en savane et jardins à nègres.
- 126 esclaves (40 hommes, 47 femmes, 19 négrillons, 20 négrittes).

- La maison principale en bois, de 50 pieds sur 30 sur soubassement en maçonnerie de 4 pieds de haut, divisée en 1 salle et 4 chambres.
- Un bâtiment en bois (20 p sur 15) servant d'hôpital et magasin.
- Une maison d'économe en bois (20 p sur 12).
- Un moulin à bestiaux.
- La sucrerie-purgerie et guildiverie, en maçonnerie, de 66 p sur 33, avec 4 chaudières.
- 2 alambics à rhum (200 gallons et 250 gallons) avec la citerne.
- 39 cases à nègres.
- Une case à ouragan en maçonnerie.
- Un canal qui conduit l'eau au moulin et à la sucrerie, avec 2 réservoirs.
- 1 cheval, 2 taureaux, 2 mulets.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- La maison principale, depuis peu inhabitée, occupe encore l'emplacement de l'ancienne. Probablement détruite par l'ouragan de 1819, elle dut être refaite presque à l'identique. Plus récemment, on lui adjoignit une galerie à l'avant et une autre à l'arrière. Ses murs en bois sont toujours recouverts d'essentes, mais la toiture est devenue en tôles. Il subsiste quelques trace de murs, vers l'ouest : ils pourraient être les ultimes vestiges de la sucrerie en maçonnerie, mais c'est une hypothèse très peu probable.
- Une citerne, près de la maison, est certainement ancienne.
- Un puits, aujourd'hui maçonné, dans la ravine, n'est pas datable.

ORIGINALITES

- Les inventaires parlent d'un « canal qui conduit l'eau au moulin et à la sucrerie » ; il n'a pas été retrouvé. C'est le seul qui soit cité dans Saint-Martin français.
- La case à ouragan (moins rare), n'existe plus non plus.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 490,9 ; Y = 1997,8

BO ? ; Saint-James

Altitude : 15 m

HABITATION-
SUCRERIE
(Marigot)

{ « HOPE » vers 1810
« SAINT-JAMES » après 1820

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le premier propriétaire cité est *James LEE*, âgé de 61 ans en 1772. Il est natif de Cork, Irlandais, catholique. Très curieusement, il est naturalisé français, hollandais et danois (il a très certainement erré dans les îles de la Caraïbe avant de se fixer à Saint-Martin). A son foyer, Belly, mulâtre de la Barbade, et 3 jeunes enfants. L'habitation est déjà une sucrerie bien établie avec 12 carrés de canne. Elle a probablement débuté vers 1768. Il décède en Mai 1795, quelques jours après l'arrivée des révolutionnaires français. Son testament est contesté parce que certains codicilles ont été enregistrés sous des « autorités ennemies ».

2) Le légataire est *Michael HANNAH*, qui a pour épouse *Mary GIBBES*. Ils ont trois enfants, James-Lee Hannah, qui deviendra docteur en médecine à Londres, Laetitia Hannah et Catherine-Margaret Hannah. Le testament ne sera homologué que le 12 vendémiaire an IX (5/10/1800) par le Tribunal Civil de Guadeloupe.

L'habitation avait été séquestrée comme beaucoup d'autres à partir de 1795. Abraham Lee, un Noir fils de James Lee, y est économe. Michael Hannah gère la propriété de 1801 à 1819, date de sa mort (26/7/19).

Après sa mort, ses enfants survivants gardent l'habitation un an, puis elle est mise en adjudication, à la fin de 1820. Il y a eu des dégâts par le cyclone de 1819.

3) *Ann Desmonts, veuve de DURAT*, l'achète. Elle a déjà Saint-Jean et Morne Fortune, deux autres sucreries très proches à Marigot.

Puis, l'un de ses fils, Jean-Sébastien de Durat la reprend. Très vite, les trois habitations se spécialisent : maison de maître à Morne Fortune, manufacture à Saint-Jean, et cultures là où le sol est plus facile. Ainsi, Saint-James devient inculte dès 1834.

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, Saint-James est loti, en parcelles d'une vingtaine d'ares, ce qui en a fait le premier quartier noir de Saint-Martin.

DESCRIPTION DE L'HABITATION VERS 1819

- Maison principale de 34 p sur 30 (2 salles et 2 chambres), en bois.
- Diverses cases en bois.
- Une cuisine et magasin en maçonnerie.
- 2 corps de bâtiment en bois, de 100 p sur 12, contenant 21 chambres, pour loger les nègres.
- Quelques cases en bois et paille.
- La sucrerie-purgerie-guildiverie en un seul corps de bâtiment, en maçonnerie sur cave, avec couverture en essentes, de 60 p sur 30 ; 4 chaudières à sucre.
- Le moulin à bestiaux.
- 2 chaudières à rhum, avec serpentins (180 gallons et 125).
- 35 esclaves.
- 8 mulets, 6 bourricots, 3 chevaux, 2 bœufs, 3 vaches, 1 veau.

- Terres : 39 carrés 3/4 dont 25 en canne, le reste non planté, et une terre de 26 carrés aux « Sables de Marigot » et un terrain au bourg.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'emplacement exact de la manufacture n'est pas connu. Dans ce quartier pauvre où les maisons s'empilent depuis 1848, les vieilles maisons abondent, certaines en bois sur soubassement pierres, d'autres, entièrement en maçonnerie. Les anciens bâtiments ont certainement été réemployés. Ils sont indiscernables. On voit cependant :

- 2 chaudières à sucre à rebords, cassées (∅ 100 cm) et (∅ 125 cm) ;
- 1 four à pain de grande taille, appuyé à une maison en pierres (cuisine ?) ;
- une grande citerne, actuellement couverte de tôles ;
- un angle de murs maçonnés, avec chaînage d'angle en calcaire fin.

ORIGINALITES

- Il y a peu à dire sur l'habitation et ses propriétaires. On connaît beaucoup mieux Abraham Lee, homme de couleur libre et sa descendance. Libres vers 1780, ses descendants devinrent eux-mêmes propriétaires de 2 sucreries en 1840.

- Existence de 2 dortoirs à nègres au lieu de cases.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 491,6 ; Y = 1997,7
BE 73 ; Mont de Marigot
Altitude : 20 m.

HABITATION-SUCRERIE
« CONCORDIA » (vers 1800)
(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le premier propriétaire connu est *John MAILLARD*, Anglais d'Anguilla, né vers 1725. Il a vécu dans la partie hollandaise. Il a eu 7 enfants encore vivants en 1772. Il n'a d'abord qu'une sucrerie occupant 42 carrés, en copropriété avec *John HEYLIGER*, lui aussi de la zone hollandaise. J. Maillard a 3 autres concessions dans l'île, mais c'est la sucrerie Concordia qui deviendra son domaine et celui de ses descendants. En 1780, à sa mort, l'habitation a presque sa taille définitive, soit 127 carrés.

2) Après son décès, ses héritiers gardent la propriété indivise. Cependant, Samuel Maillard, l'un de ses fils, né en 1753, prend la gestion et rachète des parts à ses frères et sœurs. La Révolution passe sans que la propriété soit séquestrée. C'est, à cette époque, la plus riche de la partie française (85 carrés de cannes). Après le décès de Samuel en 1807, sa veuve, née Charlotte Heyliger, lui succède. La situation se prolonge jusqu'en 1822. Mais, auparavant, les bâtiments et les récoltes avaient été dévastés par le cyclone de 1819. Les héritiers vendent en 1822, à l'exception de Thomas-Williamson Maillard (né en 1783) qui gardera sa part (1/10) jusqu'en 1850.

3) A la famille Maillard succède la famille COCK. *William COCK*, négociant à Saint-Barthélémy, a déjà acheté en 1819 l'habitation-sucrerie voisine « Spring » rebaptisée « Ann-Mary », ainsi que « Union », une troisième sucrerie, à Colombier, en 1816. Ainsi, il investit à Saint-Martin les bénéfices réalisés dans le commerce à Saint-Barth, profitant des bas prix consécutifs au cyclone. Son épouse est Ann-Mary Fabio. Ils ont 3 enfants, Eliza-Mary, qui épouse Daniel French, et deux fils, William-Henry Cock, médecin à Saint-Christophe, et Edward Cock, médecin à Edinburgh (Ecosse). Madame Cock est veuve en 1830 ; en 1835, elle partage ses biens entre ses enfants.

4) Le couple *Daniel FRENCH* – Eliza Cock a en charge « Concordia » et « Ann-Mary », soient 2 sucreries, extrêmement bien situées, occupant 250 ha environ. Mais les temps deviennent difficiles, et les bâtiments, délabrés, ne sont plus utilisés à « Concordia ». Tout se passe à « Ann-Mary » (Spring). Cependant, les terres continueront à servir pour la canne, probablement jusqu'en 1915, sous la direction des descendants French.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN L'AN XIV (1805)

- 107 carrés de terre dont 67 en cannes et 40 en savane et jardins à nègres.
- 137 esclaves.
- La maison principale, en bois, de 36 p sur 35, sur une cave. ;
- Une autre maison en bois, avec 3 chambres.
- une cuisine, bois et maçonnerie ; une écurie, l'hôpital.
- 2 cases pour les commandeurs.
- 4 grands bâtiments en bois (72 p sur 12), divisés chacun en 6 chambres pour les nègres.

- La sucrerie et purgerie (59 p sur 21) et la guildiverie de 24 sur 19, en bois, avec cave en maçonnerie sous la purgerie et la guildiverie.
- 2 chaudières à rhum avec chapiteaux, coulevres et une citerne.
- un moulin à bestiaux complet.
- un puits maçonné et sa pompe.
- 2 ponts, l'un en pierre, l'autre en bois et pierre.
- 32 mulets, 8 bœufs, un vieux bœuf.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un moulin à bêtes à un niveau, entouré de murs maçonnés ; massif de maçonnerie au centre.
- Une sucrerie-purgerie guildiverie : un seul niveau dans la sucrerie, sol creusé dans la purgerie, guildiverie en contrebas, le bas en maçonnerie, le haut certainement en bois.
- 2 maisons en maçonnerie à petite distance, à usage de logement.
- 2 ponts en pierre, de belle facture (le plus petit a été détruit en 1989).

ORIGINALITES

- Existence de 4 dortoirs à nègres dans les inventaires.
- Ponts en pierre (l'un vient de disparaître, l'autre est peut-être « pont du Roy », et non pas « pont Maillard »).
- Comptes d'exploitation connus pour les années de 1795 à 1801.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 492,0 ; Y = 1997,5
BE 187 ; La Colombe
Altitude : 35 m

HABITATION-SUCRERIE « DIAMANT »
(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Benjamin GUMBS* et son épouse *Mary RICHARDSON*, tous deux anglais et originaires d'Anguilla sont implantés à Saint-Martin depuis longtemps puisque leur fils aîné, *Benjamin Jr* y est né en 1754. Il y a au moins 3 ou 4 frères et sœurs qui vont s'installer définitivement dans Saint-Martin français, surtout après 1765.

Benjamin Gumbs a eu sa concession de 42 carrés dès 1767, parce qu'il a construit le presbytère à ses dépens. Son frère *Jacob*, quant à lui, a construit l'église de Marigot (celle qui sera inaugurée en 1768). Après son décès en 1787, la propriété reste entre les mains de sa veuve et des 5 enfants. Petit à petit, l'une des filles, *Elizabeth*, va devenir majoritaire.

2) *Elizabeth GUMBS* et son mari *Thomas GUMBS* vont racheter une grande partie des héritages de leurs frères et sœurs respectifs, selon les possibilités. Eux-mêmes sont cousins germains. Son père à lui avait créé l'habitation-sucrerie voisine (Upper Estate qui deviendra Gibraltar). Après son veuvage, *Elizabeth Gumbs* doit vendre la propriété.

3) L'acquéreur est *Jean-Joseph CREMONY*, négociant à Saint-Barth. Son fils épousera *Ann-Bayley Dormoy*, héritière de *Lottery* et *Paradis* à Colombier. Il décède en 1820. *Elizabeth Gumbs* rachète l'habitation après une adjudication. Cependant, tous les bâtiments et les cultures ayant beaucoup souffert du cyclone de 1819, elle a dû s'endetter, ne peut rembourser et doit vendre, en 1823.

4) Le nouveau propriétaire est *Abraham Z. Doncker*, un cousin. Son grand-père *Doncker* était un des plus riches négociants de Saint-Eustache au siècle précédent. Sa mère, *Ann Desmonts*, est la propriétaire des 2 sucreries *Saint-Jean* et *Morne Fortune*, à Marigot ; elle est la fille de *Rebecca Gumbs*, sœur de *Benjamin Gumbs*, déjà cité. Après lui, sa veuve dirige, avec l'aide de son gendre, *Emmanuel MOREL de la COLOMBE*. Celui-ci conservera les terres mais cessera la culture de la canne vers 1852.

DESCRIPTION DE L'HABITATION DIAMANT VERS 1832

- 52 carrés de terre dont 26 en cannes, 12 en jardin à nègres, 10 en savane, 4 incultes.
- 61 esclaves.
- Une maison de maître en maçonnerie, toiture en essentes, divisée en 1 salon et 3 chambres.
- Une cuisine et un office en maçonnerie.
- Un magasin en bois.
- Une petite maison pour l'économiste, en maçonnerie.
- Une sucrerie-rhumerie en maçonnerie.
- Une écurie en bois et paille.
- 1 moulin à bestiaux.
- 27 cases à nègres.
- 2 cabrouets.
- 4 ânes, 10 mulets, 7 chevaux, 4 bœufs et un taureau, 5 vaches.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Ruines assez importantes de la sucrerie-purgerie-guildiverie en maçonnerie.
- Grand puits à côté.
- Le moulin à bestiaux, très simple, a encore ses 3 rolles, « tout en fer ».
- La maison de maître, à 4 pièces, en maçonnerie, avec des terrasses d'agrément autour.

ORIGINALITES

- Le plan des bâtiments de la manufacture est très fonctionnel et peut servir de « plan-type » pour une sucrerie saint-martinoise, d'importance moyenne.
- On a cultivé jusqu'à 45 carrés sur 52, en cannes. Il avait fallu acquérir 13 carrés en savane à Grand-Case.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 492,2 ; Y = 1997,3

BE 139 ; La Colombe

Altitude : 40 m

HABITATION-
SUCRERIE
(Marigot)

{ « UPPER ESTATE » vers 1813
« GIBRALTAR » vers 1827

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) La sucrerie débute peu après que *Jacob GUMBS* ait obtenu une concession à Saint-Martin ; pour cela, il a fait construire à ses frais une petite église à Marigot, en 1767. Il a eu 24 carrés. C'est un Anglais originaire d'Anguilla et résidant dans la zone hollandaise, avec son épouse *Mary HOWELL*. Ils ont 7 enfants vivants, nés entre 1743 et 1765. En 1772, sa veuve dirige la sucrerie, avec l'aide d'un économiste. Puis elle la conservera indivis, jusqu'en l'an V. Entre temps, la superficie a augmenté de 11 carrés, acquis en 1773. On a ainsi 35 carrés, mais il semble que 15 autres aient été achetés, probablement dans les hauteurs, à la limite des zones française et hollandaise, entre Marigot et Orléans. On y cultive alors presque tout en cannes. Pendant la Révolution, la sucrerie n'est pas séquestrée.

2) Ensuite, la propriété reste indivise, mais l'un des fils *Thomas GUMBS*, époux de sa cousine germaine Elizabeth Gumbs, rachète la majeure partie de l'ensemble à ses frères et sœurs. Il achète aussi des parts aux frères et sœurs de sa femme Elizabeth : ainsi, tous les deux exploitent les 2 sucreries voisines, DIAMANT et UPPER ESTATE. (Ce nom est fréquemment attribué quand le même propriétaire a 2 propriétés voisines).

3) Après le décès de Thomas Gumbs, l'habitation est mise en adjudication et acquise par *Mary GUMBS, veuve de Thomas GIBBES*, résidant généralement en zone hollandaise. Elle n'acquiert que 35 carrés. La propriété ne cessera de décliner ; les dettes s'accumuleront. Finalement, après son décès, la succession sera laissée vacante par les héritiers (en 1836). En 1839, *Charles MOREL de la COLOMBE*, époux de *Anne-Marie DONCKER*, qui gère pour son épouse l'habitation voisine Diamant, en deviendra le séquestre et l'administrateur. Ensuite, Gibraltar passera dans la famille La Colombe, mais sans être une sucrerie.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1805

- 50 carrés de terre dont 29 en cannes.
- 66 esclaves.
- Un moulin à bestiaux.
- Une sucrerie, purgerie avec ses limandes et guildiverie, en un seul corps de bâtiment, en bois, avec 4 chaudières montées (36 p sur 36).
- Une chaudière à rhum et la cuve qui contient la couleuvre.
- 22 cases à nègres.
- La maison principale (36 p sur 36), en bois sur cave en maçonnerie de 7 p.
- 2 petits pavillons en bois.
- 5 mulets et un taureau.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'accès actuel est très difficile, parce que situé dans une zone de moyenne montagne, complètement inculte.

On trouve d'abord, en venant de la plaine, le chemin d'accès, d'une largeur irrégulière entre un mètre et 3 mètres, bordé de murs secs, et parfois taillé en partie à la limite du rocher. Il forme un large virage vers le nord pour franchir une ravine sèche, en étant étayé par de puissants murs secs. Vers le centre de ce virage, un point d'eau avait été aménagé : un puits en pierres sèches, d'environ 4 m de diamètre, presque entièrement comblé aujourd'hui. Une sorte de barrage grossier en pierres sèches, en travers de la ravine, porte une chaudière à sucre, de marque CARRON.

Ce chemin aboutit à la zone du « moulin », simple tertre de grande taille maintenant presque indiscernable dans la végétation. Toutefois, la réalisation dans ce terrain a dû nécessiter beaucoup de travail.

La manufacture se trouvait en contrebas, et il n'en reste qu'un soubassement maçonné atteignant, au plus, 80 cm de haut. L'emplacement des poteaux de la charpente est bien visible.

ORIGINALITES

C'est une des plus modestes de Saint-Martin (sucrierie en bois), dans un terrain très accidenté. Civilisation du « mur sec cyclopéen ». Cependant, on y a cultivé la canne jusqu'aux sommets avoisinants.

Le chemin d'accès, trop étroit, ne permet pas de comprendre comment étaient acheminés les boucauds : sacs de sucre, sur mulet bâti ? ou autre chemin inconnu partant vers la zone hollandaise toute proche ?

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 492,35 ; Y = 1997,9

BE 310 ; Spring

Altitude : 40 m

HABITATION-SUCRERIE { « SPRING »
(Marigot) ou « ANN-MARY »

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Les créateurs de la sucrerie sont : *LE PREUX* et *Luc DRUAULT*, copropriétaires dès 1767, *Jean-Baptiste DURIEUX* étant l'économe. Ce sont deux négociants de Guadeloupe. L'exploitation débute en 1772. Très vite, Le Preux se retire et une association se fait entre Druault et Durieux. En 1778, la sucrerie existe, très modeste, mais avec 40 carrés de canne.

2) En 1780, la propriété est vendue à *John HODGE senior*, qui la conservera pendant près de 40 ans. C'est un Anglais originaire d'Anguilla, fils du gouverneur Thomas Hodge d'Anguilla. Trois de ses frères s'installeront aussi à Saint-Martin français.

Pendant la Révolution, l'habitation-sucrerie est séquestrée et J. Hodge est emprisonné durement en Guadeloupe, comme fils du gouverneur responsable d'une tuerie de Français lors de l'attaque d'Anguilla en 1796. Après son retour en 1801, l'habitation prospère. C'est à cette époque que la dénomination *SPRING* apparaît. Les bâtiments sont modestes, en charpente sur cave en maçonnerie. Après le cyclone de 1819 qui l'a beaucoup endommagé, John Hodge la vend et devient rentier à Marigot (il a 60 ans), en 1820.

3) L'acheteur est *William COCK*, négociant à Saint-Barth. Il rebaptise la propriété en l'honneur d'Ann-Mary Fabio, son épouse. Peu après, il achète deux autres sucreries à Saint-Martin, dont *Concordia*, limitrophe. Il décède en 1828. Sa veuve lui succède, aidée essentiellement par sa fille, *Eliza-Mary COCK*, épouse de *Daniel FRENCH* (il y a 4 enfants Cock). Monsieur et madame French vivent sur la propriété et exploitent dans des conditions de plus en plus difficiles pour tous. Ils continuent à être sucriers au moins jusque vers 1870. Eliza meurt en 1874 et Daniel French en 1879.

4) Une de leurs filles, restée célibataire, *Elisabeth-Marie French* décide une relance de la canne, rénove et modifie une partie des bâtiments, construisant un nouvel équipage avec cheminée (datée de 1883). Pour cela, elle emprunte à ses parents, copropriétaires, et au curé (elle est catholique). Cette activité a probablement duré jusque vers 1915.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1807

- 110 carrés de terre dont 68 sont plantés en cannes et 4,5 prêts à être plantés.
- 128 esclaves.
- La maison principale, en bois, de 45 p sur 30, divisée en 6 pièces, et une entrée en bois de 14 p sur 12.
- Une cuisine et un magasin (24 p sur 12) en bois et maçonnerie.
- 2 bâtiments en bois, de 6 et 2 chambres.
- L'hôpital, le four, l'écurie, le cachot, la citerne.
- La sucrerie et purgerie en bois (65 p sur 30) et la guildiverie en bois sur cave en maçonnerie.
- La chaudière à rhum, le serpent, la citerne.
- Le moulin à bestiaux avec le tour en maçonnerie.

- 2 cases de commandeur.
- 3 dortoirs en bois (108 p sur 24 ; 108 x 24 ; 156 x 24) et 9 cases à nègres.
- 30 mulets, 5 chevaux, 14 bœufs et taureaux de cabrouet

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un moulin à bêtes à 2 niveaux, à 2 voûtes (effondrées). Les 3 rolles en fer sont encore situés sur le socle en maçonnerie en assez bon état, ainsi que plusieurs madriers qui soutenaient le mécanisme.
- Sucrerie, avec un équipage daté 1883, encore bien reconnaissable. En contrebas, le fourneau, le cendrier et les événements (détériorés) et le conduit en brique pour les gaz chauds vers la cheminée cylindrique, en pierres calcaires de taille, ceinturée de 4 cercles métalliques, avec couronnement décoratif (hauteur 12 m).
- Purgerie et guildiverie attenantes, à deux niveaux, en un seul grand corps de bâtiment en maçonnerie (27 m sur 19 m), avec magasins et logements probablement, très détruits dans certaines zones.
- Un fourneau d'alambic près de la citerne à coulevre.
- La case à bagasse en ruines, à une cinquantaine de mètres.
- Dominant la manufacture, vestiges de la maison de maître et de ses dépendances, encore en usage il y a 20 ans, et semblables à la description de 1807.

ORIGINALITES

- La plus grande et la plus durable des sucreries saint-martinoises.
- Belle cheminée encore assez bien conservée.
- Mécanisme de moulin compréhensible, à 4 barres d'attelage.

« Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 491,4 ; Y = 1998,8

AK 228 ; Agrément (Red Gate)

Altitude : 10 m.

HABITATION-SUCRERIE « HOPE »

(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de la sucrerie est *John MARDENBROUGH*, d'origine anglaise, installé depuis assez longtemps en zone hollandaise. Il fait des achats de terre en différents quartiers de la zone française. De 1779 à 1781, il regroupe des terres vers le nord du quartier de Marigot. Certaines parties étaient déjà en cannes en 1772. La sucrerie a dû débiter en 1780. En 1796, il a 47 carrés dont 33 en cannes. En 1805, il achète la petite sucrerie voisine « Franciero », de 30 carrés, à peu près à l'abandon. Il décède en 1805.

2) La propriété reste ensuite indivise entre les héritiers mais progressivement, le couple *Jan VERVEER*-Ann Mardenbrough devient majoritaire avec 3/5 des parts. Le mari est colonel et gouverneur de la partie hollandaise de 1806 à 1810. La famille est originaire de Saint-Eustache, négociants, propriétaires, administrateurs. Ils nomment HOPE cette sucrerie. Ils la conservent jusqu'en 1836 et sont alors obligés de vendre à cause de créances hypothécaires.

3) C'est *Zaire DORMOY*, veuve *Prosper LACLEF*, qui rachète le tout (90 carrés). Elle connaît rapidement de grosses difficultés financières, se reconvertit peu à peu à l'élevage et au coton. Il semble qu'elle cesse la culture de la canne peu après 1848. Cependant, M^{me} Laclef vit encore en 1890 et c'est alors qu'elle vend les terres.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1796

- 46,25 carrés dont 33 en cannes, 7 en vivres, le reste en savanes et incultes.
- 74 cultivateurs.
- 1 maison.
- 1 moulin à bêtes.
- 1 sucrerie-purgerie-guildiverie.
- 9 bovins, 15 mulets, 14 chevaux.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un bâtiment en maçonnerie, à l'état de dégradation extrême. Sa dimension atteint au moins 12 m sur 7, et un coin mesure plus de 3 m de haut. Il s'agit probablement des vestiges de la sucrerie-purgerie-guildiverie qui aurait peut-être eu 2 niveaux.

- A côté, un puits, toujours en service. Il a une margelle en ciment récente.

- Une chaudière à sucre est reconvertie en abreuvoir. Elle est en fonte, à 4 tétions.

ORIGINALITES

Néant.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 492 ; Y = 1998,8
BE 122
Altitude : 20 m.

HABITATION-SUCRERIE « FRANCIERO »
(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

Le seul propriétaire certain est *Jean-Baptiste FRANCIERO*, qui est décrit en 1772 comme « un Européen demeurant à la Basse-Terre, Guadeloupe ». Il ne semble ne résider qu'occasionnellement à Saint-Martin (la plupart des actes notariés sont passés à Basse-Terre, chez maître Guérin et maître Mollenthiel). Il semble avoir obtenu des concessions à Colombier (80 carrés) et à Grand-Case (30 carrés), mais il les revend rapidement, vers 1772, probablement pour faire des bénéfices.

Il achète aussi des terres à Marigot, 11 carrés à Marie Mildrum, veuve de Thomas Gallaher, le 12/1/1776, et d'autres à Elizabeth Petit, veuve de Luc Druault, le 8/3/1780, mais il les revend à John Mardenbrough, en 1781.

A partir de 1782, il n'apparaît plus dans aucun acte ; cependant, un certain *Jean-Jacques Franciero*, époux d'Anne Gallaher intervient ensuite. Il s'agit peut-être d'un fils, soit mandataire de son père, soit héritier.

En 1792, l'habitation est citée comme limitrophe de Golden Grove, Cripple Gate, Spring, appartenant à « Veuve Franciero ».

En 1797, elle figure au nombre des habitations-sucreries séquestrées par la République, mais elle est si médiocre qu'on n'a pas jugé utile d'y installer un séquestre.

Elle est rachetée le 19 Prairial an XIII, au Tribunal de Guadeloupe, par une adjudication. Elle disparaît alors, en agrandissant la sucrerie voisine « Hope », propriété des héritiers de John Mardenbrough.

Elle n'a donc existé comme sucrerie qu'entre 1782 (?) et 1805 (?).

INVENTAIRES ANCIENS

Néant. La contenance était de 26 ou 35 carrés. En l'an V, il y avait 61 esclaves et 16 domestiques, répartis sur d'autres habitations de la République.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Néant.

ORIGINALITES

C'est la première à disparaître, et une des plus modestes.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 484,5 ; Y = 1997,6

BI 128 ; Terres Basses

Altitude : 3m

HABITATION-SUCRERIE « TERRES BASSES »
(Marigot)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Dès 1766, la péninsule des Terres-Basses est concédée à *William FLETCHER*. « C'est un Anglais bien connu dans nos îles pour les affaires qu'il a fait dans la dernière guerre pour le gouvernement ; il réside dans la partie hollandaise. » Cet Anglais est natif de Boston, où il s'est marié en 1743 ; il fait cultiver un peu de coton, de vivres, et élève quelques bêtes. Il exploite peu sa propriété.

2) Vers 1792, l'habitation est achetée par *Richard-Downing JENNINGS*, qui, à l'époque, est négociant à Saint-Eustache. Il prête fréquemment de l'argent aux habitants de Saint-Martin. Il démarre l'activité sucrière avec les bâtiments dont nous voyons aujourd'hui les ruines. A l'arrivée des républicains français, il fuit à Saint-Thomas et l'habitation est séquestrée pendant 6 ans. Elle passe ensuite à sa veuve puis à son fils *John-Packwood JENNINGS*, qui sont négociants à Saint-Thomas. (Une sucrerie Jennings existe également à Antigua.) J.P. Jennings décède en 1827, à Demérary (actuel Guyana).

3) En 1828-1829, l'habitation-sucrerie est la propriété de *Mrs DANOIS et fils*, négociants à Saint-Thomas. On ne sait rien sur eux. Cependant, une lettre de Lacrosse nous apprend que deux « rebelles », hommes de couleur, les citoyens Massoteau et Danois, impliqués avec Pélage, se sont réfugiés à Saint-Thomas, en l'an XI ; on demande leur arrestation. Il n'y a peut-être aucun rapport mais la coïncidence est troublante.

4) En 1829, *James DEVERS* achète à son tour l'habitation-sucrerie. Il est natif de Saint-Pierre-et-Miquelon, et en 1829, négociant prospère à Marigot. Plusieurs lettres de Victor Hugues en 1798 sont adressées au citoyen Devers, commissaire-ordonnateur, vraisemblablement son père, qui est, en 1806, commissaire de marine. A Saint-Martin, il achètera en 1832 trois autres sucreries, Belle Plaine à Orléans, Garden of Eden et Saint-Louis à Colombier. Il arrêtera alors la canne aux Terres-Basses, destinant cette habitation à l'élevage, vers 1833.

On peut noter aussi que James Devers vivait avec une femme de couleur libre, *Judith LEE*, dont il eut 3 filles reconnues, et qui héritèrent de deux sucreries.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1814

- 432 carrés de terre dont 36 carrés en cannes très médiocres, le reste en halliers, mauvais pâturages et jardin à nègres.

- 156 esclaves.

- Une sucrerie-purgerie-guildiverie en maçonnerie, avec caves sous la purgerie et la guildiverie, et le logement de l'économe, en bois, au-dessus. Une citerne à eau en maçonnerie, attenante ; 4 chaudières dans la sucrerie.

- Le moulin avec le mur qui l'entoure.

- L'hôpital en bois.

- Une cuisine et le four.

- 35 cases à nègres.

- 2 parcs à bestiaux en maçonnerie.

- 1 cheval, 24 mulets, 3 bœufs, 5 taureaux, 15 vaches, 8 bouvards, 6 veaux.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un moulin à bestiaux à 2 niveaux (\varnothing 18 m), entièrement en pierres de taille ; la maçonnerie est traversée par 3 voûtes desservant le mécanisme.
- Une sucrerie de 18 m sur 13 ; portes et fenêtres ont des voûtes surbaissées en pierres. Fourneaux et événements bien visibles ; plus de trace de l'équipage.
- Purgerie-guildiverie attenante, formant un T, de 20 m sur 8. Elle avait 2 niveaux en pierre et un troisième en bois, auquel on accédait par un escalier de pierre.
- Un fourneau pour alambic et la citerne en maçonnerie pour la couleuvre.
- Une citerne à eau semi-enterrée, formant terrasse devant la sucrerie, de 150 m³.
- Vestiges d'une cuisine, du porche, de parcs à bestiaux, de quais,...

ORIGINALITES

- Le plus remarquable est le « luxe » de cette manufacture par rapport aux autres de l'île : pierres de taille calcaires, vastitude, détails esthétiques, le moulin à bestiaux le plus sophistiqué. Les contemporains déploraient tous l'inutilité de tels aménagements pour une habitation à la terre infertile.
- L'atelier d'esclaves a toujours été anormalement abondant ; dans cette seule habitation, on relève des ventes d'esclaves allant jusqu'à 137 en une seule fois. Par ailleurs, ces esclaves sont anormalement âgés ou infirmes ! On peut songer à un lieu de contrebande pour le trafic d'esclaves (site très isolé, entouré de toutes parts par mer et étang) ; ceci se justifierait par la profession des propriétaires, tous négociants internationaux. La sucrerie aurait constitué un « paravent » et les esclaves invendables seraient restés à travailler sur place.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 491,6 ; Y = 2000,3
AO 203 ; Saint-Louis
Altitude : 5 m.

HABITATION-SUCRERIE
« ANSE DES PERES »
ou « FRIARS BAY »
ou « INDUSTRIE » (Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Ercole de LUIGI*, ou Hercule de LOUISY, dit « Jean le Grec », reçoit ses premières concessions à Saint-Martin français, dès 1765. C'est un marin, « très connu dans nos îles », originaire d'une île ionienne, Zante. En 1776, il est perdu en mer ; sa femme et ses deux enfants ne resteront pas dans l'île. Au moment de son décès, il avait regroupé 70 carrés de terres et créé les bâtiments de la sucrerie (vers 1774 ou 1775), pour manufacturer 15 carrés de cannes.

2) Ensuite, c'est *Simon AHMAN* qui achète. Il est natif de Göteborg, en Suède, d'une famille de médecins, établi à Saint-Martin dès 1763. Il agrandit à chaque opportunité l'habitation jusqu'à 150 carrés à sa mort. En 1791, il a épousé Sarah HASSEL, native de Saint-Martin. De leurs 4 enfants, seules deux filles survivront et leur succéderont. La propriété a traversé la période révolutionnaire sans avatar particulier.

3) Après 1807, les filles héritent (elles sont mineures). Puis, Elizabeth Ahman épouse *Jacobus Creagh RUNNELS* (famille de prêtres presbytériens de Saint-Eustache, propriétaires terriens). Celui-ci administre la propriété jusqu'à son décès en 1827. L'habitation atteint 150 carrés. Dès lors, Elizabeth, veuve Runnels vit sur l'habitation avec sa sœur restée célibataire, Sarah Gustava Ahman.

4) En 1834, à la suite de difficultés financières, elles vendent la moitié de la propriété et fondent une société avec John-Baptiste MARTINS de CLARENCEUX, dit John Martins. C'est lui qui administre jusqu'à sa mort, puis l'exploitation se poursuit par les deux veuves, Runnels et Martins, petitement après l'abolition de l'esclavage. En 1867, la propriété est revendue à *Charles-Henry ALLAWAY*, déjà propriétaire de l'habitation voisine « Union » à Colombier. La culture de la canne se poursuit encore quelques années, peut-être jusqu'en 1870.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1777

- Septante-quatre carrés dont 15 en cannes.
- Une maison à loger en bois, de 36 p sur 27, une salle, une chambre et 2 ou 3 petites dans la galerie, sur une cave.
- Une cuisine et magasin de 21 p sur 14, en bois, pignon en maçonnerie.
- Un moulin en tourniquet.
- La sucrerie en bois, la devanture en maçonnerie, la vinaigrerie y attenante de 38 p sur 16, à 3 chaudières en potin sur leurs fourneaux et cheminée.
- La chaudière à tafia montée sur son fourneau, hors des bâtiments, sa couleuvre, chapiteau et bac.
- 14 esclaves.
- 2 bœufs de cabrouet, 1 mulet, un cheval espagnol, 1 cheval anglais.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un bâtiment industriel, ex-sucrierie, modifié pour un usage plus tardif en rapport avec le coton (12 m sur 8), avec emplacement de machine à vapeur.
- Terrasses maçonnées déterminant des zones planes pour le moulin et les bâtiments d'habitation ;
- Un puits et 3 chaudières à sucre utilisées en abreuvoir.

ORIGINALITES

- Le plus ancien inventaire connu à Saint-Martin français (1777), cité ci-dessus.
- Présence de l'emplacement d'une machine à vapeur.
- Contrat de société pour l'exploitation de la sucrierie en 1834.
- Contrat d'association avec les travailleurs libres en 1849.
- Inventaire du beau mobilier de J.-C. Runnels en 1827.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 492,2 ; Y = 1999,6

AM 181 ; Cripple Gate

Altitude : 25 m

HABITATION-SUCRERIE « CRIPPLE GATE »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) En 1766, *Abraham HEYLIGER*, gouverneur de la zone hollandaise de Sint-Maarten obtient la concession de 33 carrés. Il a plusieurs autres habitations dans l'île. La sucrerie débute vers 1770 puis qu'en 1772, il y a 6 carrés en cannes. Sa dernière épouse est Jeanne-Marie BROTHERSON. L'un des fils d'un premier lit, John, est l'administrateur de l'habitation. En 1785, la propriété est mise en criée-adjudication.

2) De 1785 à 1831, celle-ci appartiendra au futur *colonel Benjamin GUMBS*. Il s'agit d'un Anglais, originaire d'Anguilla, et parent direct avec tous les Gumbs déjà présents à Saint-Martin à cette époque. Nous ne savons rien de son épouse Mary Gumbs ou d'éventuels enfants. Il agrandit beaucoup l'habitation :

- 4 carrés limitrophes à Colombier ;
- 9 carrés, parcelle « Rambaud » à Colombier ;

- 53 carrés à Grand-Case, parcelle « Happé » ou « Happy Bay ». L'ensemble est séquestré par les révolutionnaires français (les Anglais étaient particulièrement visés par cette mesure).

3) En 1831, une vente fait passer le tout à *Benjamin-Gumbs HODGE*, petit-fils du gouverneur d'Anguilla, Benjamin Gumbs (c'est peut-être le propriétaire précédent). B.G. Hodge conservera la propriété jusqu'à sa mort en 1863, en maintenant l'activité cannière. A partir de 1850, il vend Rambaud en parcelles. Ensuite, l'ensemble est divisé en 3 parts, l'une à son épouse, Cathrine BOYS, veuve B. Hodge, l'autre à l'une de ses filles Ann-Parama Hodge, épouse VIOTTY, la troisième, aux deux enfants de sa fille défunte, épouse VIOLENES, qui sont Mary-Henrietta et Richard-Benjamin.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1863

- Contenance 57 ha 80 (?) et les 2/3 restants de l'habitation Happé à Grand-Case, qui contenait en totalité 50 ha 33.

- La maison principale en bois, sur rez-de-chaussée en maçonnerie, divisée en 6 appartements, plus une mauvaise cuisine.

- La sucrerie, en maçonnerie, couverte en essentes, contenant 4 mauvaises chaudières, le bâtiment en assez bon état. Il n'y a plus d'alambic ni aucun ustensile à sucre.

- Un moulin à bêtes en mauvais état.
- Une petite maison en bois en très mauvais état.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Moulin à bêtes à un seul niveau, dont le tertre est retenu par quelques pierres sèches. Socle des rolles en maçonnerie au centre.

- La sucrerie semble avoir été en bois, à un seul niveau. Il n'en reste que les soubassements.

- Purgerie-guildiverie en un seul bâtiment en maçonnerie, à deux niveaux.
- Grande citerne à coulevre, et emplacement de l'alambic visible.
- Grand puits de 3,5 m de diamètre, tapissé de pierres sèches.

- La maison de maître actuelle semble avoir occupé la place exacte de la précédente dont il ne resterait rien. Cependant, à 100 m, de l'autre côté de la route se voit une grosse maison de pierre à 2 niveaux, escalier de pierre et balcon, qui est peut-être une modification de la maison principale.

ORIGINALITES

- Le puits très rustique et très grand.
- Très peu de renseignements historiques sur les inventaires et les propriétaires (contenance en terres probablement exagérée).

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 492,8 ; Y = 1998,7

AL 87 ; Helligard

Altitude : 50 m

HABITATION- { « GOLDEN ESTATE » en 1792
SUCRERIE { « GOLDEN ROCK » vers 1800
(Colombier) { « GOLDEN GROVE » après 1828

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

Dès 1772, la propriété appartient à *Lucas HEYLIGER*, l'un des fils d'Abraham Heyliger, gouverneur de la zone hollandaise. Après sa mort, en 1792, l'un des fils, Nicolas Heyliger, rachète progressivement les parts de ses frères et sœurs. Cependant, les achats ne seront pas payés et N. Heyliger devra déguerpir. Son épouse, née Ann-Déborah HODGE, reprendra, après adjudication. Après le décès de cette dame, en 1838, le fils, Nicolas-Sébastien Heyliger, devient administrateur. L'habitation reste sucrerie jusqu'en 1860 environ. Une cousine, Mary HODGE rachète la part de Nicolas-Sébastien, soit 16 hectares, mais pour se consacrer à l'élevage.

INVENTAIRE DE LA SUCRERIE EN 1838

- 42 carrés 5/6 dont 22 en cannes, 7 convenant à la canne.
- 22 esclaves.
- Une maison principale (15 m sur 11,66) en bois et essentes comprenant un salon, une galerie, 3 chambres, un office et un portico rajouté à la façade.
- Une sucrerie-purgerie avec un fourneau surmonté de 3 chaudières en potin, en rez-de-chaussée, maçonnerie, couverte en essentes.
- Un moulin à bêtes avec un tour en murs secs.
- Un four.
- 10 cases à nègres.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- L'emplacement du moulin à bêtes, simple terre aplani, sans muret de soutien.
- Un mur en maçonnerie, vestige de l'ancienne sucrerie, intégré dans un hangar récent.
- La citerne de la couleuvre, en maçonnerie très ruinée et quelques traces du fourneau de l'alambic.
- 3 chemises de rolles en fer (à cœur en bois disparu) et 4 chaudières à rebords de la marque CARRON.

ORIGINALITES

- Existence du *plan topographique de 1792*, en couleurs, parfaitement lisible et soigneusement conservé par l'actuel propriétaire.
- La propriété est restée dans les mains de la famille Heyliger pendant toute l'époque du sucre ; par la suite, l'essentiel du domaine s'est maintenu au même emplacement.
- Cette habitation assez prospère semble avoir gardé les mêmes bâtiments et un équipement archaïque pendant son siècle de fonctionnement.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 493,2 ; Y = 1998,7

AL 131 ; Colombier

Altitude : 55 m

HABITATION-SUCRERIE « DELIGHT »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) La première concession est accordée en 1768 à *Pierre SELLIER*, époux de *Marie-Françoise DESBONNES*, originaires de Grande-Terre et ayant vécu longtemps à Cariatou (Grenadines). Ils ont été rapatriés à Saint-Martin en 1765, avec plusieurs familles d'origine française, certaines huguenotes. En 1772, la sucrerie débute, en association avec Thomas Richardson et sa famille, venant d'Anguilla. L'association cesse en 1776. P. Sellier exploite seul jusqu'à sa mort en 1786. La veuve continue jusqu'en 1792, puis vend.

2) *Richard RICHARDSON* devient propriétaire. Il vit à Anguilla. Il possède une autre sucrerie au quartier d'Orléans. Il achète peu après des parts de la sucrerie limitrophe, Hope, à Colombier. Pendant la période républicaine, la sucrerie est séquestrée. Richard Richardson meurt en 1803.

3) Parmi les héritiers (5 enfants), les 3 frères, Benjamin, William et John se revendront fréquemment leurs parts. Richard Richardson Junior, 4^e frère, est décédé, laissant 3 fils, Benjamin, William et John. Le 5^e enfant, Mary, a d'abord épousé Jonathan FLEMING (dont elle a eu 3 enfants : Richard, Thomas et Marguerite Fleming), puis, en secondes noces, John HODGE Senior, propriétaire de la sucrerie Spring, à Marigot. Le nom de DELIGHT apparaît en 1818. A partir de 1824, c'est *William RICHARDSON Junior* qui en devient propriétaire. Il possède déjà totalement la sucrerie Hope, à Colombier. Son épouse est Ann-Deborah Hodge, arrière-petite-fille de John Hodge Sr. Celle-ci devient veuve en 1833.

4) La veuve se remarie avec *Peter-Georges-Bayley DORMOY*, qui possède 2 autres sucreries à Colombier, LOTTERY et PARADIS. En 1839, des difficultés financières apparaissent (dettes à la maison Hart et Carron de Pointe-à-Pitre). Progressivement, l'activité de Delight diminue au profit de Hope. Les meilleures terres continuent à être cultivées mais la manufacture se fait à Hope (distante de 250 m) probablement à partir de 1850.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1833

- 28 carrés de terre dont 20 en cannes, le reste en savanes et halliers.
- La maison principale, en bois et essentes, de 26 pieds sur 16, divisée en deux chambres.
- La sucrerie-purgerie en un seul bâtiment en maçonnerie, avec le fourneau au-dessus duquel se trouvent 4 chaudières scellées dans la maçonnerie.
- Un moulin à bêtes, monté sur un tour en pierres.
- 46 esclaves.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un pan de mur, long de 3 m et haut de 4, avec un épaissement à la base appartenait très probablement à la purgerie (zone d'appui des limandes).

- A l'est, un coin de mur correspond à l'angle d'une terrasse qui supportait à l'origine la maison de maître, aujourd'hui disparue.
- Une aire plane sert maintenant d'emplacement à une maison récente. Elle correspond à l'emplacement logique du moulin à bêtes.
- Une chaudière à sucre, à rebords peu marqués et de forme ovoïde.

ORIGINALITES

Rien de remarquable si ce n'est la contenance, 28 carrés, qui en fait la plus petite des sucreries durables et prospères de Saint-Martin.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 493,4 ; Y = 1998,4
AL 49 ; Colombier
Altitude 65 m

HABITATION-SUCRERIE « HOPE »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de cette habitation est *Patrick WILSON*, Ecossais installé en zone hollandaise, déjà habitant-sucrier en 1772. Il est d'abord associé à *Jean DES-COMPS*, d'origine bordelaise, jusqu'en 1786. P. Wilson achète de nombreuses parcelles dans le quartier de Colombier, à Mary Richardson, veuve Blake, aux héritiers Liegeard, à Jean-Baptiste Morfils,... Ainsi, il atteint 82 carrés en 1795. De son mariage avec Anne Mardenbrough, il avait eu 8 enfants.

2) Parmi ses 8 héritiers, *James WILSON* devient administrateur et achète des parts à ses frères et sœurs. La propriété s'appelle alors HOPE, nom qu'elle conservera toujours sous sa forme anglaise. J. Wilson détient 3/4 des parts et Richard Richardson 1/4 (celui-ci est déjà sucrier au quartier d'Orléans).

Le premier décède en 1803, l'autre en 1804. Par la suite, il y a de très nombreux héritiers qui se vendent des parts.

3) *William RICHARDSON* Junior, déjà copropriétaire, achète par adjudication, à la suite du décès de nombreux héritiers Wilson, en 1818. Un peu plus tard, en 1824, il achète totalement la sucrerie voisine Delight, qui appartenait déjà à sa famille.

4) Après sa mort en 1833, sa veuve, née *Ann-Déborah Hodge*, épouse en secondes noces son voisin *Peter-Georges-Bayley DORMOY* (Lottery et Paradis). En 1849, madame Dormoy passe un contrat d'association avec 49 cultivateurs libres pour exploiter Hope et Delight. Hope continuera à exploiter la canne jusqu'en 1860 environ. Le morcellement interviendra après 1880, donnant naissance à l'agglomération appelée « Colombier » aujourd'hui et que les vieux appellent encore « Hope ».

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1804

- 82 et 5/12 carrés dont 62,25 en cannes.
- 126 esclaves.
- Une maison principale en bois sur cave en maçonnerie (46 p sur 27) et une autre, attenante de 25 p sur 20.
- Un moulin à bestiaux entouré de murs en maçonnerie.
- Une sucrerie-purgerie-guildiverie de 40 p sur 40, en maçonnerie et bois, sur cave en maçonnerie de 7 p de haut.
- 2 chaudières à rhum, avec coulevres, chapiteaux et citerne en maçonnerie.
- Une maison d'économe (20 p sur 16) en bois sur cave en maçonnerie.
- Maison d'économe, de tonnelier, un poulailler, une écurie, un hôpital, une cuisine et office avec four.
- 22 mulets, 2 ânes, 6 bœufs, 1 vache, 1 cheval de selle, 1 cheval de trait.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un moulin à bêtes dont la demi-circonférence est retenue par un mur L'arrière est de plain-pied. Il sert d'assise à une case moderne.
- Au nord, pans de murs de 2 m de haut, vestiges probables de la case à bagasse.
- La sucrerie-purgerie se voit sous forme de pans de murs presque arasés, de 12 m sur 13, à l'ouest du moulin.
- La citerne à couleuvre, appuyée à l'ouest, est encore bien identifiable.
- Plusieurs maisons du voisinage semblent fort anciennes : l'une d'elles est peut-être l'ancienne maison de maître.
- Une chaudière ovoïde, à rebords peu marqués, semblable à celle de Delight.

ORIGINALITES

- Les terres de cette habitation sont, dans l'ensemble, en forte pente (fond de vallée culminant à près de 400 m). La majeure partie a été cultivée en canne (75 %).
- La tombe de James Wilson (pierre tombale polie et gravée) a été retrouvée récemment dans la ravine.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 494,05 ; Y = 1998,9

BD 86 ; Paradis

Altitude : 270 m

HABITATION-SUCRERIE « PARADIS »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *François Desbonne Belasse*, marié à Marianne-Thérèse Sellier : c'est un créole originaire de la Guadeloupe. Chassé par les guerres, il a séjourné aux Grenadines vers 1760. Catholique, il est allié ou ami avec d'autres créoles ayant les mêmes origines, SELLIER, MATHIEU, PIMONT, BERNIE, DEVEZIEN de la ROCHE. La sucrerie débute vers 1782. Fr. Desbonnes-Belasse vend en 1788 à :

2) *Richard BAYLEY* (1788-1794). Européen, Anglais et chirurgien, il est établi depuis longtemps à Great-Bay (Philipsburg) où il possède une maison et diverses propriétés. Il possède également la sucrerie LOTTERY, à Colombier. Son épouse est Ann HEYLLIGER.

3) *Ann BAYLEY*, épouse de *Pierre-Charles DORMOY* (1794-1818), une des trois filles de Richard Bayley, reprend la propriété. Peu après, il y a confiscation par les républicains. Elle épouse P.C. Dormoy, délégué de Victor Hughes à Saint-Martin. (Lors d'un premier mariage, il avait eu un fils, César, arrière grand père de Renée Dormoy, épouse de Amédée Léger. Leur fils, Alexis, devint Prix Nobel de littérature en 1960, sous le nom de SAINT-JOHN PERSE.)

4) *Georges DORMOY* (1818-1850). Deux des enfants Dormoy prennent en charge la propriété en association : Ann-Bayley Dormoy, épouse de Jean-Etienne CREMONY (le père est négociant à Saint-Barth) et Peter-Georges-Bayley, dit Georges. Ce dernier rachète la totalité de la sucrerie en 1827. En 1835, il épouse sa voisine, Ann Deborah HODGE, veuve de William RICHARDSON, qui possède 2 sucreries à Colombier, HOPE et DELIGHT ; G. Dormoy a LOTTERY et PARADIS : ainsi, ils possèdent toute la vallée. Il devient maire de 1838 à 1866. La sucrerie Paradis cesse de fonctionner vers 1850. Georges Dormoy décède en 1866.

DESCRIPTION DE L'HABITATION VERS 1800

- 80 hectares dont 30 cultivés en cannes, le reste en forêt et vivres.
- 55 esclaves.
- la maison de 6 pièces (13,5 m sur 5 m), en bois sur soubassement en maçonnerie, une partie sur cave.
- La sucrerie et purgerie (18 m sur 9) en pierre, avec la rhumerie en bois sur cave en maçonnerie.
- Le moulin à bestiaux.
- L'alambic de 400 l avec la citerne pour refroidir le serpent.
- 16 mulets.
- Un cabrouet et 2 bœufs de cabrouet.
- 7 bovins.

VESTIGES EXISTANT ENCORE

- L'aire ronde du moulin à mulets, limitée par un mur sec très haut.
- Une grande partie des murs en maçonnerie de la sucrerie-purgerie.

- Un puits en pierres sèches dans la ravine, avec des chaudières à sucre servant d'abreuvoir pour le bétail.

ORIGINALITES

C'est la sucrerie la plus inaccessible de Saint-Martin, à 270 m d'altitude, reliée à la vallée par des sentiers étroits et pentus. Dans le matériel figurent des traîneaux (à roulettes), qui facilitaient la descente des tonneaux de sucre. Les terres à culture, à forte pente en général, ont été maintenues par des rangs de pierres sèches formant de petites terrasses agricoles.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 493,3 ; Y = 1999,15

BD 86 ; Paradis

Altitude : 70 m

HABITATION-SUCRERIE « LOTTERY »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Dès 1772, *Richard BAYLEY* a commencé à cultiver la canne sur cette propriété. La sucrerie sera probablement construite en 1773. C'est un Européen, Anglais et chirurgien. La propriété garde la même contenance mais la canne progresse. Il décède en 1794, après avoir acheté la sucrerie voisine, Paradis.

2) Les deux filles, Ann et Mary sont ses seules héritières. L'une part vivre à Saint-Barth. L'autre reste sur place. La propriété est séquestrée par les républicains, de même que Paradis. En 1796, arrive comme délégué *Pierre-Charles DORMOY* (aïeul à la cinquième génération d'*Alexis LEGER*, dit *SAINT-JOHN PERSE*). Il épouse Ann Bayley en février 1797. Nul doute que la séquestration n'ait pris fin en cette circonstance. En 1801, lors de l'occupation de Saint-Martin, l'habitation subit une autre séquestration, cette fois par les autorités anglaises, de même que Paradis. P.-C. Dormoy décède en 1817. Sa veuve s'éteint en 1818.

3) Les héritiers sont les 4 enfants. *Jean-Etienne CREMONY*, époux d'Anne Dormoy s'associe avec son beau-frère, Peter-George-Bayley DORMOY pour gérer les propriétés. Progressivement, les bâtiments de Paradis servent de moins en moins. Presque tout se passe à Lottery. La culture de la canne se maintient à égalité sur les terres.

4) Après 1827, les Crémony se retirent en vendant leurs parts. Seul reste P.-G.-B. Dormoy, usuellement nommé Georges DORMOY. Il sera le premier maire de Saint-Martin de 1838 à 1866. Il a épousé Ann-Deborah Hodge, veuve de William RICHARDSON, sa voisine qui possède les 2 sucreries Hope et Delight de Colombier. Lottery a vraisemblablement cessé ses activités vers 1855.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1819

- 57 carrés et demi de terre dont 40 en cannes, 10 susceptibles d'être plantés en cannes.

- 158 esclaves pour Lottery et Paradis (soit environ 100 pour Lottery).

- La maison principale de 52 p sur 32, en bois sur 2 caves en maçonnerie de 8 p de haut, comportant 2 salles et 4 chambres.

- Une cuisine en bois et maçonnerie (20 p sur 18).

- Un office en bois, un bâtiment inachevé en maçonnerie, 6 cases, 25 cases à nègres, une écurie pour 6 chevaux, en bois.

- La sucrerie-purgerie-guildiverie en bois, très vieille, de 66 p sur 20, à 4 chaudières.

- Une chaudière à rhum de 200 gallons, sa couleuvre, son chapiteau et la citerne.

- Un moulin à bestiaux avec son tour en maçonnerie.

VESTIGE ENCORE VISIBLES

- Une maison moderne (construite vers 1935 selon des témoins) occupe tout le site de l'ancienne manufacture. La maison et les environs sont établis sur plusieurs terrasses maçonnées, s'adaptant à la pente. Rien ne peut y être interprété.

- Une grande citerne à couleuvre (intérieur de 4 m sur 1,7 m), très abîmée, à coins arrondis, a son intérieur réalisé en pierres et briques jaunes recouvertes d'enduit rose. Le fourneau de l'alambic s'appuyait au nord. Un tuyau à l'ouest permettait le remplissage en eau.

- A l'ouest du chemin d'accès à la propriété, un cimetière clos ne comporte que des tombes anépigraphiques : il s'agirait de tombes Dormoy, refaites grossièrement il y a peu de temps.

- La tombe de Pierre-Charles Dormoy, le premier de la lignée, se trouverait dans le sous-bois au-dessus de la maison. Il n'a pas été possible de la retrouver.

- Un poulailler actuel utilise un socle le maison en bois de 10 m sur 4,5 comportant 7 escaliers de 3 marches.

ORIGINALITES

- Cette petite habitation très prospère a probablement toujours conservé sa sucrerie-purgerie-guildiverie en bois. Elle était « très vieille » en 1819. Elle résista au cyclone de 1819. Elle est « en très mauvais état » en 1827. Il est peu probable qu'elle ait été refaite à neuf plus tard.

- Le chemin d'accès, bordé par des murs secs, est large, au moins de 5 m, et en partie empierré.

- Inventaire du trousseau d'une « grande dame » de Saint-Martin (Ann Bayley, épouse Dormoy, à son décès en 1818).

- Pendant longtemps, de 1788 à 1822, les Bayley-Dormoy ont possédé une « savane », à Grand Case pour compléter leurs propriétés. Le nom est resté : « La Savane ».

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 492,4 ; Y = 1999,4
AM 163 Cripple Gate
Altitude : 20 m

HABITATION-SUCRERIE « UNION »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) La sucrerie a été créée dès 1772 (avec seulement 1/2 carré de cannes) par *Lucas DAVIS*, créole de Saint-Eustache (celui-ci achètera en 1781 la sucrerie Relief à Marigot). Dès 1774, *Benjamin BUNTIN* est propriétaire ; il est natif de Saint-Christophe et vit en zone hollandaise. Il s'associe à *Thomas RICHARDSON* pendant un an. Il revend en 1778 à *James CHAPMAN* qui ne reste qu'un an.

2) En 1779, *Thomas RICHARDSON* et *Jacob HOWELL* achètent, en association, la sucrerie. Le premier est originaire d'Anguilla où il a épousé *Elizabeth HOWELL*, probablement une sœur de *Jacob*. Celui-ci est né aux Bermudes, ainsi que son épouse. Il y a eu plusieurs mariages *Howell-Richardson* à Anguilla. Les deux familles se sont installées à Saint-Martin français vers 1770. Ils vont exploiter l'habitation en indivis jusqu'à leur mort. Leurs héritiers continueront.

3) Les héritiers achètent une savane de 9 carrés à Marigot (Morne Valois) en l'an VIII pour agrandir la propriété presque entièrement en cannes. Par des achats successifs, *Samer Spencer HOWELL* devient propriétaire majoritaire, à partir de 1800. Il meurt en 1822 et les héritiers vendent sur licitation à *William Spencer RICHARD*, docteur en médecine, qui prend possession avec 43/80 des parts. Il hypothèque immédiatement à *William Cock* pour garantir ses dettes.

4) En 1826, après le décès de *W.S. Richard*, l'adjudicataire est *William COCK* négociant venant de Saint-Barth, et qui possède déjà deux grandes sucreries à Marigot, *Concordia* et *Spring*, rebaptisée *Ann-Mary*. Il revend « Union » immédiatement à son épouse qui la conserve jusqu'en 1832 et la vend alors.

5) L'acquéreur est *Peter Welles ALLAWAY*, chirurgien et propriétaire au bourg de Marigot (c'est un nouveau venu parmi les habitants-sucriers de Saint-Martin français). Il va vivre jusqu'en 1863, laissant 5 enfants dont 3 fils qui ont l'habitation à bail pour 8 ans, prénommés *Jean-Frédéric*, *Sidney-Lafayette*, et *Charles-Henry*. La famille *Allaway* semble avoir été l'une des plus dynamiques pour faire face à la crise sucrière : premier contrat avec les travailleurs libérés, passé dès le 5/9/1848, achat d'« Anse des Pères » en 1867 par *Charles-Henry*, achat de « Garden of Eden » par *Sidney-Lafayette* en 1870. Cette famille produisit de la canne jusqu'en 1875 environ.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN L'AN IX

- 38,3 carrés (85 et 4/5 acres) en terre à cannes et 9 carrés à Morne Valois, en jardins à nègres.
- 38 esclaves.
- La sucrerie et purgerie de 39 p sur 22,5 avec 4 chaudières montées, une guildiverie de 20 p de long sur 16, une cave à rhum sous la guildiverie de 7 p de haut.
- Une chaudière à rhum de 185 gallons, sa couleuvre et citerne, un vieux chapiteau.
- Un moulin et ses appareils.

- Une maison de 2 chambres et un cabinet de 39,5 p sur 16.
- Une autre de 2 chambres de 25 sur 14.
- Une cuisine et 3 chambres de 46 p sur 12, un perron de 12 sur 11 en maçonnerie.
- 2 cases à nègres de 72 sur 12 divisées chacune en 6 chambres et une autre de 36 p sur 12 divisée en 3 chambres.
- Une écurie de 3 chevaux, un hôpital, 5 cases de gardiens.
- Un pont, muraille et ouvrage en bois auprès de la source.
- 2 taureaux de cabrouet, 3 bourriquets, 16 mulets, 1 cheval.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Tous les bâtiments, en ruines ont été rasés, au dire du propriétaire actuel. Il n'y a qu'une aire à peu près plane, avec un puits près de l'entrée. Sur place, on trouve 2 rolles « tout en fer », à stries peu marquées hélicoïdales (\varnothing 52 cm ; L = 72 cm). A proximité, deux autres rolles plus archaïques (chemises en fer, lisses, à intérieur en bois).

ORIGINALITES

- Comme la plupart des sucreries de Colombier, la superficie est petite (de 34 à 40 carres selon les inventaires + une pièce de 8 à 9 carrés à Morne Valois servant de pacage ou de jardin à nègres). Cependant, l'ensemble est prospère et la totalité de la superficie est consacrée à la canne (jusqu'aux sommets).
- Peter-Welles Allaway signa le premier contrat avec les travailleurs libres en 1848, pour faire face à l'abolition de l'esclavage.
- Vers 1800, il y a des dortoirs à nègres de 6 chambres et non des cases.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

HABITATION-SUCRERIE « SAINT-LOUIS »

Emplacement supposé :

(Colombier)

X \simeq 492,7 ; Y \simeq 2000

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) La sucrerie a son origine dans les terres qu'avait acquises *Peter MAILLARD*, Anglais originaire d'Anguilla et vivant en zone hollandaise, comme son frère John, de l'habitation Concordia à Marigot. En 1787, il fait don à son fils *William MAILLARD*, époux de Catherine AHMAN (sœur de Simon Ahman, propriétaire de la sucrerie voisine « Anse des Pères »), d'une trentaine de carrés, « en friche » à Colombier. Il y a la parcelle Rambaud et une large bande au nord-ouest de la route, en allant de la Ravine de Colombier, à Cripple Gate, jusqu'à la Ravine Saint-Louis. Il n'y a alors ni maison ni culture.

2) Au recensement de l'an IV, la propriété appartient à Catherine, veuve Maillard. Elle est donnée pour 40 carrés dont 3 en cannes. Elle y a une maison, une sucrerie et un moulin, mais seulement 3 esclaves. L'établissement a dû *débuter vers 1794*. En l'an XIV, au décès de la veuve, les deux fils mineurs héritent d'une habitation-sucrerie de 30 carrés, dont 10 en cannes, et de 7 esclaves. Elle est mise en adjudication ; elle ne comprend plus « Rambaud ».

3) L'acquéreur est *Louis DUCAU*, un nouveau venu, arrivé avec les républicains. Il possède déjà environ 25 carrés, achetés aux héritiers de Peter Maillard, qui sont limitrophes. Il achète encore 6 carrés et 21 autres, à Grand-Case, et également limitrophes. A son décès, en 1832, l'habitation-sucrerie de 80 carrés est florissante, avec 36 carrés en cannes et 57 esclaves. Son neveu Nicolas DUCAU hérite mais est obligé de vendre.

4) L'adjudication est enlevée par *James DEVERS*, qui vient d'acheter « Garden of Eden », autre sucrerie de Colombier. Il a acheté « Terres Basses » en 1829. Il achètera un peu plus tard « Belle Plaine » à Orléans. Natif de Saint-Pierre-et-Miquelon, mêlé aux événements révolutionnaires, ce négociant finira ses jours à Marigot, laissant une succession compliquée : il lègue ses biens à son frère, son neveu et ses 3 filles troisièmes, nées d'une union libre, dont 2 ont été reconnues par leur père ; pour la troisième, la procédure de reconnaissance n'était pas terminée. Après procès, la légitimité du legs aux filles est reconnue. Fanny, Eglantine et Ermance DEVERS prennent possession de « Saint-Louis » et « Garden of Eden ». Leur tuteur et administrateur est Abraham LEE, leur oncle maternel, petit-fils d'un esclave émancipé par James LEE, propriétaire de l'habitation « Saint-James » à Marigot. Un contrat est passé avec les travailleurs en 1850 pour les deux habitations. L'activité sucrière cesse entre 1855 et 1860.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1838

- 80 c de terre dont 34 c en cannes.
- 59 esclaves dont 6 marrons à l'Anguilla.
- 5 bovins, 14 ovins, 1 cheval, 9 mulets, 3 ânes et un ânon.
- Une maison d'économiste (charpente et essentes) (7 m sur 4).
- La sucrerie-purgerie-guildiverie de 14 m sur 7, en maçonnerie et bois, à 4 chaudières, la purgerie et guildiverie sur une cave servant de magasin. La cheminée est lézardée (elle sera réparée l'année suivante).
- Un moulin à bêtes, en fer, châssis en bois dur, avec maçonnerie, la table recouverte de plomb.

– 2 cases et 21 ajoupas pour loger les nègres.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'emplacement exact n'a pas encore été trouvé.

ORIGINALITES

– Les inventaires tardifs parlent d'une cheminée (caractère commun des 3 sucreries de James Devers, acquises vers 1825).

– Inventaire curieux des vêtements de James Devers à son décès (dans sa maison de Marigot).

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
Emplacement présumé :
X \simeq 493,7 ; Y \simeq 1999,6

HABITATION-SUCRERIE
« GARDEN OF EDEN »
(Colombier)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de l'habitation fut *Albert VAN HEYNINGEN*, d'origine hollandaise, installé depuis longtemps à Saint-Eustache, secrétaire général de la zone hollandaise de Saint-Martin. Il était marié à Catherine KELLERLING. Il réunit les 83 carrés de l'habitation en achetant à Jean-Baptiste DURIEUX 43 carrés, 30 autres carrés aux frères HANCOCK et 8 carrés dans la succession TACKLEE entre 1771 et 1775. Il meurt en 1779. Rien ne prouve qu'il ait alors une sucrerie mais il a 69 esclaves et toutes les propriétés voisines sont en canne à cette date. Il est vraisemblable que la sucrerie ait débuté vers 1776.

2) Par, la suite, la propriété passe à la veuve, puis à Marie VAN HEYNINGEN, épouse puis veuve de *David-Pierre DEVILLIER*, résidant à Sainte-Anne (Grande-Terre). En 1827, le seul héritier est Charles DEVILLIER, le fils, résidant à Sainte-Anne. En 1832, la propriété est mise en adjudication : elle est peu prospère à ce moment.

3) Le nouveau propriétaire est *James DEVERS*, négociant à Marigot, qui a déjà les « Terres Basses » depuis 1829. Il achète la même année « Sainte-Marie », à Orléans, qui deviendra « Belle Plaine », et aussi « Saint-Louis », limitrophe de « Garden of Eden » à Colombier. Il meurt en 1837 après avoir relancé ses propriétés. Après sa mort, l'héritage donne lieu à un procès et « Garden of Eden » passe en 1843 à ses 3 filles naturelles, métisses : Fanny, Ermance et Eglantine.

4) *Les 3 demoiselles DEVERS* font diriger la propriété par leur oncle maternel, Abraham LEE. Un contrat est signé avec les travailleurs libres en 1850. En 1860, l'exploitation sucrière cesse. En 1870, la propriété est rachetée par Sidney-Lafayette ALLAWAY.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1838

- 83 carrés de terre dont 24 en cannes, le reste en savanes, jardins à nègres.
- 20 esclaves.
- 4 bœufs, 1 vache, 8 mulets, 1 cheval créole.
- la sucrerie-purgerie-rhumerie est un grand bâtiment en maçonnerie, la rhumerie formant une aile à l'ouest construite en bois. Le corps principal a 15 m de long sur 8 de large et l'aile 9 m sur 5.
- 4 chaudières montées, fourneaux et cheminée.
- La chaudière à rhum, sa couleuvre, son chapiteau, en cuivre.
- Un moulin à bêtes sur une plate-forme près de la sucrerie, à trois rolles en fer, châssis en bois dur, maçonné dans le bas, la table doublée de plomb, non couvert.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'emplacement exact n'a pas encore été trouvé.

Sur le domaine de l'ancienne habitation-sucrerie se trouvent au moins deux puits-sources, toujours utilisés pour abreuver le bétail. D'anciennes chaudières à sucre ont été reconverties en abreuvoirs.

ORIGINALITES

Une cheminée signalée en 1838.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 493,05 ; Y = 2000,55
AH 87 ; Morne Emile
Altitude : 30 m

HABITATION-SUCRERIE
« L'ESPERANCE »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *François ROUVELLET* était un créole originaire de la Guadeloupe, vivant à Saint-Eustache. Il s'y était marié à Marie Groebe dont le père était négociant et planteur. Ils avaient eu 3 enfants, François, Jean et Marie-Magdeleine. En 1772, son bateau est détruit par le cyclone. Lui-même meurt en 1774 ou 1775, sans avoir eu le temps de créer la sucrerie. Sa veuve la fait démarrer en s'associant à George Norman. Après 1785, elle gère seule ou avec l'aide de ses fils.

2) Vers 1800, leur mère étant morte, les propriétaires sont François Rouvellet fils et sa sœur *Marie-Magdeleine, veuve de Philippe O'REILLY*, lequel était lieutenant-colonel, commandant des troupes de Saint-Eustache et, bien sûr, d'origine irlandaise. Ils ont eu un fils, Philippe, né vers 1790.

Marie-Magdeleine épouse en secondes noces *Jean-Baptiste BRESSON*, le délégué républicain envoyé à Saint-Martin par le Directoire. En 1811, M.M. rachète la part de son frère décédé et reste seule propriétaire.

3) Après le décès en 1814 de M.M. Bresson, née Rouvellet, l'Espérance passe dans les mains de *Philippe O'REILLY*, fils. Il épouse en 1815 Marie-Jeanne Magdeleine de Durat, une des héritières des habitations-sucreries Saint-Jean et Morne Fortune à Marigot. Ils auront 3 filles.

La propriété est une des plus prospères de l'île. Après 1848, elle continue à cultiver la canne pendant quelques années mais cesse vers 1860, un peu avant la mort de Philippe O'Reilly en 1866.

DESCRIPTION DE L'HABITATION VERS 1814

- 181 carrés dont 70 en cannes et 30 en savanes, le reste en friches et vivres.
- 155 esclaves.
- La maison principale en bois sur rez-de-chaussée en maçonnerie avec une salle, 6 chambres et 2 galeries.
- un bâtiment ayant le bas en maçonnerie, le haut en bois, servant de cuisine et d'office, de cuisine pour les nègres, le haut divisé en 2 chambres et un cabinet lambrissé ;
- Un moulin à bestiaux.
- La sucrerie en maçonnerie de 10 m sur 6,5, avec la purgerie et guildiverie attenante de 20 m sur 6,5, le rez-de-chaussée en maçonnerie, le haut en bois.
- 2 chaudières à rhum avec leurs alambics (400 l et 700 l), et la citerne.
- Un cabrouet.
- 11 taureaux ou bœufs de cabrouet, 19 bovins, 31 mulets.

VESTIGES EXISTANT ENCORE

- Quelques pans de mur de l'ancienne maison principale, de la cuisine et d'un bâtiment qui servait de logement.
- La citerne de l'ancienne maison, toujours en usage.

- La majeure partie des murs de la sucrerie.
- La citerne des alambics.
- Un pont en pierre sur une ravine près de la maison.

ORIGINALITES

- Le site a gardé son nom l'Espérance même encore aujourd'hui. Le terrain est favorable, en pente douce, contrairement à beaucoup d'autres à Saint-Martin. Par contre, il est difficile d'évoquer la splendeur passée.
- Inventaire intéressant du mobilier et de l'argenterie de la famille.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 494,4 ; Y = 2001,5
AN 29 ; Millrum
Altitude : 5 m

HABITATION-SUCRERIE
« TWO BROTHERS »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de la sucrerie est *John HASSEL*, de Saint-Eustache, mais déjà installé dans la zone hollandaise. Il est père missionnaire. Il est associé d'abord à John MAILLARD (de la zone hollandaise). La sucrerie a débuter vers 1780. Après 1782, il s'associe avec son fils John Johnson Hassel, et avec *Michaël CUVILJÉ*, époux de Anne Hassel (sœur de J. Hassel ?). Ils possèdent également ensemble une sucrerie nommée Golden Rock dans le Cul-de-Sac du quartier hollandais.

2) En 1788, *Michaël CUVILJÉ* devient le seul propriétaire. C'est un créole dont la famille est installée depuis longtemps à Saint-Eustache où elle possède des propriétés. Pendant la Révolution, l'habitation continue à fonctionner ; des géreurs l'administrent ; Michaël Cuviljé décède en l'an XI (1803). Elle reste dans la famille jusqu'en 1810, date à laquelle elle est mise en adjudication.

3) *Andrew MILDRUM* l'achète et entre en possession le 5 avril 1813. Peu après, en 1837 il s'associe à son frère (le nom « Two Brothers » était cité bien avant en 1804). Elle passe ensuite au seul William Mildrum. Vers 1825, il hypothèque. Par la suite, les propriétaires en sont Richard Edney Mildrum et sa sœur, Maria Eliza, épouse Auguste Beauperthuy. La culture de la canne se maintient jusque vers 1848, date de l'abolition de l'esclavage.

DESCRIPTION DE L'HABITATION EN 1810

- 55 carrés de terre dont 29 en cannes.
- Une maison à loger en bois et essentes, de 30 pieds sur 15, à 3 pièces.
- Une sucrerie et purgerie de 50 p sur 20, à 4 chaudières, en maçonnerie et la guildiverie attenante de 18 p sur 14, en bois sur cave en maçonnerie.
- Une chaudière à rhum de 125 gallons sur son fourneau, avec chapiteau, couleuvre et citerne en maçonnerie.
- Un moulin à bestiaux complet.
- Une case à bagasse.
- 2 parcs à bestiaux.
- 31 esclaves.
- 7 mulets, 5 ânes, 3 chevaux.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Il y a deux ans, on pouvait encore voir le moulin à bêtes cerné d'un mur sec, la sucrerie-purgerie et la guildiverie attenantes, le tout en très mauvais état. La cuve à eau pour le serpentín était encore bien identifiable, ainsi que l'emplacement de l'alambic.

Tout a disparu aujourd'hui, les pierres ayant été récupérées pour construire des maisons dans le voisinage.

ORIGINALITES

- Habitation-sucrierie modeste, exploitée longtemps par la même famille.
- Les propriétaires semblent rester liés à Saint-Eustache, ils n'épousent pas d'autres familles de planteurs de Saint-Martin français, sauf tardivement un Beauperthuy, vers 1840. Il y a des géreurs pour exploiter.
- Une chaudière à sucre très abîmée est dans un champ proche.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 495,3 ; Y = 2000,7
AR 101 ; L'espérance
Altitude : 20 m

HABITATION-SUCRERIE « HOPE »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *John BRYSSON* a créé la sucrerie peu après 1772. D'origine écossaise, il est négociant à Philipsbourg. Il a alors 115 carrés qu'il agrandira jusqu'à 143 carrés en 1786, date à laquelle il vend.

2) L'acquéreur est *William SMITH*, négociant à Philadelphie. Il a deux fils Anthony et Stafford et une fille Elizabeth. Elizabeth a épousé Thomas ELDER, maître en chirurgie, venant de Philadelphie. Stafford a épousé *Catherine-Charlotte TENTOOREN* en 1788. Celle-ci, devenue veuve épousera en secondes noces *Jean-Marie Emmanuel REY*. Du premier lit, elle a eu deux enfants, William-Lucas et Anne Tentooren, épouse de Peter Wager, vivant à Philadelphie. Du deuxième lit, elle a eu trois garçons, Emmanuel, Louis et Charles.

3) A la suite d'une adjudication pour régler les problèmes de succession, *Anthony SMITH* devient seul propriétaire en 1814. Il conserve la propriété jusqu'à sa mort en 1822 et la lègue à sa sœur Elizabeth, veuve Thomas Elder. Une nouvelle adjudication en 1825 la met en possession de Anne Smith, épouse de Peter Wager. En 1826, elle est vendue aux fils REY.

4) Par la suite, les 3 frères se vendent plusieurs fois l'un à l'autre la propriété (peut-être pour échapper à des poursuites judiciaires). Toutefois, Emmanuel REY, époux de Mary Martha COCKLE (de New York), semble avoir résidé principalement à « Hope » (le nom est cité en 1814). En 1840, tout allait mal. Vers 1848, les bâtiments de la sucrerie étaient toujours debout mais l'habitation se consacrait plutôt à l'élevage et au coton. Elle ne semble pas avoir repris la canne par la suite. Donc, la fin pourrait se situer vers 1841.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1814

- 143 carrés dont 30 carrés en cannes, 37 carrés 3/4 défrichés, prêts à fouiller pour planter des cannes, 18 carrés 1/4 en savanes, le reste en bois debout.
- La maison principale de 30 pieds sur 18, en bois sur cave en maçonnerie de 7 p de haut.
 - Une cuisine en maçonnerie (15 p sur 10).
 - Un hôpital en bois (30 p sur 15).
 - Une case à bagasse en maçonnerie (40 p sur 20).
 - 25 cases à nègres.
 - Le moulin entouré de maçonnerie.
 - La sucrerie-purgerie-guildiverie en maçonnerie, de 50 p sur 44, avec 4 chaudières.
 - Un alambic à rhum de 100 gallons, son chapiteau, la citerne contenant la couleuvre et une couleuvre de rechange.
 - 2 parcs à bestiaux.
 - 108 esclaves.
 - 20 mulets.
 - 8 ânes.
 - 19 bovins.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Tous les bâtiments en ruines ont disparu sous la carrière qui occupe le site de l'ancienne habitation.

Le cimetière de famille, à l'écart, est bien conservé et entretenu. On y voit les tombes de :

- Emmanuel Jean-Marie REY (1806-1890) ;
- Mary Martha REY, née Cockle, son épouse décédée en 1884 ;
- Mary REY, leur fille (1835-1846).

ORIGINALITES

- Parmi les ustensiles de la sucrerie, il y avait un traîneau pour le transport.
- Il existe encore un plan topographique de la propriété.
- Il y a un REY recensé à Saint-Barthélémy : André REY, natif d'Issoire, époux de Magdeleine Lédée en 1733. Les REY de Saint-Martin descendent peut-être de cet ancêtre.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X=496,1 ; Y =2001,0
BD 101 ; Mont Vernon
Altitude : 25 m

HABITATION-SUCRERIE
« MOUNT VERNON »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) En décembre 1779, *George LEONARD*, époux d'Anne DESMONTS (fille de Pierre et tante d'une autre Ann Desmonts, épouse Doncker puis épouse Durat) achète une propriété de 100 carrés en savane, halliers et bois, à Grand-Case. Ce personnage est un créole dont la famille s'est fixée à Anguilla depuis longtemps. (Un George Léonard, capitaine, est recensé en 1716 à Anguilla). Il a fait ses affaires en zone hollandaise où il a famille, alliés et relations. Il meurt vers 1788 après avoir créé la sucrerie vers 1786 (elle reste inachevée). La veuve et les enfants semblent laisser l'affaire en sommeil puisqu'en 1796, tout est en friches.

2) En 1814, l'ensemble est vendu à *Gérauld DUCLOUX* qui revend 2 jours après à *John HODGE 2nd*. Celui-ci est le petit-fils de John Hodge Senior, propriétaire de la grosse sucrerie Spring à Marigot. A cette date, tout est en friches ; il y a seulement une maison en bois (29 p sur 14), un salon attenant, un magasin en bois et les murs d'un commencement de sucrerie. C'est John Hodge second qui lui donne le nom « Mount Vernon » (cité en 1829), probablement en souvenir de George Washington qui habitait une demeure de ce nom, et où il était mort. Il achète aussi 13 carrés en 1829 et 43 en 1835 et encore 25 en 1839. A cette époque (1839), l'habitation-sucrerie est prospère. Elle appartient à John Hodge Second pour 1/2 et à ses deux filles, Ann-Déborah, veuve William RICHARDSON, épouse Georges DORMOY, et Henriette, épouse James-Cuthbert HANSON. Ce sont les filles d'Elizabeth YATES.

Vers 1848, l'habitation fait encore un peu de cannes à sucre et de l'élevage. En 1849, John Hodge signe la pétition des habitants-sucriers décrivant leur situation catastrophique à l'Assemblée nationale.

Après 1853, des terres sont vendues. En 1856, John Hodge règle son héritage, dédommage ses deux filles Ann-Déborah et Henriette-Benjamin. Ensuite, il vend Mount-Vernon à sa fille mineure, naturelle reconnue fille de Anne DUZANT, nommée *Anne-Marie HODGE*. Celle-ci la prend pour 3 000 F, le père conservant l'usufruit. Tout est en friches ; elle était « autrefois établie en usine à sucre ».

L'habitation a du cessé toute activité sucrière vers 1850.

INVENTAIRE

Aucun ne nous est parvenu.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Il ne reste qu'une magnifique maison de maître de grandes dimensions. Le rez-de-chaussée, en maçonnerie, nommé « cave », est un niveau utilitaire. Le niveau supérieur, auquel on accède par un escalier extérieur en pierre, est en bois protégé par des essentes. La toiture est constituée également d'essentes sur la charpente. L'ensemble de la toiture montre que cette maison a évolué en superficie au cours du temps. La partie centrale a un toit à 2 pentes. On lui a accolé 3

« maisonnettes » à toitures à 4 pentes. Le tout est unifié par une galerie couverte au rez-de-chaussée et une autre formant terrasse au premier étage. A l'arrière, un escalier en bois permet de rejoindre les communs.

- La cuisine et son magasin attenant sont très délabrés. On reconnaît cependant une paillasse et un four à l'arrière.

- Une très grande citerne, à deux compartiments, presque totalement enterrée, collectait les eaux de toute la maison.

- Quelques fondations de maisons difficiles à identifier avec certitude.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 496,6 ; Y = 2000,6
BD 51 ; Mont Vernon
Altitude : 50 m

HABITATION-SUCRERIE « LACROISADE »
ou « MONT INDUSTRIE »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Cette habitation de 28 carrés sur un « morne pierreux » appartient d'abord à la famille ROSSIGNOL jusqu'en 1776, puis à Pierre BERNIÉ et Alexis BERNIÉ jusqu'à 1781. Elle est alors achetée par Alexandre MUCKART, chirurgien à Colombier. Après son décès, Blaise DESBONNES l'achète par criée-adjudication en l'an XIV. Elle est alors toujours en friches. Cette partie de l'île se nomme « La Bretagne », comme l'étang voisin (aujourd'hui Chevrise).

2) Le propriétaire suivant est *Thomas LACROISADE*, le notaire de l'île. Il l'acquiert *avant 1809*. Il est l'épouse d'Henriette-Elisabeth Cadette. Il crée la sucrerie. Au décès de Thomas Lacroisade, la veuve hérite ainsi que 6 enfants, en 1825. L'habitation est alors assez prospère, mais la veuve a des difficultés financières dès 1827. L'habitation se nomme alors « Mount Industry ».

3) En 1832, *Henriette-Elisabeth Lacroisade*, épouse de *John W. Chittick*, l'une des filles, s'installe sur l'habitation que sa mère a laissé dépérir. En 1833 elle l'acquiert par adjudication. Son époux possède d'ailleurs la propriété limitrophe à l'ouest. Cependant, dès 1836, « Mont Industrie » est en friches et la sucrerie ne fonctionne plus. L'activité sucrière a dû cesser *vers 1833*.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1825

- 28 carrés de terres, dont 14 en cannes, le reste en coton, patates, savanes, friches et bois.
- 25 esclaves.
- 1 cheval, 13 bovins, 11 moutons et cabris.
- Une sucrerie-purgerie-rhumerie sur cellier en un seul bâtiment en mur et couvert en essentes, avec 4 chaudières (13,8 m sur 12 sur 5,4 de haut).
- Une ancienne maison en bois.
- Une maison principale en maçonnerie, comportant 1 salle et un cabinet ; en haut, 2 chambres et un pigeonnier (9 m sur 4,8 sur 4,5 de haut).
- Un moulin à bœufs et tout ce qui en dépend.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Pour des raisons probablement liées à la qualité du travail du maçon, les quelques pans de murs encore visibles sont extrêmement ruinés.

- Le mieux identifiable est une salle rectangulaire (10 m sur 5) qui correspond assez bien aux dimensions de la maison principale (rez-de-chaussée en maçonnerie, haut en bois).

- Appuyés à l'ouest, des tas de pierres dessinent deux rectangles (13 sur 13 et 10 sur 6). Il s'agit de pierres « sèches » mais on voit encore des boules de mortier ici et là ; de plus, les véritables « murs secs » ne se détruisent pas autant. Il s'agit alors peut-être de la sucrerie-purgerie (ou tout simplement d'un parc pour animaux).

- A côté de ces ruines, une aire plane, à peine marquée par endroits par des pierres disposées en cercle, évoque le moulin à bestiaux. Cette idée se confirme car la partie centrale est dallée (en opus romanum). Ce dallage évoque celui qui se trouve à l'intérieur des moulins à vent et qui est destiné à supporter le poids du moulin broyeur.

- A une cinquantaine de mètres, il y avait d'autres vestiges qui ont été ôtés par un bulldozer qui traçait un chemin.

ORIGINALITES

Cette petite propriété n'a exploité la canne que pendant 25 ans environ. Elle convenait mieux à l'élevage ou au coton.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 494,1 ; Y = 2002,4
Altitude : 5 m

HABITATION-SUCRERIE
« MONT-PLAISANT »
(Grand-Case)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de la sucrerie est *Benjamin GUMBS*, dit « Junior » vers 1780 et « Senior » à la fin de sa vie. Il est propriétaire de la sucrerie « Cripple Gate » à Colombier de 1785 à 1831. Il réunit cette nouvelle sucrerie en achetant 3 parcelles limitrophes (11 carrés à la famille Rodgers en friches, 8 carrés en savane et halliers aux Carter, et 15 carrés à Th Tronchin comportant maison, cuisine et four). Il possède ainsi 34 carrés, au nord du bourg de Grand-Case, acquis entre 1787 et 1791.

A l'époque révolutionnaire, l'habitation est séquestrée par les Républicains (Benjamin Gumbs était colonel à Anguilla). La propriété n'est pas prospère puisqu'elle ne comporte que 28 nègres, qu'on n'y place pas de séquestre et que les Noirs sont répartis pour travailler sur les autres habitations. Cette situation va se prolonger jusqu'en 1801, date de l'occupation anglaise.

Ainsi, la sucrerie a dû débiter en 1792 avec une surface défrichée très petite, puis redémarrer après 1801.

2) En 1807, Benjamin Gumbs vend la sucrerie à *John et Benjamin-Gumbs HODGE*, deux frères qui sont aussi ses neveux. L'inventaire est bref. La valeur est de 25 000 piastres. En 1812, John Hodge vend sa part à Benjamin qui devient seul propriétaire : il n'y a alors que 4 carrés de canne. En 1831, Benjamin G. Hodge achète l'habitation-sucrerie Cripple Gate à Colombier.

3) En 1846, Benjamin-Gumbs Hodge vend à *madame Emmanuel ADAMS*. Par la suite elle passe M. et M^{me} Emmanuel Rey, puis à M. Bryson-Maria Rey, puis à M. Edouard Giroux et par la suite à Georges-Thomas Lawrence en 1860. A cette date, elle n'est plus sucrerie. Déjà, un peu avant l'abolition de l'esclavage en 1848, elle se consacrait exclusivement à l'élevage.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1807

- 34 carrés.
- Une sucrerie-guildiverie en maçonnerie, à 4 chaudières.
- Une chaudière à rhum, sa couleuvre, son chapiteau, la citerne.
- Un moulin à bestiaux.
- Des nègres, bestiaux, ustensiles.

Le nom de Mont Plaisant n'intervient que vers 1860.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'emplacement des bâtiments ne pouvait être que le petit triangle de plaine au nord-ouest de l'étang de Grand-Case, entre First Stick Hill et la mer. Dans cette zone, il y a plusieurs maisons anciennes (entourées d'essentes), les restes d'un four à pain, une case en gaulettes. Cependant, il est impossible de dater ces bâtisses parce que l'étang de Grand-Case a été exploité pendant plus d'un siècle en saline et de gros travaux ont été réalisés. Il y avait des hangars, des maisons pour le personnel,...

ORIGINALITES

Ses propriétaires possédaient aussi Cripple Gate, à Colombier. Cette petite habitation était plutôt un complément et elle dut fonctionner très peu.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 496,5 ; Y = 2000,2

BD 207 ; Hope Hill

Altitude : 30 m

HABITATION-SUCRERIE « NEW GROVE »

ou « RESTAURATION »

(Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Thomas LAKE*, issu d'une famille depuis longtemps anguillaïse, a acquis la propriété en 1790 et probablement créé la *sucrerie* en 1792. A l'époque révolutionnaire, il possède 133 carrés dont 20 en cannes. Après son décès en 1800, sa veuve hérite, se remarie à *Nathaniel Calvert*. En 1815, veuve à nouveau, elle renonce à la sucrerie vendue par criée-adjudication. *Anne GUMBS*, deux fois veuve, conserve seulement les terres hautes de « Petit Fond ».

2) Les acquéreurs sont *Peter-Mathewson GUUN* et son épouse *Mary HOWELL*. Celle-ci est née à Saint-Martin, de parents nés aux Bermudes, mais originaires d'Anguilla. C'est ce couple qui a désigné l'habitation du nom de « New Grove ». Veuve également, *Mary Howell* vend l'habitation par criée-adjudication à *William Richardson Howell* et à *John Hindley Howell*, vraisemblablement ses neveux, en 1824. Ils la conservent trois ans, après avoir subi des difficultés graves, en particulier sur le bétail.

3) *Hyacinthe HUREL*, en 1827, emporte l'adjudication pour une somme dérisoire. Il est l'époux d'*Elizabeth Dawning DAVIS*, d'une famille de sucriers de Marigot. *Hurel* désigne la propriété comme « Restauration ». A partir de 1830, l'habitation périclète. En 1834, il n'y a plus que 10 carrés en cannes presque entièrement abandonnés.

4) En 1835, *Cayetano DE MORA* et *Richard CHITTICK* achètent, font quelques travaux. Le décès de *De Mora* entraîne la vente et l'achat par *Daniel BEAUPERTHUY* en 1842. Désormais, l'activité sucrière a définitivement cessé. On peut dater cette fin vers 1838.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1814

- 90 carrés (+ 43 à Petit Fond) dont 24 c en cannes, le reste en savanes et halliers.

- 38 esclaves.

- 7 mulets, 4 ânes, 1 bœuf.

- La maison principale en maçonnerie, de 44 p sur 24, divisée en 1 salle et 4 chambres, le bas divisé en 3 caves ou magasins.

- la sucrerie en maçonnerie, de 30 p sur 24 avec 4 chaudières montées.

- La purgerie et guildiverie en maçonnerie de 40 p sur 30, le tout se joignant.

- La maison de l'économiste, en bois de charpente couverte en paille, de 30 p sur 16.

- Un moulin à bestiaux, son tour et un canal.

- 1 chaudière à rhum de 150 gallons, coulevre, chapiteau et citerne.

- 22 cases à nègres.

- Un lieu de commodités.

- 1 000 pas de murs secs servant de clôture.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

– *Le moulin à bêtes* est une aire plane grossièrement circulaire, obtenue en creusant la pente en amont et en soutenant le remblais aval par quelques grosses pierres qui sont peut-être les restes d'un mur sec. Au centre, un massif de maçonnerie supportait le mécanisme.

– *La sucrerie* en maçonnerie est tellement ruinée qu'on ne peut déterminer ses dimensions en toute certitude, ni les emplacements des portes et fenêtres.

– *La purgerie-guildiverie*, attenante, également en maçonnerie, est aussi très ruinée. La citerne à couleuvre, appuyée à l'ouest, est reconnaissable. Il semble que la purgerie, à la suite de destructions, ait été réaménagée dans la partie est de la sucrerie, en creusant une fosse pour le sirop dans le sol.

ORIGINALITES

Délabrement extrême. Site oublié. Destruction probable dans un futur proche.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 497,0 ; Y = 1999,5

AD 141 ; Spring et

BD 205 ; Guana Hill

Altitude : 15 m

HABITATION-SUCRERIE « SRING »

(Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) En 1777, les frères *HODGE*, d'Anguilla, (Arthur, John, Benjamin, Thomas) achètent l'habitation d'Alexis Bernié, originaire de Saint-Barth, à sa veuve Marie-Catherine Devezien de la Roche. L'exploitation de la canne à sucre débute vraisemblablement vers 1785, début du sucre en ce quartier.

2) En 1793, *Benjamin HODGE* devient seul propriétaire en rachetant les parts de ses 3 frères (John est devenu habitant sucrier à Marigot). Son beau-frère, John Hodge FLEMING s'associe temporairement pour aider à payer ces parts.

3) A l'arrivée des Patriotes dans l'île, les frères Hodge voient leurs habitations séquestrées et subissent une incarcération très dure à Basse-Terre et Pointe-à-Pitre. Ensuite, Ben Hodge Senior conserve la propriété jusqu'à sa mort en 1830 (il l'avait vendue d'abord à son frère Thomas puis à son fils Ben junior, pour la récupérer en fin de compte). A son décès, sa veuve Ann Fleming, veuve en premières noces de John Howell, garde l'usufruit (jusqu'à sa mort en 1832). La propriété s'appelle SPRING en 1820.

4) Les héritiers désignés par le testament sont *Philippe O'Reilly*, propriétaire à Grand-Case de l'habitation « l'Espérance » et *Abraham Z. Doncker*, également habitant-sucrier, à Marigot, sur « Diamant ».

5) Ils la conservent jusqu'en 1843. Celle-ci n'est plus alors une manufacture à sucre quand l'achète *Daniël BEAUPERTHUY*. Cependant, bien que tout soit en mauvais état, il reprend un peu la culture de la canne (soit sur Spring, soit sur Restauration) puisqu'il y produit 5 000 kg de sucre en 1847. Il fait également 3 000 kg de coton. L'activité principale est constituée par les salines. La production cannière semble avoir cessé définitivement en 1848.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1816

- 230 carrés dont 50 en cannes et 8 en petit maïs et jardins à nègres.
- 77 esclaves.
- Une maison à loger de 40 p sur 20, en bois et essentes sur une cave en maçonnerie de 7,5 p de haut.
- Une sucrerie en maçonnerie de 45 p sur 24 à 3 chaudières montées, et la purgerie.
- Un moulin tout en fer.
- Une vinaigrierie attenante de 18 p sur 18, une chaudière de 200 gallons pour le rhum, le chapiteau, la couleuvre.
- Une maison près de la sucrerie, de 30 p sur 17, en bois et essentes, sur une cave en maçonnerie de 7 p.
- 60 bêtes à cornes.
- ? mulets
- 10 jeunes chevaux.
- 15 ânes.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- La maison principale a été reconstruite sur ses caves ; à côté, il reste l'ancienne écurie ;
- Le moulin à bêtes est un tertre retenu par des murs secs ; dessus, les 3 rolles tout en fer.
- De la sucrerie, ne subsistent que quelques pans de murs insignifiants.
- On voit aussi quelques vestiges d'une maison à proximité.

ORIGINALITES

Existence des 3 rolles « tout en fer », bien datées (1815-1816), à dentures archaïques, les premières de Saint-Martin.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
Emplacement double :
X = 496,7 ; Y = 1998,8
X = 496,7 ; Y = 1999,1

HABITATION-SUCRERIE
« MOUNT RAZANT »
(ou « CHAMBARD ») (Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) A partir de 1789, *Jeremiah RICHARDSON* et son épouse *Rebecca HASSEL* acquièrent d'abord 36 carrés de J.-C. Warner, puis 12 c (« Morne-aux-Bœufs ») venant de Marie GREAUX, veuve de Fr.-Ch. PIMONT. Au décès de son mari, la veuve hérite, en copropriété avec John Richardson, fils du premier lit. Il n'y a pas encore de sucrerie, seulement un peu de coton et de vivres.

2) En 1807, la sucrerie a été créée ; la veuve Richardson a épousé en secondes noces *Jacques-Philippe CHAMBARD*. Elle hypothèque sa sucrerie : la sucrerie a été créée vers 1803 (fin de l'époque révolutionnaire et de l'occupation anglaise). En 1812, Rebecca Hassel, devenue veuve *CHAMBARD*, est seule propriétaire de la petite habitation-sucrerie d'une trentaine de carrés (Morne-aux-Bœufs a été vendu à la famille Duzant). En 1817, l'habitation est en friches et estimée 7 700 piastres. Elle est acquise pour 17 600 piastes par *Benjamin HODGE Junior*.

3) B. Hodge Jr possède en 1817 l'habitation-sucrerie voisine, Spring (qu'il a échangée avec son père). Cependant, il réside principalement à Anguilla. En 1820, il revend « Spring » à son père. Il conserve « Mount Razant » jusqu'en 1826. A cette date, tout est en friches, les bâtiments en ruines ; il n'y a que 7 esclaves. L'acquéreur, *Thomas Windfield* et son épouse ne reprennent pas l'activité sucrière. Ils font un peu d'élevage. Ils décèdent en 1830. Les terres sont loties à partir de 1839. La sucrerie a cessé de fonctionner probablement peu après le cyclone de 1819.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1813

- 30 carrés de terre.
- 18 esclaves.
- La maison principale en bois de charpente, de 40 p sur 16, divisée en 3 chambres, en très mauvais état.
- La sucrerie construite en maçonnerie, de 36 p sur 25, couverte en essentes, avec un fourneau à 3 chaudières sur lequel il y en a une (?), un bac à vesou et les planchers d'un appenty sur les fourneaux.
- Un moulin et son tour, le tout en très mauvais état.
- 3 cylindres pour un moulin à sucrerie.
- Une maçonne de 10 sur 8 et 4 de haut.
- 4 cases à nègres.
- 1 800 pieds de murs secs.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Un moulin à bestiaux, butte à peine marquée, limitée par un muret sec d'un rang ; au centre, des pierres rangées, non maçonnées. A coté, quelques pans de mur pourraient représenter les restes de la sucrerie. Un porche, une vieille citerne et une maison traditionnelle désignent une ancienne habitation.

- A une centaine de mètres, en contrebas, une socle maçonné évoque tout a fait un second emplacement de moulin, en terrain plat. A côté, une chaudière à sucre et le soubassement d'une case.

ORIGINALITES

Présence de 2 emplacements de moulin Durée d'activité sucrière très brève (moins de 20 ans) et avec des interruptions.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127

Emplacement présumé :
X \simeq 496,3 ; Y \simeq 1998,8

HABITATION-SUCRERIE « SPRING »
ou « SAINT-GEORGES »
(Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) En 1788, *John-Charles WARNER* achète plusieurs propriétés, réunissant ainsi 77 carrés. La plus grande parcelle, comportant quelques bâtiments, est déjà une sucrerie constituée. Le moulin est cité en 1787 et dès 1779, on y cultivait la canne à sucre. Le début de la manufacture pourrait se situer vers 1784.

2) En 1790, J.-C. Warner vend l'habitation à *William Thomas FLANDERS* (dans un premier temps, il la lui avait donnée à bail, à charge pour lui de terminer les bâtiments cuisine, magasin, maison, vinaigrerie,...). A l'époque révolutionnaire, l'habitation, qui appartient désormais à la veuve, née Elizabeth Gumbs, est séquestrée.

3) Par la suite, la veuve Flanders épouse en secondes noces John RICHARDSON (probablement l'un des fils de Richard Richardson, habitant-sucrier à Orléans et Colombier). A partir de 1812, l'habitation (alors nommée SPRING) appartient à *William RICHARDSON*, fils mineur de J. Richardson et de la veuve Flanders. Par la suite, plusieurs tuteurs, dont Garrit Haws, se chargent de la propriété.

4) En 1818, elle appartient à *Maria HEYLIGER*, veuve de J.-C. Warner (certains actes manquent). Elle se nomme « Saint-Georges ».

5) En 1821, elle est achetée par *Georges ILLIDGE*, négociant en partie hollandaise qui la conservera jusqu'à sa mort, en 1854. Elle produit encore du sucre en 1847, ainsi que du coton. En 1856, elle est achetée par la *Compagnie Van ROMONDS*. L'activité cannière semble avoir cessé alors (*vers 1856*).

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1821

- 77 carrés.
- 78 esclaves.
- 1 maison à loger de 24 p sur 16 avec l'office.
- 1 maison pour sous-économe.
- 1 moulin à bestiaux.
- 1 sucrerie en maçonnerie de 46 p sur 25, avec 4 chaudières montées et purgerie garnie de ses limandes ; la guildiverie y attenante de 24 p sur 16.
- 1 chaudière à rhum avec chapiteau et couleuvre.
- 18 cases à nègres.
- 1 cheval, 9 bœufs de cabrouet, 9 mulets, 10 bourriquets.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Rien n'a été identifié dans cette zone très peuplée.

ORIGINALITES

Une cheminée est citée dans l'inventaire de 1788.

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

Emplacement présumé :

X \simeq 495,5 ; Y \simeq 1998,2

HABITATION-SUCRERIE

« GRAND FOND » (Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) Le créateur de cette sucrerie fut *John RICHARDSON* (d'origine anguillaise mais dont le père était déjà installé en zone hollandaise). Aux alentours de 1780, il réunit diverses parcelles qui étaient consacrées aux vivres et au coton. En 1786, il est cité comme « habitant-sucrier ». L'activité cannière a donc débuté vers 1784.

2) En 1788, J. Richardson vend « Grand Fond », habitation-sucrerie, à *Abraham ARRINDELL* et *John-Charles WARNER* puis Warner en devient seul possesseur. En 1790, *Peter WEBSTER* en est acquéreur et la conserve jusqu'en 1793. On revient alors à Arrindell et Warner. Warner vend sa part en 1800. Toutefois, Arrindell résidait sur place alors que Warner était copropriétaire. Par la suite, la propriété passe à *Joab Arrindell*, puis à son fils *Abraham Arrindell*, puis au fils de celui-ci, Abraham Junior et à sa sœur Rebecca, Veuve Richard Burke. Ainsi, globalement, on peut associer la vie de cette sucrerie à la famille Arrindell. Partie de 85 carrés, elle a atteint 155 carrés en 1824. Le nombre des esclaves culmine à 60 en 1814. La surface en cannes à la même date est de 34 carrés (selon le notaire) ou de 64 carrés (selon des sources anglaises). Les années 1835-1845 semblent difficiles mais en 1847, *Jane BURKE*, propriétaire à cette date, produit encore 17 500 kg de sucre par an (3 % de la production de la partie française). On y élève beaucoup de bétail et il y a aussi du coton. L'activité sucrière a pu se prolonger jusqu'en 1855.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1800

- 85 carrés plantés en cannes et bois debout, 7 carrés au bord de l'étang et 23 carrés limitrophes des 85 carrés.
- 40 esclaves (chiffre non cité dans l'acte de 1800).
- 1 maison en bois de 36 p sur 24.
- 1 bâtiment en bois de 40 p sur 14 (cuisine et case à nègres).
- 1 sucrerie en bois (40 p sur 20) à laquelle est jointe la vinaigrerie (30 x 14) sur cave en maçonnerie.
- 4 chaudières montées dans la sucrerie.
- 1 chaudière montée à rhum, avec coulevre et chapiteau.
- 1 moulin à mulets avec ses ustensiles.
- Un emplacement de 80 p sur 120 p à l'Anse d'Orléans.
- Le quart d'une balance et de ses poids pour peser le sucre (en commun avec trois autres sucriers).

VESTIGES ENCORE VISIBLES

L'emplacement probable de la manufacture (en bois) est une des parties les plus anciennement peuplées du village d'Orléans. De nombreuses cases sont sur le site. La plaine en léger contrebas comporte plusieurs trous d'eau aménagés en puits ou citernes. Des chaudières à sucre y servent d'abreuvoir.

ORIGINALITES

L'existence d'un terrain au bord de la mer, avec magasin équipé d'une balance (partagée entre 4 planteurs du quartier). Il y a une preuve directe de l'importance du transport maritime pour l'acheminement et la vente des produits sucriers (dans ce cas, vers Philipsburg).

Saint-Martin (Gpe)

97-3-29-127

X = 495,9 ; Y = 1997,6

AY 10 : Les deux frères

Altitude : 5 m

HABITATION-
SUCRERIE
(Orléans)

{ « TWO BROTHERS »
« ZORG & RUST »
« BLOOMING DALE »

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Engle JAMES* a créé la sucrerie vers 1783, alors qu'il en était le fermier pour *Patrick WILSON*. Il réunit rapidement 74 carrés de terre et construit les bâtiments, après avoir acheté en 1785.

2) En 1794, il vend à *Abraham CANNEGICTER* qui décède rapidement. La veuve devient propriétaire (elle était la sœur ou la fille d'Engle James). A la suite du décès de la veuve, l'un des fils rachète la part de sa sœur, possède donc 2/3, son frère Charles en ayant 1/3. Le nom de « Two Brothers » semble dater de cette époque. Durement touchée par le cyclone de 1819, la propriété est vendue en 1820.

3) *Christophe BLYDEN* se porte acquéreur. Fils d'une Richardson mariée à un délégué-commissaire de la République, il épouse une fille Heyliger, devient juge de paix et sénéchal. En 1815, il achète « Relief » à Marigot. Il a aussi une sucrerie « Zorg & Rust » en zone hollandaise. Il l'échange contre « Two Brothers » dont il change le nom. Il achète aussi la sucrerie voisine qui deviendra « Sainte-Marie » puis « Belle-Plaine ». Après son décès en 1830, tout est mis en adjudication.

4) Le nouveau propriétaire est *Emmanuel REY*, déjà copropriétaire de la sucrerie voisine « Les Deux Amis ». Après des difficultés financières, il hypothèque à Mary-Martha COCKLE qui deviendra sa femme.

5) En 1837, nouveau cyclone. Elle est vendue à *H.-J. DRAVIN*, puis à la veuve *EKHOLTZ*. Il semble qu'à cette date, elle ait cessé de fonctionner en sucrerie pour se consacrer à l'élevage et au coton.

DESCRIPTION DE L'HABITATION EN 1794

- 60 carrés de terre dont 35 en cannes ;
- Une sucrerie en maçonnerie, à 3 chaudières montées ; 37 p sur 25
- Une chaudière à rhum de 150 gallons.
- Un moulin à bestiaux.
- Une maison en bois.
- Une case à bagasse.
- Quelques cases à nègres.
- Près de l'étang, une maison, une balance et un magasin, en commun pour 4 sucreries du quartier.
- 41 esclaves.
- 4 chevaux, 7 mulets, 7 ânes, 2 taureaux.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Le site a été très modifié : en effet, les ruines de la sucrerie ont été réutilisées pour construire une maison neuve (en respectant ce qui existait encore). Les pierres au sol ont été réutilisées.

Le moulin à bestiaux est toujours là, simple tertre surélevé par rapport au sol avoisinant.

Une mare toute proche a pu servir à la sucrerie (il n'y a pas de puits visible) à moins qu'elle ne soit plus tardive.

ORIGINALITES

C'est la seule sucrerie de Saint-Martin établie sur un terrain parfaitement plat. Le moulin, en relief par rapport au sol avoisinant, semble n'avoir jamais eu de mur sec ou maçonné pour le soutenir. La pente douce qui l'entourait se soutenait seule.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 495,4 ; Y = 1997,2
BC 313 ; Belle Plaine
Altitude : 15 m

HABITATION-
SUCRERIE { « SPRING »
 « SAINTE-MARIE »
 « BELLE-PLAINE »
(Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Richard RICHARDSON*, d'origine anguillaise, rassemble la propriété entre 1785 et 1803, date de son décès. En 1795, la propriété a certainement été séquestrée. (« Delight », à Colombier, appartenant au même R. Richardson, l'était également, et un état des sucreries de Saint-Martin, émanant des autorités anglaises, affirme la séquestration). Cependant, les inventaires de l'époque révolutionnaire l'ont omise. En 1803, l'inventaire fait état de 56 carrés de cannes, ce qui laisse supposer que la sucrerie était déjà ancienne, créée entre 1785 et 1790.

2) Les nombreux héritiers de R. Richardson (Richardson et Fleming), conservent le domaine en commun. Tout finit par revenir à *John Richardson* qui revend après le cyclone de 1819 qui a presque tout anéanti. L'habitation se nomme SPRING.

3) L'acquéreur en 1820 est *Christophe BLYDEN* dont le père est arrivé à la Révolution. Il est le fils d'une Richardson et l'époux d'une Heyliger. Il est donc bien intégré dans la bonne société saint-martinoise. Il change le nom en *SAINTE-MARIE*. Il possède aussi *ZORG & RUST*, sucrerie mitoyenne et *ANNA'S HOPE* (autrefois « Relief », à Marigot). Les 3 propriétés se vendent par criée-adjudication en 1832.

4) Le nouveau propriétaire est *James DEVERS*, dont le père était fonctionnaire (commissaire-ordonnateur de marine) à l'époque révolutionnaire. Il a déjà acheté « Terres Basses », à Marigot, « Garden of Eden » et « Saint-Louis », à Colombier. Il désigne celle d'Orléans par *BELLE-PLAINE*. Après son décès en 1836, ses héritiers se partagent les biens. En 1844, le propriétaire de « Belle Plaine » est *Lambert Devers*. En 1847, on cultive encore la canne (20 000 kg de sucre, sirop et mélasse), mais aussi le coton et l'élevage. L'habitation-sucrerie, relativement moderne, a vraisemblablement subsisté (il y avait un moulin broyeur vertical à châssis en fer ; on a aussi utilisé la vapeur, probablement pour le coton). Vers 1873, la propriété passe progressivement dans les mains de *A.A. Van Romondt* qui possède aussi « Belvédère », limitrophe, en zone hollandaise. En 1897, on y cultivait encore la canne.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1838

- 100 carrés de terre dont 34,5 en cannes, 12 propres à être en cannes.
- 51 esclaves.
- 6 bœufs, 3 chevaux, 4 juments, 4 mulets.
- Un moulin à bêtes, tout en fer sur une plate-forme soutenue par une maçonnerie.
 - Une sucrerie-purgerie en maçonnerie, de 13 m sur 7, 5 chaudières.
 - Une rhumerie en bois et paille, en partie détruite par l'ouragan de 1837.
 - Une maison d'économiste de 9 m sur 4, en bois, sur solage en maçonnerie.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

Il ne reste rien des bâtiments industriels. Une grande maison a pris leur place.

Il y a toujours le châssis en fer du moulin. Un roule à fines rainures est également conservé. Il reste une chaudière à sucre, assez plate, à rebords.

Il y a aussi un générateur à tubes de fumées (servant à la fabrication de vapeur probablement pour entraîner une égreneuse à coton). On peut associer à cette installation un arbre de transmission à deux poulies.

ORIGINALITES

Le moulin broyeur à châssis en fer et à rolles verticaux semble unique à ce jour. Il serait de fabrication anglaise.

Les propriétaires (octogénaires) se souviennent de la cheminée (nécessaire pour l'installation à vapeur). Elle aurait été détruite en 1928.

Saint-Martin (Gpe)
97-3-29-127
X = 496,2 ; Y = 1997,2
AY 26 ; Les Deux Frères
Altitude : 30 m

HABITATION-SUCRERIE
« LES DEUX AMIS »
(Orléans)

PROPRIETAIRES SUCCESSIFS

1) *Abraham DESMONTS* d'origine française protestante, né dans la zone hollandaise, crée la sucrerie vers 1790. Celle-ci n'est pas séquestrée pendant la Révolution. Le 11 nivôse an VIII, il la vend à sa sœur *Suzanna, veuve TENTOOREN*. Après la mort de celle-ci, la propriétaire devient *Catherine-Charlotte Tientooren, veuve SMITH*, épouse de Jean-Marie Emmanuel REY. Ceux-ci revendent en 1806.

2) L'acquéreur est *Benjamin RICHARDSON Senior*, d'origine anguillaise, déjà planteur à Saint-Martin ainsi que de nombreux membres de sa famille. Peu après, il s'associe à *William CARTY*. Ils conservent l'habitation-sucrerie jusqu'en 1817. C'est la période de plus grande opulence.

3) *J.-M.-E. REY* et son épouse achètent de nouveau la propriété. Après le décès de son époux, Catherine-Charlotte Rey la gère et y vit avec ses trois fils. La famille possède encore l'ensemble lorsque cesse la production du sucre vers 1848.

INVENTAIRE DE L'HABITATION EN 1806

- 63 carrés de terre dont 26 en cannes, le reste en halliers et bois debout.
- 38 esclaves.
- Une maison à loger en charpente, de 42 p sur 40, comprenant 6 chambres.
- 6 petites cases.
- 1 cuisine en maçonnerie et charpente.
- 1 colombier, 1 poulailler, 1 four.
- 1 sucrerie en maçonnerie (45 p sur 24) avec 3 chaudières montées.
- 1 vinaigrerie en maçonnerie de 26 p sur 16.
- 1 moulin à bestiaux.
- 4 taureaux, 1 bouvard, 4 vaches, 2 génisses, 16 mulets, 1 bourriquet.

VESTIGES ENCORE VISIBLES

- Plate-forme du moulin à bestiaux, soutenue par un mur sec en gros blocs.
- Traces au sol de la sucrerie et de la vinaigrerie.
- Citerne à couleuvre.
- Ruines de 2 petites maisons en maçonnerie.
- 1 enclos en maçonnerie.
- 1 parc à mulets en murs secs.

ORIGINALITES

Aménagement très sommaire de l'espace pour former des terrasses en murs secs.

Bibliographie

- BARKA N.F., *Archeological survey of sites and buildings*, n° 1, Stinapa-Sint Maarten, 1993.
- BEGOT D., MOUSNIER M., de REYNAL A., « L'architecture d'habitation ». *La grande encyclopédie de la Caraïbe*, tome 8, Milan, Sanoli, 1990.
- BEGOT D., « Les habitations-sucreries du littoral guadeloupéen et leur évolution, *Caribena 1*, Fort-de-France, 1991.
- BEGOT D., « L'architecture des habitations-sucreries de la Guadeloupe et de la Martinique ». *Information historique*, 1994.
- GLASSCOCK J., *The making of an island : Sint Maarten-Saint-Martin*, 1985.
- HARTOG J. – *History of Sint Maarten and Saint Martin*, St Maarten Jaycees, 1981.
- LAFLEUR G., *Saint-Martin (XVIII^e et XIX^e siècles)*, carrefour des Antilles, éd. Mairie de Saint-Martin, 1990.
- LASSERRE G., *La Guadeloupe, les îles et leurs problèmes* (tome III), éditions Kolodziej, 1978.
- MONNIER Y., *L'immuable et le changeant ; étude de la partie française de Saint-Martin*, CRET Iles et Archipels.
- PARISIS H. et D., *24 monographies sur les habitations-sucreries de la partie française de Saint-Martin*, photocopiés déposés aux Archives Départemental de la Guadeloupe et à la bibliothèque de Marigot.
- SCHNAKENBOURG C., « L'industrie sucrière dans la partie française de Saint-Martin au XVIII^e siècle », *BSHC*, 1967.
- SPEETJENS J., *Economic aspects of the history of dutch Sint Maarten*, published by the Sint Maarten Museum Foundation, 1987.
- THIRIOUX S., *Les problèmes posés par l'administration des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy*. Thèse, Toulouse, 1965.
- *Discover Saint-Martin Sin-Maarten* : revue annuelle à partir de 1986.
- *Histoire des communes Antilles-Guyane*, volume 6 ; Saint-Martin.
- *Saint-Martin's gazette* (brochure illustrée), 1990.

Table des matières

Le siècle du sucre à Saint-Martin français	p.	5
Saint-Martin et son environnement	p.	7

PREMIERE PARTIE

L'HABITATION-SUCRERIE SPRING, A MARIGOT

- Historique	p.	17
- Description des vestiges	p.	25

L'HABITATION-SUCRERIE SAINT-JEAN, A MARIGOT

- Historique	p.	37
- Description des vestiges	p.	46

L'HABITATION-SUCRERIE PARADIS, A COLOMBIER

- Historique	p.	53
- Description des vestiges	p.	58

DEUXIEME PARTIE

DES COLONS AUX PLANTEURS

I. LA POLITIQUE OFFICIELLE DE LA FRANCE, SES TERGIVERSATIONS	p.	65
II. LES HABITANTS ENTRE 1764 ET 1772	p.	72
III. LA SOCIETE SAINT-MARTINOISE APRES 1772	p.	77

LES TERRES DES SUCRERIES

I. LA REUNION DU PATRIMOINE FONCIER	p.	80
II. EMBLEMEMENT DES SUCRERIES ET CONTENANCES	p.	82
III. LE NOM DES SUCRERIES	p.	84
IV. EVOLUTION DU NOMBRE DE SUCRERIES AU FIL DU TEMPS	p.	90
V. ORGANISATION SPATIALE DE L'HABITATION-SUCRERIE	p.	94
VI. EVOLUTION DE LA SUPERFICIE PLANTEE EN CANNE	p.	99
VII. VALEUR DES HABITATIONS-SUCRERIES	p.	101

VIII. REVENUS D'UNE SUCRERIE	p. 107
IX. PRODUCTION SUCRIERE D'ENSEMBLE DE SAINT-MARTIN FRANÇAIS	p. 110
LES BATIMENTS INDUSTRIELS ET LEUR ÉQUIPEMENT	p. 111
- Le moulin	p. 112
- La sucrerie	p. 116
- La purgerie	p. 120
- L'alambic et la guildiverie	p. 122
- Autres éléments de la manufacture	p. 124
HABITAT ET VIE QUOTIDIENNE	p. 125
- La maison principale	p. 126
- Eléments du train de vie	p. 132
- La vie quotidienne des noirs	p. 134
CONCLUSION	p. 139
ANNEXES	
- Les unités utilisées à Saint-Martin	p. 140
FICHES SIGNALÉTIQUES DES SUCRERIES	
- Quartier du Marigot	p. 141
- Quartier du Colombier	p. 161
- Quartier de la Grand-Case	p. 180
- Quartier d'Orléans	p. 192
BIBLIOGRAPHIE	p. 206